LA SUISSE

ET SA CONSTITUTION

On se rappelle les applaudissemens unanimes qui accueillirent en France, il y a un an, le rejet de la nouvelle constitution fédérale proposée au vote du peuple suisse par le conseil national et le conseil des états. Cette vive satisfaction était naturelle, puisque ce vote était considéré comme une bataille entre l'influence allemande et l'influence française, et puisque M. de Bismarck n'avait pas fait mystère de l'appui qu'il prêtait aux partisans de la révision. D'ailleurs la majorité des cantons français avait voté contre la révision, la majorité des cantons allemands avait au contraire voté pour : il n'en fallait pas davantage pour que le rejet de la révision fût envisagé chez nous comme une défaite pour les ambitions germaniques, et salué comme une victoire pour l'indépendance d'une nation dont les intérêts politiques sont liés désormais étroitement aux intérêts de la France.

Il y a certainement du vrai dans cette appréciation hâtive des événemens qui se passent aujourd'hui en Suisse. Le parti de la germanisation a subi l'année dernière un échec signalé. Tout ce qui retarde dans ce pays la destruction de l'autonomie des états et l'avénement de la centralisation unitaire, tout ce qui prolonge le maintien de la constitution fédérale peut être regardé comme une mesure conservatrice de l'indépendance nationale. La Suisse n'est pas une nation comme une autre, et dont l'unité soit pour ainsi dire matériellement garantie par la similitude de la langue, de la race ou des lois; son indépendance et son unité nationales tiennent à ses traditions de liberté, à ses institutions séculaires, à sa constitution fédérative elle-même. Elle proteste par son existence même contre ce principe des nationalités dont on fait un si dangereux abus de

l'autre côté du Rhin quand on oppose la science ethnologique à la volonté des populations. La Suisse enfin est un des boulevards de la liberté européenne contre cette odieuse politique de conquête qui se couvre aujourd'hui du masque des idées modernes, et qui se vante d'affranchir les peuples au moment même où elle les opprime. A ce point de vue, il est permis de dire que le rejet de la révision de la constitution fédérale a été une victoire pour le parti français et une défaite pour le parti allemand.

Ce serait cependant une erreur que de réduire la question à ces termes simples, et de ne voir dans cette crise nationale que le combat du parti allemand avec le parti français. Ce serait même une imprudence; car la révision de la constitution fédérale ne saurait être indéfiniment ajournée, et elle aura toujours pour résultat d'affaiblir les cantons au profit du pouvoir central. En ce moment même, les chambres fédérales élues depuis le rejet de la nouvelle constitution, et composées en majeure partie de révisionistes, recommencent le travail de leurs devancières. Il faut bien reconnaître que le plébiscite de l'année dernière n'a rien eu d'irrévocable et de décisif. Beaucoup de causes diverses y ont contribué; beaucoup d'opinions et d'intérêts de diverses natures se sont coalisés de part et d'autre pour amener ce résultat. Si l'influence allemande est entrée pour quelque chose dans l'entreprise de la révision, elle a eu pour auxiliaires une foule d'autres influences très différentes et très peu favorables à l'ambition germanique. Si les secrets desseins du cabinet de Berlin s'accommodent d'une mesure qui, donnant à la Suisse une constitution plus unitaire, la prépare pour ainsi dire à se laisser entraîner dans le mouvement du grand corps germanique, il ne faudrait pas s'imaginer qu'aucun dessein pareil entrât dans la pensée des auteurs et des partisans de la révision. Lorsqu'ils réclamaient la centralisation militaire, l'unité de la législation civile et commerciale, le mariage civil, l'extension des travaux publics, l'abolition des priviléges municipaux et des entraves mises par les institutions locales à la liberté individuelle, ils s'inspiraient au contraire des idées les plus justes, des sentimens les plus patriotiques, des intérêts vraiment nationaux, et leur seul tort était de trop se hâter dans une voie encore incertaine et périlleuse. D'autre part, l'esprit sagement conservateur et le patriotisme alarmé de leurs adversaires s'unissaient, pour les combattre, à beaucoup d'opinions et de passions moins respectables, ou du moins absolument étrangères à la lutte du patriotisme helvétique contre les menaces de germanisation que le projet de révision pouvait contenir.

Ce serait donc faire une grossière injure au peuple suisse que de supposer que les 250,000 suffrages donnés par lui au projet de ré-

vision entendissent se prononcer pour une annexion à l'empire d'Allemagne, ou même pour une alliance intime qui aurait bientôt mis le gouvernement fédéral dans la dépendance du cabinet prussien. Certes il entre dans les calculs de l'Allemagne de pousser la Suisse à renforcer le lien fédéral et d'affaiblir les pouvoirs cantonaux, afin d'augmenter l'influence des grands cantons allemands et protestans au détriment des petits cantons français ou catholiques. Elle a un intérêt visible à étouffer la vie cantonale et à grossir les attributions du pouvoir central, afin d'être sûre, en mettant la main sur lui, de mettre la main sur la Suisse entière; elle voudrait d'ailleurs s'en servir pour exécuter plus promptement le chemin du Saint-Gothard et les autres grandes entreprises qui doivent, suivant elle, mettre la Suisse dans la main de l'Allemagne et des capitaux allemands. Ce n'est pas une raison pour dire que les partisans de la révision constitutionnelle voulussent nuire à l'indépendance et à l'autonomie de la patrie helvétique. Beaucoup d'entre eux n'étaient animés au contraire que du désir de fortifier cette indépendance en donnant à leur pays des institutions qui missent le gouvernement fédéral en état d'opposer une plus grande résistance aux agressions de l'étranger. La réforme militaire, qui occupait le premier rang parmi les mesures révisionistes, n'avait d'autre but que de procurer à la Suisse une armée capable de la défendre. C'était le voisinage même de l'empire d'Allemagne et son ambition déjà menaçante qui faisaient sentir à bien des gens le besoin de concentrer les forces fédérales et de préparer des moyens de défense qui fussent en proportion avec le danger. Depuis la dernière guerre, la Suisse a perdu, comme tous les états neutres, les garanties de sécurité qu'elle trouvait dans l'équilibre européen; il est donc naturel qu'elle cherche à remplacer ces garanties morales par d'autres garanties plus positives, et qu'elle fasse effort sur elle-même pour se mettre en état de suffire à sa propre défense. Beaucoup de Suisses peuvent penser ainsi sans être pour cela de mauvais patriotes, et sans vouloir livrer leur pays à la domination de l'Allemagne.

De leur côté, les conservateurs, ceux qui persistent à repousser la révision, ou qui ne veulent l'admettre qu'avec de grands ménagemens pour la souveraineté cantonale, ont fait preuve de prudence et de sagacité en s'opposant à des réformes hâtives; mais il ne faut pas s'imaginer qu'ils forment un parti compacte. Lorsqu'on examine les élémens divers qui ont concouru au plébiscite de l'année dernière, on s'aperçoit que la majorité conservatrice n'est, comme la minorité elle-même, qu'une coalition passagère et probablement sans lendemain. Les auteurs de la révision ayant confondu dans un même vote les questions les plus différentes, le peuple suisse ne

pouvait pas amender leur ouvrage; il ne pouvait que l'accepter ou le repousser en bloc, et ce mélange de questions diverses a donné lieu à des mélanges d'opinions tout à fait inattendus. Les alliances des partis ont varié d'un canton à l'autre, suivant les intérêts et les passions des localités. Ici les conservateurs ont voté pour la révision; là au contraire ils l'ont combattue. Ici les radicaux ont repoussé les propositions du gouvernement fédéral comme insuffisantes; ailleurs ils les ont accueillies comme un premier pas dans une voie où ils espéraient s'engager plus avant. Les révisionistes ont trouvé un appui chez les membres des grandes compagnies financières, dans le parti des *barons*, comme on les appelle à Berne, et dans les nombreux intérêts qui se groupent autour de ce parti. Les anti-révisionistes et les partisans de l'autonomie cantonale ont été soutenus de leur côté par les *cléricaux* de toutes les confessions, catholiques ou protestans arriérés, opposés au mariage civil ou à la proclamation de la liberté de conscience, par les bourgeoisies municipales jalouses de leurs priviléges, enfin par les socialistes affiliés à l'Internationale, qui forment en Suisse un parti nombreux, et qui ont rejeté la révision afin de la refaire eux-mêmes dans un sens plus radical. Voilà la coalition fragile qui a donné la victoire au parti conservateur. Il est évident que cette coalition ne saurait longtemps se maintenir, et qu'elle se dissoudra d'elle-même aussitôt qu'un nouveau projet mieux conçu aura remis chaque question à sa place et rendu à chaque opinion sa liberté.

On ne saurait donc tirer de conclusion décisive de l'échec éprouvé l'année dernière par le projet de révision. Le plébiscite ou, comme on dit en Suisse, la *votation* du 12 mai s'est faite, à certains égards, au milieu de la plus grande confusion. Beaucoup de citoyens ont repoussé la révision dans son ensemble, parce qu'ils ne pouvaient pas en distraire telle ou telle mesure qui blessait spécialement leurs intérêts ou leurs convictions. Beaucoup d'autres l'ont votée sans y tenir, par crainte de s'opposer inutilement à des changemens inévitables, et de troubler la paix publique sans pouvoir rien arrêter. S'ils l'avaient emporté, ils auraient été bien embarrassés de leur victoire, et ils ont dû éprouver une secrète satisfaction de leur défaite. D'autre part, la majorité obtenue contre le dernier projet de révision a été trop minime pour qu'on puisse se flatter de la retrouver encore. Déjà les élections législatives ont montré les progrès faits dans l'opinion par l'idée révisioniste, et elles ont prouvé que le vote du 12 mai dernier était plutôt un malentendu qu'une fin de non-recevoir irrévocable. A vrai dire, la réforme de la constitution fédérale s'était présentée l'année dernière sous la forme d'une intrigue de parti, et l'on avait employé, pour la

faire prévaloir, des moyens d'intimidation qui ne pouvaient convenir au peuple suisse. Après avoir prouvé qu'ils ne se laissaient intimider par les menaces d'aucun parti, les hommes sensés de toutes les opinions doivent maintenant s'entendre pour apaiser un conflit regrettable en donnant satisfaction aux légitimes besoins du pays.

I.

Au fond, toute cette querelle sur la révision de la constitution fédérale n'est qu'un incident nouveau de la lutte éternelle qui règne dans les états fédératifs entre la centralisation et le fédéralisme. C'est toujours un moment dangereux pour les républiques fédératives que celui où les nécessités des temps ou l'état de l'opinion publique les obligent à modifier le pacte d'union sur lequel elles reposent, et à déplacer plus ou moins l'équilibre des pouvoirs. Si elles résistent avec trop d'obstination aux besoins ou aux idées du temps, elles risquent de provoquer des révolutions violentes. Si au contraire elles y cèdent trop vite, et si elles dépassent la mesure des concessions strictement nécessaires, elles brisent le ressort de la vie nationale en rompant la chaîne des traditions qui faisaient leur force et leur gloire. La confédération suisse traverse en ce moment une de ces crises périlleuses, et ses difficultés intérieures empruntent une gravité plus grande aux dangers dont la menace l'état présent de l'Europe.

La guerre du fédéralisme et de la centralisation est déjà fort ancienne dans ce pays. Si elle se renouvelle aujourd'hui par l'influence de la politique allemande, elle a commencé à l'époque de la révolution française sous l'influence des idées et des armes de la France. Jusqu'à cette époque, toutes les formes de gouvernement vivaient pêle-mêle dans le sein de la confédération. Aux quatre cantons pastoraux, qui avaient traversé tout le moyen âge sans subir le joug de la féodalité, où les formes de la démocratie germanique primitive s'étaient maintenues depuis les temps les plus reculés, étaient venus se joindre, soit par conquête, soit par alliance, une foule de cités et de territoires où régnaient les coutumes féodales. La Suisse présentait alors sur son petit territoire des échantillons de tous les systèmes politiques et de toutes les espèces de société connues. A côté de la démocratie primitive et absolue, des seigneuries féodales, des principautés ecclésiastiques, telles que les évêchés de Porentruy, de Bâle, de Dissentis, les abbayes d'Einsiedeln et d'Engelberg, il y avait des républiques nobles, des patriciats municipaux, comme à Berne, Lucerne, Soleure, Schaffouse, où la haute bourgeoisie urbaine tenait son livre d'or, comme dans

les républiques italiennes, où le droit de cité était un privilége de la naissance, où le gouvernement appartenait à une aristocratie qui l'exerçait par un sénat; la monarchie elle-même régnait à Neufchâtel, qui appartenait à la Prusse tout en faisant partie de la confédération. Il y avait des cantons catholiques fermés aux protestans et des cantons protestans fermés aux catholiques; en général, la féodalité ecclésiastique régnait dans les cantons catholiques, le protestantisme au contraire était la religion des aristocraties bourgeoises. Puis il y avait à côté des cantons et dans leur dépendance des territoires soumis, habités par des populations vassales, que les cantons souverains gouvernaient despotiquement par des baillis; on les appelait, comme chacun sait, les bailliages. Tels étaient les bailliages italiens soumis aux cantons d'Uri et de Schwytz, et qui sont devenus plus tard le canton du Tessin; Vaud et Argovie n'étaient eux-mêmes que des territoires gouvernés par l'aristocratie bernoise. La ville de Bâle était suzeraine des campagnes environnantes. Appenzell s'était affranchi dès le xve siècle des baillis qui le gouvernaient au nom du canton de Saint-Gall, et avait pris place dans la confédération au xvie siècle. Presque partout, sauf dans les cantons pastoraux, les paysans des campagnes étaient serfs et sujets des bourgeois des villes, qui formaient au-dessus d'eux une véritable aristocratie féodale. Le souvenir en est resté vivant jusqu'à ce jour, et la plupart des rivalités cantonales n'ont pas encore d'autre origine.

Cependant de grandes familles militaires s'étaient formées partout, même dans les cantons démocratiques, dont les pauvres habitans faisaient leur industrie du métier des armes et s'engageaient comme mercenaires au service des princes étrangers. Ces familles, disposant des grades dans les régimens qu'elles recrutaient et qui devenaient, pour ainsi dire, leur propriété, avaient fini par acquérir sur les populations voisines une autorité quasi féodale, de sorte que l'aristocratie s'était glissée dans le gouvernement populaire en même temps que la démocratie tendait partout à s'affranchir du joug des aristocraties municipales. C'était encore toute la variété et toute la confusion du moyen âge. Quoique le traité de Westphalie eût rompu tout lien entre la confédération et l'empire d'Allemagne, la Suisse était bien loin d'être une république au sens moderne du mot, et elle ressemblait bien plus à l'Italie du xve siècle qu'à la France de 1789 et de 1792.

L'exemple de la révolution française exerça sur ce pays une action profonde; son influence se fit sentir avant même qu'elle n'eût éclaté. Dès avant 1789, l'ancien régime était menacé en Suisse comme en France. Les liens féodaux se relâchaient, les populations

vassales aspiraient à l'indépendance, les classes privées de droits politiques commençaient à les réclamer. Vaud s'était déjà révolté contre Berne; Bâle s'était soulevée contre son évêque; Genève avait fait une révolution démocratique et nommé une convention nationale. Cependant la lutte se prolongeait entre l'ancien et le nouveau régime. La révolution française semblait déjà terminée que la Suisse était encore plongée dans des agitations sans cesse renaissantes. Les *oligarques* et les *unitaires*, comme on disait alors dans la langue de la révolution, se succédaient au pouvoir avec une instabilité déplorable, les premiers attachés aux anciennes traditions, aux anciennes libertés locales, aux anciens priviléges aristocratiques, et hostiles à tout projet d'unification révolutionnaire, les autres épris de l'idéal de la révolution française et désireux de fonder en Suisse une république *une et indivisible* à l'image de la république française. Comme de raison, c'étaient les unitaires qui invoquaient avec le plus d'ardeur le secours de l'étranger. Les populations vassales, longtemps opprimées par leurs voisines, regardaient naturellement du côté de la France, et appelaient à grands cris son intervention libératrice.

On sait comment le directoire et le consulat usèrent des discordes intérieures de la Suisse pour y établir leur ascendant et pour en faire à peu près la conquête. C'est un exemple de nature à faire réfléchir les partis imprudens qui pourraient être encore une fois tentés de faire intervenir les influences étrangères dans le règlement de leurs difficultés intérieures, et qui ne craindraient pas de contracter avec telle ou telle puissance victorieuse une alliance qui deviendrait bientôt une véritable sujétion. Si le cabinet prussien a des projets de conquête sur la Suisse, il n'aura pas autre chose à faire que ce que faisait la première république française à l'époque même où elle se vantait de ne soumettre les nations que pour les mieux affranchir. Dès 1798, le directoire profitait des querelles des *oligarques* et des *unitaires* pour occuper le pays avec une armée. Le territoire suisse était remanié sous l'influence de la politique française; de treize cantons, les envoyés du directoire en faisaient dix-neuf, ou plutôt dix-huit, car le Valais, qui était resté jusque-là une république indépendante, demeurait aux mains de la France pour payer le prix de son intervention. Les bailliages italiens, le pays de Vaud et le pays d'Argovie étaient élevés à la dignité de cantons souverains. Le travail d'unification commençait sous la protection de nos armées, que le directoire, à court d'argent, trouvait commode de faire vivre aux dépens d'un pays étranger, et qui en profitaient elles-mêmes pour rançonner cruellement leurs alliés.

Le parti unitaire exalté, qui comptait sur le désintéressement de la France, fut profondément déçu. Il réclama le Valais, dont la France refusa de se dessaisir. Il voulut procéder à l'entière unification du pays, et là encore il rencontra les résistances de la politique française, intéressée à ne pas étouffer les querelles qui servaient de prétexte à son intervention. La diète fut cassée par ordre du gouvernement français; une nouvelle constitution fut mise en vigueur le 29 mai 1801. Elle instituait un sénat de vingt-cinq membres, qui devait nommer, sous le nom de *petit conseil*, un pouvoir exécutif composé de sept membres, et un premier magistrat nommé le *landamman*. Bientôt le landamman Reding, qui appartenait à la faction oligarchique, fut culbuté avec la connivence du premier consul, et remplacé par le landamman Dolder; puis les troupes françaises procédèrent à une comédie d'évacuation qui devait amener presque aussitôt de nouveaux troubles. Les agitations recommencèrent, comme le voulait le premier consul : les petits cantons s'insurgèrent sous le commandement du général Reding; de toutes parts, une nouvelle intervention fut demandée. Le landamman Dolder, renversé à son tour, se réfugia à Lausanne avec son gouvernement, et la contre-révolution triomphante s'établit à Berne. Aussitôt le premier consul, qui n'attendait que cette occasion, fit entrer le général Ney avec 30,000 hommes, et la Suisse apprit pour la seconde fois ce qu'il en coûte aux nations faibles qui invoquent le secours de l'étranger pour échapper à des querelles de parti.

On connaît la fin de cette humiliante histoire : l'arbitrage du premier consul accepté ou plutôt subi par la confédération, — le pèlerinage à Paris des prétendus représentans de la république helvétique, choisis en réalité par le premier consul lui-même, — l'offre qu'ils lui firent du pouvoir suprême, — la nouvelle constitution donnée par Napoléon Bonaparte à la Suisse et mise sous le protectorat français par l'acte de médiation du 19 février 1804. D'ailleurs le médiateur de la confédération helvétique s'était montré dans cette circonstance plus sage qu'il ne se montra plus tard, quand l'abus des conquêtes eut achevé d'égarer son génie. Cette médiation, si humiliante pour ce peuple réduit à demander des lois à l'étranger, était cependant empreinte d'un esprit de modération que n'imiteraient peut-être pas les gouvernemens qui essaieraient aujourd'hui de jouer à leur tour le rôle de médiateurs dans les affaires fédérales. Ce n'était ni une reconstitution de l'ancien régime, ni une révolution radicale et difficile à faire prévaloir; c'était une sage conciliation entre le présent et le passé, entre les besoins de concentration politique, qui commençaient à se produire, et les besoins d'autonomie locale, qui existaient alors et qui existent encore aujourd'hui.

Cette constitution assurait à la confédération l'unité politique nécessaire sans porter atteinte à la variété des anciennes institutions et des anciennes mœurs. A cette heure où les mêmes difficultés s'élèvent, la Suisse pourrait encore méditer avec profit l'acte de médiation de 1804.

Voici quels en étaient les traits principaux : la confédération se composait de dix-neuf cantons souverains, représentés par une diète fédérale. Chaque canton nommait au moins un député à la diète; les cantons peuplés de plus de 100,000 âmes nommaient deux députés. La direction supérieure des affaires exécutives de la confédération était confiée successivement, par rotation et pour un an seulement, aux magistrats suprêmes des cantons de Fribourg, Berne, Soleure, Bâle, Zurich et Lucerne, disposition bizarre et théoriquement insoutenable, mais qui équilibrait à peu près, en fait, les principales influences. Du reste chaque canton conservait sa législation propre et sa constitution locale. Dans les cantons démocratiques, au nombre de cinq, le gouvernement direct de la *landesgemeinde* ou assemblée générale du peuple était maintenu sans changement. Dans les cantons aristocratiques, un cens électoral élevé était substitué aux priviléges de naissance et à l'inscription sur le livre d'or, de sorte que la bourgeoisie municipale devenait une bourgeoisie ouverte au lieu d'une aristocratie fermée. Les anciennes divisions territoriales, naturelles ou historiques, étaient rétablies le mieux possible, sauf l'émancipation des pays vassaux, qui devenait irrévocable. Enfin tout ce qu'il y avait de respectable et d'excellent dans les traditions de l'ancien régime était habilement approprié à l'esprit nouveau. En définitive, c'est avec cette constitution un peu surannée et fort médiocrement unitaire que la Suisse a vécu jusqu'en 1848, et il est probable que la révolution de 1848 elle-même aurait été retardée dans ce pays, si les traités de 1815 n'avaient pas altéré l'œuvre du premier consul en y restaurant plusieurs des abus de l'ancien régime.

En 1815 en effet, la Suisse fut agrandie aux dépens de la France, diminuée au profit de l'Autriche et portée à vingt-deux cantons. En même temps l'existence des cantons de Vaud et d'Argovie, affranchis par la révolution française, était remise en question par l'aristocratie bernoise. On remaniait les territoires de Berne et de Fribourg; on favorisait le rétablissement des priviléges et des anciens sénats aristocratiques. Les nouveaux états, Vaud, Argovie, Tessin, Thurgovie, ainsi que Zug, Glaris, Appenzell et Saint-Gall, conservèrent seuls leurs institutions démocratiques. Un nouveau pacte fédéral fut proclamé à Zurich le 7 août 1815. La diète ne devait plus être composée désormais que de vingt-deux députés nom-

més par les vingt-deux cantons, chaque canton n'ayant qu'une seule voix, ce qui assurait la prépondérance absolue de la souveraineté cantonale et donnait aux petits cantons de Zug ou d'Uri le même nombre de voix qu'aux grands cantons de Vaud, de Berne ou de Zurich. Trois cantons seulement au lieu de six devaient alterner dans les fonctions de *vorort* ou canton directeur : c'étaient ceux de Berne, Zurich et Lucerne, et la durée de leur pouvoir devait être de deux ans au lieu d'un. Pour garantir la faiblesse du pouvoir fédéral contre les entreprises des cantons, il était stipulé que toute alliance préjudiciable au pacte fédéral leur était interdite. Cette constitution était évidemment mauvaise; en partageant le pouvoir exécutif entre les trois cantons de Berne, de Zurich et de Lucerne, elle instituait trois influences dominantes et nécessairement rivales; en refusant aux cantons toute représentation proportionnelle au nombre de leurs habitans, elle permettait aux petits cantons de se coaliser pour opprimer les grands, et devait mettre ces derniers dans la nécessité de se révolter un jour ou l'autre contre la majorité de la diète. Une fédération aussi mal équilibrée ne pouvait engendrer que la guerre civile.

La paix se maintint néanmoins pendant quelques années, ou du moins il n'y eut que des troubles locaux qui ne mirent pas en danger l'existence même de la confédération. Le parti démocratique s'agitait partout pour ressaisir les droits et le pouvoir qu'on lui avait ravis; l'ancien antagonisme des villes et des campagnes s'était ranimé plus vivement que jamais. Vers 1830, sous l'influence de la révolution de juillet, de petites révolutions démocratiques éclatèrent à Berne, à Zurich, à Soleure, à Fribourg, à Lucerne, à Schaffouse; Bâle-campagne secoua le joug de Bâle-ville; les territoires sujets du canton de Schwytz s'affranchirent de tout vasselage; une insurrection eut lieu à Neufchâtel contre la domination prussienne; même dans les cantons démocratiques de Saint-Gall, Vaud, Thurgovie et Argovie, de nouvelles révolutions démocratiques achevèrent de balayer ce qui restait encore de priviléges et de vestiges de l'ancien régime. Partout les droits seigneuriaux furent abolis, et les plébéiens s'élevèrent au pouvoir. Les sessions de la diète fédérale devinrent un véritable champ de bataille entre les grands cantons riches et populeux qui avaient adopté les institutions démocratiques et les petits cantons conservateurs qui, sous les apparences d'une démocratie sans mélange, abritaient encore l'esprit du passé.

On sait qu'une organisation nouvelle fut projetée en 1833 par M. Rossi, alors citoyen de Genève, et qu'en 1838 la diète fédérale, cédant à une nécessité évidente, décida que la constitution serait révisée. Une seule assemblée devait être élue proportionnellement

à la population de chaque canton; une seule ville devait être désignée pour recevoir le gouvernement fédéral, et cette ville devait être celle de Lucerne; un directoire de cinq membres, élus par la diète, devait exercer le pouvoir exécutif. Malheureusement ce projet échoua par la rivalité des grandes villes cantonales, qui prétendaient toutes posséder le gouvernement de la confédération et ne pouvaient consentir à se laisser imposer Lucerne pour capitale.

Cet essai de conciliation ayant échoué, la Suisse tomba pendant dix ans dans une véritable anarchie. La plupart des cantons devinrent des foyers de révolutions perpétuelles. Radicaux et conservateurs se livrèrent une lutte acharnée à Zurich, à Argovie, à Genève, où fut renversée l'aristocratie protestante, dans le Valais, où les protestans et les catholiques se firent longtemps une guerre sanglante. Les questions religieuses se mêlèrent aux questions politiques; les radicaux procédèrent, partout où ils devinrent les maîtres, à la sécularisation des couvens et à l'expulsion des jésuites, qui possédaient, comme on le sait, de vastes établissemens à Lucerne, à Fribourg et à Brigg. Dans le canton de Vaud, la passion du parti radical se déchaîna même contre les pasteurs protestans, qui furent destitués de leurs chaires pour avoir refusé de reconnaître la nouvelle constitution du canton.

C'est du milieu de ce désordre que sortit la fameuse ligue du *Sonderbund*. Les sept cantons conservateurs de Lucerne, Schwytz, Uri, Unterwalden (Obwald et Niedwald), Fribourg, Zug et le Valais, formèrent, au mépris de la constitution, une ligue politique et militaire contre les cantons démocratiques. De leur côté, des corps francs s'organisèrent sous le commandement de M. Ochsenbein, et la guerre civile commença. Tandis que le Sonderbund rassemblait ses forces et résistait aux premières attaques des corps francs, les radicaux révolutionnaient Genève et Bâle. La majorité se balançait dans la diète entre les deux partis, et cette incertitude mettait le gouvernement fédéral dans l'impossibilité d'intervenir. Enfin, la direction des affaires fédérales ayant passé au canton de Berne, la diète, rassemblée dans cette ville et présidée par Ochsenbein, finit par prendre parti contre l'insurrection. Une majorité composée de douze états et de deux demi-états se prononça contre le Sonderbund, et le déclara dissous. En même temps la diète décréta l'expulsion des jésuites, mesure inconstitutionnelle contre laquelle les sept cantons protestèrent. La diète résolut de réduire leur résistance par les armes, et le général Dufour, à la tête de 50,000 hommes, occupa les cantons de Fribourg et de Lucerne. C'en était fait cette fois de la constitution de 1815.

La victoire du parti radical fut signalée par de grands désordres.

Une nouvelle diète fut convoquée à Berne pour refaire la constitution; mais les élections de cette assemblée se firent sous la pression du parti victorieux. Les opinions dissidentes furent réduites au silence, les élections cantonales furent cassées et refaites militairement partout où elles ne donnèrent pas des résultats favorables, particulièrement dans les cantons de Schwytz et du Valais. Les démocrates du canton de Vaud se mirent à persécuter brutalement les membres démissionnaires du clergé protestant qui avaient essayé de former une église libre en opposition avec l'église officielle. En certains endroits, les vainqueurs imposèrent aux vaincus une sorte de contribution de guerre. Il y eut des exils, des internemens, des confiscations, des violences de toute nature. On put croire un instant que c'en était fait des libertés de la Suisse, et que cette révolution n'aboutirait qu'au triomphe de la démagogie. Il n'en fut rien cependant : cette révolution a donné à la Suisse les institutions les plus sages et les meilleures qu'elle ait jamais eues.

II.

La nouvelle constitution préparée en 1848 par la diète de Berne est justement celle qui règne encore et qu'il s'agit aujourd'hui d'amender. On peut en faire l'éloge en deux mots : c'est une constitution vraiment fédérative, vraiment appropriée aux besoins et aux traditions nationales. Si elle doit être modifiée sur quelques points, les traits généraux en sont impérissables, ou du moins ils dureront autant que la Suisse elle-même. Le jour où les fondemens de la constitution de 1848 seraient sérieusement ébranlés, on peut le dire sans exagération, la nation suisse aurait cessé d'exister.

Les fondateurs de cette constitution ont pris avec raison pour modèle la constitution des États-Unis d'Amérique. Comme cette dernière, elle concilie les droits des états et ceux de la majorité numérique du pays en confiant la législation fédérale à deux chambres diversement élues. L'une, intitulée *conseil national*, est la représentation directe et proportionnelle de la population de chaque canton à raison d'un représentant pour 20,000 habitans; le conseil national est élu pour trois ans et intégralement renouvelé; ses membres reçoivent une indemnité de la confédération. L'autre s'appelle le *conseil des états*, et représente les cantons, comme le sénat américain, à raison de deux députés par canton ou d'un député par demi-canton; il est réélu par tiers comme le sénat américain. Les cantons sont chargés de fournir une indemnité à ses membres, s'ils le jugent convenable; ils sont libres d'ailleurs de leur allouer ou de

leur refuser ce salaire. Le pouvoir exécutif n'appartient plus à tour de rôle à chacun des trois cantons directeurs et à leurs magistrats particuliers; il réside en permanence entre les mains d'un directoire nommé le *conseil fédéral*, et composé de cinq membres élus au scrutin de liste par les deux chambres réunies, qui forment alors ce qu'on appelle l'*assemblée fédérale*. Le conseil fédéral est renouvelé intégralement tous les trois ans, après l'élection du conseil national; ses membres sont rééligibles, mais son président, qui est le chef nominal, sinon le chef réel du gouvernement, n'est nommé que pour un an, et ne peut pas être réélu. Voilà pour l'organisation des pouvoirs fédéraux. Quant aux cantons, la confédération leur garantit l'intégrité de leur territoire, la plénitude de leur souveraineté dans les limites du pacte fédéral; les cantons conservent leurs institutions respectives et se donnent les constitutions qu'ils veulent, à la condition de les soumettre à l'approbation du gouvernement fédéral suivant des formes analogues à celles qu'on observe aux États-Unis; le gouvernement fédéral leur accorde alors sa garantie, pourvu qu'elles ne contiennent rien de contraire au pacte fédéral, et pourvu qu'elles assurent l'exercice des droits publics d'après les formes républicaines. Une troisième condition est encore requise des constitutions cantonales, c'est qu'elles puissent être légalement révisées quand la majorité du peuple le demande; cette disposition, extrêmement démocratique, est une de celles que le parti révisioniste voudrait faire passer dans la législation fédérale.

Ainsi la démocratie est le fondement commun de toutes les institutions cantonales; mais la constitution fédérale permet les formes de gouvernement les plus variées. Ces formes de gouvernement peuvent d'ailleurs se diviser en deux catégories distinctes et se ranger sous deux types principaux. Il y a les cantons primitifs, où se sont conservées les formes de la démocratie pure. Le gouvernement s'y compose de la *landesgemeinde*, assemblée générale du peuple, qui se réunit une fois l'an dans une prairie consacrée ou sur la place publique du chef-lieu, de la *commission d'état*, pouvoir exécutif élu directement par l'assemblée générale du peuple, et d'un *conseil* qui emprunte divers noms, qui exerce des attributions à la fois législatives, administratives et parfois judiciaires, et qui est élu par les assemblées locales des communes ou des districts. Ce conseil (*rath* ou *landrath*) règle toutes les matières qui font l'objet de règlemens d'administration, reçoit les comptes de tous les fonctionnaires, contrôle leur gestion et prépare les lois. Dans certaines occasions graves, on double ou l'on triple le nombre de ses membres; il prend alors le nom de *double* et *triple conseil*, et présente

les lois qu'il a préparées à la *landesgemeinde*, qu'il a le droit de convoquer extraordinairement quand le besoin s'en fait sentir.

C'est dans la *landesgemeinde* que se concentre tout le pouvoir souverain : c'est elle qui vote les lois; c'est elle qui nomme directement le *landamman*, le premier magistrat du canton, qui préside la commission d'état; elle nomme également son lieutenant, le *landesstatthalter*, le trésorier cantonal, le chef de la milice cantonale; elle nomme enfin les députés au conseil national et au conseil des états. C'est là sans doute un spectacle étrange pour des yeux accoutumés au mécanisme compliqué de nos gouvernemens modernes; on pourrait croire que ce gouvernement direct est illusoire, et que les délibérations de la *landesgemeinde* ne sont qu'une formalité sans valeur. Il n'en est rien cependant. Ce gouvernement de la place publique, qui serait impraticable dans un grand pays comme le nôtre, fonctionne très régulièrement et très sérieusement dans de petits états où les conditions se rapprochent, et où les intérêts publics sont sous les yeux et sous la main de tous. Il a même sur le gouvernement représentatif ce grand avantage, qu'il intéresse tout le monde à la chose publique, et que les citoyens, dont ailleurs tout le rôle politique se borne à déposer un bulletin dans une urne, sont obligés ici de prendre une part active à la direction de l'état et à la confection des lois. A Glaris par exemple, où l'assemblée compte souvent 5,000 ou 6,000 assistans et va dans les grandes occasions jusqu'à 7,000, les délibérations sont parfois fort sérieuses, et les questions législatives les plus compliquées, les plus graves, sont résolues quelquefois avec plus de réflexion et de sagesse que dans nos propres assemblées représentatives. Il arrive souvent que la séance dure quatre heures entières; chaque citoyen peut suivre la discussion sur le mémoire préparé par le *triple conseil* et distribué à tous, plusieurs jours avant l'assemblée, jusqu'au fond des hameaux les plus reculés. A Trogen, dans les Rhodes-Extérieures (l'un des demi-cantons d'Appenzell), la *landesgemeinde* compte jusqu'à 10,000 et 11,000 assistans, tous vêtus de noir, plusieurs l'épée au côté, suivant la mode de leurs pères; dans cette foule énorme, la voix du landamman ne peut pas être entendue, et il faut qu'il emprunte celle de l'huissier cantonal, qui répète en criant chacune des questions posées par le magistrat. Quand on vote, la majorité se juge par l'effet de blancheur que produisent les mains levées dans la foule. S'il y a doute, l'épreuve est répétée et soumise au jugement d'un jury d'experts dont la décision est sans appel; quand le doute persiste, on sépare les deux partis, comme à la chambre des communes d'Angleterre, et on les dénombre en les faisant défiler homme par homme. Dans les *landesgemeinden* d'Uri, d'Obwald, de Niedwald,

de Rhodes-Intérieures, les formes sont encore plus simples et plus patriarcales. Cependant ces assemblées populaires discutent les lois, nomment les magistrats et les fonctionnaires annuels, composent même sur place les listes de candidats sur lesquelles le peuple est appelé à choisir; toutes ces opérations délicates s'exécutent sans confusion, sans désordre, sinon même avec une certaine majesté grave dont certains parlemens pourraient prendre exemple. Cela n'a rien de très surprenant dans les cantons pastoraux, où les questions à résoudre sont la plupart du temps fort simples et à la portée de l'esprit des campagnards qui les discutent; mais dans les cantons de Glaris et du Bas-Appenzell, pays de grande industrie et de grand commerce, en relations incessantes avec toutes les nations de l'Europe et du monde, où la législation et l'administration cantonales sont aux prises avec toutes les difficultés et toutes les complications de la civilisation moderne, on ne saurait trop admirer le merveilleux bon sens avec lequel on a su adapter les exigences de la vie moderne aux formes traditionnelles de la démocratie primitive.

Ce régime d'ailleurs n'est plus qu'une exception; la plupart des cantons sont en possession du système représentatif, et se gouvernent d'une façon plus analogue à nos mœurs politiques modernes. Le corps législatif se compose alors d'une seule assemblée, nommée le *grand-conseil*, élue pour un an au moins et pour cinq ans au plus. Nulle part il n'y a de seconde chambre appelée à contrôler l'œuvre de la première; mais le peuple pris dans son ensemble exerce lui-même ce contrôle, et, sauf à Schwytz, à Bâle-campagne et dans les Grisons, qui ont gardé quelque chose de l'organisation de leurs anciennes ligues et qui ne sont eux-mêmes qu'une sorte de petite confédération dans la grande, l'œuvre législative est soumise au *referendum*, c'est-à-dire à la ratification directe par le vote populaire, ou du moins elle est sujette à la révision du peuple, qui peut interposer son *veto*. D'ailleurs, outre les lois, le *grand-conseil* fait dans chaque état tout ce qui concerne les assemblées délibérantes dans les gouvernemens représentatifs. Il nomme enfin les députés au conseil des états, qu'il ne faut pas confondre avec les membres du conseil national, élus directement par le peuple; il nomme aussi le pouvoir exécutif et les membres du tribunal suprême du canton. Le pouvoir exécutif, qui porte les noms de *conseil d'état*, de *conseil exécutif* ou de *petit conseil*, est nommé en général pour une durée de quatre ans; il élit lui-même son président ou *landamman*, qui, comme le président de la confédération, n'exerce cette fonction que pendant un an, et n'est point rééligible.

Tels sont les deux types généraux de l'organisation cantonale.

Quant aux attributions de la souveraineté cantonale, la constitution de 1848 a dû les limiter comme les constitutions précédentes, et elle l'a fait à la fois avec plus de rigueur et plus de sagesse que le pacte fédéral de 1815. Elle n'interdit pas simplement les ligues particulières entre cantons, sans définir positivement les droits de l'autorité fédérale. Elle proscrit absolument les alliances et les traités politiques contractés par les autorités cantonales; elle autorise au contraire des conventions internationales ou intercantonales sur les objets d'administration, de législation ou de justice, moyennant qu'elles soient soumises à l'approbation du gouvernement fédéral. L'autorité fédérale apparaît ainsi comme le tuteur des cantons et comme le garant de leur liberté mutuelle dans tout ce qui est du domaine de leur législation et de leur administration locales; elle se réserve au contraire ce qui touche à la politique nationale, aux relations extérieures, aux grands intérêts de l'état. C'est elle seule qui représente les cantons devant les puissances étrangères, elle seule qui conclut les traités, qui signe les alliances, qui prononce les déclarations de guerre. Elle intervient également comme arbitre dans les différends qui s'élèvent entre les cantons, et qui sont soumis à un tribunal fédéral analogue à la cour suprême des États-Unis, nommé d'ailleurs par l'assemblée fédérale, et dont la compétence est réglée par elle. Il en est ainsi des différends où la confédération elle-même figure à titre de partie et des cas de violation de la constitution fédérale.

La constitution de 1848 a fait davantage : elle a réalisé de grands progrès matériels en achevant des réformes déjà commencées auparavant, et en centralisant hardiment un certain nombre de services indispensables qui longtemps étaient restés en souffrance faute d'être confiés au gouvernement fédéral. Elle a rassemblé dans les mains du pouvoir central la direction des postes et des douanes, celle des monnaies, celle des poids et mesures, celle de la régale des poudres et des armes. La confédération y trouve une source de revenus qui lui permet de faire face à ses propres dépenses. Quant aux cantons dépossédés des impôts qu'ils avaient frappés sur ces matières, ils reçoivent divers dédommagemens. En indemnité de la perte des douanes, la confédération leur alloue 58 centimes (4 batz) par an et par tête, plus un supplément d'indemnité pour ceux que cette allocation ne couvre pas de leurs pertes. Pour les postes, les cantons reçoivent la moyenne du revenu net qu'ils en tiraient à l'époque où ils les exploitaient eux-mêmes. Si toutefois les bénéfices réalisés par la confédération ne suffisaient pas pour compléter ces indemnités, elles subiraient une diminution proportionnelle.

L'armée fédérale est loin d'être centralisée au même degré. Suivant la constitution de 1848, « l'armée fédérale se compose des contingens des cantons, » c'est-à-dire que l'autorité fédérale n'a pas le droit d'entretenir des troupes permanentes; elle a seulement le droit de requérir celles que les cantons doivent tenir à ses ordres. Nul canton d'autre part ne peut avoir plus de 300 hommes d'armée permanente sans l'autorisation fédérale, nul canton ne peut requérir le secours militaire d'autres cantons qu'en cas d'urgence et en avertissant le conseil fédéral; autrement c'est le conseil fédéral tout seul qui avise aux mesures nécessaires. L'armée suisse est essentiellement une milice locale en ce sens que le gouvernement fédéral s'adresse non pas directement à la population capable de porter les armes, mais aux cantons, dont les contingens sont réglés d'avance en proportion de leur population totale. Ainsi chaque citoyen doit le service militaire à partir de vingt ans, mais dans le fait son temps de service est plus ou moins long, suivant l'abondance des sujets valides et propres au métier des armes. L'armée en effet comprend trois parties : l'élite, à laquelle les cantons doivent fournir 3 hommes par 100 âmes de population, la réserve, dont l'effectif est égal à la moitié de l'élite et qui se compose des hommes qui en sortent, enfin la landwehr, dont l'effectif est irrégulier et qui comprend tous les hommes valides jusqu'à l'âge de quarante-quatre ans.

Dans ce système, qui met l'organisation et l'entretien de l'armée à la charge des cantons, le commandement et l'instruction leur appartiennent nécessairement. Toutes les unités tactiques formées dans le sein des cantons ont leurs chefs nommés par les gouvernemens cantonaux. Il y a seulement un état-major fédéral qui, en cas de besoin, rassemble et organise ces corps séparés, en fait des brigades, des divisions, des corps d'armée, placés sous les ordres des officiers fédéraux qui sont désignés par l'assemblée fédérale. Le grade le plus élevé de l'état-major est, comme on sait, celui de colonel; il y a d'ailleurs des états-majors spéciaux pour la justice militaire, l'intendance et le service médical. Quant à l'instruction militaire, les cantons doivent la donner conforme aux règlemens fédéraux; l'élite et la réserve sont inspectées chaque année par les colonels de l'état-major fédéral. La confédération ne s'est attribué que l'instruction des armes spéciales, le génie, l'artillerie, la cavalerie, les carabiniers, qu'il serait matériellement impossible d'instruire sur place dans les cantons, et dont il est nécessaire de rassembler les élémens pour les employer avec profit. Pour l'infanterie, la confédération se contente de prescrire tous les deux ans l'exercice en corps d'armée pendant un ou deux mois.

Tel est en résumé et dans ses traits généraux le système d'institutions qu'il s'agit aujourd'hui de modifier. On verra plus loin ce qu'elles peuvent avoir de critiquable, et quels changemens peuvent y être sagement apportés, surtout en ce qui touche l'organisation militaire; mais il faut d'abord rendre justice à cette constitution sous l'empire de laquelle la Suisse a joui pendant vingt ans d'un calme et d'une prospérité jusque-là sans exemple dans son histoire. Il est naturel qu'on y regarde à deux fois avant de toucher à un système de gouvernement qui, en procurant à ce pays une paix intérieure profonde, a plus que doublé sa richesse, et lui a donné parmi les nations de l'Europe un rang auquel il n'était jamais parvenu. C'est, à vrai dire, à sa constitution que la Suisse doit d'avoir été préservée pendant vingt ans de ces révolutions intérieures qui étaient jadis si fréquentes chez elle, et de se sentir protégée contre les interventions étrangères qui en seraient infailliblement la conséquence. C'est grâce à son régime fédératif, à l'heureux équilibre qu'elle avait su y établir, qu'on a pu la voir, il y a deux ans, au milieu du redoutable conflit qui a fait trembler l'Europe, également respectée des deux combattans et plus fière dans sa neutralité vigilante que beaucoup de grands états plus puissans en apparence, mais réduits par leur faiblesse ou par leur lâcheté à la plus déplorable inaction.

Le grand mérite de la constitution de 1848 tient justement à ce qu'elle a mis fin à l'anarchie fédérative sans tomber dans l'abus d'une centralisation contraire à la nature même du pays et à son génie national. Elle n'a touché aux traditions locales que dans la mesure strictement nécessaire, et elle a su éviter cette faute trop commune aux réformateurs, qui détruisent parfois ce qu'ils veulent améliorer. Aujourd'hui de nouveaux besoins commencent à se faire sentir tant à cause des dangers qui résultent de l'état de l'Europe qu'à cause même des progrès moraux et matériels qui se sont accomplis depuis vingt ans. La grande importance des relations civiles et commerciales qui se sont établies aussi bien avec l'étranger qu'entre les cantons eux-mêmes réclame certaines réformes dans le sens d'une plus grande unité législative et financière. Le développement rapide de l'industrie et des travaux publics semble exiger plus d'unité dans la direction des affaires et une législation plus conforme à la grandeur des entreprises. Le soin de la défense nationale préoccupe surtout les esprits, et pourrait demander plus d'unité dans l'organisation et dans le commandement de l'armée. Quelques changemens paraissent nécessaires dans le sens d'une concentration plus étroite des forces nationales. Il serait impolitique et imprudent de s'opposer de parti-pris à ces réformes; mais elles

doivent être faites sans hâte, sans passion, sans esprit de parti, en se gardant bien, soit de réveiller les anciennes inimitiés par des provocations inutiles, soit d'étouffer la vie cantonale, et de briser la tradition fédérative à laquelle tient l'existence même de la Suisse.

La Suisse en effet n'est pas une nation comme une autre; elle n'a rien de commun avec les grands états centralisés qui occupent presque toute l'Europe. Elle subsiste au milieu de l'Europe moderne comme un dernier vestige de la diversité du moyen âge. On a dit avec raison que la Suisse représentait l'Europe entière en raccourci; elle contient effectivement des échantillons de toutes les races européennes. Tandis que dans le reste de l'Europe les diverses races tendent à s'isoler ou à s'absorber les unes les autres, et que ce double travail d'unification ou de dislocation nationale donne lieu à des luttes sanglantes ou à de sourds antagonismes, la Suisse seule offre le spectacle consolant de toutes ces races vivant en bon accord dans un mutuel respect, dans une commune indépendance, et ne formant volontairement qu'une seule nation. Ce faux principe des nationalités, dont on a tant abusé pour l'oppression des peuples, et qui foule aux pieds leurs volontés et convenances au nom de la philologie, de l'ethnologie, de la géographie et de l'histoire naturelle, n'a pas de sens pour une nation fédérative comme la Suisse. Au lieu de faire reposer la solidarité nationale sur une conformité matérielle de race ou de langage, elle la place bien plus haut, dans la communauté des intérêts et des souvenirs, dans la jouissance commune des mêmes libertés, dans une ancienne confraternité historique et nationale, enfin dans un libre contrat entre des hommes libres. La nationalité suisse représente ainsi quelque chose de plus élevé que les liens du sang; elle représente la liberté, et c'est pour cela qu'elle n'a rien à craindre de l'annexion ou de la conquête étrangère aussi longtemps qu'elle restera unie et libre. Elle peut braver la théorie moderne des nationalités, parce qu'elle en est la négation vivante. Assurément la Suisse unifiée à l'image de la France ou de l'Allemagne ne jouerait pas le même rôle, et n'occuperait pas la même place en Europe que la Suisse à l'état de république fédérative. Ce qui fait encore sa force, ce n'est pas l'étendue de son territoire, ni le grand nombre de ses soldats, ni la grosseur de son budget; c'est l'inviolabilité que lui assurent la libre union de ses diverses parties et l'unanimité patriotique avec laquelle tous ces petits états séparés, qui se querellent si souvent entre eux, sauraient pourtant se dévouer tous ensemble à l'indépendance nationale, s'ils la voyaient menacée par une agression étrangère.

Voilà l'espèce d'unité qu'il ne faut pas affaiblir, lors même que des réformes centralisatrices seraient devenues nécessaires. — La Suisse, avant de devenir unitaire, doit rester unie, et, pour être unie, il faut qu'elle reste libre. Il faut que les membres de la confédération respectent leur mutuelle indépendance, qu'ils ne cherchent pas à effacer systématiquement des diversités qui sont dans la nature et dans la force même des choses; qu'ils se gardent bien de mettre le patriotisme fédéral en antagonisme avec le patriotisme cantonal. Tout en apportant à la grande patrie les forces nécessaires à sa sécurité et à sa grandeur, il ne faut pas risquer de détruire la petite patrie, qui est le vrai berceau du patriotisme et le fondement de l'existence nationale. Si des réformes doivent être accomplies, elles ne doivent être à aucun prix la conquête violente d'un parti sur un autre. La Suisse a pu se donner en 1848 le luxe dangereux d'une guerre civile, parce qu'alors sa neutralité était assurée en présence des grandes monarchies ses voisines, peu disposées dans ce temps-là à faire des conquêtes et travaillées elles-mêmes par des révolutions intérieures. En ce moment au contraire, et en présence de cette Allemagne envahissante, qui affiche hautement la prétention de faire rentrer de gré ou de force tous les membres de la famille germanique dans le giron du nouvel empire, une guerre civile ou seulement une longue agitation politique serait la perte certaine de la Suisse. Ceux qui seraient assez imprudens et assez insensés pour en courir la chance n'ont qu'à se rappeler le temps de la première révolution et les humiliations qui ont suivi l'occupation de la Suisse par les armées françaises. Qu'ils se demandent seulement quelles seraient aujourd'hui les conséquences d'une intervention pareille de la part des armées allemandes, et quel usage le nouvel empire pourrait faire de sa puissance le jour où les divisions intérieures de la Suisse lui auraient permis de prendre pied dans ce pays.

III.

A ce point de vue, le rejet d'un projet de révision patronné par l'Allemagne est d'un heureux augure pour l'indépendance de la Suisse. Cette œuvre indigeste et hâtive méritait bien d'être ajournée jusqu'à plus ample examen, et la confusion systématiquement établie par ses auteurs entre des questions fort différentes ne laissait pas au peuple suisse toute la liberté de ses votes; ne pouvant prendre de décision raisonnée et éclairée sur chacun des objets qu'on présentait à son approbation, il ne pouvait et ne devait y répondre qu'en refusant tout en bloc. Malgré la division toujours

fâcheuse qui s'est produite à cette occasion, il faut se féliciter pour la Suisse de l'échec des révisionistes. Il y a quelque chose de pire que l'ajournement d'une réforme utile, c'est l'adoption irréfléchie et prématurée d'une mesure qui se recommande par des influences étrangères ou par des intrigues de parti, et dont la grande opinion publique n'a pas encore pleinement reconnu la nécessité.

Il faut reconnaître cependant que la révision de la constitution fédérale n'était pas agitée pour la première fois. Dès 1864, à la suite de quelques mécontentemens et de quelques troubles qui s'étaient produits dans certains cantons où l'oligarchie des grandes compagnies industrielles avait provoqué des réactions démocratiques, les chambres fédérales résolurent de réviser la constitution; elles espéraient par là ramener le calme en donnant satisfaction à l'esprit public; mais elles s'aperçurent que le peuple réclamait le changement des hommes bien plus que celui des institutions, et celui des institutions locales bien plus que celui des institutions fédérales. Ce premier projet de révision, élaboré pendant deux ans, fut soumis, suivant l'usage, au vote des cantons comme au vote populaire, et il échoua dans ces deux épreuves.

En 1869, les chambres s'occupaient de préparer un nouveau projet de révision, lorsque survint la guerre entre la France et l'Allemagne, qui ne laissa plus qu'une préoccupation à la Suisse, celle de veiller à sa sûreté. Après la paix, le projet fut repris par le conseil fédéral, qui s'appropria, en le modifiant un peu, le travail antérieur des deux chambres. La guerre, en révélant certains inconvéniens graves de l'organisation de l'armée fédérale, avait apporté un argument de plus à la cause révisioniste, du moins en ce qui touchait les réformes militaires. Il n'y avait pourtant pas, il faut le dire, un mouvement bien prononcé de l'opinion publique en faveur de la révision. Le nouveau projet n'était, comme le précédent, qu'une œuvre législative régulière, et non pas une de ces réformes qui s'imposent par un cri général. Ce fut justement la cause de sa faiblesse; au lieu de concentrer les regards du pays sur un certain nombre de points bien mis en lumière, les auteurs de la révision éparpillèrent leur attention sur une foule de questions accessoires, et ils cherchèrent le succès dans des combinaisons d'intérêts savantes qui, en ralliant autour de la révision beaucoup d'intrigues de parti, la compromirent aux yeux des vrais patriotes, et lui aliénèrent absolument la bonne volonté du pays.

Le travail préparatoire de la révision se divisa, comme d'usage, en trois parties. Le conseil fédéral, c'est-à-dire le pouvoir exécutif, s'acquitta de la première partie de la tâche, et soumit aux chambres un projet qui servit de texte à leurs discussions. Le conseil

national, c'est-à-dire la chambre des représentans, se livra sur ce thème à un nouveau travail, qui fut à son tour revu et corrigé par le conseil des états. Dans cette triple élaboration du projet, on put remarquer que les propositions du conseil fédéral s'inspiraient surtout d'un grand esprit de modération; celles du conseil national au contraire étaient plus radicales et plus franchement unitaires; enfin le conseil des états, fidèle à son rôle de délégation des cantons, se montrait plus conciliant et plus désireux de ménager les traditions de la souveraineté cantonale. Tous les trois cependant reconnaissaient à divers degrés et sur presque tous les points la nécessité d'une centralisation plus grande dans les pouvoirs du gouvernement fédéral.

Ce qu'il y a de remarquable dans cet ensemble de réformes, contestables assurément à plus d'un point de vue, c'est qu'aucune des mesures unitaires recommandées par les trois conseils ne semblait s'appuyer sur une préférence théorique pour le système centralisateur. La centralisation a, comme on le sait, ses doctrinaires, qui en dehors d'elle ne voient point de salut. Il serait difficile de trouver la trace d'une superstition pareille dans les discussions auxquelles s'est livrée l'assemblée fédérale à l'occasion du projet de révision. La superstition, s'il y en a, est tout entière du côté du fédéralisme; c'est le fédéralisme qui est l'arche sainte à laquelle on ne touche qu'en tremblant. C'est par l'expérience des faits, par des argumens d'un ordre tout pratique et positif, par le sentiment des besoins chaque jour révélés de la civilisation moderne, que des fédéralistes convaincus en arrivent à restreindre le pouvoir des cantons, à faire disparaître les diversités locales, à corriger les abus du vieux temps, à concentrer les grands services nationaux dans les mains de l'autorité fédérale, à faire passer enfin les dernières irrégularités du vieux monde sous le niveau d'une législation unitaire. Il n'y a jamais eu d'exemple plus saisissant de la nécessité irrésistible, à bien des égards fâcheuse, qui entraîne les sociétés modernes vers la centralisation administrative, et qui leur impose chaque jour davantage la grande loi de l'uniformité.

La principale des questions soulevées par le projet de révision est, comme nous l'avons vu plus haut, celle de la centralisation militaire. Aux termes de l'article 19 de la constitution fédérale, « l'armée suisse se compose des contingens des cantons, » qui forment au total 4 1/2 pour 100 de la population; les deux premiers tiers composent l'élite, et le troisième tiers la réserve. La population de chaque canton et le chiffre de son contingent, qui en dépend, sont évalués d'après le dernier recensement. C'est ce qu'on appelle l'échelle des contingens. Ce système est mal combiné et

présente dans la pratique de graves inconvéniens. Les cantons ayant des populations d'importance très inégale, l'armée se trouve divisée en unités tactiques de valeur différente; il faut bien en effet que les unités tactiques correspondent au nombre d'hommes mis sous les armes dans chaque canton. Ce fractionnement de l'armée fédérale va jusqu'aux dernières limites; on trouve dans divers cantons jusqu'à vingt-deux demi-bataillons isolés et vingt-quatre compagnies d'infanterie détachées, qui n'appartiennent à aucun corps, de sorte qu'en temps de guerre l'état-major fédéral doit procéder à un travail des plus difficiles pour employer ces petits corps et les faire rentrer dans le cadre d'une organisation régulière. Quant à la réserve, comme elle est moins nombreuse de moitié, elle ne peut pas être organisée sur le même plan, et sa distribution ne saurait correspondre à celle de l'élite; c'est donc une armée distincte de l'autre et bien plus difficile encore à encadrer.

Il y a d'ailleurs dans la loi du recrutement des anomalies grossières, qu'on ne saurait attribuer qu'à l'imprévoyance de ceux qui l'ont faite. Tout Suisse est, de par la constitution, tenu au service militaire; mais, comme les cantons ne doivent qu'un contingent calculé d'après leur population supposée, ceux dont la population a augmenté fournissent en réalité beaucoup plus de soldats qu'il n'en faut. Tandis que l'armée fédérale ne compte sur le papier que 104,354 hommes, il y a en réalité 135,709 hommes sous les drapeaux; tels étaient du moins les chiffres authentiques au 1er janvier 1870. Cela fait un quart en sus du nombre exigé, et ces hommes qui n'appartiennent pas légalement à l'armée fédérale, étant néanmoins astreints par la loi fédérale à l'obligation personnelle de servir, encombrent outre mesure les bataillons, et aggravent les charges des cantons. On voit dans certains cantons populeux des bataillons qui comptent jusqu'à 1,000, 1,200 et 1,400 hommes. D'autres cantons, pour éviter ce surcroît de dépenses, réduisent leur effectif en réduisant le temps du service. Ceux-ci n'attribuent que cinq ou six levées à l'élite; ceux-là sont obligés d'y consacrer onze ou douze levées pour parfaire leur contingent. Ce sont là des inégalités choquantes, fâcheuses à tous les points de vue; il en résulte que les charges militaires ne sont pas égales pour les habitans des divers cantons, et que les dépenses militaires varient elles-mêmes d'un canton à l'autre. Il en résulte enfin que l'instruction militaire, inégalement distribuée, ne saurait être amenée partout au même point de perfection.

Il y a encore plus à redire à l'institution de la landwehr, qui appartient, comme nous l'avons vu, aux cantons, et qui peut seulement être requise par la confédération en cas de péril. L'organisa-

tion de la landwehr est livrée d'ailleurs par la constitution à toutes les fantaisies des gouvernemens cantonaux. Il existe assurément des lois fédérales qui règlent son armement, la durée de son service, dont le minimum est d'un jour par an, le mode même de son inspection; mais ces lois sont pour ainsi dire en l'air, puisque les états ne sont pas liés à cet égard par la constitution. Il y a dans cette organisation beaucoup de négligence et de décousu. Pour n'en citer qu'un exemple, l'effectif des bataillons varie de 377 hommes à 1,368 hommes. Aussi la constitution, en mettant les 66,539 hommes de la landwehr à la disposition du gouvernement fédéral, ne lui procure-t-elle aucune force effective. Si la guerre éclatait et qu'il fallût se servir de la landwehr, il faudrait commencer par la réorganiser de fond en comble. Il est donc nécessaire, si l'on compte sur elle pour la défense du pays, que le gouvernement fédéral prenne en main cette force inorganisée, et qu'il essaie d'en tirer parti.

Ce n'est pas tout. On sait que les corps spéciaux, l'artillerie, le génie et la cavalerie, sont seuls instruits aux frais et sous la direction du gouvernement fédéral. Pour tout le reste de l'armée, il n'a que le droit de surveiller l'instruction et de former les instructeurs; il surveille également l'équipement et l'armement, qui se font dans les cantons. Aussi l'équipement et l'instruction, sinon l'armement, sont-ils parfois mauvais; la qualité du moins en est fort variable d'un canton à l'autre. On n'en est plus sans doute au temps où les petits cantons s'entendaient pour frauder la loi militaire, et s'empruntaient réciproquement leurs équipemens ou leurs armes; il y a longtemps que les batteries d'artillerie nomades qui passaient d'un canton à l'autre, comme des décorations de théâtre, ont disparu sous l'œil vigilant des inspecteurs fédéraux. Il n'en existe pas moins de très grandes et très frappantes différences entre les contingens des cantons. Tandis que les uns présentent l'aspect des meilleures troupes régulières, les autres ressemblent davantage à des gardes nationales improvisées, pareilles à celles dont nous avons été réduits à nous servir pendant notre guerre avec l'Allemagne.

A tous ces inconvéniens, le conseil fédéral n'avait proposé qu'un remède prudent, presque timide. Il voulait confier à la confédération l'instruction de l'infanterie, comme celle des autres armes; il voulait en outre écrire dans la constitution que tous les citoyens devaient être astreints au service militaire pendant un temps déterminé, ce qui aurait mis le surplus des contingens à la disposition du gouvernement fédéral; il proposait enfin d'incorporer la landwehr dans l'armée fédérale. Du reste, il laissait au canton la charge et le soin de l'armement, de l'équipement et toutes les attributions

attachées à la souveraineté cantonale. Le conseil national au contraire tenait à ce que la constitution prescrivît formellement le recrutement par tête et l'obligation du service pour tout citoyen de vingt à quarante-quatre ans; il voulait mettre l'organisation tout entière de l'armée dans le domaine de la législation fédérale, ne faisant aucune distinction entre l'armement, l'équipement et l'instruction; il voulait que la solde elle-même pût rentrer dans les attributions du gouvernement fédéral, si la loi fédérale en décidait ainsi. Le matériel de guerre des cantons devait passer aux mains de la confédération, ainsi que les places d'armes et les bâtimens ayant une destination militaire.

C'était la centralisation la plus rigoureuse. Les fédéralistes disaient avec raison qu'une telle mesure était la ruine de l'autonomie cantonale. Du moment où les cantons ne posséderaient plus ni l'instruction, ni l'armement, ni l'équipement, ils seraient réduits au rôle de fournisseurs d'hommes, chargés de lever des recrues et de les mettre à la disposition de la confédération. On ajoutait qu'il ne fallait pas tant exiger d'une armée de milices, et qu'à tant vouloir imiter le système prussien, on finirait par rendre la charge du service militaire insupportable aux populations de la Suisse. L'instruction n'était-elle pas déjà excellente dans les grands cantons? Les instructeurs cantonaux ne sortaient-ils pas d'une école spéciale? La forme de l'armement n'était-elle pas déjà prescrite par la confédération? Était-il nécessaire de tout bouleverser pour obtenir de nouveaux progrès? On allait étouffer au contraire la salutaire et généreuse émulation qui régnait entre les cantons et entre les citoyens eux-mêmes. Cette opinion s'appuyait de l'autorité du général Dufour, qui voyait dans la souveraineté cantonale le ressort même de l'organisation militaire, et qui regardait une armée ainsi faite comme la plus apte à soutenir une longue et énergique résistance contre l'invasion. D'ailleurs où trouver les ressources nécessaires pour fournir à cet immense surcroît de dépenses? Il faudrait encore une fois les dérober aux cantons. On leur avait déjà pris en 1848 les postes et les péages, mais on leur avait accordé une juste indemnité en échange; fallait-il maintenant la leur arracher en violation de tous les contrats, et les dépouiller de leurs revenus en même temps qu'on les dépouillait de leur souveraineté? — C'est sans doute pour répondre à ces objections et pour calmer ces craintes que le conseil des états a introduit deux légers changemens dans le projet du conseil national. Il a stipulé qu'autant que possible les unités tactiques devraient être formées de troupes d'un même canton, et qu'en outre « l'exécution de la loi militaire dans les cantons aurait lieu par les autorités cantonales elles-mêmes dans les limites

déterminées par la législation fédérale. » C'est le seul adoucissement qu'on ait cru devoir apporter aux plaintes de la souveraineté cantonale, ainsi dépouillée impitoyablement de la plus importante de ses prérogatives.

Il ne nous appartient pas de juger cette réforme et de trancher entre les deux opinions qu'on vient de voir. Il nous semble cependant qu'elle ne tuera pas l'armée, comme le soutiennent ses adversaires, mais qu'elle lui prêtera au contraire une force plus grande. Chacun reconnaît que la centralisation de l'instruction et l'abolition de l'échelle des contingens seront de bonnes choses en elles-mêmes; on ne se lamente que sur l'amoindrissement des cantons et l'affaiblissement de la vie cantonale. Il est vrai que ce nouveau système porterait un coup terrible aux cantons, où déjà la vie politique menace de s'éteindre; mais il est impossible de tout concilier, et les nécessités de la défense nationale ne doivent-elles pas aujourd'hui primer tout le reste? Les inconvéniens financiers du projet sont les plus graves. On a peine à se figurer la Suisse obligée d'entretenir à grands frais une grosse armée de 150,000 hommes. Ce qui faisait jusqu'ici sa prospérité, c'est qu'elle payait peu d'impôts et qu'elle se gouvernait à bon marché. Déjà les cantons dépensent environ 7 millions par an pour l'entretien de l'armée fédérale; à cette somme déjà grosse, et qu'il va falloir imputer sur les dépenses de la confédération, devra s'ajouter un supplément considérable de 1 million 1/2, de 2 millions, de 3 millions peut-être. Où la confédération trouvera-t-elle l'argent nécessaire?

C'est ce que les auteurs de la révision ont été forcés de prévoir, et voilà pourquoi à la centralisation militaire ils ont dû ajouter la centralisation fiscale. D'après l'article 34 de la constitution encore en vigueur, les dépenses de la confédération sont couvertes par les intérêts des fonds fédéraux, par les péages, les postes, la régie des poudres et les contributions des cantons. L'article 28 du nouveau projet de constitution décide également que le produit des *péages* (ou douanes) appartiendra à la confédération, mais cela signifie qu'il lui appartiendra intégralement, sans remise ni indemnité à payer aux cantons. On sait en effet que les cantons reçoivent encore, en dédommagement des péages supprimés en 1848, la somme de 58 centimes par tête de population, suivant le recensement de 1838; ils reçoivent même, au cas où cette indemnité ne serait pas suffisante, une redevance calculée de façon à parfaire le revenu net des péages, évalué d'après le produit des années 1842 à 1846. Telles sont les diverses ressources qu'il s'agit de leur enlever pour les laisser au gouvernement fédéral; on ne fait exception que pour les cantons d'Uri, des Grisons, du Tessin et du Valais, qui continue-

ront à recevoir une indemnité pour l'entretien de leurs routes alpestres internationales.

Les postes et les télégraphes fourniraient une autre source de revenus nouveaux. Lors de la centralisation du service des postes, il fut alloué à chacun des cantons dépossédés une somme égale au produit moyen des années 1844, 1845 et 1846, pourvu toutefois que le produit total pût y suffire. C'est cette indemnité qu'il s'agit maintenant de supprimer pour l'attribuer aux dépenses de la confédération. La taxe des exemptions militaires, payée jusque-là aux cantons, passe aussi dans les mains de la confédération. On voit par là quel pas immense la Suisse se prépare à faire dans la voie de la centralisation financière. La constitution de 1848 autorisait seulement la législation fédérale à supprimer les péages locaux, cantonaux ou municipaux, et à se les approprier moyennant indemnité. Aujourd'hui la centralisation des services entraîne aussi la concentration des revenus; on est même forcé d'ajouter aux ressources énumérées plus haut un nouvel impôt sur le tabac, que le projet de révision accorde à la confédération la faculté de créer suivant ses besoins.

A ces mesures financières indispensables, les auteurs de la révision ont joint un certain nombre de réformes pratiques aboutissant toutes à une extension plus grande des pouvoirs du gouvernement fédéral. Dans ce nombre, il faut compter la disposition qui confère à l'autorité fédérale la police des endiguemens et des forêts, la surveillance et la direction des travaux de reboisement. Il faut en dire autant de l'unité des poids et mesures, du droit de législation fédérale sur la pêche et la chasse, de la suppression des maisons de jeu, du droit de législation accordé au gouvernement fédéral sur les industries insalubres et dangereuses, sur le travail des enfans dans les manufactures, sur la surveillance des agences d'émigration et des entreprises d'assurances. Ce sont toutes mesures incontestablement utiles, mais dont le résultat naturel est de grossir les attributions du pouvoir central au détriment des cantons. Il en est de même des nouvelles dispositions qui assurent la liberté du commerce et de l'industrie. Jadis, avant la révolution de 1848, l'exercice de toutes les professions libérales, commerciales et industrielles était soumis par les lois locales à de nombreuses et insupportables entraves. Aujourd'hui même la liberté de l'industrie, telle qu'elle est garantie par la constitution, ne s'applique qu'aux Suisses établis dans des cantons étrangers, mais non pas encore aux Suisses résidans. Il règne encore dans certains cantons des inégalités flagrantes entre les nouveau-venus et les anciens habitans du canton. On cite même certaines villes où s'appliquent tou-

jours des règlemens surannés qui interdisent, comme au moyen âge, l'entrée de telles ou telles marchandises. Enfin l'exercice des professions les plus indépendantes est encore soumis en certains lieux à l'obtention de patentes coûteuses et à l'accomplissement de certaines conditions fort gênantes, car, faute de les remplir, on ne peut pas exercer sa profession en dehors du canton où l'on est né. C'est pour mettre fin à ces entraves que l'article 29 du nouveau projet de constitution proclame la liberté du commerce et de l'industrie, et que l'article 30 décide que la législation fédérale pourvoira à ce qu'il soit délivré aux personnes qui veulent exercer des professions libérales des certificats de capacité valables dans toute l'étendue de la confédération.

Deux mesures d'une utilité moins pressante sont celles qui placent dans le domaine de la confédération la législation sur les banques et la législation sur la construction et l'exploitation des chemins de fer. Jusqu'à présent, on ne prétend régler que l'émission et le remboursement des billets de banque. Rien de mieux que cette surveillance exercée par la confédération sur les établissemens de crédit, qui échappent souvent par leur importance et par la multiplicité de leurs relations à la surveillance des cantons, et surtout des petits cantons; mais le but final et certain de cette mesure est soit de réunir un certain nombre de banques privilégiées sous le patronage de la confédération, soit de permettre à celle-ci de créer elle-même une banque d'état, ce dont l'utilité est au moins douteuse. Quant aux chemins de fer, la mesure qui les concerne a été résolue à l'instigation des chefs des grandes compagnies, de ceux qu'on appelle à Berne le parti des *barons*, dans le dessein de mettre l'autorité fédérale au service de leurs entreprises, et particulièrement pour favoriser l'affaire du Saint-Gothard. Il y a quelques années, les *barons*, à la tête desquels il faut placer M. Alfred Escher (de Zurich), régnaient souverainement dans un certain nombre de gros cantons dont le gouvernement était devenu pour ainsi dire la succursale des grandes compagnies, et d'où ils dominaient la Suisse entière. Au bout de quelque temps, ce régime indisposa les populations, qui les chassèrent du gouvernement de ces états. Depuis ce temps, les *barons* ont changé leurs batteries, et ils essaient de faire du gouvernement fédéral, où ils se sont réfugiés, le centre et l'instrument de leur influence. De fédéralistes passionnés, ils sont devenus centralisateurs résolus, et c'est, il faut le dire, le secours apporté par eux aux révisionistes qui a donné à ces derniers la majorité de l'assemblée fédérale. Pour eux d'ailleurs, la révision tout entière est contenue dans l'article 24 sur la législation des chemins de fer. Ce genre de centralisation n'aurait certes pas été inutile au

début de la fondation des voies ferrées, quand les cantons pliaient sous le faix des subventions qu'ils avaient été forcés de leur accorder; elle serait beaucoup moins utile à présent qu'il n'y a plus à créer que des lignes d'intérêt local, et ce n'est vraiment pas la peine de priver ainsi les cantons du dernier fleuron de leur souveraineté.

Une fois entrés dans ce système, les révisionistes sont allés encore plus loin. Nous les voyions tout à l'heure qui appropriaient à la confédération les revenus des cantons; les voici maintenant qui veulent régenter l'assiette des impôts dans l'intérieur des cantons eux-mêmes. Les articles 32 et 33 du nouveau projet s'attaquent à l'impôt dit *ohmgeld*, sorte d'octroi établi par plusieurs cantons sur les vins et les spiritueux. Ces *ohmgeld* ne sont pas absolument interdits, comme le conseillaient quelques novateurs téméraires, car ils forment une des ressources les plus importantes des budgets cantonaux; mais on ne leur accorde qu'une tolérance provisoire de vingt années, au bout desquelles ils devront être impitoyablement supprimés.

Une autorité qui intervient dans les questions d'impôts ne doit pas hésiter à se faire sentir dans l'éducation populaire. L'article 25 du projet de révision décrète l'obligation pour les cantons de pourvoir à l'instruction primaire, obligatoire et gratuite, tranchant ainsi des questions importantes qui devaient rester du ressort de la législation cantonale. L'obligation existait depuis longtemps en Suisse, mais elle s'y produisait sous diverses formes, particulièrement sous celle d'une rétribution scolaire obligatoire, qui allégeait d'autant les charges des cantons et des communes : c'est donc une dépense nouvelle imposée sans nécessité. Le même article 25 place l'instruction supérieure dans le domaine de la législation fédérale, et donne à la confédération le droit de créer une université fédérale, une école polytechnique et d'autres établissemens d'instruction supérieure. Les centralistes disent avec raison que cette création est le seul moyen qu'il y ait pour la Suisse de retenir chez elle ses savans les plus distingués, ou d'attirer ceux des nations étrangères. Ils y voient surtout un moyen de fondre entre elles les diverses parties de la Suisse en donnant à tous ses enfans une culture uniforme, et de préparer ainsi l'unification du droit civil. L'unité de la législation civile, c'est là en effet le dernier terme et le point culminant de toutes les réformes centralistes. Quand on en sera arrivé à ce point, la centralisation politique sera peut-être encore inachevée; mais la centralisation sociale, d'où toutes les autres dérivent, pourra être considérée comme un fait accompli. Or le projet de révision préparé par l'assemblée fédérale ne recule pas devant cette

idée hardie. Il ne se contente pas d'accomplir en détail une véritable révolution; il n'hésite pas à y mettre le sceau révolutionnaire, et à ouvrir à la législation fédérale une ère indéfinie de réformes nouvelles.

IV.

Il y a longtemps que la codification du droit civil est l'un des vœux les plus ardens des jurisconsultes, l'un des intérêts les plus pressans du commerce et de l'industrie. L'unité de législation devient un besoin chaque jour plus impérieux à mesure que les affaires se développent, que les relations se multiplient, et que les intérêts se compliquent. La diversité de législation qui règne en ce pays, et qui a ses avantages au point de vue politique, a dans la pratique journalière de la vie des conséquences vraiment fâcheuses, souvent ridicules. Quand on traverse la Suisse, on peut se trouver soumis, en une demi-journée, à dix législations différentes. Un mariage contracté dans un canton n'est pas valable dans un autre; les conditions d'hérédité et de successibilité varient à chaque pas. Dans tel canton, l'âge de la majorité est fixé à dix-neuf ans, dans tel autre à vingt ans ou à vingt-trois ans. Rien de plus incohérent que les droits qui résultent des lois sur les obligations ou sur les relations commerciales. Quand par hasard, et cela arrive fréquemment, une industrie occupe le territoire de plusieurs cantons, on ne sait quel est le droit qui la régit. Or il ne saurait y avoir aucune sécurité dans les affaires sans une loi commerciale unique. On voit même, dans certains petits cantons, des lois de circonstance faites en vue de telle ou telle entreprise particulière. Dans plusieurs cantons par exemple, le privilége hypothécaire est accordé de préférence aux parens du débiteur; la loi du canton de Zug a fort adroitement complété cette combinaison en conférant au créancier hypothécaire du premier rang le droit de désigner lui-même celui qui viendra en seconde ligne. C'est ce qu'un membre du conseil des états, M. Vigier, appelait avec raison « le pillage réciproque des codes. » La législation fédérale a essayé de remédier à cette anarchie en édictant un code de commerce. Cela n'a pas suffi, car, pour mettre un terme au désordre, il faut remonter jusqu'à la législation civile elle-même et définir uniformément les obligations.

Les partisans de l'ancienne diversité répondent qu'elle doit être maintenue, parce qu'elle est une des richesses du génie national, et que d'ailleurs elle est plus utile que nuisible, car les divers cantons ont moins de relations entre eux qu'avec les pays voisins. Ils s'en rapprochent déjà par la langue et la facilité des communications,

ils s'en rapprochent encore davantage par l'analogie des lois. Ainsi la Suisse française a des lois civiles analogues à celles de la France, la Suisse allemande a gardé le vieux droit germanique, et elles s'en trouvent bien mieux l'une et l'autre que si la législation fédérale leur imposait une uniformité factice en faisant violence à leur génie et à leur histoire. Les révisionistes ne se sont pas arrêtés devant ces objections; le conseil fédéral lui-même, quoique médiocrement zélé pour la révision, n'a pas hésité à proposer à l'assemblée fédérale que désormais des lois uniformes régleraient pour la Suisse entière un certain nombre d'objets indispensables, tels que les contrats de transport des voyageurs et des marchandises, les vices rédhibitoires du bétail, les conditions de la propriété littéraire, la faillite et la poursuite pour dettes. L'uniformité des contrats de transport est tellement nécessaire que les compagnies de chemins de fer avaient cru devoir elles-mêmes parer à l'absence d'une loi formelle par des conventions volontaires. Quant à la propriété littéraire, il est urgent de mettre fin aux inégalités choquantes que produisent dans les cantons les concordats qu'ils ont passés entre eux, ou même les conventions spéciales qu'ils ont conclues avec les peuples étrangers. En ce sens, le conseil fédéral ne demandait que l'indispensable, et ne pouvait être accusé de tomber dans une centralisation imprudente.

Une autre question des plus intéressantes parmi celles que soulève la révision du droit civil est la question du *droit d'établissement* des citoyens suisses dans des cantons étrangers. L'acte de médiation de 1803 renfermait la disposition suivante : « tout citoyen suisse a le droit de transporter son domicile dans un autre canton et d'y exercer librement son industrie; il peut acquérir les droits politiques suivant les lois du canton dans lequel il s'établit, mais il ne peut les exercer en même temps dans deux cantons. » Cette disposition libérale et sage fut abandonnée en 1815; le pacte fédéral du 7 août de cette année restitua purement et simplement aux cantons la législation de l'établissement. La constitution de 1848 eut soin de garantir le droit d'établissement, mais seulement aux Suisses appartenant à l'une des communions chrétiennes. Le projet de révision repoussé en 1866 étendait cette garantie à tous les Suisses sans distinction de croyance; il s'agit aujourd'hui de faire mieux encore, s'il est possible, et d'adoucir les conditions matérielles de l'établissement, pour l'assurer à tous les citoyens.

En effet, cette législation étrange et surannée a produit un singulier résultat : c'est qu'il y a en Suisse des milliers d'individus qui n'ont pas d'autre patrie que la Suisse, et qui cependant ne comptent point parmi ses citoyens, puisqu'ils ne participent pas au droit de

cité cantonal. On les appelle les *heimathlose*, les gens sans patrie, — et c'est dans leur propre pays qu'ils n'ont pas de patrie! Il a fallu une législation spéciale pour mettre la confédération en état de les protéger contre les exigences et les persécutions des cantons, et c'est le tribunal fédéral qui est chargé de la leur appliquer. Le droit de cité n'est jusqu'à ce jour en Suisse qu'un véritable droit de bourgeoisie, un droit tout personnel attaché à l'origine ou arbitrairement conféré par la commune ou par le canton. Le Suisse établi appartient toujours à son domicile d'origine, et ce n'est que par tolérance qu'on le reçoit sur un autre sol. Si ses liens viennent à se briser avec le canton de son origine sans qu'il parvienne à en contracter de nouveaux avec le canton où il réside, le voilà désormais vagabond et sans patrie. Lors même qu'il ne tombe pas dans cette situation bizarre, les difficultés qu'il rencontre dans le lieu de son établissement lui en rendent souvent le séjour impossible.

D'après la constitution régnante, aucun Suisse n'a le droit de s'établir dans un canton quelconque, s'il n'est muni d'un acte d'origine, d'un certificat de bonne vie et mœurs, d'une attestation qu'il jouit des droits civils et qu'il n'est pas légalement flétri. Ni les faillis, ni les individus mis en tutelle ne jouissent du droit d'établissement. Certains cantons d'ailleurs imposent aux nouveau-venus des cautionnemens onéreux, des charges exceptionnelles. Ces sévérités sont excessives, et le nouveau projet réduit les conditions d'établissement aux deux que voici : n'avoir pas éprouvé de condamnation judiciaire, n'être pas dans un état d'indigence qui vous fasse tomber à la charge du public; il retire en outre aux cantons le droit d'expulsion ou de bannissement, tant pour les indigènes que pour les étrangers établis; ces derniers seulement peuvent être éloignés par arrêt de justice ou pour cause d'indigence. En s'établissant dans un canton étranger, les Suisses entreront en jouissance de tous les droits exercés par les indigènes, sauf pourtant la participation aux biens des communes, qui est, dans chaque famille, une sorte de patrimoine héréditaire.

Mais ici un nouvel embarras se présente. Il y a, dans ce pays hérissé de vieilles lois et de vieilles traditions locales, des cantons qui n'accordent pas le droit de vote à ceux de leurs *ressortissans* qui viennent à s'établir dans une autre commune, de sorte qu'en prescrivant l'égalité des droits pour le Suisse établi et pour l'indigène, il se trouve quelquefois qu'on n'a rien fait du tout. Il est donc nécessaire que la législation de chaque canton fixe un minimum de droits pour tous ceux qui habitent le territoire, ou sinon il faut prescrire, avec le projet de révision, que le Suisse établi deviendra électeur après un établissement d'une certaine durée ; le

projet de révision a fixé cette durée à trois mois. Ce n'est pas tout encore : il faut se demander de quelle législation dépend le Suisse établi. Est-ce la législation du lieu de son origine? Est-ce la législation de son lieu de séjour? L'usage et la tradition veulent que ce soit celle du lieu d'origine; le bon sens, l'intérêt bien entendu de chacun, veulent que ce soit la législation du lieu d'établissement. Il arrive sans cesse qu'il y a des conflits entre l'une et l'autre. C'est là une de ces difficultés inextricables que l'unité de législation peut seule résoudre, et c'est à elle en effet que le projet de révision fait appel en réclamant une loi fédérale sur le principe du domicile.

Le droit de naturalisation soulève une question à peu près semblable. Ce droit n'appartenait jusqu'ici qu'à la souveraineté cantonale; quoique conforme à la tradition, le droit absolu des cantons est en cette matière une anomalie choquante, car tout citoyen d'un canton est en même temps citoyen suisse, et par conséquent la confédération a quelque droit de l'accueillir ou de le repousser. Il se passe d'ailleurs dans les cantons des abus scandaleux dont la confédération est la première à souffrir, et auxquels il faut bien lui donner le moyen de mettre un terme. On a vu, pendant la dernière guerre, la nationalité suisse devenue un objet de commerce et vendue en Allemagne au plus offrant par des agens cantonaux, qui ne rougissaient pas de trafiquer du nom de la patrie. Sera-ce donc à la confédération seule que l'on remettra le droit de naturalisation? Cela ne peut se faire tant qu'on maintiendra la législation fédérale sur les gens sans patrie, et tant qu'il ne suffira pas d'appartenir à la confédération pour être citoyen d'un canton. Faute de l'unité de législation, qui serait ici encore la solution la plus commode, le projet de révision se contente d'exiger que les demandes de naturalisation soient soumises d'abord au conseil fédéral, qui jugera si elles sont fondées, pour les transmettre ensuite aux cantons, s'il les approuve.

Un autre point sur lequel l'unité de législation est demandée avec le plus d'ardeur, c'est la question du mariage. Chose bizarre, et qui montre comme les coutumes les plus abusives peuvent s'accorder avec l'usage des libertés les plus démocratiques, le droit au mariage est encore sujet en Suisse à un certain nombre de restrictions. Dans plusieurs cantons, les mariages mixtes sont interdits entre personnes de diverses confessions; de plus on ne peut pas se marier, si l'on ne peut justifier de ses moyens d'existence, et les indigens sont condamnés au célibat, parce qu'ils donneraient naissance à une famille que la commune serait dans l'obligation d'entretenir. Bien entendu, cette loi n'a d'autre effet que d'augmenter

le nombre des enfans naturels; elle s'est maintenue cependant et s'applique encore avec beaucoup de rigueur dans la plupart des cantons allemands, où règne le système de la taxe des pauvres. Elle n'existe pas dans la Suisse romande, où l'obligation de l'assistance publique est moins rigoureuse. C'est du canton de Vaud, pourtant peu révisioniste, qu'est sortie la demande d'une législation fédérale sur le mariage, et c'est même cette demande, on peut le dire, qui a été l'origine première de la révision.

Déjà la législation fédérale est intervenue dans les mariages mixtes; elle les a non-seulement autorisés, mais garantis. Qu'en est-il résulté? C'est que, dans certains cantons qui persistaient à mettre des empêchemens au mariage, les mariages entre personnes de la même confession religieuse sont devenus plus difficiles que les mariages mixtes. Pour assurer l'égalité à tous, l'article 50 du projet place solennellement le droit au mariage sous la protection de la confédération, et stipule qu'aucun empêchement ne peut être fondé « ni sur des motifs confessionnels, ni sur l'indigence de l'un ou de l'autre des époux, » ni sur des raisons de police. D'ailleurs on s'efforce autant que possible de respecter le droit des cantons, qui auront toute latitude de régler les formes civiles ou religieuses du mariage, pourvu toutefois que le mariage contracté régulièrement dans un canton, ou même au dehors, soit reconnu valable dans la confédération tout entière. L'article 60 ajoute « qu'en matière matrimoniale nul ne peut être contraint de se soumettre à une juridiction ecclésiastique. » Il est stipulé en outre que la femme acquiert par mariage le droit de bourgeoisie et de cité de son mari.

Voilà donc l'unité de législation civile qui s'approche à grands pas. Elle se glisse dans la constitution sous forme d'articles organiques qui ne sont eux-mêmes que des articles de droit civil. Toutes ces dispositions de détail deviennent inutiles ou ne gardent plus qu'une valeur transitoire quand on arrive à l'article 55. Ici le principe de l'unité législative est hautement proclamé : « la législation sur le droit civil, y compris la procédure, est du ressort de la confédération ; la confédération peut en outre étendre sa législation au droit pénal et à la procédure pénale. » Quoique les cantons ne soient pas dessaisis de l'administration de la justice et qu'ils « conservent le droit de rendre des lois en attendant la promulgation des lois fédérales, » le dernier mot de la centralisation est prononcé; si cet article prévaut, le régime fédératif est bien malade. Malgré l'utilité, et il faut presque dire la nécessité plus ou moins prochaine de cette grande réforme, on comprend que beaucoup de bons esprits s'en épouvantent, et qu'ils se demandent avec anxiété si une révolution aussi profonde ne sera pas fatale à l'avenir de leur pays.

L'unité de la législation fédérale doit amener tôt ou tard l'extension du tribunal fédéral et l'agrandissement de ses attributions. A l'heure qu'il est, cette haute cour, nommée, comme on le sait, par l'assemblée fédérale, a pour mission de juger les différends des cantons entre eux, de la confédération avec les cantons, de la confédération avec les corporations ou les particuliers, ainsi que les différends concernant les *heimathlose*; elle juge en outre toutes les causes importantes dont les parties s'accordent à la saisir, sans parler des crimes et des délits politiques. Déjà le projet de révision lui donne en outre à juger les procès entre les particuliers et les cantons, quand l'une des parties la requiert. Il n'est pas douteux que son importance ne s'accroisse avec celle du gouvernement fédéral. On n'échappera pas plus à la centralisation judiciaire qu'à la centralisation du droit civil.

Il y a un dernier genre de centralisation que la Suisse semble aujourd'hui poursuivre avec une ardeur illibérale qui n'est pas tout à fait digne d'elle et qui ne fait pas très bien augurer de son avenir : il s'agit de la centralisation religieuse fondée par le moyen de la religion d'état. On sait que ce pays, qui jouit de toutes les libertés politiques, n'a pas encore pleinement connu la liberté religieuse. Quoique toutes les confessions chrétiennes y soient représentées, et qu'une longue habitude de vie commune ait dû leur enseigner à toutes la pratique de la tolérance, les passions religieuses se mêlent encore en Suisse au patriotisme local, et elles ont conservé quelque chose de l'ardeur qu'elles avaient au moyen âge. Si au milieu de ces dissensions, aujourd'hui fort près de s'apaiser, quoiqu'elles aient dégénéré plus d'une fois en guerre civile, la confédération bornait son rôle à exercer un arbitrage impartial et à prêcher la tolérance en préparant le régime de la liberté, on n'aurait qu'à s'applaudir de l'introduction du pouvoir central dans les questions religieuses; mais il n'en est malheureusement pas ainsi. La confédération, se faisant en cela l'instrument des prétentions des gouvernemens cantonaux, paraît vouloir s'engager de plus en plus dans la voie illibérale où M. de Bismarck l'a déjà précédée. Pendant que la nouvelle monarchie germanique fait mine de renouveler les querelles séculaires du sacerdoce et de l'empire, le gouvernement de la Suisse ne paraît pas comprendre que cette politique, qui est un anachronisme dans le temps où nous sommes, est de sa part, à lui, une sorte de suicide et d'abdication. Au lieu de se laisser traîner à la remorque du nouvel empire, la Suisse devrait sentir que sa gloire et son salut sont dans l'adoption d'une politique tout opposée, et, puisqu'elle s'occupe aujourd'hui de réviser sa constitution fédérale, elle devrait profiter de cette occasion pour tenter, aux portes de l'Al-

lemagne, la grande expérience de l'église libre dans l'état libre.

Le nouveau projet de constitution contient, à l'article 48, des préceptes excellens. Il déclare que « la liberté de conscience et de croyances est inviolable, » que « nul ne peut être inquiété dans l'exercice de ses droits civils ou politiques pour cause d'opinion religieuse, ni être contraint d'accomplir un acte religieux ou encourir des peines à ce sujet, » que « nul n'est tenu de payer des impôts dont le produit est spécialement affecté aux frais proprement dits du culte ou d'une association religieuse à laquelle il n'appartient pas, » que « nul ne peut, pour cause d'opinion religieuse, s'affranchir de l'accomplissement d'un devoir civique. » C'est là le vrai langage de l'état laïque, quoique respectueux de la liberté religieuse. C'était la réponse qu'il convenait de faire à l'étrange pétition adressée au conseil fédéral par les évêques catholiques, demandant, sous couleur de liberté, la protection du gouvernement « contre les abus de la presse, » son intervention dans le Tessin et à Bâle en faveur du clergé orthodoxe, et la prescription du repos du dimanche aux troupes fédérales. Il est seulement fâcheux que les faits ne soient pas d'accord avec les paroles, et que le gouvernement paraisse moins préoccupé de faire respecter sincèrement la liberté de conscience que d'abuser des droits de police que la constitution lui réserve contre les empiétemens des autorités ecclésiastiques, pour persécuter une croyance au profit d'une autre et juger des questions de doctrine qui ne sont point de son ressort.

En tout ceci, la conduite du gouvernement fédéral est équivoque et contradictoire; la sincérité de ses déclarations libérales est déjà mise en doute par ses actes. Après avoir élaboré le projet qu'on vient de voir, il n'hésite pas à voguer à pleines voiles dans les eaux de la politique allemande et à encourager dans les cantons l'établissement d'une véritable constitution civile du clergé. Il semble qu'il veuille les dédommager de leur affaiblissement politique et militaire en leur permettant d'établir une sorte de despotisme religieux. Si même il faut en croire les bruits qui courent, le gouvernement fédéral médite de faire plus encore : il veut centraliser à son tour le pouvoir religieux qu'il accorde aux cantons et introduire dans le nouveau projet de révision qu'il prépare des mesures analogues à celles qui viennent d'être prises à Genève et à Neufchâtel. Ce serait, paraît-il, la vengeance des révisionistes contre les catholiques ultramontains, qui se sont joints, pour repousser la révision, à leurs anciens adversaires, les protestans conservateurs. Si la confédération prétend faire de l'exercice des cultes un département de l'administration civile, il vaut mieux qu'elle le dise et qu'elle l'inscrive dans ses lois; mais ce serait pour la Suisse une

honte ineffaçable, et nous ne la plaindrions plus autant, si par aventure elle devenait la proie du césarisme germanique.

V.

Après avoir énuméré les principales mesures contenues dans le projet de révision, on ne s'étonne plus de la résistance obstinée qu'elles rencontrent, non-seulement chez les partisans arriérés de l'autonomie cantonale, mais encore chez un grand nombre d'hommes sages et modérés qui, sans être hostiles à ce qu'on appelle le progrès moderne, craignent de le précipiter outre mesure et de devancer par trop l'œuvre du temps. La révision forme dans son ensemble, en dépit de quelques transactions et de quelques ménagemens plus apparens que réels, un système de centralisation des plus complets et qui, s'il était mis en vigueur, ne tarderait pas à se développer d'une manière dangereuse. Supposez que toutes les réformes qu'elle annonce ou qu'elle prévoit soient accomplies, et il n'y aura plus guère de différence entre les institutions de la Suisse et celles des grands états centralisés. On conçoit que des hommes sensés, convaincus peut-être, en détail, de l'utilité de ces réformes, mais croyant avec raison l'existence même de leur pays attachée au maintien de ses institutions fédératives, envisagent un pareil avenir avec inquiétude et avec chagrin.

C'est par la force des choses que l'on se trouve amené à resserrer les liens du gouvernement fédéral; mais plus on augmente ses attributions, plus il devient nécessaire de lui donner un contre-poids, d'imaginer une institution qui rétablisse l'équilibre entre la confédération et les cantons. Ce contre-poids, les auteurs de la révision ont cru le trouver dans la participation directe du peuple des cantons à la législation fédérale. Ils ont eu l'idée, suivant ce qui se pratique dans plusieurs cantons pour la législation ordinaire, et dans la confédération elle-même pour les modifications du pacte fédéral, d'associer les citoyens aux résolutions de l'assemblée fédérale, et de compenser la perte des prérogatives de la souveraineté cantonale par une intervention nouvelle de cette souveraineté dans les actes et dans les décisions du pouvoir central. Cette pensée est venue à tout le monde, à tous ceux du moins qui désiraient entretenir la vie locale, et qui ne voulaient pas écraser les cantons sous les pieds d'un gouvernement purement unitaire.

Ce contrôle populaire peut s'exercer sous deux formes : sous celle du *referendum*, actuellement en usage pour la constitution, et sous celle du *veto;* il peut même se transformer en *droit d'initiative*, comme dans plusieurs cantons, où un certain nombre de citoyens

peuvent en s'unissant provoquer et diriger sur tel ou tel objet l'action des pouvoirs légaux. Il semble tout naturel d'emprunter à la constitution fédérale la forme déjà appliquée et consacrée par l'usage, c'est-à-dire le *referendum* et la ratification par le double vote du peuple et des cantons. Ce procédé, quoique déjà ancien, est le plus perfectionné de ceux qui sont employés dans les cantons. Il assimile en apparence les institutions représentatives modernes à la démocratie pure, et réduit les assemblées parlementaires à un simple travail de préparation, qui reste sans autorité aussi longtemps qu'il n'a pas obtenu la sanction du peuple. En ce sens, cette institution convient éminemment au caractère de la démocratie suisse. Autrefois la législation directe n'existait que dans les cantons pastoraux d'Uri, de Schwytz, de Glaris, d'Unterwald et d'Appenzell, où subsistait encore la vieille coutume germanique de l'assemblée générale du champ de mai. Le procédé du *veto* populaire s'introduisit pour la première fois en 1831 dans la constitution du canton de Saint-Gall. Ce ne fut que plus tard, en 1848, que le *referendum*, développement du même système, fut installé à Schwytz, après que la *landesgemeinde* eut été abolie dans ce canton. Beaucoup d'autres cantons l'imitèrent successivement, les Grisons en 1854, Bâle-campagne en 1863, Thurgovie, Zurich, Berne, Lucerne, Soleure en 1869, Argovie en 1870, et ce système législatif tend aujourd'hui à être adopté partout.

Pourquoi la confédération ne suivrait-elle pas cet exemple, à présent surtout qu'elle veut se saisir de presque toute la législation politique et civile? Pourquoi n'offrirait-elle pas le *referendum* aux cantons, comme gage des libertés qu'ils aliènent, et comme compensation des sacrifices qu'elle leur impose? Sans dire, comme on le prétend quelquefois, qu'on leur rendra ainsi plus de pouvoir qu'on ne leur en prend, il faut reconnaître qu'il y a là un frein sérieux pour les abus de la souveraineté fédérale, et qu'il serait imprudent de le négliger dans un moment où cette souveraineté menace de tout engloutir; mais dans quel cas devra s'exercer ce contrôle, et sous quelle forme faut-il l'établir? Au fond, il n'y a qu'une assez légère différence entre le *referendum* et le *veto*; elle consiste en ce que le *referendum* est obligatoire ou subordonné aux décisions de la confédération elle-même, tandis que le *veto* est facultatif et n'entre en exercice que quand le peuple ou les cantons le réclament suivant certaines formes prescrites. Le *veto* suffirait donc, car il ne faut pas trop multiplier les votations populaires, et quand une loi a été votée régulièrement, après mûre discussion, par les deux chambres, il y a toute présomption que le pays la désire ou qu'il l'accepte, à moins qu'il ne demande à la sou-

mettre à l'épreuve du *veto*. D'ailleurs le *referendum* peut être réglé de manière à ne pas porter sans distinction sur toutes les lois fédérales. On peut déterminer d'avance les cas où il entre en usage; on peut en limiter l'emploi aux lois votées conformément à l'article 45 du projet de révision, c'est-à-dire aux lois civiles et pénales que la confédération pourra faire en vertu de cet article; on peut même l'étendre aux mesures prévues par les articles 20 et 49, en le faisant porter sur toutes les lois civiles, criminelles, militaires ou confessionnelles, et en général sur toutes les mesures qui sont la conséquence des principes posés dans la constitution nouvelle. Il est naturel en effet que l'exercice d'un pouvoir nouveau soit entouré de garanties spéciales. Il est juste d'ajouter que les lois fédérales, même en dehors de ces matières, seront également soumises au *referendum* quand les deux conseils l'auront décidé, ou, s'ils ne sont pas d'accord, quand l'un d'eux en aura exprimé le désir. Enfin il est indispensable, si c'est là un droit sérieux, que le peuple lui-même puisse, dans certains cas, en prendre l'initiative. Si par exemple, dans le délai de trois mois, 50,000 citoyens actifs en ont fait la demande par une pétition signée de leurs noms, il sera convenu que les lois fédérales seront soumises au *referendum* tout comme si les conseils l'avaient ordonné. Pour relever l'importance de la souveraineté cantonale, il sera même bon de conférer le même privilége aux gouvernemens des cantons; si cinq d'entre eux en font la demande, elle devra être accueillie. De plus, il y a une foule de mesures fédérales importantes qui peuvent intéresser gravement la souveraineté cantonale, et qui sont non pas des lois, mais de simples arrêtés exécutifs pris par le conseil fédéral : il est bien difficile de suspendre ces arrêtés lorsqu'il y a urgence à les mettre en exécution; mais dans le cas contraire il y a utilité à les assimiler aux lois proprement dites, et à les subordonner également à la ratification populaire.

Jusqu'ici, et sauf sur quelques questions de détail, les unitaires et les fédéralistes sont à peu près d'accord. C'est sur la forme même du *referendum* qu'ils cessent de s'entendre. Les uns n'attachent d'importance qu'au vote des cantons, et ne cherchent dans le *referendum* qu'une dernière garantie pour l'autonomie cantonale. Les autres au contraire voudraient tout subordonner au vote populaire et à la majorité numérique; dans leur pensée, le *referendum* n'est qu'un instrument de centralisation démocratique. Quelques-uns vont même jusqu'à demander que la votation populaire soit la seule, et, renouvelant l'argument employé par nos radicaux français contre l'institution d'une seconde chambre, assurent que le vote des cantons ne saurait être qu'une formalité inutile, quand il

ne sera pas une cause de conflits. Ces démocrates absolus ne sauraient concevoir que la volonté nationale se fît échec à elle-même, et ceux qui admettent le vote des cantons pour les mesures constitutionnelles ne veulent pas l'étendre à de simples mesures législatives. Passe pour la constitution, qui est un contrat entre des états souverains : les cantons, qui sont partie au contrat, ont nécessairement voix au chapitre; mais pour les lois fédérales les radicaux suisses soutiennent qu'il n'en est pas de même, parce que les conseils ont reçu pleine délégation pour faire les lois. Ils ajoutent, avec plus de raison, qu'il y aurait quelque danger pour l'existence des cantons, s'ils avaient la faculté de se mettre en opposition avec la majorité du peuple. S'ils commettaient souvent cette imprudence, il est probable en effet qu'on les en ferait repentir. Toute résistance conservatrice finit par être vaincue, quand elle ne sait pas céder à temps. Si un certain nombre de petits cantons se coalisaient pour se mettre en travers de l'opinion publique, il leur arriverait ce qui est arrivé au Sonderbund : ils seraient brisés, supprimés peut-être, et, au milieu du courant unitaire qui malheureusement commence à les entraîner, c'en serait peut-être fait des institutions fédératives.

Malgré cela, et tant que ces institutions seront encore debout, le concours des cantons n'est pas moins utile dans les votations fédérales que le concours de la majorité populaire. Les objections qu'on y fait peuvent aussi bien s'appliquer à l'existence d'une seconde chambre. Si le conseil des états, qui représente la souveraineté cantonale, n'est pas un rouage inutile, et si l'on doit continuer à faire voter les lois par les deux conseils, il faut bien admettre la même base pour les votations fédérales. S'il peut en sortir des conflits qui compromettent le cantonalisme, on le compromettrait encore bien davantage en refusant le droit de vote aux cantons; ce serait une manière certaine de les anéantir. Il ne faut pas oublier que, dans un état fédératif, les cantons sont des personnes morales égales en droit, mais inégales en fait. La population de Zug ou d'Unterwald est à la population de Berne, de Vaud ou d'Argovie comme celle de la Suisse à celle de l'Allemagne. Si l'on ne devait s'en fier qu'à la votation populaire, les petits cantons seraient toujours écrasés. Seulement, comme le droit électoral appartient en matière fédérale à tous les citoyens, même résidans, et qu'en matière cantonale il appartient aux seuls citoyens du canton, il pourrait se faire à l'occasion que dans un canton la votation cantonale donnât d'autres résultats que la votation populaire; on aurait ainsi l'étrange spectacle d'un canton insurgé contre lui-même, et certes l'ordre public, comme le respect de la souveraineté cantonale, n'aurait rien à y

gagner. Il importe donc, soit de réunir les deux votations en une seule, soit de décider, si elles continuent à se faire séparément, que le droit électoral sera le même pour l'une et pour l'autre.

Quant à l'*initiative* populaire instituée par l'article 88 du projet de révision, il est difficile d'y voir autre chose qu'une vaine affectation de démocratie sans aucune utilité pratique. Lorsque 50,000 citoyens ou cinq cantons réclament l'abrogation ou la modification d'une loi fédérale ou d'un arrêté fédéral, ou qu'ils demandent « qu'une nouvelle loi ou un nouvel arrêté soit rendu sur un sujet déterminé, » les deux conseils seraient obligés d'en délibérer, et, faute par eux d'accéder à cette demande, ils devraient la soumettre à la ratification du peuple, qui prononcerait alors souverainement. Tout ce pesant appareil de pétitionnemens et de votations populaires est bien superflu, car, lorsque l'opinion publique réclame une réforme ou une mesure nouvelle, ce n'est pas dans un pays libre comme la Suisse qu'elle manque de moyens de se produire. On ne fera jamais croire à personne que, dans des conseils électifs aussi fréquemment renouvelés que ceux qui siégent à Berne, il ne se trouve pas une seule voix pour s'en faire l'organe. 50,000 citoyens ne forment d'ailleurs qu'une infime minorité de la nation, un dixième à peine du corps électoral. Qu'arriverait-il si par malheur 50,000 citoyens venaient à pétitionner dans un sens et 50,000 dans un autre? Ou bien le droit d'initiative restera sans emploi dans l'arsenal de la constitution, ou bien, si jamais un parti essaie de s'en armer, il deviendra une cause d'agitation stérile et un instrument de révolution.

Voilà les seuls dédommagemens que les auteurs de la révision offrent aux cantons pour prix de ce qu'ils leur enlèvent. Il serait dérisoire de dire qu'ils leur rendent par là l'équivalent de ce qu'ils leur prennent. Il semble qu'ils auraient pu sans grands frais d'imagination leur offrir une compensation plus satisfaisante. Le *referendum*, tel qu'on veut l'établir, ne ranimera point la vie cantonale, n'entretiendra pas le mouvement politique dans tout le corps de la nation. Les plébiscites exprimés par oui ou par non sont toujours les actes d'une souveraineté un peu fictive. Les minorités d'ailleurs seront opprimées par les majorités, et il pourra arriver que le vote unanime d'un canton ne l'empêche pas d'être vaincu. Après plusieurs expériences réitérées de leur impuissance, les électeurs se dégoûteront de ces protestations inutiles, ils se désintéresseront des affaires publiques, et ils apprendront à s'abstenir, comme on fait dans les pays centralisés. Il en serait tout autrement si, au lieu de soumettre les lois fédérales à une ratification générale et théorique, on les livrait à la discussion des législatures

cantonales, suivant le système appliqué en Amérique aux amendemens constitutionnels. De cette façon, les cantons pourraient étudier sérieusement les lois qui leur seraient soumises, les discuter, les approfondir et se les approprier réellement, ou même, en cas de refus, formuler leurs objections d'une manière utile; malgré tout, les cantons et leurs législatures resteraient des foyers de vie politique. Les droits cantonaux et populaires seraient encore mieux garantis, si l'on introduisait dans la constitution un mode de procédure qui permît aux cantons et au peuple de provoquer en cas de dissentiment la réélection des chambres fédérales. Ce serait là une sauvegarde plus efficace et d'un usage plus fréquent que le droit d'initiative. Les chambres fédérales auront rarement besoin d'être stimulées, elles auront plus souvent besoin d'être retenues, elles mettront plus de prudence dans leurs innovations centralisatrices quand elles se sentiront tous les jours exposées au blâme et au désaveu de leurs commettans.

Voilà l'espèce de *referendum* qu'il pourrait être utile d'établir. Quant à la forme actuelle, on devrait y renoncer, même pour les modifications apportées à la constitution fédérale. La double majorité du peuple et des cantons n'est même pas suffisante pour sanctionner des mesures aussi importantes que l'adoption d'une constitution nouvelle. Cette procédure expose le pays à se laisser surprendre sans réflexion par le vote d'une majorité minime; elle oblige les partis à se livrer les uns aux autres de grandes batailles sans résultat, qui alarment les intérêts, ameutent les passions, et laissent parfois en suspens les questions qu'il s'agit de résoudre. Quand il faut qu'une nation se décide ainsi sur-le-champ, sans délai, sans prendre le temps de se renseigner, sans donner aux opinions le temps de mûrir, elle ne prend que des résolutions provisoires et la plupart du temps sans lendemain. La constitution des États-Unis est beaucoup plus sage lorsqu'elle exige que les amendemens constitutionnels, pour avoir force de loi, obtiennent d'abord dans le congrès la majorité des deux tiers, et qu'ensuite ils soient ratifiés par les trois quarts des états. Elle évite ainsi les dangers des solutions trop précipitées; il n'y a que les réformes vraiment mûres qui puissent franchir avec succès toutes ces épreuves. Il se passe quelquefois des années entières avant qu'elles ne soient définitivement adoptées; pendant ce temps, l'opinion se forme et les résistances s'atténuent. On n'a pas à craindre les mesures hâtives, acceptées par entraînement ou par intimidation, ou les rejets inconsidérés sur lesquels il faut aussitôt revenir. On s'épargne enfin la fatigue et le péril de ces grandes batailles plébiscitaires qui ne sont la plupart du temps qu'une duperie, même dans les pays cen-

tralisés où elles se livrent sur le nom d'un homme, et à plus forte raison dans les républiques fédératives, où elles ont pour objet des intérêts compliqués et des droits souvent obscurs.

Une dernière question restait à résoudre aux auteurs de la révision constitutionnelle. La votation populaire sur le projet qu'ils avaient élaboré se ferait-elle en bloc, ou, comme on dit à Berne, *in globo?* se ferait-elle au contraire par groupes? Il est bien évident que la votation par groupes est la seule qui sauvegarde la liberté du citoyen et qui puisse donner des résultats sérieux. La votation en bloc peut décider l'homme de parti à voter l'ensemble d'un projet dont quelques fragmens flattent son intérêt ou sa passion, mais elle empêche l'homme prudent et consciencieux de se prononcer librement; chez un peuple sage et réfléchi, elle doit donner des résultats négatifs. Pour bien faire, il aurait fallu pouvoir voter séparément sur chaque article; mais le vote en bloc permettait aux révisionistes des combinaisons et des coalitions d'intérêts dont le succès leur semblait infaillible. A la faveur de cette confusion soigneusement entretenue entre les affaires militaires et le droit civil, entre les chemins de fer et les questions religieuses, à l'aide de quelques concessions et de quelques avantages particuliers faits à tel ou tel canton, à telle ou telle classe, à telle ou telle confession religieuse, ils espéraient pouvoir grouper autour d'eux la grande industrie et le radicalisme avancé, la grande finance et l'état-major fédéral, les juifs et les catholiques. Il faut avouer, en toute justice, qu'ils n'avaient rien négligé; le sursis de vingt ans accordé aux *ohmgeld*, les subventions octroyées pour l'entretien des routes alpestres, étaient autant d'appâts destinés à attirer les petits cantons et à les décider à trahir leurs intérêts politiques. C'est là ce qui a perdu les révisionistes, au rebours même de leurs prévisions; ils ne sont parvenus, à force d'habileté, qu'à donner à leur entreprise le caractère d'une intrigue de bas étage, et en réponse à la coalition qu'ils avaient formée, il s'en est fait une autre qui s'est trouvée la plus forte.

Le plébiscite du 12 mai de l'année dernière a été, comme on s'en souvient, une surprise pour tous les partis. Les révisionistes se croyaient sûrs du succès; ils n'avaient pas craint d'engager et de compromettre avec eux la dignité du gouvernement fédéral. Les présidens des deux chambres fédérales avaient adressé au peuple suisse une proclamation pompeuse qui se terminait par des paroles presque comminatoires. La presse révisioniste, exploitant les plus aveugles passions populaires, s'était efforcée de réveiller les haines religieuses et d'évoquer le *spectre noir*. Malgré tous ces efforts, la révision succomba dès la première épreuve, et elle fut rejetée au

vote populaire par une majorité de 5,000 voix sur 516,000 votans. La victoire était mince et grandement disputée; mais, comme elle était inattendue, elle mit le parti fédéraliste en fête. On s'en exagéra volontiers les conséquences, et l'on se plut à considérer comme un échec irrémédiable ce qui n'était aux yeux de tous les hommes clairvoyans qu'un ajournement de quelques mois.

VI.

Où est la majorité véritable? Est-elle du côté des révisionistes ou du côté des fédéralistes? Question douteuse, même après le plébiscite du 12 mai, et que les dernières élections au conseil national paraissent avoir tranchée cette fois dans le sens de la révision. Les vaincus du 12 mai avaient été surpris, mais non pas découragés de leur échec. Ils n'ont pas perdu un moment pour rassembler et réorganiser leurs forces; après tout, ils comptaient près de la moitié du peuple suisse, et ils pouvaient attendre le secours du temps. De leur côté, les fédéralistes, sentant eux-mêmes la fragilité de leur victoire, et prévoyant que la révision ne tarderait pas à reparaître, travaillaient à désintéresser l'opinion publique en accomplissant eux-mêmes, par la voie de la législation cantonale, les réformes qu'ils n'avaient pas voulu recevoir des mains de la constitution fédérale. Le canton de Vaud, qui s'était montré l'un des plus ardens contre la révision, décidait, entre autres choses, l'assimilation absolue des Suisses établis aux citoyens du canton pour la participation à l'administration communale; il décidait également que l'état devait prendre à sa charge et centraliser dans ses mains la plus grande partie de l'équipement militaire. A Lucerne, à Fribourg, dans le Valais, dans les Grisons, même à Zurich et à Berne, des associations se formaient pour stimuler l'esprit réformateur au sein des législations cantonales. Les fédéralistes espéraient ainsi prendre les devans sur leurs adversaires et enlever tout prétexte sérieux à tout nouvel essai de révision.

Leurs espérances ont été déçues. Les élections au conseil national ont donné une majorité hautement révisioniste. Les conservateurs, qui se sont trouvés en majorité le 12 mai dernier, ne possèdent qu'un tiers du nouveau conseil, puisque sur 135 membres il y en a 90 qui sont favorables à la révision; au conseil des états, ils gardent leur majorité de 24 voix contre 20. Quand les deux chambres se réunissent en assemblée fédérale, les révisionistes sont encore en majorité, car ils ont 110 voix contre 69. Il est évident que dans ces conditions la révision n'est qu'ajournée, et que, si les

fédéralistes ne se hâtent pas de l'accomplir de leurs propres mains, elle ne tardera pas à reparaître, revue et augmentée par ses premiers auteurs.

Assurément l'échec des conservateurs tient beaucoup à l'imperfection du système électoral et à l'oppression, plus choquante encore dans les pays fédératifs que dans les autres, des minorités par les majorités locales; rien ne porte à croire que le plébiscite du 12 mai, s'il se renouvelait à cette heure, donnerait des résultats différens. Au contraire, dans les cantons acquis à la révision les suffrages donnés aux révisionistes ont sensiblement diminué; au lieu de 193,000, on n'en compte plus que 160,000. D'autre part, des majorités assez faibles ont décidé d'un grand nombre d'élections : à Argovie par exemple, où l'on a compté 24,962 révisionistes contre 15,289 fédéralistes, ces derniers ne sont pourtant représentés que dans la proportion de 1 contre 9; à Soleure, ils sont 5,966 contre 9,610, et ils ne sont pas représentés du tout; à Saint-Gall, c'est pis encore : la députation du canton compte 9 révisionistes et un seul conservateur, quand la majorité des révisionistes n'est que d'une trentaine de voix. Tout ceci prouve seulement qu'il y a une réforme à ajouter au projet de révision, celle de la loi électorale, et il n'en est pas moins vrai que les révisionistes gagnent du terrain, puisqu'ils n'en ont point perdu.

Grâce à leur petite majorité dans le conseil des états, les fédéralistes se trouvent encore en mesure d'arrêter le travail de la révision. Il ne faut pourtant pas qu'ils en abusent, car en repoussant tout arrangement ils ne feront, comme on dit familièrement, que reculer pour mieux sauter. Les vieilles institutions cantonales sont assurément très respectables et très précieuses; elles ont été le berceau des libertés de la Suisse, en un temps où la vie des peuples libres se renfermait volontiers dans un étroit espace et gravitait tout entière autour du clocher d'une ville ou dans les frontières resserrées d'une vallée de montagnes; mais aujourd'hui, en présence du grand développement de la civilisation moderne, elles sont insuffisantes pour les abriter. Les cantons sont pour la plupart trop petits pour se suffire à eux-mêmes, et c'est là ce qui rend la centralisation inévitable. Si les cantons étaient, comme dans la confédération américaine, de grands états peuplés comme des royaumes, et s'il y régnait cette uniformité politique et morale qui est le privilége des nations nouvelles, le maintien du régime fédératif dans toute sa pureté y serait beaucoup plus facile. Il n'en est malheureusement pas ainsi. Si les fédéralistes veulent éviter la complète destruction des cantons, s'ils ne veulent pas, suivant une de leurs expressions, que « tout marche dans la confédération comme

sur les chemins de fer, à l'heure de Berne, » il faut qu'ils sachent faire la part du feu et payer la rançon de leur indépendance.

Il faut surtout que les deux partis s'entendent pour faire taire l'expression bruyante de deux passions profondément dangereuses, et qui, si elles venaient à s'envenimer, seraient la perte certaine de la Suisse : nous voulons parler des haines de race et des haines de religion. Les haines religieuses ne peuvent être apaisées que par la séparation de l'église et de l'état; les fédéralistes protestans devraient le comprendre, au lieu de refaire gauchement à leur usage la constitution civile du clergé. Quant aux guerres de races, il suffit pour les éviter d'un peu de patriotisme et de bon sens. Il y a quelque temps, M. Feer-Herzog, président du directoire révisioniste et du grand-conseil d'Argovie, prononçait un discours plein de fiel, où il reprochait aux *Welches* de la Suisse romande d'avoir « commis le forfait d'exciter les inimitiés de race » pour s'en servir contre le parti de la révision. Que les fédéralistes se gardent bien de suivre ce triste exemple, et, quand même ils auraient contre eux tous les cantons de langue allemande, qu'ils ne trahissent jamais la nationalité suisse pour se faire Italiens ou Français!

Ces antipathies et ces affinités de races sont d'ailleurs plus apparentes que réelles. Au début de la guerre franco-prussienne, les amis de la Prusse étaient plutôt dans les populations de race française et voisines de nos frontières, les amis de la France dans les populations de race germanique et voisines de l'Allemagne. On comprend aisément pourquoi : étant également jalouses de leur indépendance nationale, ces populations se défiaient surtout de leurs voisins les plus proches, de ceux par qui elles craignaient d'être absorbées ou conquises. Elles défendaient, les unes et les autres, leur famille d'adoption contre leurs frères étrangers. Ce qui anime aujourd'hui les cantons romands contre l'Allemagne, ce n'est pas l'amour du nom français, c'est la crainte d'une centralisation qui les obligerait à se germaniser pour prendre part à ses avantages. Cette crainte est d'autant plus vive aujourd'hui qu'un certain degré de centralisation semble devenir plus inévitable, et que l'ancienne neutralité de la Suisse paraît plus compromise au dehors. Loin de voir dans les mesures qu'on leur propose les moyens de conjurer le péril qui menace leur pays, les fédéralistes se cramponnent aux traditions cantonales, et repoussent toute expérience aventureuse comme une nouvelle source de dangers. Quant à être Français ou Allemands, comme ils s'en adressent mutuellement l'injure, c'est une calomnie de part et d'autre; ils ne sont pas autre chose que Suisses, et ils sauront le prouver quand l'heure viendra.

Il ne faut pas méconnaître d'ailleurs que la victoire de l'Alle-

magne et l'effacement volontaire des grandes puissances européennes ont gravement altéré la situation des petites puissances neutres; elles sont maintenant comme entraînées malgré elles dans le mouvement européen. Si une nouvelle guerre éclatait, il ne serait pas très prudent de leur part de se fier à la neutralité qui les protége; elles seraient peut-être obligées de prendre parti pour sauver leur existence même, et de devenir les humbles satellites de quelqu'une des grandes puissances belligérantes, pour ne pas se laisser broyer entre leurs voisines. Grâce à sa position géographique, la Suisse est peut-être moins exposée à ce péril que telle autre, la Belgique par exemple ou la Hollande, mais elle doit cependant s'y préparer. D'autre part, si elle renforce son état militaire et si elle centralise son gouvernement, elle semble accepter cette situation nouvelle, et dans une certaine mesure elle l'aggrave. Elle se condamne pour ainsi dire elle-même à prendre une part active dans les guerres européennes, elle renonce à une neutralité qui est peut-être encore sa dernière sauvegarde.

On le voit, la Suisse subit en ce moment le sort commun de toutes les nations de l'Europe. Elle ne saurait échapper, ni au dedans ni au dehors, à une crise redoutable et décisive. Pour elle, les dangers intérieurs et les dangers extérieurs se compliquent d'une manière alarmante. Ce sont les événemens du dehors qui ont précipité et envenimé la crise constitutionnelle. Ce sont les déchiremens intérieurs qui peuvent à l'occasion provoquer les interventions étrangères, et qui encouragent les spéculations de la politique allemande. Voilà ce que personne ne devrait oublier en Suisse, et ce qui doit rester toujours présent à l'esprit de la politique française.

Que les catholiques et les protestans, les conservateurs et les radicaux, les *Welches* et les *Germains*, se pénètrent de cette vérité : toute discorde grave serait en ce moment la ruine de leur patrie commune. Il ne s'agit pas ici d'une guerre de races ou d'une guerre de religion, ni du triomphe d'une théorie politique sur une autre; il s'agit, pour qui sait aller au fond des choses, de leur indépendance et de leur nationalité à tous. Il ne faut à aucun prix qu'ils se passent la fantaisie d'une révolution violente dans l'état actuel de l'Europe. Il ne faut pas que les Français eux-mêmes, voisins et amis de la Suisse, cèdent au vain plaisir de retrouver dans ce petit pays l'écho de leurs ressentimens patriotiques. Si l'antagonisme qui règne depuis un an entre les deux moitiés de la nation suisse s'aigrit et se prolonge, il amènera forcément une pacification imposée par l'Allemagne; si une guerre intérieure venait à éclater entre les cantons à la mode du temps passé, elle aboutirait à un démem-

brement que la France verrait avec chagrin, et dont elle ne pourrait ni ne voudrait profiter. Le seul service que nous demandions à la Suisse de nous rendre, c'est de rester unie sans acception de race ou de langue, et de défendre obstinément son indépendance contre quiconque osera l'attaquer.

Ce devoir, nous sommes convaincus qu'à l'occasion elle n'y faillira pas. Le premier effet de l'intervention étrangère serait de réunir tous les partis contre l'ennemi commun. Devant un nouveau Charles le Téméraire, on verrait se renouveler sans doute les luttes héroïques de Granson et de Morat; mais ce n'est pas assez d'être prêt à s'ensevelir sous les ruines de la patrie : il vaut mieux éviter dès à présent toutes les causes de division dont l'ennemi pourrait profiter. Que les uns montrent plus de patience et plus d'indulgence pour des institutions séculaires, que les autres montrent un sage esprit de conciliation et de concession aux idées du jour; qu'en s'appropriant les réformes utiles que peut contenir l'œuvre de la révision, ils sachent leur enlever tout caractère hasardeux et révolutionnaire; que surtout le grand intérêt de la défense nationale cesse d'être obscurci par des intérêts secondaires, et la constitution fédérale pourra encore servir d'abri pendant longtemps à une nation vraiment libre, vraiment républicaine, de tout temps chère à la France, indispensable maintenant à sa sûreté, utile d'ailleurs à la paix de l'Europe, utile surtout par le bon exemple qu'elle donne aux autres peuples. Non, le fier esprit d'indépendance et de liberté républicaine qui au milieu de l'anarchie du moyen âge a rassemblé quelques peuplades de bergers et de paysans pour en faire le noyau d'une grande nation ne saurait être étouffé sans résistance par le caporalisme prussien. La Suisse s'est laissé dominer par Bonaparte, parce qu'il lui apportait, pour la séduire, les exemples et les promesses de la révolution française; mais elle ne se laissera pas asservir par le césarisme bâtard devant lequel l'Europe s'incline aujourd'hui. Si après le XVIIIe siècle, qui a vu le partage de la Pologne, le XIXe siècle était condamné à voir le démembrement de la Suisse, ce serait à désespérer de la civilisation moderne et à rougir du temps où nous vivons. Si jamais cette profanation venait à être commise, la France du moins n'en serait pas la complice. Malgré nos revers, malgré notre affaiblissement passager, malgré notre désir d'éviter toute nouvelle cause de guerre et toute nouvelle occasion de dépenses, la Suisse peut être certaine que son ancienne alliée lui reste fidèle.

ERNEST DUVERGIER DE HAURANNE.

L'ENSEIGNEMENT EXCEPTIONNEL

II.

L'INSTITUTION DES JEUNES AVEUGLES.

I.

Un pauvre tisserand de Saint-Just-lès-Marais, petite bourgade de Picardie, fut le père de deux hommes dont la France peut à bon droit s'enorgueillir : l'un, René Haüy, découvrit la loi constitutive de la formation des cristaux naturels; l'autre, Valentin, inventa la méthode d'enseignement qui devait rendre en partie aux aveugles le rang dont leur infirmité les avait exclus. Celui-ci était une nature singulièrement douce, naïve et assez incomplète; à distance, lorsqu'on lit ses ouvrages, sa biographie, les quelques lettres autographes que l'on possède encore, il apparaît comme un théoricien ingénieux et persistant, mais incapable de résoudre les problèmes les plus simples de l'administration la moins compliquée. On reconnaît que, s'il eut l'honneur de fonder la première institution d'aveugles travailleurs, il ne put jamais parvenir à la diriger convenablement. Il a raconté lui-même dans quelle circonstance l'idée lui vint de faire pour les aveugles ce que l'abbé de l'Épée faisait pour les sourds-muets. En 1784, il assistait à un concert donné par une dizaine d'aveugles qui, les yeux dissimulés derrière des lunettes, placés en face de pupitres où s'étalaient des cahiers de musique, écorchaient des airs qu'ils jouaient sans rhythme ni mesure. Tout en écoutant ce charivari, il se souvint qu'un jour, lorsqu'il venait de faire l'aumône à un aveugle, celui-ci l'avait appelé et lui avait dit : « Vous avez cru me donner un sou tapé, et vous m'avez remis un petit écu; » il en conclut que les êtres privés de la

vue acquéraient facilement une délicatesse de toucher qui les aidait à distinguer les objets presque à coup sûr. C'était là une observation que tout le monde avait déjà faite; mais il en tira cette conséquence, que, si un aveugle reste aveugle en présence d'une surface exactement plane, il peut devenir voyant lorsqu'on lui met sous les mains un relief appréciable. Une lettre imprimée est sans signification pour un aveugle, une lettre gauffrée lui offrirait un sens. Il s'agissait donc d'avoir à l'usage des hommes frappés de cécité des livres imprimés en lettres saillantes. Les exemples de lecture, au lieu d'être exposés aux yeux des élèves, seraient placés sous leurs doigts. Ce fut là l'idée à la fois très ingénieuse et très simple d'où sortit une série d'exercices raisonnés qui devaient donner corps à une nouvelle théorie d'enseignement exceptionnel.

Cette conception s'empara de Valentin Haüy avec une extrême intensité; mais la théorie ne suffisait pas : il voulut se prouver à lui-même par la pratique qu'il était sur la voie d'une découverte réellement féconde. Il se mit en quête de son premier élève; naturellement ce fut aux portes des églises qu'il fit ses recherches. En effet, à cette époque les aveugles sans ressources, ne pouvant ni travailler ni s'instruire, en étaient réduits à s'adresser à la charité publique; ils n'avaient qu'une seule profession, celle de mendians. Ils appartenaient presque tous à cette vaste corporation dont le conseil capitulaire siégeait aux Quinze-Vingts, dans l'hôpital célèbre que saint Louis avait non pas fondé, mais considérablement augmenté par les constructions qu'il avait fait élever sur l'emplacement du Champ-Pourri. Ils avaient, depuis l'origine même de l'établissement, des crieurs spéciaux qui s'en allaient par les rues et sollicitaient à haute voix la commisération des passans en faveur de l'œuvre. Dans ses *Contes et fabliaux*, Guillaume de la Villeneuve a dit :

> A.... crier mètent grant paine,
> Et li avugle a haute halaine :
> Du pain à cels de champ-porri!

Les pensionnaires, les associés des Quinze-Vingts portaient une tirelire à la main, et sur la poitrine, à gauche, une fleur de lis qui leur avait été concédée par acte authentique de Philippe le Bel en 1312 : ils avaient le privilége de placer un tronc à leur profit dans toutes les églises de France; de plus on leur adjugeait aux enchères le portail des églises de Paris. Ils n'étaient donc pas tolérés « au bénitier » à titre courtois, comme on pourrait le croire et comme on le voit de nos jours; ils y étaient en vertu d'un droit acquis à beaux deniers comptans qui, remis à la caisse de l'hospice, servaient à soulager les aveugles dénués (1). Valentin Haüy découvrit à Saint-

(1) *Mémoires de l'abbé Georgel*, Paris 1820, t. Ier, p. 485.

Germain-des-Prés un jeune mendiant de seize ans, nommé François Lesueur, dont l'intelligence paraissait assez vive, et qui était aveugle depuis l'âge de dix-huit mois. Ce ne fut pas sans peine qu'il lui persuada de le suivre; l'enfant faisait de bonnes recettes, et, avant de jeter la tirelire aux orties, il se fit assurer par son futur bienfaiteur une somme quotidienne égale aux aumônes que chaque jour il recueillait. Valentin Haüy avait eu la main heureuse : en six mois, Lesueur lisait, calculait et savait un peu de musique.

Tout en débrouillant les premières idées de son élève, tout en lui apprenant à reconnaître par le toucher la forme des lettres en relief qu'il avait fait exécuter et avec lesquelles il lui enseignait à composer des phrases, Valentin Haüy étudiait les procédés que quelques aveugles avaient inventés pour eux-mêmes, entre autres celui de l'aveugle du Puiseaux et celui de Saunderson, dont Diderot a parlé, qui avait imaginé une véritable machine à calculer à Cambridge, où il était professeur de mathématiques; mais il était surtout attiré par une demoiselle Paradis, née à Vienne en Autriche, pianiste assez remarquable, et qui était alors fort à la mode à Paris, où elle était arrivée en 1783. De larges pelotes en forme de volumes in-quarto, sur lesquelles elle piquait des épingles, lui servaient à noter les sonates qu'on lui dictait, et qu'ensuite elle apprenait par cœur à l'aide de ses doigts. Ses connaissances en géographie étaient assez étendues : elle les devait à un nommé Weissenbourg, aveugle de Manheim, homme ingénieux qui avait fait confectionner pour lui des cartes en relief, où les limites des états étaient indiquées par des chenilles de soie, les villes par des perles de différente grosseur, les mers par un vernis très poli, les terrains par du grès pilé menu. Mlle Paradis excitait une vive curiosité : la lettre de Diderot *sur les Aveugles* était encore dans toutes les mémoires; Valentin Haüy s'appropria une partie de ces procédés, il les développa, et, tant par expérience que par invention, il créa sa méthode. Telle qu'elle est, elle nous paraîtrait bien primitive, car elle a été singulièrement améliorée; elle n'en est pas moins l'œuf même qui contenait en germe les perfectionnemens qui la rendent si précieuse aujourd'hui.

Haüy commença par déterminer le caractère dont la forme est le plus facilement perceptible au toucher : il élimina le romain, qui est carré et amène des confusions entre certaines lettres, telles que l'*n*, l'*m*, l'*u*; il rejeta l'italique, dont les longues queues et l'attitude penchée peuvent être une cause d'erreur, et il s'arrêta définitivement à une bâtarde droite, qu'on appelait alors l'écriture française, et à laquelle nous devons les beaux manuscrits du XVIIe siècle. Il avait remarqué que l'épreuve d'imprimerie faite à la brosse porte au verso un relief assez accentué, qui reproduit à l'envers les lettres noires du

recto; il comprit dès lors qu'il était facile de donner aux caractères une saillie qui suffirait à les rendre distincts au toucher. Il fit donc fondre des caractères directs (1); mis en forme et placés sous la presse, ils se moulaient sur un papier fort, préalablement très mouillé et maintenu par deux ou trois feutres épais qui permettaient à la pénétration de s'exercer en toute liberté. Il imprimait la musique de la même façon. Il voulut aussi apprendre à écrire aux aveugles; là il fut moins heureux. Il eut beau inventer un cadre qui contenait la feuille de papier, une règle mobile qui servait de point d'appui à la main, une encre très épaisse mêlée de gomme adragante et qu'on saupoudrait de grès porphyrisé; il ne réussit jamais qu'imparfaitement. L'aveugle écrivait tout de travers, les lettres chevauchaient les unes par-dessus les autres, et le plus souvent il ne parvenait pas à se relire. C'était donc là un tour de force plus curieux pour les spectateurs qu'utile pour l'infirme lui-même. Aussi presque tous les aveugles préféraient se servir de lettres mobiles qu'ils assemblaient sur des tablettes disposées de telle sorte que la queue des caractères pouvait être engagée dans des entailles.

Toutes ces inventions étaient immédiatement expérimentées par Lesueur, dont les progrès confirmaient les théories du maître. La période des tâtonnemens avait pris fin; il fallait appeler le public à juger l'œuvre entreprise, et les aveugles à en profiter. Valentin Haüy obtint que l'Académie des Sciences, avec laquelle il fut mis en rapport par son frère, examinerait son élève. Lesueur fit merveille; il lut, il écrivit, il calcula. Une commission composée de Desmarets, Demours, Vicq-d'Azir et Larochefoucauld-Liancourt, rapporteur, fut chargée d'apprécier le mémoire et la méthode présentés par Valentin Haüy. Le rapport fut lu le 16 février 1785; la copie que j'ai sous les yeux est certifiée conforme et signée par « le marquis de Condorcet. » Il est élogieux sans restriction : il rappelle les procédés dont quelques aveugles ont fait usage pour eux-mêmes, et il ajoute : « Mais personne n'avait encore songé à rassembler ces différens moyens, à les discuter et à former une méthode suivie et complète pour faciliter à une portion malheureuse de l'humanité l'acquisition des connaissances que la privation du sens le plus nécessaire leur refusait, et pour leur ouvrir, s'il est permis de parler ainsi, l'entrée de la société des autres hommes. » Ce fut là en effet la mission de Valentin Haüy, et elle suffit pour assurer sa gloire.

L'attention du public était excitée par la nouvelle découverte; la *Société philanthropique* accorda une pension de 12 livres par tête et par mois à quelques aveugles dont elle confia l'éducation à Va-

(1) Sur les caractères d'imprimerie ordinaires, les lettres sont gravées à l'envers; les caractères directs les présentent telles qu'elles doivent être placées pour être lues.

lentin Haüy. Celui-ci ouvrit rue Coquillière une école qui ne tarda pas à être connue dans Paris. Aux études de la grammaire, de la géographie et de la musique, le fondateur ajouta l'apprentissage de quelques métiers faciles, le tricot, le filet, la corderie, la sparterie, l'empaillage des chaises, la fabrication des fouets au *boisseau*, et même l'imprimerie. On donnait quelques séances publiques qui attiraient la foule. Bachaumont cite celle du 1er mars 1785, et rappelle un impromptu de Théveneau sur les sourds-muets et les aveugles-nés, qui se termine ainsi :

Mais dans ce siècle ingénieux,
Où l'homme enfante des merveilles,
Les yeux remplacent les oreilles,
Le toucher remplace les yeux.

A cette date, on connaît le personnel de l'école; il se compose de 13 enfans, dont 4 filles et 9 garçons. Un an après, il était presque doublé; en effet, le lieutenant de police Lenoir, dont le nom se trouve mêlé à tant de bonnes œuvres, parla de cette « nouveauté » à M. de Vergennes; Louis XVI fut prévenu, il désira voir les aveugles travailleurs. Valentin Haüy ne se fit pas prier, et se transporta en décembre 1786 avec ses vingt-quatre élèves à Versailles; ils furent hébergés pendant quinze jours, et étonnèrent tout le monde par leurs exercices. Cependant l'espoir conçu par Valentin Haüy que le roi prendrait l'institution sous sa protection ne fut pas réalisé; elle restait toujours à la charge de la Société philanthropique, et avait été, pour cause d'agrandissement, transportée rue Notre-Dame-des-Victoires, dans l'espace qui s'étend aujourd'hui derrière la Bourse. On y ouvrit une imprimerie ordinaire, qu'il fallut bientôt fermer, car elle coûtait plus qu'elle ne rapportait, et l'on ne conserva que les ateliers où se faisait l'estampage des caractères en relief. L'émotion causée à cette époque par les résultats des méthodes de l'abbé de l'Épée et de Valentin Haüy fut assez vive pour qu'on agitât cette question de savoir si la suppression d'un sens ne constituait pas à l'infirme une supériorité intellectuelle sur les autres hommes!

La révolution décida du sort de l'institution des aveugles travailleurs, et, la plaçant sous la direction de l'état, la mit à même de traverser les mauvais jours qui l'attendaient. Une loi du 21 juillet 1791 déclara que l'institution serait désormais un établissement public; une seconde loi du 28 septembre y fonda des bourses, et attribua une subvention à Valentin Haüy. On réunit momentanément les aveugles aux sourds-muets dans l'ancien couvent des Célestins; mais en 1794 on les installe rue des Lombards, au coin de la rue Saint-Denis, dans la maison des Filles Sainte-Catherine.

Ils n'y restèrent pas longtemps. Dès 1800, aux premiers jours du consulat, on les jette aux Quinze-Vingts, où ils occupent un quartier à part. L'école devenait hospice, c'était la détruire. Valentin Haüy n'était point un homme de lutte, sa nature presque timide s'effrayait promptement. Il sollicita une destinée meilleure pour ses enfans, et ne put rien obtenir. Bonaparte n'aimait point ceux qu'il appelait des idéologues : or le pauvre Valentin Haüy en était un; il avait été théophilanthrope, il avait porté la robe blanche et avait marché derrière le grand pontife Larevellière-Lépeaux dans les innocentes et puériles cérémonies dont Notre-Dame avait été le théâtre. Larevellière avait tenu rigueur au consulat. Valentin Haüy fut-il soupçonné d'opposition, prouva-t-il une incapacité administrative trop absolue? Je ne sais, mais le sort ne fut doux ni pour ceux qui avaient inspiré tant d'intérêt dix ans auparavant, ni pour leur maître. Celui-ci, fort attristé, n'ayant d'autres ressources qu'une pension de 2,000 francs, ouvrit une école particulière rue Sainte-Avoye sous le titre un peu prétentieux de *Muséum des Aveugles*, et ne réussit qu'à faire des dettes, qui aggravèrent sa situation, déjà fort gênée. Il fut pris de découragement et quitta la France en compagnie d'un de ses élèves nommé Fournier, qu'il aimait beaucoup. A Berlin, il fonda une école qui prospéra, et, se dirigeant vers Saint-Pétersbourg, où il était appelé, il s'arrêta à Mittau pour rendre ses devoirs au comte de Provence. C'était le 7 septembre 1806; Fournier, qui ne quittait point son maître, après avoir exécuté différens exercices en présence de Monsieur, écrivit cette phrase doublement prophétique : « sera-ce donc sous le règne de Louis XVIII que l'établissement des aveugles travailleurs arrivera à sa perfection? » Revenu en France après la seconde restauration, Valentin Haüy s'adressa au duc de Richelieu et lui demanda pour toute faveur d'être nommé instituteur honoraire des jeunes aveugles. Ce très modeste rêve ne paraît pas avoir été réalisé. Il vivait fort retiré chez son frère au Jardin des Plantes. On ne fit guère attention à lui; sa modestie devient de l'humilité, et dans une lettre autographe datée du 18 février 1818 il écrit : « Je sais qu'on dit de moi : c'est un vieil imbécile qui n'est plus bon à rien. » Il végéta pendant quelques années, et mourut le 18 mars 1822, précédant son frère, qui le rejoignit le 3 juin suivant.

Louis XVIII, de retour en France, n'avait point oublié la scène de Mittau; par ordonnance royale du 8 février 1815, il arracha les jeunes aveugles à l'hospice des Quinze-Vingts, leur créa une existence indépendante, et fit mettre à leur disposition, dans la rue Saint-Victor, l'ancien collége des Bons-Enfans, qu'on nommait aussi le séminaire Saint-Firmin. Là du moins ils étaient soustraits au contact périlleux des mendians, ils étaient chez eux, et pouvaient reprendre

l'enseignement, qui pendant une quinzaine d'années avait été singulièrement négligé. Toutefois il s'en fallait de beaucoup que leur nouvelle maison fût convenablement disposée pour eux. On les avait installés, vaille que vaille, dans de vieux bâtimens humides, mal aérés, utilisés après coup, étroits, et particulièrement malsains pour des enfans naturellement faibles et presque toujours maladifs. Des rapports officiels, rédigés par des savans autorisés, constatent l'insalubrité de l'institution de Saint-Victor à plusieurs reprises, notamment le 8 mai 1821 et le 4 décembre 1828; on paraît s'émouvoir, on propose plusieurs emplacemens, celui entre autres qui est maintenant occupé par le collége Stanislas, rue Notre-Dame-des-Champs; la révolution de juillet emporte les idées vers d'autres sujets, et l'on oublie les jeunes aveugles. Le 29 février 1832, le ministre des travaux publics déclare que « l'établissement est dans une situation déplorable et qu'il tombe en ruines. » Un tel état de choses demande un remède immédiat; celui qu'on imagine est pire que le mal : on propose de réintégrer ces malheureux aux Quinze-Vingts, non pas transitoirement, jusqu'à ce que l'on ait découvert un local convenable pour eux, mais d'une façon définitive. La lutte fut longue et assez vive; fort heureusement la raison et l'humanité triomphèrent. Le 14 mai 1838, M. de Montalivet fit passer une loi que Lamartine appuya de son éloquence; l'état était autorisé à acquérir des terrains sur le boulevard des Invalides et à y faire élever un établissement qui serait spécialement consacré aux jeunes aveugles. M. Dufaure, ministre des travaux publics, posa solennellement la première pierre le 22 juin 1839, et les élèves purent prendre possession de leur nouvelle demeure le 9 novembre 1843. C'est un des rares monumens de Paris qui ait été construit dans un dessein défini, et qui ait été approprié aux besoins qu'il devait satisfaire.

II.

L'institution est absolument isolée; elle est sertie dans un cadre formé par le boulevard des Invalides, la rue de Sèvres, la rue Duroc et la rue Masseran. L'école des jeunes aveugles a été plus favorisée que la maison des sourds-muets, car au milieu de la cour d'entrée s'élève la statue de Valentin Haüy considérant François Lesueur, qui épelle le nom du bienfaiteur. Un bâtiment destiné aux services généraux sépare l'établissement en deux parties égales; celle de droite est attribuée aux garçons, celle de gauche est réservée aux filles. Une longue galerie, qui a quelque chose de claustral et qui par hasard n'est pas peinte en jaune, donne accès aux quartiers des élèves. Dès qu'on a franchi la porte de l'école proprement dite, il

suffit de regarder le grand escalier pour reconnaître qu'on est chez des aveugles. En effet, les degrés ne sont pas, comme d'habitude, usés dans la partie moyenne, ils sont fatigués, amincis aux extrémités; on comprend que ceux qui les gravissent cherchent un point d'appui, un guide-main vers la rampe et vers la muraille. Lorsqu'on arrive pour la première fois aux heures de certaines études, on subit une impression assez étrange : on se croit dans une vaste boîte à musique; de tous les coins sortent des bruits d'orgues, de pianos, de clarinettes, de violons, de contre-basses, de cornets à pistons, de flûtes et d'ophicléides. C'est le palais de la cacophonie, car chacun y travaille pour son compte, apprend son morceau, manie son instrument et perfectionne sa propre instruction sans se préoccuper des autres.

La maison est parfaitement distribuée, sans luxe, mais avec un certain confortable de boiseries et de parquets; de larges fenêtres ne ménagent point l'air à des êtres qui en ont d'autant plus besoin qu'ils sont privés de lumière. Les classes, les ateliers, les dortoirs, le réfectoire, sont bien emménagés. Tout a été fait pour les infirmes spéciaux qui vivent là et s'y plaisent. La première pièce qu'il convient de visiter, c'est la bibliothèque, car elle renferme l'outillage ingénieux dont on arme l'aveugle, dont on lui enseigne à se servir avant de lui donner l'instruction qu'il est apte à recevoir; elle garde aussi, à titre de reliques, les premiers alphabets composés par Valentin Haüy, et à titre de documens historiques les éclats des obus que l'institution, convertie en ambulance, a reçus le 12, le 20 et le 21 janvier 1871. Ces projectiles n'ont tué que des soldats déjà blessés; les jeunes aveugles avaient été évacués sur Bordeaux avant que l'investissement de Paris ne fût complet. La bibliothèque proprement dite a été formée avec un fonds de volumes donnés autrefois par François de Neufchâteau; elle est pauvre, ne compte guère plus de 700 volumes, et est surtout fournie de vieux bouquins dont il n'y a plus guère moyen de tirer parti. Là le système d'enseignement apparaît d'un coup; voilà des sphères et des cartes en relief pour la géographie, voilà un système planétaire composé de billes de différentes grosseurs se mouvant le long d'une ellipse en fer. Sur des étagères, on aperçoit des animaux, — cheval, éléphant, girafe, — qui semblent appartenir à la faune de Lilliput. On avait imaginé d'enseigner l'histoire naturelle aux aveugles en estampant des figures très saillantes sur des plaques de bronze, mais on n'avait pas réfléchi que l'œil seul peut faire comprendre la perspective, que le toucher est insuffisant pour s'en rendre compte; il y a là une série de tablettes représentant des sarigues, des opossums, des tatous, des fourmiliers, qui ne servent plus aujourd'hui qu'à orner les murailles.

On voit là, dans les premiers essais d'impression en relief composés spécialement pour l'institution des aveugles, le système d'abréviation qui avait été adopté par Valentin Haüy, et qui tentait d'éviter la confusion que devait faire naître la similitude de certaines lettres entre elles. J'ai copié cette phrase : « un bon père donne toujours à ses enfans la nourriture et le désir du bien en tout; » elle est estampée ainsi : *ū bo̅ père don̅e to̅jo̅rs à ses ēfas la no̅riture et le désir du biē ē to̅t.* Donc la lettre redoublée s'indiquait par un point souscrit, l'*n* par un tiret supérieur, l'*u* par un tiret inférieur. Pendant longtemps, on s'est servi de ces caractères, qui, sauf cette modification, reproduisaient notre écriture usuelle; mais le problème de faire écrire l'aveugle d'une façon sérieuse, et surtout de lui permettre de se relire lui-même, n'avait point été résolu. Pour arriver à ce résultat si enviable et si vainement cherché, il eût fallu tracer des caractères en relief, et c'était là une difficulté qui paraissait insurmontable avec les lettres de notre alphabet ordinaire. On s'obstinait cependant à conserver celui-ci, et tous les efforts restaient stériles. En 1821, un officier de cavalerie nommé Charles Barbier, passionné pour la sténographie et cherchant toute sorte de modes d'écriture, imagina, à l'usage des aveugles, une méthode basée sur un système absolument nouveau. Il négligea 'orthographe, les mots, les lettres, et ne se préoccupa que des sons; il composa une série de trente-six sons qui devaient suffire à reproduire tous les vocables de la langue française; il divisa la série en six lignes composées chacune de six sons; chaque son était représenté par un certain nombre de points disposés d'une façon particulière. Le point devenait donc le principe de l'écriture aveugle, comme la ligne est le principe de l'écriture voyante. L'invention de Charles Barbier constituait un progrès; cependant elle était loin de répondre à toutes les exigences. Son écriture phonétique était souvent d'une application douteuse, elle amenait des confusions fréquentes et était bien plus compliquée qu'il n'aurait fallu; en outre elle était impropre à la numération et à la notation musicale, grand inconvénient pour des hommes qui ont d'assez vives dispositions vers le calcul et qui ont la passion de la musique. Ce fut un aveugle, ancien élève de l'institution, où il était resté comme professeur, qui, s'inspirant des idées de Barbier, donna enfin aux aveugles l'écriture qui leur manquait. Cet homme, exceptionnellement intelligent et d'une sagacité rare, se nommait Louis Braille; il était fils d'un bourrelier de province, et se creva les yeux, à l'âge de trois ans, en jouant avec une serpette. Son buste est placé aujourd'hui dans le vestibule de l'institution : ce n'est que justice; après Valentin Haüy, c'est lui qui a le plus fait pour les aveugles. Par la combinaison de points alignés horizontalement et verticale-

ment, il parvint à trouver l'équivalent des lettres de l'alphabet, des chiffres simples, des figures de la ponctuation et des notes de musique. Les combinaisons sont rationnelles : il n'y a en réalité que dix signes; mais, si à chacun de ces signes on ajoute un point placé à gauche, on crée dix signes nouveaux; un point mis à droite donne encore dix formes nouvelles. On voit par là jusqu'où l'on pourrait étendre cette méthode, qui suffit à tous les besoins et n'est point compliquée, car la lettre la plus chargée se compose de trois points en hauteur et de deux points en largeur. Mais pour guider la main, pour éviter que les points ne fussent tracés les uns sur les autres et ne devinssent illisibles au toucher, il fallait un appareil tout à fait spécial. Louis Braille l'inventa, et créa du premier coup un chef-d'œuvre de simplicité pratique. Qu'on se figure une planchette en zinc réglée de lignes creuses et munie d'un cadre de bois plat; sur le cadre, on adapte une grille en cuivre percée dans le sens de la longueur de deux bandes de vingt-six trous rectangulaires, disposés les uns au-dessus des autres. Cette règle grillée représente la hauteur de deux lignes d'écriture; elle est mobile sur le cadre, auquel elle n'adhère que par une saillie du métal pénétrant dans une entaille du bois. Entre la planchette de zinc et la grille, on place une feuille de papier épais et très résistant. A l'aide d'un poinçon émoussé, on fait dans chacun des trous le nombre de points nécessaires pour écrire les mots ou figurer les sons; lorsque deux lignes sont écrites, on détache la grille, on la fait glisser sur le cadre, on la fixe dans l'entaille inférieure, et ainsi jusqu'en bas de la page. Par ce moyen, l'écriture, — le poinçonnage, — est toujours d'une irréprochable régularité; les lignes sont forcément droites, et les lettres, ne pouvant être tracées que par l'ouverture même de la grille, n'empiètent jamais sur les voisines. — De cette façon, les aveugles écrivent en creux, et c'est en touchant le relief qu'ils peuvent lire. — L'objection n'a point de valeur : ils écrivent de droite à gauche, retirent la feuille de papier, la retournent, promènent leurs doigts de gauche à droite, et par conséquent n'ont plus à tâter que des lignes saillantes. L'espace qui sépare les points, les lettres, les mots, est réglé par la disposition même des ouvertures de la grille mobile. Cette écriture nocturne, — c'est ainsi qu'on la nomme, — est donc très nette, très commode à tracer, très lisible, lorsqu'on a appris à la pointer, ce qui n'est ni long ni difficile, car la plupart des parens qui ont des enfans aux Jeunes-Aveugles se mettent très vite en correspondance avec eux par ce moyen.

Tous les élèves de l'institution sont frappés de cécité, mais cela ne veut pas dire qu'ils vivent tous dans une nuit absolue; pour quelques-uns, l'obscurité n'est pas complète. Sur les 143 garçons

que j'ai trouvés dans l'établissement lorsque je l'ai visité, 6 pouvaient se diriger, 11 parvenaient à distinguer les couleurs, 38 reconnaissaient le jour, 88 étaient fermés à toute perception. Ceux-là sont pour la plupart frappés d'amaurose, le nerf optique est paralysé. Les autres disent qu'ils ont « un point de vue : » si faible qu'il soit, ils en tirent vanité; mais les couches de brouillard qui les enveloppent sont trop épaisses et les rejettent au rang des infirmes. Ceux qui parviennent à déterminer les couleurs se trompent bien souvent : le bleu leur paraît noir, le jaune leur paraît blanc, à moins qu'on n'ait soin de placer ces deux tons sur des nuances absolument différentes, telles que le rouge ou le vert. Presque tous du reste ont la prétention de voir les éclairs; il ne faut point s'y fier, car le plus souvent ils les reconnaissent au moment même où le tonnerre éclate. Ce sont en général les aveugles incomplets qui ont été le plus défigurés par la maladie; l'opacité de la cornée transparente leur fait de gros yeux blancs, toujours agités, saillans hors des paupières et qui ressemblent à des billes de porcelaine bleuâtre; quelques-uns ont au milieu de l'iris une large tache laiteuse qui leur donne un horrible regard de hibou effaré. D'autres ont l'orbite vide, et les paupières toujours rapprochées; lorsque celles-ci s'entr'ouvrent par suite d'une de ces contractions nerveuses de la face auxquelles ils sont sujets, on aperçoit un filet d'argent veiné de rose. Les amaurotiques ont des yeux comme les nôtres : point de déformation du globe, point de taie, point de mouvemens irréguliers; c'est l'habitude ordinaire du corps qui dénonce leur cécité : le regard, sans expression, toujours perdu, comme disent les peintres, est d'une indicible tristesse; leur œil est insensible à la douleur comme à la lumière. J'ai vu à l'hôpital de la Charité, il y a une dizaine d'années, une jeune fille charmante qui avait une amaurose; pour se rendre compte du degré de paralysie dont elle était atteinte, on la soumit à une expérience qui parut cruelle et qui était inoffensive. A l'aide d'une loupe, on fit converger les rayons solaires précisément sur la rétine à travers la pupille d'un de ses yeux : c'était de quoi allumer instantanément de l'amadou; elle ne s'en aperçut même pas.

Tous ne sont pas des aveugles-nés; sur les 143 élèves que j'ai vus, 20 seulement étaient frappés de cécité congénitale, 33 avaient perdu la vue aux premières heures de la vie; ceux-ci, pour la plupart, ont été clos dans une obscurité perpétuelle par suite d'une ophthalmie purulente dont ils peuvent faire remonter la cause à l'inconduite de leurs parens; 51 se sont fermés à toute lumière entre l'âge de quinze jours et celui de six ans, 22 entre six et dix ans; 17 enfin ne sont devenus aveugles qu'après leur dixième année. Les sourds-muets qui ont entendu et parlé sont plus intelligens que les

sourds-muets-nés : il en est de même des aveugles; ceux qui ont vu gardent dans le souvenir certaines notions qui les font supérieurs à leurs camarades. Ils savent ce que c'est que l'espace; ils ont des idées presque justes sur la perspective, ils se rappellent les couleurs et aiment à en parler; de plus ils peuvent par la pensée, aidée de la mémoire, reconstituer l'ensemble d'un objet dont les dimensions dépassent celles de la main, ce qui est très difficile pour un aveugle-né. Celui-ci a beau tâter le tronc d'un arbre, grimper dans les premières branches, les palper, passer ses doigts sur les feuilles réunies en bouquets; il n'arrivera jamais que très imparfaitement à se figurer l'arbre entier. Il ne se représente pas mieux les grands animaux; un cheval nu le déroute, il ne parvient guère à en délimiter la forme que par le harnachement. Du reste il suffit de regarder les aveugles attentivement lorsqu'ils sont réunis pour reconnaître presque à coup sûr ceux qui ont « un point de vue, » ou qui ont conservé quelque vague souvenir de la lumière. Ils sont moins affaissés que les autres, ils ont des gestes moins rudimentaires; ils portent la tête d'une façon plus voyante, et ont même parfois quelque coquetterie dans la manière dont ils disposent leurs cheveux ou le nœud de leur cravate.

Il est intéressant de les voir lorsqu'ils sont assemblés dans la grande classe où on leur fait des lectures. Ils arrivent marchant les uns derrière les autres en se tenant ordinairement par l'épaule, sans désordre, et chacun gagne son poste assigné avec une sorte de clairvoyance interne que donne l'habitude. Les bancs sont disposés d'une façon particulière; toute place y est divisée par deux bras en fer, comme un fauteuil sans dossier. Cette précaution, qui donne à certaines classes l'aspect d'une série de petits *boxes*, est indispensable avec des aveugles. Les enfans voyans se regardent et se parlent des yeux; les aveugles se rapprochent invinciblement les uns des autres, jamais ils ne sont assez pressés. Si on n'y mettait bon ordre, ils finiraient par s'entasser tous sur le même banc, sans souci de la gêne extrême qu'ils pourraient en éprouver. Leur attitude seule, pendant que le professeur parle ou lit, révèle leur infirmité: la tête est généralement penchée en avant et légèrement inclinée sur le côté, avec ce mouvement bien connu des oiseaux branchés qui écoutent au loin un bruit inquiétant. Ils tendent l'oreille, et, si la voix qu'ils entendent est naturellement harmonieuse, ils y prennent un plaisir qui se reflète sur leur physionomie, toujours un peu éteinte. Quelques-uns ont des mouvemens nerveux involontaires qu'ils ne parviennent pas à réprimer; leurs yeux, — ces gros yeux morts, — semblent doués d'une vie particulière et confuse qui se traduit par une agitation permanente ou par des battemens de paupières incessans. Ces malheureux en ont-ils conscience? On peut

en douter. Les nouveau-venus se reconnaissent promptement; ils ont un geste, — un tic, — qui est insupportable à voir : constamment ils se foulent les yeux avec les mains, et parfois s'enfoncent les doigts si profondément dans l'orbite qu'ils déplacent le globe de l'œil. Il faut deux ans, trois ans d'observations, de réprimandes, de soins, pour les guérir de cette manie, qui est une maladie réelle. Lorsqu'on les interroge, lorsqu'on leur dit : Est-ce que vous souffrez des yeux? ils répondent invariablement : Non. — Mais pourquoi les frottez-vous sans cesse? — Je ne sais pas; c'est plus fort que moi.

Dans le grand réfectoire, — que l'on a tort de ne pas disposer de telle façon qu'il soit possible de leur faire une lecture pendant les repas, — ils s'assoient à de longues tables en marbre rouge et mangent silencieusement, sans gloutonnerie. La défiance, qui est le fond même de leur caractère, apparaît ici dans toute son intensité : au-dessous de la table règne une tablette divisée en compartimens où chaque élève doit déposer son couvert et sa serviette; c'est là qu'ils placent leur timbale, à l'abri de tout contact, tant ils redoutent qu'un voisin facétieux ne jette quelque ordure dans la pâle abondance qu'ils se versent eux-mêmes en tâtant avec le doigt le niveau du liquide dans leur gobelet. Si la timbale n'est pas cachée, elle est prudemment abritée par leur main; en un mot, ils la défendent. Il en est de même pour leur pain; ils le tiennent ordinairement sous le bras, loin de tout contact étranger. Ils sont fort dégoûtés : si le morceau de pain qu'on leur donne a été touché par une goutte de liquide, si au lieu d'être coupé il a été cassé, ils le refusent, ils s'en méfient; lorsqu'on insiste et que l'on veut les contraindre, ils préfèrent ne pas manger. Ils ont pour leur nourriture une prudence toute féline, et ils l'étudient très attentivement avant de l'accepter.

Après les repas, ils prennent leur récréation dans une vaste cour sablée et plantée d'arbres. On pourrait croire que leur infirmité les réduit à se réunir en groupes et à causer entre eux; — nullement, les jeux les plus violens sont les jeux qu'ils préfèrent. On joue au cheval fondu, aux quatre coins, presque aussi lestement que si l'on voyait; on court sans jamais se heurter aux arbres, qu'on sait éviter avec une sagacité surprenante; mais le jeu favori, c'est la bataille, car tout aveugle est essentiellement belliqueux. On se sépare en deux bandes adverses, et on se livre de grands combats, à la vive joie des assistans, j'allais dire des spectateurs, qui écoutent de quel côté sera la victoire. Quelques enfans restent cependant volontiers solitaires, dans un coin du jardin, à l'angle des murs qui les protégent, et là ils se livrent à une sorte de gymnastique sur place qui rappelle le mouvement rhythmique et toujours semblable des animaux encagés. Ceux-là sont des nouveaux qui apportent à l'institution les habitudes prises dans la maison maternelle, où, timides,

environnés de nuit, claquemurés dans une chambre étroite, ils remplaçaient l'exercice par un balancement perpétuel promptement dégénéré en manie nerveuse. Il faut du temps et beaucoup de prudence pour les amener à se débarrasser de cette agitation musculaire à laquelle la volonté semble ne plus prendre part; peu à peu ils étendent le champ de leurs promenades, le long des murs d'abord, puis à travers les arbres, et enfin ils se mêlent sans réserve aux jeux de leurs camarades.

En dehors des récréations réglementaires, après chaque heure de classe, on laisse aux aveugles deux ou trois minutes pendant lesquelles ils peuvent remuer tout à leur aise. Hygiéniquement et moralement, l'immobilité leur est mauvaise, et le silence leur est funeste. Un aveugle aime le bruit comme un voyant aime la lumière; pour lui, c'est l'emblème de la vie. Lorsque le silence se fait subitement autour d'un enfant aveugle, le pauvre petit prend peur et se met à pleurer; la punition la plus grave consiste à enfermer un élève récalcitrant dans une chambre absolument isolée de tout bruit; c'est là un supplice réel qu'on n'applique que dans des circonstances exceptionnelles, et qu'on ne prolonge jamais au-delà d'une heure. Il ne faut pas cependant que le bruit dégénère en tumulte, car alors la confusion se fait dans l'oreille de l'aveugle, qui ne sait plus rien distinguer au milieu des vibrations entremêlées, et qui perd la tramontane. Un aveugle parfaitement capable de se diriger par l'ouïe au milieu des rues de Paris, suivant une route dont il a l'habitude, s'égare immédiatement et parfois se retrouve au fond d'une cour ou d'une allée, si le hasard de son chemin le fait tomber au milieu d'un de ces brouhahas si fréquens dans une grande ville. Leur ouïe du reste est d'une finesse exquise, ils en ont fait l'éducation avec un soin intéressé : si elle ne supplée qu'imparfaitement au sens qui leur manque, elle leur rend du moins des services que les voyans ne soupçonnent guère. Souvent, en entrant dans une chambre qu'ils ne connaissent pas, il leur suffit de tousser légèrement pour savoir si elle est habitée, où sont placés les gros meubles, où s'ouvrent les fenêtres. Dans la voix humaine, ils découvrent des inflexions, des nuances multiples qui nous échappent; ils disent d'un homme : Il a une mauvaise voix, comme nous disons : Il a un mauvais regard. C'est à l'ouïe qu'ils demandent ces impressions morales que nous recevons par la vue. Me parlant d'une femme qu'il avait aimée, un aveugle-né m'a dit ce mot charmant : « ah ! quel joli son elle avait ! »

Diderot a donné cours à cette erreur, que les aveugles étaient absolument dénués de toute pudeur (1). S'il avait pu connaître

(1) *Lettre sur les aveugles*, Londres 1740.

ceux qui vivent dans l'institution du boulevard des Invalides, il aurait promptement changé d'opinion. Il est difficile en effet de voir une pudibonderie pareille; jamais Diane au bain ne fut plus chaste, plus effarouchée, plus soupçonneuse. Il faut les voir se lever le matin et sortir du lit avec mille précautions précieuses, se cacher au moindre bruit et tendre l'oreille pour n'être jamais pris au dépourvu. C'est là probablement le fruit de l'éducation austère et très morale qu'on leur donne; mais c'est aussi le résultat de cette défiance qui ne les abandonne jamais, même dans les actes les plus simples de la vie, et qui semble faire partie de leur nature. Ignorant ce que c'est que la vue, ils lui attribuent sans doute une puissance diabolique : pour eux, elle est un toucher à distance, mais singulièrement pénétrant, rayonnant et perspicace; ils la redoutent et ne savent parfois qu'imaginer pour s'y soustraire. Dans leur salle de bains, qui est très belle, très bien disposée, suffisamment outillée d'instrumens d'hydrothérapie, et où on les conduit très souvent, ils sont visiblement mal à l'aise et se dissimulent le mieux qu'ils peuvent à des regards qu'ils soupçonnent et qui ne s'occupent guère d'eux. On fait bien de les baigner fréquemment et de les fortifier par des lotions d'eau froide; la plupart sont anémiques, de chair blanche et molle; les scrofules déforment les garçons, la chlorose affaiblit les filles; on agit sagement et humainement en réagissant contre cet état général qui, parfois et malgré tous les soins, les conduit à la mélancolie, à ce *tædium vitæ* où périt toute énergie. Cependant, quoique cette maladie soit commune chez les aveugles, il est sans exemple qu'un d'eux ait essayé d'y échapper par le suicide, comme cela se voit si souvent chez les autres hommes.

Non-seulement les aveugles sont très pudiques, mais ils sont d'une propreté remarquable. Il est vrai que la grande cause de la saleté ordinaire des écoliers, l'encre, n'existe pas pour eux à l'institution; néanmoins il est facile de reconnaître qu'ils se soignent avec plaisir, que le contact de la poussière, de la graisse, que toute tache perceptible au toucher leur est pénible. Leur costume fort simple, — un pantalon de drap et une blouse de siamoise, — n'est jamais déchiré, et, lorsque par hasard ils se laissent tomber pendant la récréation, ils s'époussettent partout et longtemps avant de reprendre leurs jeux. Ils sont en outre extrêmement ordonnés : cela se comprend; s'ils ne retrouvent pas immédiatement les objets sous la main à une place déterminée, ils sont déroutés et ne savent que devenir. La plus mauvaise plaisanterie que l'on puisse faire à un écolier aveugle serait de bouleverser son pupitre. Ces bonnes qualités ont leur contre-poids; l'homme n'est point parfait, même à l'institution des jeunes aveugles. Comme les sourds-muets, ceux-ci ont un insupportable orgueil; on dirait que leur infirmité

leur constitue une supériorité dont ils sont fiers, et peut-être pensent-ils sincèrement qu'il faut un génie particulier pour réussir à percer les ténèbres dont ils sont enveloppés et pour parvenir à s'assimiler quelques notions des choses de ce bas monde. On doit aussi reconnaître dans ce défaut l'effet d'une réaction naturelle contre la commisération dont ils sont l'objet; ils s'irritent de ce sentiment de pitié qu'ils inspirent, et exagèrent parfois la résistance jusqu'à soutenir qu'ils sont heureux sans réserve, et qu'ils ne regrettent rien. Pour quelques-uns d'entre eux, cette vanité se double d'entêtement; souvent, lorsqu'un aveugle s'est entiché d'une idée, si sotte, si impraticable qu'elle soit, il n'en démordra plus. Je m'étonnais de ces dispositions d'esprit chez des enfans qui, dans presque toutes les circonstances de la vie, ont besoin d'une aide extérieure; un homme qui les connaît bien me répondit : « Cela est naturel, ils ne peuvent changer de manière de voir. »

La maison est admirablement chauffée; on est parvenu à y entretenir une température douce, tiède et toujours égale. Cela est indispensable pour des aveugles : s'ils ont froid aux mains, ils n'y voient plus, — ce sont leurs doigts qui sont leurs yeux. Quelques-uns sont arrivés à posséder un tact d'une délicatesse extraordinaire. Nous avons tous remarqué que dans l'obscurité le sens du toucher est plus développé que pendant le jour, comme si la nature elle-même venait à notre aide par une sorte d'ingénieuse substitution; chez les aveugles, cette interversion prend parfois les proportions d'un phénomène. Ils jouent facilement aux dominos, aux cartes, aux dames; un signe saillant à peine perceptible pour nous leur permet de s'y reconnaître à coup sûr. On a dit que quelques-uns étaient assez habiles pour pouvoir distinguer la couleur de différens écheveaux de laine en y passant la main : le fait n'est pas impossible, car chaque nuance modifie le tissu d'une façon appréciable; mais je n'ai point été témoin d'une telle expérience. Je sais seulement qu'il suffit à un aveugle de palper du doigt une montre ordinaire pour indiquer immédiatement l'heure, et de poser la main sur le bras d'un de ses camarades pour désigner celui-ci par son nom. C'est là le toucher spécial qui est exercé avec un soin persistant à l'institution : on le régularise, on le dirige en vertu de théories qui sont le résultat d'une longue expérience, et l'on parvient à de véritables tours de force; mais il y a aussi ce qu'on peut appeler le toucher général, qui, pour les objets placés à distance, correspond très exactement à la vue : sous ce rapport, il existe parmi les aveugles des myopes et des presbytes comme parmi les voyans. Souvent dans les couloirs de l'institution, apercevant un élève qui venait vers moi, je me suis arrêté immobile, afin d'éviter de le prévenir de ma présence. L'enfant marchait droit

de mon côté; arrivé à cinq ou six pas, il ralentissait sa marche, levait la tête comme pour chercher une impression plus accentuée, faisait encore un pas ou deux avec précaution, puis tout à coup, prenant son parti, obliquait vers sa droite et passait rapidement près de moi, en ayant soin de me frôler légèrement pour tâcher de reconnaître qui je pouvais être. La résistance plus ou moins vive de l'air ambiant est l'indication de l'obstacle, mais cet obstacle est d'autant mieux perçu qu'il est plus élevé; il est presque sans exemple qu'un aveugle se soit heurté contre un objet qui dépasse sa tête ou qui seulement est situé à la hauteur de ses mains, tandis qu'il n'évitera pas un banc, une table, placés au niveau des genoux ou des hanches. On peut faire cette expérience : un enfant vient d'être admis à l'institution; on le conduit sur le boulevard, le dos tourné à la porte d'entrée, et on lui dit : Va droit devant toi. Il traverse un trottoir, la chaussée, un second trottoir, se trouble, étend la main, s'arrête : il est à un mètre du mur du couvent des Oiseaux. Un aveugle va seul dans Paris, il y fait une longue course, et ne se trompe jamais de chemin. A quoi distingue-t-il si bien sa route? Au nombre de rues transversales devant lesquelles il doit passer et qui poussent vers lui une nappe d'air qu'il sait parfaitement reconnaître. A l'aide de l'aérographie, il reconstruit, à ne pas s'y tromper, la topographie de la ville.

III.

L'institution a la régularité d'un collége : on s'y lève à cinq heures et demie, on s'y couche à neuf; le temps est divisé entre les classes, les récréations, l'étude de la musique ou l'apprentissage d'un métier. On y est reçu de dix à quatorze ans : plus tôt, l'enfant est trop jeune; plus tard, il est trop vieux, ses habitudes prises le rendent rebelle à l'enseignement qu'il doit recevoir. L'enfant ne fait pas grand'chose au début; on lui met aux mains la planchette de zinc, la grille, le poinçon, du papier : c'est une façon de lui « ouvrir les yeux, » de le laisser apprendre à se servir de ces précieux instrumens avant de s'adresser à sa mémoire et à son intelligence. Dans cette méthode d'instruction absolument exceptionnelle, la mémoire doit naturellement jouer le principal rôle, puisque ces pauvres enfans ne peuvent guère retenir que ce qu'on leur dit, et que le nombre de livres imprimés à leur usage est singulièrement restreint (1). Pour les mathématiques par exemple,

(1) Au 15 mars 1873, l'institution possédait, en livres ponctués à l'usage exclusif des aveugles, 31 ouvrages de religion, de morale, de littérature, de grammaire et d'his-

tout est expliqué de vive voix, commenté, répété pendant de longs jours avant qu'on mette à leur disposition une table à calculer, ou qu'ils soient parvenus à résoudre le problème sur le papier. On leur enseigne en même temps l'orthographe et la grammaire; le professeur aveugle, promenant ses doigts sur les feuillets du gros registre poinçonné qui lui sert de livre, lit une phrase; il la fait épeler lettre à lettre par l'élève, puis il passe à l'analyse grammaticale, qui est détaillée mot à mot; le lendemain, il fait répéter la leçon de la veille. C'est bien long, — nul point de repère que le souvenir : aussi faut-il six années d'études suivies pour acquérir les notions de l'enseignement primaire. La mémoire de quelques-uns de ces enfans est prodigieuse, et parfois il leur suffit d'avoir entendu réciter un acte de Racine ou de Corneille pour ne le jamais oublier.

Le premier débrouillement se fait assez vite; en trois ou quatre mois, un enfant d'une intelligence moyenne sait lire et écrire. Dès qu'ils sont un peu grands et qu'ils ont franchi les étapes élémentaires, on leur fait écrire beaucoup de dictées, qui restent pour eux des volumes qu'ils peuvent relire. Je les ai vus, la tablette au genou, piquant les signes conventionnels avec une grande régularité, silencieux, très attentifs et ayant vraiment l'air de faire effort pour échapper à l'obscurité qui les enveloppe. Ils lisent sans ânonner, lestement, l'extrémité des doigts sur les points saillans, et aussi rapidement qu'un voyant qui lirait à haute voix. Ils ont d'eux-mêmes abrégé leur écriture; à moins qu'ils ne fassent un devoir de grammaire, ils négligent l'orthographe, qui n'est utile que pour les yeux, et ils se servent d'une sorte de sténographie exclusivement phonétique : ils ne reproduisent que le son. Ainsi, au lieu d'écrire lentement et en détail : *j'ai bu de l'eau*, — ce qui exige 27 coups de poinçon, — ils écrivent en 17 points : *j bu dlo*. Ils vont ainsi beaucoup plus vite et avec une sûreté égale, car le système graphique de Louis Braille, qui actuellement est adopté dans le monde entier, excepté dans l'Allemagne du nord, a cela d'admirable, qu'il se prête à toutes les abréviations possibles, et qu'il correspond à la fois aux besoins de la vue, de l'ouïe et du toucher. Lorsque les enfans parviennent à la seizième année, et que déjà ils ont des notions sérieuses de grammaire, de littérature, de géographie et d'histoire, on les laisse très habilement livrés à eux-mêmes pour le choix des compositions qu'ils ont à faire. Au lieu de leur donner une matière à amplifier, discours ou narration, on leur dit à peu près : Faites ce

toire, 70 ouvrages ou recueils de musique. Ce n'est pas la dixième partie de ce qui serait strictement nécessaire à l'enseignement.

que vous voudrez. C'est un moyen excellent de leur permettre de développer eux-mêmes leurs facultés dominantes et de lire plus facilement dans ces âmes, qui semblent toujours redouter d'être pénétrées.

Le devoir est généralement indiqué de cette façon vague : une lettre à écrire. Quelques-uns choisissent un sujet de morale, mais alors ce ne sont guère que des réminiscences de sermons entendus à la chapelle ou de lectures écoutées à la classe. D'autres racontent des aventures de voyage, des naufrages, des excursions à la campagne. Ces compositions sont intéressantes à étudier; quoiqu'elles fourmillent de lieux-communs et de phrases toutes faites, elles donnent la clef des rêveries qui les occupent. Ils voudraient parcourir ce monde qu'ils ne connaîtront jamais; c'est le voyage qui les sollicite. Ils font des descriptions de paysages et s'efforcent d'y rendre des sensations qu'ils n'ont pu éprouver. Ils parlent des claires fontaines, de l'azur du ciel, ils tâchent en un mot de parler comme des voyans; mais leur infirmité est plus forte qu'eux, et alors il n'est plus question que du murmure de la brise, du chant des oiseaux, de la voix du vent à travers les arbres, de la plainte des vagues, du bêlement des troupeaux. C'est qu'en effet notre langue n'est pas faite pour eux, elle ne traduit qu'approximativement leurs sensations; ils se l'approprient, il est vrai, jusqu'à employer les termes dont nous nous servons, mais dans une tout autre acception. — Si dans un corridor deux élèves se heurtent par maladresse, l'un dira infailliblement à l'autre : Es-tu donc aveugle? Cela signifie : Ne m'as-tu pas entendu ou senti venir? — Si les aveugles inventaient un langage, il ne serait guère semblable au nôtre, qui emprunte les trois quarts des vocables au phénomène de la vision. « Que fais-tu là? » demandais-je à un enfant d'une dizaine d'années qui tenait ses yeux fixement tournés vers le ciel; il me répondit : « J'écoute le soleil, » comme si la lumière et la chaleur avaient un bruissement perceptible pour lui. Cela leur fait un vocabulaire étrange et parfois aride. Ils pensent *ouie* et *toucher*, ils parlent *vue*. Les rapports de similitude qui existent entre ces trois sens sont inexacts, douteux, décevans, et doivent bien souvent jeter quelque confusion dans leur esprit.

Le besoin d'échapper au milieu obscur dans lequel ils vivent apparaît surtout lorsqu'on leur fait des lectures; après l'audition de la musique, c'est là leur plus vif et plus pénétrant plaisir. Lorsqu'on leur lit quelque ouvrage de morale, d'histoire ou d'imagination, ils sont très attentifs et visiblement satisfaits; mais, lorsque c'est un récit de voyage, ils ne se tiennent pas de joie, ils sont tout oreilles, comme on dit. Semblables aux petits enfans auxquels on fait un conte, ils diraient volontiers : Encore! lorsque déjà

l'aventure est finie. Ils ont donné une preuve touchante de ce goût dans une circonstance qu'il est bon de rappeler. Ils s'étaient beaucoup préoccupés de Gustave Lambert et de son beau projet de tenter une nouvelle route à travers les glaces du pôle nord pour découvrir la mer libre. Afin de leur donner une idée approximative des difficultés et des périls de toute sorte qui attendaient le futur navigateur, on leur lut le *Voyage du capitaine Hatteras;* leur enthousiasme fut exalté au plus haut point, et ces enfans, pauvres pour la plupart, fort dénués, réunirent une somme relativement considérable pour cette souscription, qui ne fut jamais couverte, quoiqu'il ne s'agît que d'une misérable somme de 600,000 francs. Lorsque plus tard ils apprirent la mort de Gustave Lambert, qui se fit tuer à Montretout sans bénéfice pour la cause qu'il défendait et au grand préjudice de l'entreprise qu'il avait projetée, ils furent tristes. Ils en parlèrent avec regret; pas un ne dit : Et notre argent? — Tous dirent : Et son voyage?

En dehors de leur infirmité, qui les diminue et pèsera sur leur existence entière, ces enfans sont intéressans; ils sont assez dociles, curieux de s'instruire, fort doux en général, d'une extrême bonne foi dans leurs relations. Les disputes, les rixes, si fréquentes chez les collégiens, incessantes chez les sourds-muets, sont très rares entre eux. Les plus calmes sont les amaurotiques; on dirait, à les étudier, que la paralysie dont le nerf optique est frappé exerce une action un peu stupéfiante sur le cerveau; ceux-là semblent plus rêveurs que les autres, ils ne sont peut-être que plus engourdis. Contrairement à ce qu'on remarque chez les enfans ordinaires, les petites filles aveugles sont bien moins éveillées que les garçons : en classe, à l'atelier, pendant les récréations, elles sont languissantes, taciturnes; elles n'ont que des jeux silencieux, et c'est à peine si elles parlent. Cela s'explique. La femme est avant tout une créature d'impression : or c'est la vue qui nous donne des impressions multiples, incessantes; une femme aveugle est littéralement privée de son aliment intellectuel favori, elle manque de ce qui renouvelle sa vie nerveuse, son existence particulière, l'impression reçue et l'impression produite. Aussi ces petites aveugles sont lamentables à voir; elles ressemblent à des âmes en peine découragées.

Les filles et les garçons se réunissent du reste dans un sentiment commun; tous les élèves de l'institution adorent la maison qui les abrite. C'est une patrie, une sorte de pays que l'on a fait exprès pour eux. Ils savent que là nul danger, nul accident ne peut les atteindre, que tout a été prévu pour neutraliser leur infirmité. Ils ne s'en éloignent qu'avec peine : les sorties du dimanche sont peu suivies; le jeudi, on a renoncé à les conduire

en promenade, ils aiment bien mieux la longue récréation dans leur préau, dont ils savent les limites et où chaque arbre est une vieille connaissance. Lorsqu'ils sont dehors, même dans leur famille, ils sont mal à l'aise, inquiets, sans sécurité; le péril est partout, on ne sait par où il peut venir. Et puis pendant longtemps ils se sont crus semblables aux autres hommes; comment auraient-ils pu imaginer un sens qu'ils n'ont pas, ceux qui sont sortis des ténèbres de la gestation pour entrer dans les ténèbres de la vie? Le jour où ils ont eu la révélation douloureuse, où ils ont pu se convaincre, par une expérience personnelle, qu'on pouvait se rendre compte de leurs gestes muets sans les toucher, ils ont conçu l'idée qu'ils sont des êtres exceptionnels, et depuis lors ils s'imaginent que chacun les regarde, qu'on se moque de leurs allures, qu'on rit de leur infirmité. Cette pensée, qui est très intense chez les aveugles et qu'il est bien difficile de modifier, leur rend le contact du monde insupportable. A l'institution, ils sont entre eux, entre compatriotes, comme ils disent parfois en plaisantant; ils la quittent avec appréhension, ils y reviennent avec joie, et les plus heureux sont ceux qui, leurs études terminées, peuvent y rester comme professeurs.

Les natures récalcitrantes et rebelles sont extraordinairement rares; il s'en rencontre cependant, et récemment l'institution a été mise en émoi par suite d'une petite aventure à laquelle elle n'est point accoutumée. Un aveugle d'une douzaine d'années, venu des enfans assistés, avait pris la maison en déplaisance, rêvait de liberté, et cherchait partout la clé des champs. Il sut grimper sur le toit d'une joliette, attacher une corde au chaperon du mur d'enceinte et se laisser glisser sans accident sur le trottoir de la rue Duroc, — une véritable évasion de prisonnier d'état. Ce jeune drôle avait peur des brigands, et à l'aide d'une corde à violon, d'un demi-cerceau, de quelques baguettes, il s'était fabriqué un arc et des flèches pour pouvoir repousser les attaques à main armée qu'il redoutait. Une fois dans Paris, il s'y promena; mais l'éveil avait été donné à la préfecture de police, et six heures après sa fuite il était arrêté par des gardiens de la paix, conduit au poste, installé près du poêle, et par ordre supérieur réintégré à l'institution. Il est tout prêt à recommencer, et l'on est obligé de le surveiller d'une façon toute spéciale.

L'institution n'a pas seulement pour but de donner aux aveugles une instruction quelconque; elle doit aussi les mettre à même d'exercer un métier qui les fasse vivre; il faut avouer que cela n'est pas aisé, car, s'il est relativement facile de découvrir un état convenable pour un sourd-muet pourvu de deux bons yeux, on se trouve singulièrement empêché en présence d'un homme qui vit dans la

nuit. Aussi le nombre des métiers qu'on leur enseigne est fort restreint et se trouve nécessairement limité à quelques occupations où le toucher peut jusqu'à un certain point suppléer à la vue. Cet enseignement professionnel est très lent, très fastidieux, et doit fatiguer ceux qui le pratiquent. Il faut que l'enfant soit parvenu à retenir dans sa mémoire les différentes combinaisons des gestes qu'il doit faire avant d'essayer de les appliquer. Il y a là des jeunes aveugles qui empaillent les chaises ou qui tressent les bandes de rotin pour former le siége; il y a des tourneurs qui sont adroits et suivent avec le pouce de la main gauche toutes les formes que le ciseau doit donner à la pièce de bois mise en mouvement par le tour; quelques-uns déploient une véritable adresse et font de menus objets, flambeaux et bougeoirs, qui sont d'une exécution irréprochable. Ce sont les aveugles qui impriment les livres pointés spécialement réservés à leur usage : ils composent rapidement sur un composteur coupé de lignes à jour où le caractère s'engage en partie; la main ne se trompe point de case lorsqu'elle saisit les lettres; elle passe légèrement sur le cadre de chaque compartiment, et cela lui suffit pour ne pas commettre d'erreur. La correction des épreuves exige deux personnes : l'une palpe la copie et lit à haute voix, l'autre tâte la forme d'imprimerie et répète la ligne déjà lue. La presse à bras est manœuvrée par un aveugle, mais le papier est placé sous le rouleau, il en est retiré et mis au séchoir par des enfans voyans dont les yeux, au milieu des regards éteints que l'on aperçoit, brillent comme des escarboucles. C'est une grande joie pour les élèves de l'institution de pouvoir venir dans l'imprimerie, car des cages suspendues le long de la muraille contiennent quelques serins et deux ou trois chardonnerets. Ils sont passionnés pour les oiseaux chanteurs, ils les soignent avec amour; c'est à qui leur apportera quelque mie de pain ou un peu de sucre. Si l'on tolérait un rossignol dans une classe, le professeur aurait beau parler, nul ne l'écouterait plus.

Un métier assez suivi est celui de filetier, qui cependant exige parfois des combinaisons multiples et très compliquées. Il ne s'agit pas en effet de produire simplement ces filets à mailles toujours semblables qui servent à faire des pêchettes ou dans lesquels les collégiens mettent du pain et des cerises lorsqu'on les conduit aux bains froids; il faut pouvoir agencer tous les filets possibles, l'épervier qu'on jette en rivière, le panneau dont on entoure les enceintes à lapins pendant les battues, l'énorme filet qu'on tend sous la corde raide ou le trapèze des gymnastes, le fichu de laine, la capeline dont les femmes s'enveloppent au sortir du bal, les appuie-têtes dont la petite bourgeoisie garantit économiquement le dossier de ses fauteuils. On n'en finirait pas, si l'on voulait énumérer tout

ce que l'on peut faire avec un bout de ficelle, une navette et un moule. Le professeur de filet a été élevé à l'institution; c'est un aveugle défiguré en outre par un de ces *nævi materni* qu'on appelle communément une tache de vin, qui lui couvre et lui tuméfie une partie du visage; habile homme en son art et fort expert, il a fondé une importante maison de commerce qu'il dirige à la grande satisfaction de ses associés. Si enchevêtré que soit un dessin, il lui suffit de passer la main dessus pour découvrir la maille trop lâche ou trop serrée. Il est ingénieux, entreprenant, et il rendit un grand service aux Parisiens pendant la période d'investissement, car il fabriqua les filets à l'aide desquels on put pêcher les poissons dans la Seine.

C'est un peu à contre-cœur que l'institution donne ce genre d'enseignement professionnel (1), et elle n'y soumet ses élèves qu'après s'être assurée par des épreuves réitérées qu'ils sont dépourvus de toute faculté musicale. Lorsque Valentin Haüy fit apprendre la musique aux premiers aveugles qu'il recueillit, il croyait ne mettre à leur disposition qu'un art d'agrément, il ne se doutait pas que ce serait leur gagne-pain le plus sérieux. L'enseignement musical prit des proportions considérables en 1815, quand les jeunes aveugles furent distraits des Quinze-Vingts; l'institution était alors dirigée par un médecin, le docteur Guillié, qui reconnut promptement que ses élèves avaient pour la plupart une sorte d'instinct musical qu'il était possible de développer et de faire fructifier. Dès lors il se consacra très ardemment à cette tâche, dans laquelle il fut généreusement aidé à titre courtois par des artistes éminens tels que Duport, Dacosta, Habeneck. Les résultats obtenus furent excellens, et depuis cette époque ce genre d'instruction s'est élevé de jour en jour jusqu'à constituer une école de premier ordre. L'enfant, après avoir été initié au solfége, choisit l'instrument pour lequel il se sent le plus d'aptitude; il apprend à l'aide du toucher les notes pointées en relief, puis il les joue sous la direction d'un professeur, presque toujours aveugle, qui rectifie les mouvemens, donne des conseils et enseigne le parti qu'on peut tirer d'un outil musical. Tout un corps de bâtiment, coupé de trois étages, est réservé à ces études spéciales : au premier l'orgue, au second les instrumens d'orchestre, au troisième le piano. De longs couloirs, divisés en chambrettes, isolées les unes des autres par des murailles en briques creuses, forment cette classe bruyante; chaque enfant est clos dans sa logette et étudie seul. Pour les morceaux d'ensemble, chacun apprend sa partie, puis tous les exécutans se réunissent dans une

(1) On a calculé qu'un aveugle ouvrier filetier gagne, par journée de douze heures, 1 fr. 50 cent. ou 2 fr., un rempailleur-canneur de chaises, un tourneur, de 3 à 4 fr.

vaste salle consacrée aux exercices publics, et répètent sous la direction d'un chef d'orchestre. Celui-ci ne bat pas la mesure, il la frappe à l'aide de deux spatules concaves dont la partie supérieure produit par le choc contre la main un bruit sec parfaitement perceptible. La musique qu'on leur enseigne est sérieuse et savante : Gluck, Beethoven, Weber, sont les auteurs de prédilection. Il faut du temps pour qu'ils puissent jouer irréprochablement une symphonie complète, — trois mois; mais ils ne consacrent qu'une heure cinq fois par semaine à la musique d'ensemble, c'est donc une moyenne de soixante-dix heures. Ils m'ont paru avoir beaucoup d'entrain pour l'étude instrumentale; je me suis promené dans le couloir sur lequel s'ouvre la porte vitrée des loges, et j'ai vu que tout le monde était fort à son affaire, sauf un pauvre enfant très troublé qui, malgré le bruit ambiant, était en proie à une sorte d'angoisse maladive, parce que d'un coin de sa chambrette il « voyait » sortir un fantôme vêtu de blanc.

En dehors de cette école générale, il existe deux classes particulières dont on ne rencontre l'analogue nulle part ailleurs; l'une est destinée à créer des organistes, l'autre forme des accordeurs de pianos. Ceci est excellent et très pratique. J'ai écouté des élèves manœuvrer de grandes orgues d'église pendant qu'un de leurs petits compagnons « piétinait » les soufflets, et j'ai été émerveillé de ce que j'ai entendu. Un de ces virtuoses prenait évidemment un plaisir extrême à l'harmonie qui jaillissait sous ses doigts et montait autour de nous; c'était un grand garçon blond et pâle dont les gros yeux blancs restaient immobiles. Je le regardais; à certains accens de l'orgue, à ces notes plaintives qui ressemblent aux lamentations d'une voix humaine, un nuage rose passait sur sa face et un léger frémissement agitait ses lèvres. Celui-là est un artiste, et, si jamais il est placé au buffet d'orgues d'une cathédrale, il ravira les foules. Évidemment chez lui tout se formule en symphonie, il chante son rêve; ne sait-on pas qu'il faut crever les yeux aux rossignols pour en faire d'incomparables chanteurs? On enseigne à ces enfans toutes les ressources et tous les secrets de la composition; ceux dont l'imagination est stérile deviennent accordeurs de pianos, et acquièrent dans cet art, que l'on dit assez difficile à bien pratiquer, une habileté sans pareille. Ils sont extraordinaires d'adresse et de précision, c'est à croire que les yeux sont inutiles pour une œuvre semblable. Ils rattachent une corde, remplacent un marteau, manient la clé avec une habileté qui remplit d'étonnement, et c'est en les voyant que j'ai compris ce mot d'un chanteur célèbre : « les aveugles sont les premiers accordeurs du monde. » La finesse de leur ouïe les aide singulièrement, et leur permet d'arriver au ton absolument exact.

Le public est parfois appelé à juger de la valeur de l'enseignement musical distribué à l'institution. On y donne des concerts qui ont une très réelle valeur. Dans la chapelle, dont le sanctuaire est voilé par de larges rideaux, on réunit les invités; les enfans sont placés sur une estrade, les garçons d'un côté, les filles de l'autre. J'ai assisté à l'une de ces fêtes, l'impression est triste, c'est l'infirmité qui domine; ces faces immobiles et sans regard sont douloureuses à contempler. La sensation s'efface promptement, et l'on reste étonné de l'ensemble des exécutions difficiles. Il n'y a pas une hésitation dans la rentrée des parties secondaires, pas une note douteuse. Le chef d'orchestre conduit en sourdine, et le bruit de sa spatule ne parvient même pas à l'oreille des auditeurs. Plusieurs anciens élèves, actuellement professeurs à l'institution, ont fait entendre des compositions remarquables (1), à la fois très sérieuses et très mélodiques. Lorsque les filles se lèvent pour chanter, tous les garçons penchent la tête de leur côté comme pour mieux écouter « les jolis sons » qu'ils vont entendre. La partie vocale est la moins satisfaisante, par la simple raison que ces enfans sont trop jeunes et qu'ils n'ont point encore la voix formée. Au reste, on ne néglige rien pour développer en eux le goût et la science de la musique; ils ont leur loge au Conservatoire, des places à l'Opéra-Comique, des siéges réservés aux concerts du Grand-Hôtel. L'Opéra, qui les accueillait autrefois, leur a fermé ses portes: la grosse subvention qu'il reçoit devrait cependant l'engager à être moins inhospitalier pour des enfans infirmes à qui l'audition de la musique est une joie exquise et un très utile enseignement. L'excellence des études musicales de l'institution se démontre par ce fait, que depuis vingt ans les jeunes aveugles ont obtenu cinq prix et treize accessits aux concours du Conservatoire.

L'institution voudrait bien se débarrasser de l'apprentissage professionnel, afin de pouvoir se consacrer exclusivement à l'enseignement scolaire et musical. Ce serait évidemment un grand bienfait pour elle; il faudrait lui accorder le droit d'évacuer sur nos rares maisons de province les enfans inhabiles à la musique, et l'autoriser à y prendre les élèves doués de dispositions particulières comme virtuoses ou comme compositeurs. On obtiendrait ainsi, je crois, des résultats importans, et l'institution serait promptement à même de fournir des organistes aux principales églises de France; c'est là un double avantage qui n'est pas à dédaigner. Aujourd'hui les efforts s'éparpillent un peu autour de ces petits métiers qui ne sont qu'un pis-aller stérile; il serait bon de les concentrer sur cet art multiple

(1) Je citerai un *Agnus Dei* de M. Person, un *menuet* de quatuor de M. Proust, deux très jolis chœurs, *le Combat des rats et des belettes, le Retour de croisière*, par M. V. Paul.

et charmant, pour lequel la vue n'est point de nécessité première. L'institution deviendrait alors une sorte de conservatoire réservé à une classe particulière d'individus choisis avec discernement; les autres, que leur médiocrité intellectuelle réduit à l'état d'ouvriers inférieurs, recevraient en province l'apprentissage dont ils ont besoin.

On a dit, dans cet esprit d'opposition quand même que nos administrations ont toujours eu le triste privilége de susciter, que l'institution des jeunes aveugles ne réussissait guère qu'à produire des mendians joueurs de clarinette et d'accordéon. Qu'il soit sorti quelque mauvais drôle de l'institution, cela n'a rien d'extraordinaire; nos colléges, nos écoles en produisent, et il ne suffit pas d'être infirme pour devenir impeccable. Je n'ai pas à raconter ici quelle puérile compétition se cache derrière ces assertions, trop intéressées pour être sincères, mais je puis dire ce que sont devenus depuis vingt-cinq ans les élèves qui ont traversé l'établissement; c'est là une pièce qui suffit à juger le procès. Du 1er janvier 1848 au 31 décembre 1872, 514 garçons ont été admis à l'institution; 39 sont décédés, 21 ont été retirés par leurs parens avant l'achèvement de leurs études, 16 ont été rendus à leur famille parce que leur état sanitaire ou mental ne leur permettait pas de profiter de l'enseignement; 6 sont sortis après avoir été mis à même de se servir de leur vue améliorée; 50, presque idiots, ont été exclus parce qu'ils étaient absolument inhabiles aux travaux dont les aveugles sont capables; 41 ont été renvoyés pour fautes graves, par suite d'une décision ministérielle. Si à ce total de 173 on ajoute les 143 élèves actuellement présens à l'institution, on obtiendra un chiffre de 316; il reste donc à savoir ce que sont devenus les 198 enfans qui ont terminé leurs études : 6 ont été nommés aspirans-professeurs à l'institution même; 2 y sont pourvus d'un emploi; 53 sont capables d'exercer la double fonction de professeur organiste et d'accordeur de pianos; 34 sont organistes maîtres de chapelle, 45 sont accordeurs de pianos; 20 sont employés dans une fabrique de filets; 26 gagnent leur vie comme empailleurs et canneurs de chaises, 4 sont tourneurs et 4 brossiers; enfin 4, sortis sans profession déterminée, ont trouvé dans leur famille une aisance qui ressemble à de la fortune. Sur ce nombre de 198, 3 seulement n'ont pas répondu aux espérances qu'ils avaient fait concevoir, et évitent avec soin tout ce qui pourrait les rappeler au souvenir de leurs anciens maîtres; il est fort possible que ceux-là deviennent des mendians ou obtiennent leur entrée aux Quinze-Vingts, s'ils sont sans ressources personnelles. Cette moyenne est incontestablement inférieure à celle des élèves qui « tournent mal » à l'issue du collége.

La maison contient aujourd'hui 218 pensionnaires, dont 75 filles(1); elle est remarquablement tenue, d'une propreté qu'on rencontre rarement dans les lieux habités par des enfans, munie d'une infirmerie spacieuse dirigée par des sœurs augustines de Sainte-Marie, parfaitement disposée en tous ses aménagemens, quoique un peu petite, puisque le quartier des garçons ne pourrait contenir un élève de plus. Autant l'institution des sourds-muets est morne, autant celle des jeunes aveugles est vivante, active, occupée. Elle ne coûte pas cher; son budget pour 1873 est de 186,000 francs, dont 30,000 francs de rentes, 6,000 francs de recettes diverses et une subvention de 150,000 francs allouée par l'état. C'est s'en tirer à bon compte, car elle produit des résultats fort importans et est un réel honneur pour notre pays. Les bienfaiteurs véritables des aveugles sont deux Français : Valentin Haüy, qui a réuni tous les systèmes épars en un seul corps de doctrine, et Louis Braille, qui les a dotés d'une merveilleuse écriture. L'institution suit l'impulsion donnée, elle perfectionne son programme et limite son action sur des points déterminés, étudiés avec soin et enseignés par l'expérience. Les facultés naturellement restreintes de l'aveugle étant données, elle les féconde et en tire le meilleur parti possible. Je ne vois guère qu'un mince *desideratum* à signaler, et il est bien facile d'y porter remède : la bibliothèque est absolument insuffisante. C'est par la lecture surtout que l'on instruit ces enfans, ils aiment à entendre les récits d'aventures et de voyages; il faut au moins que leurs professeurs aient sous la main de quoi satisfaire cette curiosité intelligente et saine. Le fonds donné par Neufchateau est encore la vraie richesse bibliographique de la maison; les dictionnaires de Bayle, de Moréri, de Trévoux, la vieille Encyclopédie, n'ont plus grand'chose à nous apprendre aujourd'hui; il faudrait rajeunir cette bouquinerie surannée. Le dépôt des livres au ministère de l'instruction publique ne pourrait-il pas faire quelque largesse au boulevard des Invalides? Ne pourrait-on pas, ce qui vaudrait mieux, consacrer une somme spéciale à l'achat des ouvrages qui sont de nature à intéresser, à éclairer ces malheureux? 500 francs par an suffiraient : c'est une bien faible somme; le ministère de l'intérieur, d'où l'institution relève hiérarchiquement, ne la refusera certainement pas.

L'aveugle qui sort de cette excellente école n'est point abandonné; on ne le jette pas sans défense aux hasards pénibles de la vie. Une société de *placement*, qui a ses racines dans l'institution même, veille sur lui et le protége, elle le guide. Elle n'intervient

(1) Sur ce nombre, il n'y a que 6 élèves payant intégralement la pension.

que bien rarement pour lui donner des secours; elle fait mieux, elle s'emploie activement à lui trouver une situation qui l'aide à créer son indépendance par le travail; dans ce dessein, elle s'occupe surtout de nouer des relations avec les facteurs d'instrumens de musique, avec les fabriques des églises, avec les patrons qui peuvent utiliser la science acquise par l'enseignement professionnel. Son but est élevé, il est philanthropique au vrai sens du mot. La liste des donataires est très instructive à parcourir; elle prouve quelle reconnaissance les anciens élèves ont gardée au fond du cœur pour la bienveillante institution qui les a longtemps abrités et en a fait des hommes. Les souscripteurs sont nombreux, presque tous ils sont aveugles ou attachés à la maison par un lien quelconque. La somme versée est minime, en général 3 francs; c'est donc un sacrifice réel prélevé péniblement sur la paie ou sur les maigres émolumens. Cela en dit bien long en faveur de ceux qui donnent; ils ont la rare vertu du souvenir, et démontrent ainsi le bon aloi de l'éducation morale qu'ils ont reçue.

Cette institution est à encourager sous tous les rapports; elle est utile au premier chef, très bien conduite, et il m'a paru que chacun y était dévoué à l'œuvre collective. On peut regretter qu'elle ne soit pas plus ample, ou qu'elle n'ait pas quelques succursales propres à recueillir les enfans auxquels son exiguïté l'empêche d'ouvrir la porte à deux battans. Il y a en France environ 3,000 jeunes aveugles en âge d'être instruits, et nos établissemens spéciaux n'en peuvent guère contenir que 400. Que deviennent les autres? En 1833, lorsque M. Guizot discutait la loi du 28 juin sur l'enseignement, il disait : « L'enseignement primaire est la dette du pays envers tous ses enfans. » Bien des aveugles restent encore créanciers éconduits. L'instruction est cependant pour eux, plus encore peut-être que pour les voyans, un bienfait qui n'a pas d'équivalent. A l'aveugle pauvre, elle donne un métier où il trouve des ressources suffisantes, elle l'arrache à la mendicité et à l'hospice; à l'aveugle riche, elle apporte des satisfactions profondes, toujours renouvelées, qu'il ne peut attendre que de la culture de son esprit; pour tous deux, elle ouvre le monde fermé, déchire la nuit qui les enveloppe, neutralise l'infirmité dans une mesure très étendue, et les crée bien réellement à une vie nouvelle. Aussi, en étudiant cette institution mère, dont tout l'honneur revient à notre pays, en constatant les résultats qu'elle obtient, on déplore qu'elle ne soit pas assez vaste pour accueillir, pour éclairer tous ceux qu'un mal irréparable condamne à la double nuit de l'ignorance et de la cécité.

MAXIME DU CAMP.

VOYAGES GÉOLOGIQUES

AUX AÇORES

III.

LES CULTURES DE SAN-MIGUEL.—LE MONDE ORGANIQUE AUX AÇORES.

L'importance des inégalités du sol et le degré d'altération des roches sont les principaux signes auxquels on reconnaît l'ancienneté d'un terrain d'origine éruptive. En considérant l'île de San-Miguel à ce double point de vue, on s'aperçoit bientôt qu'elle présente à ses deux extrémités deux régions dont l'âge est plus ancien que celui de la partie moyenne. Ces deux régions, l'une orientale, l'autre occidentale, ont formé autrefois deux îles distinctes, plus séparées que Pico ne l'est de Fayal, la première allongée de l'est à l'ouest, la seconde du nord-ouest au sud-est. L'intervalle entre les deux îles a été comblé par une série d'éruptions. Une multitude de cônes volcaniques se sont élevés dans cet espace, et d'innombrables coulées de laves s'y sont déversées de manière à former de part et d'autre une sorte de plaine rocailleuse. Les cendres et les lapilli projetés dans les éruptions se sont répandus au milieu des roches, et tous ces détritus, modifiés par l'action de l'humidité, ont constitué une terre végétale d'une incomparable fertilité. C'est la partie la plus riche et la plus peuplée de San-Miguel. C'est là que s'élève sur la côte sud Ponta-Delgada, capitale de l'île, et sur la côte nord Ribeira-Grande, ville également considérable.

Toute cette étendue de terrain est divisée et subdivisée en enclos environnés de hautes murailles et désignés dans le pays sous le nom de *quintas*. La culture prédominante est celle de l'oranger.

Chaque année, des centaines de millions d'oranges y sont cueillies, puis embarquées et transportées sur le marché de Londres. Il n'existe peut-être au monde aucun district dont la culture soit aussi fructueuse. L'oranger à fruits doux n'appartient pas plus qu'aucun de ses congénères de la même famille à la flore primitive de San-Miguel; on ignore l'époque précise à laquelle il y fut introduit, mais ce fut certainement peu de temps après la découverte de l'île. Les botanistes considèrent cet arbre comme originaire des contrées les plus orientales de l'Asie, et admettent qu'il n'a été apporté en Europe que longtemps après le bigaradier et seulement dans le courant du xve siècle. Cent ans plus tard, nous le trouvons déjà cultivé en grand à San-Miguel. Fructuoso, dont la précieuse chronique remonte au milieu du xvie siècle, fait mention d'une *quinta,* située près de Ponta-Delgada, où l'on voyait une centaine de très beaux orangers. Des citronniers, des cédratiers, des limeiras et beaucoup d'arbres fruitiers du continent européen prospéraient dans ce verger; des charretées d'oranges en sortaient chaque année et abondaient à la ville voisine. La fleur, au lieu d'être négligée comme elle l'est maintenant, fournissait par la distillation une grande quantité d'essence d'excellente qualité.

Le commerce des oranges a commencé à prendre un certain développement à San-Miguel dans le courant du dernier siècle; plus tard, la guerre et le blocus continental n'ont fait que le favoriser. L'alliance intime qui s'est établie alors entre l'Angleterre et le Portugal a créé des relations commerciales entre les deux pays et fourni un débouché presque illimité aux produits de San-Miguel. Toutefois la production des oranges n'a pris véritablement dans l'île un essor considérable que pendant les trente dernières années. Dans le principe, on n'abritait pas les orangers : on les plantait à de grandes distances les uns des autres, et l'on obtenait ainsi de magnifiques arbres qui couvraient une large surface de leur tête touffue, et qui parfois étaient chargés de 15,000 ou 20,000 fruits. Quelques-uns de ces orangers avaient 1 mètre de diamètre. On posait une énorme pierre au sommet de la tige entre les branches pour les forcer de s'écarter latéralement et pour les maintenir à un niveau peu élevé où elles fussent davantage à l'abri du vent. On dut ensuite renoncer à ce système, qui avait de grands inconvéniens dans un pays exposé pendant l'hiver à de violens ouragans. Une nuit de tempête suffisait souvent pour joncher le sol d'oranges en pleine maturité et pour détruire la plus belle récolte; quelquefois les arbres eux-mêmes étaient arrachés et déracinés. Enfin les bourgeons délicats développés par la séve du printemps avaient presque toujours beaucoup à souffrir de l'humidité saline

apportée par le vent de la mer. On eut alors l'idée d'emprisonner les orangers par petits groupes dans d'étroits enclos formés par divers arbres; mais bientôt on s'aperçut que l'ombre nuisait à la croissance et à la maturité des fruits; il fallut agrandir les vergers, et c'est seulement depuis 1845 qu'une disposition normale paraît avoir été adoptée définitivement. Les *quintas* sont maintenant des carrés de 40 à 50 mètres de côté; des murs en pierres sèches, de 3 à 6 mètres de haut, les entourent de toutes parts. Les vents les plus impétueux ont peu de prise sur ces murailles épaisses composées de blocs basaltiques volumineux, denses, dont les surfaces rugueuses sont encastrées ensemble. Le rempart de pierres ainsi édifié est doublé intérieurement d'une haie de fayas serrés les uns contre les autres. Ces arbres au port élancé dépassent bientôt la crête du mur auquel ils sont adossés, et forment au-dessus un rideau verdoyant de plusieurs mètres d'élévation.

Après bien des essais pour rechercher l'essence qui convient le mieux à l'installation des abris, on paraît s'être accordé généralement pour préférer l'arbre açorien par excellence, le faya. Les essais faits pour le remplacer sont néanmoins assez intéressans pour que nous en disions quelques mots. Durant plusieurs années, la faveur populaire s'était prononcée pour le *pittosporum undulatum*, arbre élégant, au feuillage toujours vert, originaire de l'Australie et importé d'Angleterre il y a trente-cinq ans. Cet arbre avait séduit par la beauté de ses feuilles et par la rapidité de sa croissance; mais il épuisait le terrain et nuisait à la végétation des plantes qu'il était appelé à protéger. Le laurier des Canaries et le laurier de l'Inde (1) possèdent également un beau feuillage et croissent promptement; cependant leurs racines s'étendent au loin et épuisent aussi le sol. Le faya au contraire améliore la terre : les feuilles mortes constituent un engrais excellent. Non-seulement il n'enlève pas aux arbres plantés dans son voisinage les sucs nourriciers dont ils ont besoin, mais plusieurs essences, telles que le hêtre et le chêne, prospèrent mieux auprès de lui que lorsqu'ils végètent isolément. Le *pittosporum tabira* est employé dans les *quintas* voisines du bord de la mer; il résiste mieux que le faya à la poussière d'eau salée que le vent rejette sur la côte. Le *carinocarpus lævigatus*, originaire de l'Australie, résiste également à l'action des brises marines, et a de plus l'avantage de supporter la taille. L'*acacia melanoxylon* est recherché dans un cas tout opposé, car il ne réussit bien qu'à une distance assez considérable de la mer. Lorsqu'il n'est pas atteint par le souffle salin du vent maritime, il pousse très vite, n'appau-

(1) *Laurus canariensis* et *persea azorica*.

vrit pas le terrain et fournit un excellent abri. L'essai le plus curieux est celui du néflier du Japon (*eriobotrya japonica*), qui joint à tous ces avantages celui de posséder d'amples feuilles largement étalées, et de fournir un fruit comestible; malheureusement il ne souffre pas la taille. En attendant que les arbres destinés à former les haies arborescentes aient acquis une élévation suffisante, on sème le terrain avec une espèce de genêt qui croît rapidement et que l'on détruit au bout de trois ou quatre ans. L'usage des abris porte-t-il, comme on l'a soutenu, préjudice à la qualité des oranges? enlève-t-il à l'arbre fruitier l'air et le soleil nécessaires à la complète maturation des produits? Rend-il l'écorce de l'orange plus épaisse et plus tendre, ce qui nuirait à la conservation du fruit? Ce sont là autant de questions dont la solution offre de grandes difficultés, et qu'une suite continue d'observations impartiales pourrait seule permettre de trancher.

Le terrain des plantations doit être labouré pendant quatre ou cinq ans. Ensuite, deux fois par an, on procède à un binage superficiel. Souvent on sème du lupin, que l'on enterre à la houe pour amender le sol. Dans les mauvais terrains, cette opération est indispensable tous les ans; rarement on emploie d'autre engrais. Chaque année, on coupe le bois mort, on élague les rejetons armés de piquans, mais du reste on ne taille nullement les orangers. Dans les momens de sécheresse, on a soin d'arroser, si l'on peut avoir de l'eau à proximité. L'élagage des abris, qui se fait chaque année, fournit en moyenne 300 fagots par hectare, lesquels se vendent à raison de 7 francs le 100. Les orangers se plantent en quinconces : autrefois on laissait entre eux des intervalles de 15 mètres, mais depuis quelques années on a diminué les distances; on les plante généralement à 10 mètres les uns des autres. Dès la première année, le sujet donne quelquefois du fruit, cependant il n'entre pleinement en rapport qu'au bout de dix ans; alors, s'il est en bon état et planté dans un bon terrain, il produit de 1,000 à 1,500 oranges. Un arbre plus âgé et vigoureux dont les branches sont larges et régulièrement étalées peut fournir une récolte de 7,000 à 8,000 oranges. Dans les *quintas* trop vastes, les orangers ne rapportent en moyenne que 600 fruits par pied, tandis qu'ils en rapportent généralement de 2,500 à 3,000 dans les petits enclos.

Les variétés d'oranges comestibles cultivées aux Açores sont au nombre de six principales. L'orange commune est de moyenne grosseur, légèrement acide et très savoureuse. La peau en est fine et adhérente au fruit; elle devient un peu épaisse à la fin de la saison. Les lobes de la partie charnue se séparent difficilement les uns des autres : pour la déguster convenablement, on doit recourir à

l'emploi d'un instrument tranchant. L'*orange allongée* (*comprida*) est plus aromatique que la précédente et plus acide, surtout pendant les premiers mois de l'hiver; l'arbre qui la donne est rarement très chargé de fruits. On désigne sous le nom d'*orange d'argent* (*prata*) une variété plus petite dont la chair est très ferme, la peau extrêmement fine et la couleur d'un jaune-verdâtre clair. L'*orange choisie* (*selecta*) est grosse, d'un goût excellent, très peu acide; la peau en est de couleur jaune foncé. Elle est dépourvue de pepins et ne mûrit guère qu'en avril, ce qui lui donne une grande valeur. L'*orange à ombilic* (*d'embigo*) est aplatie et très douce; c'est la variété qui fournit les fruits les plus volumineux. Vient enfin la *mandarine* (*tangerina*), qui m'a paru différer de la mandarine de Malte par une adhérence plus marquée de l'écorce à la partie charnue. Cette union plus intime de la zone corticale du fruit à la masse des lobes intérieurs semble distinguer toutes les oranges des Açores des variétés correspondantes d'Espagne et d'Italie.

L'orange entre en maturité à la fin d'octobre; ce n'est toutefois qu'en janvier que se recueillent les meilleures qualités. La saison se termine en mai. La multiplication de l'oranger s'opère par marcottes ou par boutures. Le premier procédé a été emprunté aux Chinois : il est fort en usage depuis quelques années. On choisit une branche de 4 à 5 centimètres de diamètre, à laquelle on pratique une incision circulaire. Autour de la plaie, on dispose un paillasson en forme d'entonnoir évasé par le haut et rempli de terre battue. L'opération se fait du 15 mai au 15 juin; les racines adventives ne tardent pas à pousser, et dès l'hiver suivant la bouture est pourvue de racines suffisantes pour pouvoir être détachée de la plante-mère. La jeune plante ainsi obtenue rapporte souvent du fruit au bout de deux ou trois ans. Dans l'origine, on employait exclusivement la multiplication par greffe sur des sujets obtenus par semis. Aujourd'hui cette méthode est encore usitée en concurrence avec la précédente; cependant elle est un peu délaissée à cause de la lenteur relative avec laquelle les arbres qui en proviennent entrent en rapport. On assure néanmoins que les sujets auxquels elle a été appliquée donnent de meilleurs fruits et durent plus longtemps que les autres.

L'orange douce se reproduit aussi de graine. C'est là un fait digne de réflexion, car il y a des botanistes qui considèrent l'oranger à fruit doux comme une simple variété de l'oranger épineux à fruit amer. Si cette hypothèse était vraie, quand on sème un pepin d'orange douce, on devrait s'attendre à voir naître, conformément à la loi générale, un individu appartenant au type primitif. Or, au moins aux Açores, les choses ne se passent pas ainsi. Le sujet qui

provient d'un tel semis possède, il est vrai, le port, le feuillage, les piquans épineux du bigaradier, mais les fruits qu'il porte, bien qu'ils n'aient jamais entièrement la saveur des fruits de la plante-mère, n'ont jamais non plus l'amertume de ceux de l'espèce sauvage. On devrait au moins, par un grand nombre de semis successifs, obtenir des plantes se rapprochant de plus en plus du type fondamental de l'espèce, c'est-à-dire de l'oranger à fruits amers; jusqu'à présent l'expérience ne semble pas confirmer cette possibilité. Il faut donc admettre, ou que l'orange douce provient réellement d'une espèce particulière qui ne diffère du bigaradier que par les qualités de son fruit, ou que la variété formée possède une bien étonnante stabilité.

La récolte des oranges s'opère rapidement et sans difficulté. Malgré l'émigration incessante vers les deux Amériques, la population surabonde aux Açores, et la main-d'œuvre y est à très bon marché. Les oranges, cueillies avec soin, sont transportées au magasin d'emballage. Ce travail est accompli par des bandes d'hommes, de femmes, d'enfans, qui portent sur la tête ou sur l'épaule de lourds paniers chargés de fruits et courent nu-pieds jusqu'au lieu du dépôt. Là chaque orange est enveloppée d'une feuille sèche de maïs et mise en caisse. La forme des caisses a complétement changé dans l'intervalle de mes deux voyages aux Açores. Jusqu'en ces dernières années, on se servait de grandes caisses à faces rectangulaires pouvant, suivant les années, contenir de 700 à 900 oranges de la variété commune. Le fruit est d'autant plus gros que l'été s'est montré plus humide. Des planchettes minces et flexibles formaient un couvercle bombé, assez peu solide, dans la concavité duquel on logeait presque autant d'oranges que dans la caisse elle-même. On disait, pour justifier cette singulière disposition, que l'air circulait plus facilement entre ces planchettes qu'entre les pièces de bois de la caisse proprement dite, et que c'était une condition indispensable à la conservation des oranges; en réalité, l'origine de cet usage doit être cherchée dans le désir d'éluder le paiement d'une partie de la taxe de sortie. Les anciens règlemens administratifs imposaient les oranges par caisses d'une capacité donnée; dès lors il était admis qu'on était fidèle à la lettre, sinon à l'esprit de la loi en donnant aux caisses la dimension maxima et en les surmontant d'un énorme couvercle. Les caisses ainsi construites ne pouvaient se juxtaposer exactement; elles occupaient donc dans un navire un volume supérieur à leur cubage véritable. En outre elles étaient trop volumineuses, trop flexibles; quand elles étaient empilées, les oranges s'y écrasaient souvent. Une application plus intelligente des droits de douane a fait définitivement renoncer aux

grosses caisses et aux couvercles bombés. La caisse actuelle est sans exception rectangulaire sur toutes ses faces : elle a 1 mètre de long, 50 centimètres de large et 20 centimètres d'épaisseur ; la capacité est à peu près moitié de celle de l'ancienne. Elle est divisée en trois compartimens par deux solides cloisons, et entourée de trois bandes en châtaignier. Les frais de récolte, de transport à la ville, de magasinage, le prix des feuilles de maïs, l'emballage, la caisse, les frais d'embarquement, les droits d'exportation, s'élèvent en tout à environ 3 francs 50 cent. (700 reis) par caisse. Le droit de stationnement dans le port, pour les navires dans lesquels on charge les oranges, représente en outre 1 franc par caisse. Le prix de la caisse d'oranges varie considérablement pendant la durée de la saison : généralement il augmente beaucoup vers le mois d'avril et de mai; alors il double, quelquefois même il triple. D'une année à l'autre, le prix moyen varie aussi dans des limites très étendues. La concurrence faite sur la place de Londres par les oranges étrangères, l'état de la saison, la spéculation et une foule d'autres causes influent sur le marché. Il y a quelques années, les oranges prises sur l'arbre se sont vendues à San-Miguel, en pleine saison, jusqu'à 25 francs le 1,000, les frais de cueillette, d'emballage et de transport étant à la charge de l'acheteur ; l'an dernier, dans les mêmes conditions, le prix moyen n'a été que de 9 francs.

En 1840, le nombre des caisses d'oranges expédiées de San-Miguel en Angleterre était seulement de 60,000 à 80,000; en 1850, il s'est élevé à 175,000 (anciennes caisses), et l'an dernier à environ 600,000 (nouvelles caisses). Le transport se faisait autrefois exclusivement par navires à voiles; mais déjà près de la moitié du transport a lieu par bateaux à vapeur. Le prix du fret jusqu'à Londres par cette voie est de 7 fr. 50 cent. par caisse; tout fait espérer qu'un prix aussi élevé ne tardera pas à s'abaisser. Les bateaux à vapeur chargés de ce service font huit voyages en Angleterre du 15 novembre à la fin d'avril : chacun d'eux emporte en moyenne 5,000 caisses. L'application de ce système de navigation constitue un très grand progrès, car la mer est si souvent mauvaise pendant l'hiver dans les parages des Açores que souvent un navire à voiles chargé d'oranges n'arrive à Londres qu'avec la majeure partie de sa cargaison détériorée. Depuis dix ans environ, en avant de Ponta-Delgada, on travaille à la construction d'un môle derrière lequel les bâtimens peuvent déjà se mettre en sûreté pendant les gros temps; mais un bateau à vapeur peut seul sortir de ce refuge par le vent sud-ouest, qui malheureusement est le vent dominant, et il n'est pas rare qu'un navire à voiles dont le chargement est achevé soit obligé, au grand détriment de sa marchandise, d'at-

tendre des semaines entières qu'un ciel plus clément lui permette de partir. Avant l'édification du môle, il ne se passait guère d'année qui ne fût signalée par des sinistres. Tout le temps que durait l'opération de l'embarquement d'une cargaison d'oranges, le commandant du navire devait guetter attentivement les signes précurseurs de la tempête, souvent interrompre le chargement et donner le signal de la fuite, sous peine de faire naufrage contre la longue ligne des falaises de San-Miguel. De pareils événemens ne sont plus guère à redouter à présent, et, le commerce des oranges aux Açores étant ainsi devenu beaucoup moins aléatoire qu'autrefois, les frais divers peuvent être estimés plus sûrement. En somme, on peut dire aujourd'hui qu'une orange de San-Miguel, rendue sur la Tamise au mois de janvier, coûte de 3 à 4 centimes au marchand qui l'achète.

Sous un climat humide et tiède comme celui des Açores, on doit s'attendre à voir de temps en temps se développer sur les plantes des maladies parasitaires diverses, de nature végétale ou animale. Les relations variées de San-Miguel et de Fayal avec toutes les parties du monde facilitent aussi l'introduction de ces sortes d'épidémies. C'est ainsi qu'à deux reprises depuis quarante ans les orangers de l'archipel açorien ont été dévastés par des maladies spéciales. Pour la première fois, en 1834, on s'aperçut que l'écorce des orangers se fendillait. Les crevasses, situées principalement à la base du tronc, laissaient suinter un liquide gommeux que l'on a comparé à des larmes, d'où le nom de *lagrima* donné au mal. Bientôt après, l'écorce se boursouflait et se détachait; le bois, laissé à nu, pourrissait, la racine s'altérait aussi, et l'arbre ne tardait pas à périr. On a remarqué que le nombre des oranges fournies par les sujets malades était plus grand qu'à l'ordinaire, mais que la qualité en était médiocre. Aujourd'hui encore une récolte trop abondante et de qualité inférieure rend suspect l'arbre qui la produit. Lors de l'apparition du fléau, les cultivateurs de San-Miguel, effrayés, ne reculèrent devant aucun moyen pour en arrêter la propagation. De larges incisions transversales furent pratiquées à la partie inférieure des troncs soupçonnés de maladie, afin de favoriser l'écoulement de la séve malsaine, les arbres les plus fortement attaqués furent arrachés et brûlés; d'autres simplement déracinés et abandonnés au contact de l'air pour révivifier les racines, que l'on considérait comme le siége principal du mal. « J'ai vu moi-même en 1860, rapporte M. Morelet, à qui j'emprunte plusieurs de ces détails, ces nobles arbres mutilés et couchés sur le sol, où ils ne cessaient pas de végéter. Telle était leur vigueur que plusieurs résistèrent à ce traitement barbare, et que les autres continuèrent à fructifier, en

attendant que les jeunes sujets plantés dans leur voisinage entrassent à leur tour en rapport. » C'est à San-Miguel que la *lagrima* avait pris naissance : c'est aussi dans cette île qu'elle atteignit vers 1840 son maximum d'intensité. Des plantations entières furent anéanties, d'autres partiellement détruites; on estime qu'un quart des orangers de l'île dut être abattu. Des arbres séculaires dont chacun était une richesse furent rongés par la pourriture ou tombèrent sous la cognée. En 1842, la maladie a commencé à décroître, et maintenant, sans avoir tout à fait disparu, elle a cessé d'être redoutable. En dehors des Açores, elle s'est propagée uniquement aux environs de Lisbonne, et ne paraît pas y avoir produit de grands désastres.

L'année même où la *lagrima* entrait en décroissance, un nouvel ennemi attaquait les orangers des Açores. L'*aspidiotes conchiformis*, hémiptère de la famille des coccinées, originaire du Brésil, apparaissait sur les orangers de Fayal, et ne tardait pas à s'y multiplier à l'infini. Les orangers des autres îles de l'archipel furent envahis à leur tour. Le développement des galles de l'insecte faisait promptement dépérir ces plantes; les feuilles jaunissaient et séchaient, les fruits n'arrivaient pas à maturité. Un moment, on put craindre la destruction de toutes les plantations; heureusement au bout de quelques années le fléau s'arrêta de lui-même. L'insecte, issu des chaudes régions du Brésil, ne put résister aux hivers des Açores, quelque modérés qu'ils fussent; aujourd'hui il a presque entièrement disparu. Les pertes qu'il a causées sont bien moins importantes que celles qui sont dues à la *lagrima*.

D'autres plantes, aux Açores, ont été également dans ces derniers temps en proie aux maladies parasitaires. J'ai déjà parlé des ravages causés par l'*oïdium Tuckeri* sur les vignes de Pico, et signalé les causes particulières qui y ont rendu la maladie plus redoutable que partout ailleurs; je ne reviendrai pas sur ce sujet. Aujourd'hui les propriétaires des Açores sont surtout préoccupés par l'invasion d'une nouvelle épidémie végétale qui ressemble à la *lagrima*, mais qui, au lieu d'affecter les orangers, s'étend spécialement sur les châtaigniers. L'enveloppe corticale de la racine et l'écorce de la partie inférieure du tronc se gonflent et se fendillent; en dessous, on trouve une mince couche de moisissure qui s'étend rapidement jusqu'à l'extrémité des radicelles. La nutrition de l'arbre est arrêtée, les feuilles se flétrissent, tombent, l'écorce sèche et se détache. J'ai vu, près de la ville de Ribeira, un bois de châtaigniers dévasté par la maladie. C'était au milieu de l'été : tout alentour s'étalait une riante verdure; à peu de distance, des pins et des eucalyptus déployaient une splendide végétation. Au milieu de

cette riche nature, le bois de châtaigniers semblait un lieu maudit, visité par le feu du ciel. De grands arbres desséchés s'y dressaient tristement. Avant de succomber, les rameaux dénudés avaient pris des formes contournées et bizarres, comme s'ils avaient été torturés par une douleur physique. La maladie s'est montrée aussi dans le district de Povoaçao, où se trouvent les plus grands bois de châtaigniers de San-Miguel; elle y a déjà produit d'énormes ravages et ne paraît nullement en voie de décroissance. Jusqu'à présent, l'homme est resté impuissant devant ce fléau; le rapprochement des touffes de châtaigniers, l'extension du mal aux parties extrêmes des racines ont empêché d'appliquer les moyens violens auxquels on avait eu recours contre la *lagrima* des orangers. Il y a véritablement peu d'espoir d'arrêter la propagation de la maladie. Cependant l'examen microscopique du champignon parasite développé sous la partie corticale des racines, si elle était exécutée par un botaniste habile, pourrait peut-être fournir quelques indications sur la nature des remèdes les plus efficaces à employer. Dans tous les cas, ce serait une étude intéressante dont les résultats figureraient avec honneur parmi les travaux d'histoire naturelle entrepris de notre temps.

Il y a quelques années, la perte des châtaigniers eût été irréparable, tandis que dans les plantations d'essences nouvellement introduites on trouvera sans doute des bois capables de remplacer le châtaignier dans ses principaux usages. Les progrès récens de la sylviculture à San-Miguel permettent en effet de fonder sur cette industrie les plus belles espérances.

Les Açores, couvertes de forêts épaisses au moment de leur découverte, ont été déboisées sans ménagement pendant trois siècles et demi. La pénurie d'arbres était devenue telle, il y a cinquante ans, que pour la confection des caisses d'oranges on était obligé de faire venir le bois de Lisbonne; aujourd'hui, loin d'importer du bois, on commence à en exporter, et dans un avenir peu éloigné San-Miguel sera devenu un centre important d'exploitation forestière. Quelques étrangers que des raisons de santé ou des intérêts commerciaux avaient attirés aux Açores ont les premiers par leur exemple inspiré le goût de l'arboriculture. Un consul de Russie, nommé Scholtz, a planté il y a quatre-vingt-cinq ans quelques arbustes qui sont aujourd'hui devenus des arbres grandioses. J'ai vu dernièrement, dans une propriété qui lui avait appartenu, un superbe hêtre de 3 mètres de circonférence, et dans un de ses jardins, un laurier des Canaries de plus de 6 mètres de tour. Toutefois ces essais étaient isolés et ne se pratiquaient guère que dans un intérêt d'ornementation, lorsque l'un des principaux proprié-

taires de l'île, M. José do Canto, tout jeune encore, comprit l'importance des reboisemens au point de vue économique, et entreprit de couvrir de pins maritimes et d'autres essences exotiques les solitudes incultes qui faisaient partie de ses vastes domaines. Il y a trente ans que cet homme énergique poursuit la tâche laborieuse à laquelle il s'est voué. Le succès couronne de plus en plus ses efforts. Son nom, béni de ses concitoyens, restera dans leur mémoire comme celui d'un bienfaiteur public, car chaque jour son exemple trouve de nouveaux imitateurs, et déjà chacun peut apprécier l'immense source de travail et de richesse dont il a doté son pays. Son frère M. Ernest do Canto, M. Jaccome, M. Borges et plusieurs des autres propriétaires de l'île, rivalisent aujourd'hui avec lui de science et d'ardeur dans les applications pratiques de la botanique. Aux essais forestiers, tous ont joint la création de jardins splendides où sont réunis des spécimens innombrables de plantes de toutes les parties du globe. Frappé des heureuses conditions climatériques des Açores, M. José do Canto avait commencé son œuvre avec l'idée de faire de San-Miguel un vaste jardin d'acclimatation botanique. Son projet, mis en pratique par lui et ses émules, est déjà devenu une magnifique réalité. Avant d'insister davantage sur les résultats qu'ils ont obtenus, je veux essayer de donner un aperçu rapide de la flore indigène du pays. La pauvreté de cette flore primitive mettra encore mieux en lumière l'importance des acquisitions végétales dont le pays s'est enrichi.

II.

Les plantes indigènes de l'archipel açorien appartiennent à 478 espèces, comprises dans 80 familles différentes. Elles sont assez bien connues, grâce aux travaux de collectionnement ou de détermination dus à Hochstetter, Seubert, Watson, Hunt, Drouet, Morelet, Hartung et Godman. Si l'on considère la position des Açores au milieu de l'Atlantique, presque à égale distance de l'Europe et de l'Amérique, mais très loin des deux continens, on s'attend à y observer tout un ensemble de végétaux très différens de ceux des côtes de l'Amérique et de l'Europe. On peut penser aussi que le partage des espèces communes, s'il en existe, doit être à peu près égal entre l'ancien et le nouveau continent, la direction des courans marins de l'ouest vers l'est compensant la faible différence des distances qui séparent les Açores des deux rives de l'Atlantique. Il n'en est rien pourtant. Sur les 478 espèces qui composent la flore açorienne, 40 au plus sont spéciales à cet archipel, 400 se retrouvent en Europe, principalement dans la région méditerra-

néenne, 4 seulement appartiennent à l'Amérique et une à l'Afrique intertropicale et méridionale (1). Le nombre des espèces exclusivement propres aux Açores est donc relativement petit, et encore sur ces 40 espèces 37 sont très voisines des formes européennes, 3 seulement sont plus rapprochées des types américains. Les espèces franchement africaines ou américaines ne figurent dans le total que pour un chiffre presque insignifiant. Un grand nombre d'espèces sont aussi communes avec Madère et les Canaries : 300 espèces des Açores se retrouvent à Madère, 260 aux Canaries; mais la plupart de celles-ci appartiennent en même temps à l'Europe, de telle sorte que la flore açorienne présente un cachet européen des plus marqués.

Un des caractères les plus saillans de la végétation des Açores est la verdure permanente dont elle décore la campagne. Les fougères et les mousses abondent. Les graminées, parmi les phanérogames, constituent la famille la plus riche en espèces. Les plantes annuelles, qui se fanent et périssent pendant l'hiver, ne laissant de vivante que leur graine, sont rares. La végétation herbacée est surtout représentée par des espèces vivaces dont les feuilles conservent toute l'année leur fraîcheur. Les lieux incultes de l'île, qui conservent encore leur aspect primitif, sont revêtus d'un lacis inextricable d'arbrisseaux et de buissons perpétuellement verts, la myrsine, les lauriers, le vaccinium, la bruyère frutescente, le myrte, le houx, la viorne, le picconia, le lierre, le faya, y déploient en toute saison leur feuillage verdoyant. Sur les hautes crêtes de San-Miguel, un genévrier (*juniperus oxycedrus*) étend horizontalement à une faible hauteur au-dessus du sol ses rameaux d'un vert glauque étroitement enchevêtrés. Godman rapporte qu'il a pu parcourir de longues distances à la surface de ce feutrage végétal permanent sans mettre pied à terre.

Parmi les lois générales de la géographie botanique, il en est une dont la flore des Açores offre une éclatante confirmation. Plus une flore est restreinte, plus les espèces qui la composent sont distribuées en un nombre de familles relativement considérable. C'est ainsi que les 478 espèces de plantes recueillies dans l'archipel açorien appartiennent à 80 familles différentes, tandis que la flore des îles britanniques, qui est trois fois plus riche en espèces, correspond à un nombre de familles à peine plus grand d'un cinquième.

La flore des Açores offre quelques particularités remarquables, telles que l'absence complète des saxifrages et des orobanches, la

(1) Les espèces américaines sont : *lepidium virginicum, cakile americana, cyperus vegetus, lycopodium cernuum*, et l'espèce africaine *myrsine africana*.

rareté des rosacées, dont une tribu, celle des pomacées (pommier, poirier, etc.), fait complétement défaut, et dont une autre tribu, celle des drupacées (pêcher, cerisier), ne fournit qu'une seule espèce (*prunus lusitanica*); mais la singularité la plus grande encore est la manière dont la famille des amentacées figure dans cet ensemble de plantes. L'important groupe des arbres à chatons, auquel appartiennent le chêne, le hêtre et la plupart des essences forestières de l'Europe, n'est représenté aux Açores que par le faya, dont les caractères botaniques ne sont pour ainsi dire qu'une image défigurée de ceux qu'affecte l'ensemble de la famille. Il n'existe actuellement aux Açores aucune espèce arborescente indigène capable d'acquérir une grande hauteur ou un diamètre considérable; mais antérieurement à plusieurs des grandes éruptions qui ont eu lieu longtemps avant la découverte des îles il a existé, au moins à San-Miguel, des arbres volumineux. A Sete-Cidade, dans la partie ouest de l'île, on voit, sous une couche de ponces de plus de 30 mètres d'épaisseur, des troncs d'arbres dont l'un a près de 1 mètre de diamètre. La végétation du pays date du reste certainement d'une époque extrêmement reculée, car au pied de la cascade dont les eaux débouchent dans le lac de Furnas W. Reiss a signalé une couche de lignite d'environ 1 décimètre d'épaisseur recouverte par une série d'assises de laves de plus de 200 mètres de puissance totale. L'imagination recule quand on songe au nombre de siècles qui se sont probablement écoulés depuis l'enfouissement de cette assise végétale. L'étude détaillée des débris organiques de ce lignite serait très intéressante : elle mettrait peut-être sur la voie du procédé que la nature a employé pour relier les plantes des Açores à celles de l'Europe, et fournirait le moyen de résoudre plus d'un problème de détermination botanique aujourd'hui laissé en suspens.

Parmi les plantes açoriennes regardées comme indigènes, la plupart de celles qui ont été rapportées à des espèces d'Europe se distinguent de leurs congénères du continent par certaines différences de forme, de coloration ou même de structure qui les font considérer comme appartenant à des variétés spéciales. Quelquefois ces différences sont si importantes et tellement constantes que les botanistes se sont trouvés dans le plus grand embarras pour décider s'ils avaient affaire à des espèces très voisines ou à de simples variétés très éloignées.

Les îles de l'archipel des Açores se divisent, au point de vue de la flore aussi bien qu'au point de vue de leur distribution géographique, en trois groupes principaux. Le groupe oriental, constitué par San-Miguel et Santa-Maria, est celui qui offre la végétation la

plus variée : il possède 390 espèces; le groupe moyen, formé de Terceira, Fayal, Pico, Graciosa et San-Jorge, en possède 376; enfin le groupe occidental, composé de Florès et Corvo, n'en a offert que 241. Sans vouloir tirer de conclusion de cette distribution des plantes dans des îles de dimensions inégales, je ferai cependant remarquer que le nombre des espèces diminue ici d'un groupe à l'autre à mesure qu'on s'éloigne de la côte d'Europe.

La multiplicité des arbrisseaux et la verdoyante uniformité que présente la flore des Açores paraissent avoir vivement impressionné Cabral et ses compagnons lorsqu'ils abordèrent pour la première fois sur ces rivages. Les Flamands et les Portugais qui colonisèrent ensuite l'archipel y introduisirent promptement la plupart des plantes cultivées dans leurs contrées natales. Avec les graines des céréales et des autres végétaux apportées à dessein pour la culture, on sema involontairement dans les champs et dans les jardins une foule de graines de végétaux divers. Le vent et les oiseaux se chargèrent de propager au loin ces semences; aujourd'hui un grand nombre des espèces ainsi disséminées sont tellement acclimatées au milieu des espèces indigènes, que les botanistes ont les plus grandes difficultés à en reconnaître l'origine exotique, et la complication de la flore spontanée ne fera qu'augmenter encore avec le temps à mesure que le nombre des plantes importées sera devenu plus considérable. Parmi les plantes d'importation récente qui se multiplient facilement à l'état sauvage, je me contenterai de citer l'exemple du *pittosporum undulatum*. Cet arbuste a été planté dans les vergers et dans les jardins de San-Miguel; il porte à maturité un grand nombre de petites baies dont les oiseaux sont très avides, et qui se trouvent par suite transportées dans les endroits les plus déserts de l'île, où elles germent et poussent. La germination de ces graines s'opère même plus facilement dans ces conditions que lorsqu'on les sème directement. En passant par le tube digestif des oiseaux, elles paraissent sous l'action des liquides intestinaux se dépouiller d'une matière résineuse qui les enduit superficiellement, et qui empêche la pénétration de l'humidité nécessaire au développement de l'embryon.

Les jardins d'où s'échappent ces transfuges végétaux sont presque tous situés dans le voisinage de la ville de Ponta-Delgada. La plupart sont vastes et en pente douce vers la baie. On y jouit d'une vue étendue sur la mer. De belles pelouses et de larges allées y circulent au milieu d'une multitude d'arbres et d'arbrisseaux divers intercalés avec art. Les arbres à chatons, les conifères, les myrtacées, les protéacées, les palmiers et des milliers d'arbres d'autres familles s'y succèdent, excitant chacun l'admiration du passant, les uns

par leur taille élevée et leur port majestueux, par la grâce ou la singularité de leur feuillage, par la beauté de leurs fleurs, d'autres par l'énorme diamètre de leur tronc. Les araucaria, les cryptomeria, les wellingtonia, dressent fièrement leurs cimes au milieu de cette végétation; les casuarina arrondissent leurs rameaux pleureurs chargés de feuilles articulées comme la tige de nos prêles; le tulipier étale ses larges frondes échancrées; les arallia brillent par leur feuillage délicat, les banksia, les metrosideros, par leurs touffes fleuries. Dans le jardin de M. José do Canto, j'ai vu un peuplier planté depuis deux ans et ayant déjà 5 mètres de haut, un cyprès âgé de huit ans et possédant un diamètre de $0^m,70$ (1). La splendeur des dracæna, des yucca, des pandanus, la beauté imposante des palmiers (2), défient toute description. Parmi les plantes les plus remarquables de cette dernière famille, je citerai seulement un *musa ensete* originaire d'Abyssinie qui pour la première fois a fructifié aux Açores. Cet arbre, que M. José do Canto s'était procuré tout petit par un échange fait en 1866 avec le jardin botanique d'Alger, a maintenant 5 mètres de haut et 60 centimètres de diamètre. Il ne donne pas de rejeton : aussi les milliers de graines qu'il a fournies ont-elles un prix extraordinaire aux yeux de tous les amateurs d'horticulture.

Dans ces jardins, les accidens de terrain sont soigneusement utilisés. Ici, un amas informe de laves arides est couvert d'une brillante parure de fleurs de cactus ou orné de crassulacées qui pendent en longues guirlandes; là une ancienne carrière est devenue un parterre humide dont le sol et les parois sont garnis de fougères et de lycopodes. Les alsophilla attirent surtout l'attention par leurs belles tiges arborescentes et leur feuillage découpé; les cyathea, les dicksonia, certains blechnum, rivalisent avec eux par la vigueur de leur végétation; quelques-unes de ces fougères se distinguent par l'éclat argenté ou les formes variées de leurs feuilles (3). En un autre point du jardin, un ruisseau d'eau vive alimente un petit étang creusé dans l'intervalle de coulées de lave irrégulière. Des bambous s'élèvent sur les bords de cette nappe d'eau; leurs tiges élancées, unies ou rayées de couleurs diverses, se balancent doucement au souffle de la brise. Quelques-uns présentent un gros diamètre. Pour donner une idée de la rapidité de leur végétation, je citerai l'exemple de l'un d'eux qui, apporté d'Algérie en 1867, avait déjà l'an dernier des pousses de 10 mètres de haut et de 20 centimètres de diamètre. De jeunes plantations d'o-

(1) *Populus quadrangulata, — cupressus macrocarpa.*
(2) Notamment des chamærops, des jubæa, des caryota, des oreodoxa, des lataniers.
(3) *Pteris argilia, — asplenium diversifolium.*

rangers appartenant à des variétés nouvelles sont protégées du vent par des haies de camélia, d'azaléa, de rhododendron. Les agave, les dasilirium, les aloès, croissent et fleurissent au milieu de corbeilles où sont réunies une multitude de plantes remarquables par la beauté de leurs fleurs ou par la coloration de leurs feuillages; les pelargonium, les campanules, les véroniques, les fuchsia, une foule de labiées et de composées, les begonia, les gloxinia, les canna, se groupent en massifs élégans et touffus dont la richesse et la variété forment un coup d'œil éblouissant.

Le visiteur qui parcourt ces immenses jardins en sort toujours émerveillé; mais on en méconnaîtrait le caractère principal, si l'on n'y voyait qu'une œuvre d'agrément. Pour bien juger de l'entreprise, il faut pénétrer dans la partie du jardin où se font plus spécialement les semis et les essais de culture des plantes utiles. Des plates-bandes nombreuses, échelonnées en terrasses et isolées par des haies ou le plus souvent entourées d'un rideau peu élevé de thuyas, recèlent des myriades de petites plantes qui se chauffent frileusement au soleil. Chacun de ces étroits enclos produit l'impression d'une forêt naine. Les semis se font généralement dans des pots remplis de terre, et le végétal naissant n'est planté dans les plates-bandes que lorsque la petite tige a déjà acquis quelques centimètres de hauteur. On le transplante dans la campagne, au point où il doit devenir un arbre, lorsqu'il paraît assez vigoureux. On a renoncé aux semis sur place à cause des rats, qui dévoraient les graines ou rongeaient les jeunes plantes.

Le nombre des arbres élevés ainsi dans les jardins de Ponta-Delgada et transplantés ensuite dans les différentes parties de l'île est presque incalculable. L'essence de beaucoup la plus cultivée est le pin maritime. M. José do Canto en plante annuellement plus de 2 millions d'individus; son frère, M. Ernest do Canto, environ 1 million 1/2, et les autres grands propriétaires des quantités analogues. Les espèces forestières dont la culture offre ensuite le plus d'importance sont le cryptomeria, l'eucalyptus, l'acacia (1), les cyprès et les chênes. Le tulipier, le *cuninghamia sinensis*, les thuya, les cèdres, le genévrier des Bermudes, les araucaria, le palissandre, le sapin, l'orme, le noyer d'Europe, réussissent très bien aux Açores (2). Sur la liste des essences forestières dont la culture a été essayée par M. Ernest do Canto figurent 86 espèces de pins, 28 chênes, 36 acacias, 16 érables, 14 cyprès, 7 sapins, 5 cryptomeria, 10 châtaigniers, 8 eucalyptus, 6 casuarina, etc., en tout environ

(1) *Cryptomeria japonica, — eucalyptus robusta, — acacia melanoxylon.*

(2) *Thuya orientalis, cedrus robusta, juniperus bermudiana, araucaria excelsa, jacaranda mimosæfolia, abies pectinata, ulmus montana, juglans nigra.*

800 espèces de plantes arborescentes. Le nombre des espèces dont l'introduction a été tentée par M. José do Canto est encore plus considérable.

Parmi les essais d'acclimatation végétale qui ont eu lieu aux Açores, l'un des plus intéressans est celui des quinquinas de la Nouvelle-Grenade. Après bien des efforts infructueux, M. José do Canto a reconnu que ces arbres se développaient très bien à San-Miguel, à la condition d'être plantés à une hauteur d'environ 200 mètres au-dessus du niveau de la mer et d'être abrités contre la violence des vents. Une plantation installée dans ces conditions près du pic de Pedras est aujourd'hui en pleine voie de prospérité. Une autre culture tentée également avec succès est celle du lin de la Nouvelle-Zélande (*phormium tenax*). Dans quelques années, la fibre textile extraite de cette plante fera concurrence au lin du pays. Enfin l'arbrisseau qui fournit le thé pousse admirablement dans les jardins de Ponta-Delgada. La culture en est facile; il ne reste plus qu'à connaître exactement les conditions de la récolte avant de songer à le multiplier en grand.

Jusqu'à présent, le pin maritime, le laurier des Indes et le peuplier d'Europe ont seuls fourni le bois des caisses d'oranges; mais ils ne tarderont pas à être remplacés en partie par le cryptomeria, l'eucalyptus et l'acacia. Il existe déjà de très belles plantations de ces trois essences. L'une des plus anciennes, celle du lac de Congro, a été commencée il y a vingt-sept ans, et elle renferme des eucalyptus qui ont actuellement environ 40 mètres d'élévation, et des cryptomeria dont la hauteur n'est guère moindre. Toutefois le pin maritime est encore l'arbre qui paraît le mieux convenir au climat des Açores : il pousse dans les endroits les plus stériles et les plus exposés à l'action des vents; il végète très-bien près du niveau de la mer et mieux encore à des altitudes de 600 à 800 mètres. Un arbre de cette essence, planté il y a cinquante ans près de Ribeira-Grande, a maintenant atteint une hauteur considérable et un diamètre de 1 mètre 20 centimètres. L'écorce de cet arbre, comme celle d'un jeune pin, porte encore l'empreinte intacte des feuilles qui s'en sont détachées. Le pin maritime paraît du reste aussi résineux aux Açores que sur le continent; les expériences faites tout récemment à ce dernier point de vue sont des plus satisfaisantes. Les plantations opérées dans certains districts ponceux de San-Miguel y ont complétement modifié la nature de la végétation. Autrefois sur les ponces s'étendait une couche uniforme et épaisse de mousses humides. Les racines des pins ont traversé un lit argileux imperméable étendu sous la ponce; ils ont soutiré l'humidité qui était nécessaire au maintien des mousses, et

les détritus résineux des feuilles tombées ont achevé la destruction de cette végétation cryptogamique.

Deux cultures spéciales ont été jadis florissantes aux Açores et en ont depuis complétement disparu. La première est celle du pastel (*isatis tinctoria*). Introduite vers l'an 1500 par un capitaine donataire de San-Miguel, allié à la famille normande des Béthencourt, elle prit bientôt un développement rapide, et devint l'origine de grandes fortunes. Dans le milieu du XVIe siècle, on exportait annuellement en France, en Angleterre et dans les Flandres environ 10 millions de kilogrammes de la précieuse plante; la concurrence de l'indigo, doué de qualités tinctoriales supérieures, vint mettre un terme à cette prospérité, et en 1639 l'exportation du pastel cessa complétement. La seconde culture également disparue des Açores est celle de la canne à sucre; elle dut céder à la rivalité du Brésil, favorisé à la fois par son climat et par les règlemens administratifs de la métropole. La rareté de plus en plus grande du combustible nécessaire à l'évaporation des sirops fut aussi une cause très puissante de la ruine de cette industrie.

Pendant près de deux siècles, l'agriculture proprement dite fut à peu près l'unique ressource des Açoriens, encore était-elle entravée par une foule de lois et d'usages nationaux. La plus grande portion du sol était la propriété des couvens ou faisait partie de majorats possédés par une noblesse inactive. La dîme pesait lourdement sur le laboureur. De fortes taxes et quelquefois même des règlemens prohibitifs arrêtaient l'exportation. Le produit des impôts était transporté à Lisbonne et employé à régler les dépenses du gouvernement sans qu'aucun avantage immédiat en résultât pour la colonie. Ces abus ont cessé. La fermeture des couvens, l'assimilation des Açores aux provinces continentales du Portugal, la suppression des majorats, ont ouvert aussitôt une ère nouvelle de prospérité. Cependant il reste encore des traces nombreuses de l'état de choses antérieur. La suppression des majorats est d'ailleurs toute récente, et les bons effets de cette mesure n'ont pas encore eu le temps de se produire.

La configuration très accidentée du sol et la difficulté des voies de communication impliquent la division des régions agricoles des îles en petites propriétés. C'est en effet ce qui est arrivé tout naturellement dans les parties qui n'étaient pas défendues par la loi des majorats. Les possesseurs des grands domaines eux-mêmes n'ont du reste jamais songé à créer de vastes fermes; ils ont loué par petits lots les parties labourables de leurs propriétés, assurés d'en tirer ainsi un meilleur revenu. Avec la législation actuelle, il arrivera infailliblement aux Açores ce qui se produit toujours en pareil cas,

c'est que peu à peu le fermier se substitue au propriétaire primitif, et que les champs finissent par devenir la possession de celui qui les arrose de ses sueurs. Une autre raison qui a déjà contribué à favoriser le développement de la petite propriété est l'absence de cours d'eau nécessaires à l'entretien des prairies naturelles. Les pâturages sont possibles sur les sommités, grâce à l'humidité bienfaisante qui y règne perpétuellement; mais à des niveaux plus bas le terrain sec et poreux n'est propre qu'au labourage, où le travail de l'homme remplit le premier rôle.

La culture principalement pratiquée est celle du maïs : l'ensemencement se fait de février à mai, et la récolte en septembre. Les épis, une fois récoltés, sont mis à sécher au soleil le long d'un faisceau de perches ou suspendus dans le même dessein à des peupliers dont les rameaux ont été réduits à l'état de moignons difformes. San-Miguel et San-Jorge produisent aussi beacoup de froment. L'orge, que l'on sème fréquemment, est coupée d'ordinaire avant maturité pour servir de fourrage. Une culture très répandue est celle de l'igname. Cette plante, dont les amples feuilles servent souvent en France à l'ornement des massifs de verdure des jardins publics, fournit un tubercule allongé, grisâtre, qui est un excellent aliment. Les terrains humides lui sont surtout favorables; on la cultive jusque dans la région des brumes. Sur les bords de la rivière chaude de Furnas, elle végète avec vigueur dans des champs inondés perpétuellement par un courant d'eau tiède. La pomme de terre, la patate, sont cultivées aussi, mais en moindres proportions. Le pois, la fève, le haricot, le lupin, sont très répandus. Le lupin joue un très grand rôle dans l'agriculture açorienne. Le sol volcanique des îles fournit spontanément aux plantes la silice, le sel de potasse et les phosphates dont elles ont besoin pour se développer; s'il contenait en outre une matière azotée décomposable dans l'acte de la végétation, l'addition d'engrais serait presque superflue. Or le lupin arrivé à maturité est précisément riche en élémens azotés; il suffit donc de l'arracher et de l'enfouir pour compléter l'engrais naturel du terrain. Cette opération, très en vogue aux Açores, se trouve ainsi rationnellement expliquée et justifiée. L'addition du fumier ou d'autres engrais ne fait, bien entendu, qu'augmenter les facultés productives du sol; mais, lors même qu'on n'ajoute aucune de ces substances fertilisantes, la fécondité de la terre est telle que sans assolement, sans repos, sans autre amendement que les tiges de lupin enfouies, elle donne généralement deux récoltes par an. Les melons, les concombres, les potirons et les autres fruits de la famille des cucurbitacées, qui ne réussissent en France qu'à grand renfort de fumier, prospèrent aux Açores sans fumure spéciale. En

revanche, si l'on excepte le figuier et l'abricotier, la plupart de nos arbres et de nos arbrisseaux à fruits viennent mal sous ce climat trop doux et trop égal. On a maintes fois essayé sans succès d'acclimater les groseilliers; ils demeurent improductifs et dépérissent. Les pommiers et les poiriers appartenant aux meilleures variétés ne donnent que des fruits chétifs et rabougris. Le cerisier, le prunier, ne végètent guère mieux (1). Les fruits communs sont, outre la figue, l'orange et l'abricot, la banane, le limon, le citron, la nèfle du Japon et la grenade.

On commence aussi à cultiver avec succès, comme espèces fructifères, le goyavier, le jambosier, l'*eugenia uniflora*, le maracujo (*passiflora edulis*). Une culture qui pendant longtemps a été simplement un luxe, et qui maintenant tend à devenir l'objet d'un grand commerce, est celle de l'ananas. Aux Açores, l'ananas vit très bien en pleine terre; mais pour acquérir un volume notable et la saveur excellente qui fait toute sa valeur, il doit être élevé sous des abris de verre. Dans plusieurs des grands jardins de Ponta-Delgada, on a construit dans ce dessein d'immenses galeries vitrées, et de simples agriculteurs, imitant l'exemple des grands propriétaires, bâtissent maintenant des serres dont la dépense de construction est, dit-on, couverte dès la première année par le produit des plantes qu'on y élève. Les registres de la douane de San-Miguel constatent que, dans le courant de l'année dernière, on a importé dans l'île 2,000 caisses de carreaux de verre destinés à cet usage. Les bateaux à vapeur qui opèrent le transport des oranges en Angleterre servent en même temps à l'exportation des ananas.

Le lin est la seule plante industrielle cultivée en grand aux Açores; elle est pour le pays une source de bénéfices importans. Le coton mûrit bien et donne un duvet de bonne qualité; malgré cela, on n'en a pas encore essayé la culture d'une manière suivie. Le cabellinho (*dicksonia culcita*), fougère très belle, commune dans les parties hautes de toutes les îles de l'archipel, fournit une matière soyeuse et dorée que l'on emploie pour rembourrer les matelas et les oreillers. Cette substance fine et moelleuse entoure la base de la plante au niveau du collet de la racine. En 1860, un bon matelas de cabellinho coûtait environ 6 francs. Cette fougère s'exportait autrefois en assez grande quantité en Portugal et au Brésil, mais elle commence à devenir rare.

(1) Une de nos plus belles plantes florifères, le lilas, ne résiste pas non plus au climat énervant des Açores. On n'a pu arriver à lui faire produire quelques grappes de fleurs qu'en la cultivant dans l'une des parties les plus froides de San-Miguel.

III.

Le plus grand fléau de l'agriculture aux Açores est la multitude innombrable d'oiseaux granivores qui y séjournent. Après la récolte des céréales, ces oiseaux trouvent une subsistance assurée dans les baies et les autres fruits que leur offrent en abondance les arbrisseaux sauvages. Au moment de la maturité des blés, l'avidité de ces ennemis des moissons est telle qu'il faut employer contre eux de véritables moyens de défense. A San-Jorge, on se contente de faire sentinelle jour et nuit, et de les éloigner en faisant du bruit. Dans chaque champ s'élève un monticule de roches ou de branchages sur lequel se tient ordinairement une femme ou un enfant qui agitent des crecelles et poussent des cris bizarres. A San-Miguel, on a été plus loin : on a proscrit cinq des espèces qui causaient le plus de ravages, le merle, le bouvreuil, le rouge-gorge et deux pinsons (1). Chaque douzaine de becs dûment représentés donne droit, dit Morelet, à une gratification d'environ 12 centimes. La dépense totale faite chaque année en rémunérations de ce genre s'élève pour l'île de San-Miguel à environ 3,500 francs; elle est acquittée par les propriétaires proportionnellement à l'étendue de leurs cultures.

Les oiseaux étaient déjà extrêmement nombreux aux Açores lors de la découverte de ces îles. Le nom donné à l'archipel par les premiers explorateurs vient de la buse (*falco butea*), que l'on prit pour le milan, *açor* en portugais. Dans les récits que nous ont laissés les contemporains, il est souvent question de la multitude et de la familiarité des oiseaux au moment de l'arrivée des Européens. Un siècle plus tard, Fructuoso dans sa chronique s'extasie sur la délicieuse mélodie que l'on entend sans cesse dans les bois de San-Miguel, et décrit dans son langage naïf les charmes d'un concert dont les chanteurs sont le pinson, le serin, le toutinegro (2), le merle et la tourterelle. Le nombre total des espèces d'oiseaux trouvées aux Açores est de 53; sur ce chiffre, 15 espèces doivent être regardées comme véritablement étrangères, les individus qui les représentent n'ayant été rencontrés qu'accidentellement dans ces parages. Sur les 38 espèces restantes, 18 ou 20 seulement vivent dans l'intérieur des terres. Parmi ces dernières, il n'y en a que trois qui diffèrent assez de leurs types européens pour qu'on ait songé à en faire des espèces distinctes (3). La faune ornithologique des Açores

(1) *Melro* (*turdus merula*), *priolo* (*pyrrhula vulgaris*), *vinagreira* (*rubecula erythaeus*), *tintilhão* (*fringilla canariensis*) et *canario* (*fringilla serinus*).

(2) *Sylvia atricapilla*.

(3) Ces trois espèces sont : *pyrrhula murina* (Godman) ou *coccinea* (Drouet et Mo-

a donc, comme sa flore, un cachet essentiellement européen. Un seul des oiseaux qui en font partie doit être rattaché à l'Amérique, c'est un thalassidrome, oiseau de haute mer, qui fréquente particulièrement la région nord-ouest de l'Atlantique. Cependant, si les oiseaux des Açores peuvent être rapportés à des espèces d'Europe, on doit remarquer qu'ils se montrent toujours à l'état de variétés plus ou moins éloignées des types fondamentaux; ils diffèrent généralement de leurs congénères de l'ancien continent par leur plumage plus foncé, par leur bec et leurs jambes plus robustes. Notons aussi que la distribution des oiseaux entre les divers groupes de l'archipel offre les mêmes particularités que la distribution des plantes. Dans le groupe insulaire oriental, on en a recueilli 40 espèces, 36 dans le groupe moyen, 29 dans le groupe occidental; le nombre des espèces diminue donc de l'est à l'ouest, à mesure qu'on s'éloigne de l'Europe.

Les espèces qui figurent comme gibier sur les marchés sont la bécasse, la perdrix rouge, la caille, le pigeon ramier, la bécassine et quelques palmipèdes. La caille, très abondante à San-Miguel depuis novembre jusqu'en mars, est maigre; elle n'a aucune des qualités alimentaires qui distinguent les individus de cette espèce que l'on chasse en France. La perdrix rouge, assez commune à Santa-Maria, a été introduite aux Açores par Ruy Gonçalès de Camera, le même auquel on doit la culture du pastel. On rapporte que ce capitaine donataire avait importé aussi la gelinotte, qui a disparu depuis.

La considération de la classe des insectes conduit, relativement aux affinités de la faune, à des résultats analogues à ceux qui ont été précédemment déduits de l'examen des oiseaux : 212 espèces de coléoptères ont été trouvées aux Açores; sur ce nombre, 175 espèces sont européennes et pour la plupart identiques à des espèces du centre de la France; un petit nombre seulement habite nos départemens méridionaux. « En les voyant rangés dans les vitrines d'une collection, on pourrait penser, dit Drouet, que, sauf quelques exceptions, tous ces insectes proviennent d'une chasse aux environs de Lyon, Troyes ou Dijon. » Parmi les 37 espèces qui restent, 19 se rencontrent à Madère, aux Canaries ou dans ces deux archipels à la fois; 3 appartiennent à l'Amérique du Sud, une à Madagascar; 14 n'ont pas encore été observées en dehors des Açores (1).

Tous les lépidoptères diurnes, sauf un seul, sont européens. L'es

relet), *fringilla tintillon, serinus canarius*. Ces deux dernières espèces sont, d'après Godman, identiques à des espèces de Madère et des Canaries. D'après Pucheran, l'assimilation ne saurait se faire que pour la dernière.

(1) Les espèces américaines sont les suivantes : *œolus melliculus, monocrepidius posticus, tæniotes scalaris;* l'espèce africaine est l'*elastrus dolosus*.

pèce qui fait exception est le *Danais archippus*, qui se montre dans les parties centrale et septentrionale de l'Amérique. Ce que l'on connaît des insectes açoriens les rattache donc aussi à la faune de l'Europe. Il en est de même pour les crustacés terrestres et les myriapodes; même conclusion encore pour les mollusques terrestres. L'important travail de MM. Morelet et Drouet fournit des documens nombreux et précis sur les relations spécifiques de ce groupe zoologique. Un premier fait signalé par ces naturalistes est l'absence de toute espèce fluviatile aux Açores. Cette donnée capitale est le pendant du fait si singulier de l'absence des mammifères, des poissons d'eau douce, des reptiles et des batraciens indigènes. Les recherches les plus minutieuses n'ont pas amené la découverte du plus petit mollusque, ni dans les lacs, ni dans les marécages, ni dans les cours d'eau, ni dans les petites fontaines des régions montagneuses, qui sont si nombreuses et jamais complétement à sec. A part la grenouille, dont l'introduction est toute récente, l'anguille et le cyprin, dont l'importation me paraît également certaine, les eaux douces des Açores ne contiennent d'autres organismes vivans que quelques larves d'insectes et quelques plantes aquatiques. Avant l'arrivée des Européens, la vie animale devait y être à peu près nulle. Cette lacune est d'autant plus étonnante qu'aux Madères et aux Canaries les mollusques d'eau douce abondent.

Les mollusques terrestres des Açores appartiennent à 69 espèces, dont 26 se rattachent à la faune d'Europe, 11 à celle de Madère et des Canaries, 32, c'est-à-dire environ la moitié, sont propres au pays. C'est donc encore avec l'Europe que les affinités zoologiques sont le mieux marquées. Le chiffre total de 69 espèces paraît bien faible, si on réfléchit combien le climat doux et humide des Açores est en harmonie avec l'organisation d'animaux dont le corps est mou et dont la respiration se fait à l'aide de délicates membranes superficielles. Cette faune semble encore plus pauvre, si on la compare à celle des deux archipels voisins.

Sous un ciel tempéré et au milieu d'une atmosphère humide comme celle des Açores, on pourrait croire que les mollusques terrestres sont actifs et se montrent souvent en dehors. Après les pluies d'été, on sait combien nos escargots et nos limaces aiment à entrer en campagne; on est donc étonné de voir les habitudes casanières des animaux des mêmes familles aux Açores. A l'exception de quelques hélices, qui se fixent contre les murs ou adhèrent aux plantes, tous les autres se tiennent cachés pendant le jour, immobiles sous les pierres, sous les feuilles sèches, au pied des broussailles ou sur les tiges basses des végétaux. Quelques bulimes et certaines hélices possèdent seules une taille notable et

une brillante coloration. Généralement la coquille des mollusques terrestres açoriens est mince, fragile et transparente. Les rares espèces qui ont une coquille épaisse sont identiques à des espèces du continent : elles sont cantonnées dans le voisinage des ports de débarquement les plus fréquentés. Il y a tout lieu de supposer qu'elles sont d'introduction relativement récente. La ténuité de la coquille est un caractère de variété que l'on peut considérer comme appartenant à tous les mollusques terrestres de la faune véritablement açorienne. La cause principale de cette particularité est sans doute la composition du sol du pays. Les roches volcaniques qui le constituent exclusivement ne contiennent que de petites quantités de chaux; encore cette substance y est-elle à l'état de combinaisons éminemment stables. Les mollusques ne peuvent donc y puiser directement, comme dans les terrains calcaires, la chaux nécessaire à l'épaississement de leur test; dès lors il n'est pas étonnant que leur coquille soit mince et fragile. Aux Açores, on peut voir d'ailleurs une preuve évidente de l'influence du sol sur le développement du test des mollusques. La même espèce, lorsqu'elle est commune à Santa-Maria et à San-Miguel, possède une enveloppe plus épaisse, plus opaque et plus colorée dans la dernière de ces deux îles, qui est, comme je l'ai déjà indiqué, dotée de formations calcaires.

La distribution des mollusques terrestres dans les trois groupes d'îles de l'archipel açorien est semblable à celle des autres subdivisions du règne animal. Le plus grand nombre des espèces se trouve dans le groupe oriental, et le plus petit dans le groupe de l'ouest. Les espèces communes avec l'Europe ou avec Madère et les Canaries sont répandues d'une extrémité à l'autre de l'archipel, tandis que celles qui sont propres au pays sont plus ou moins limitées dans leur expansion. Les premières habitent en général la lisière maritime, les autres au contraire vivent presque toutes sur la pente des montagnes, à l'ombre des bruyères et des myrsines; plusieurs espèces, notamment quelques hélices, ne se rencontrent que dans certaines circonscriptions très limitées dans l'intérieur des îles. Les mollusques terrestres que l'on rencontre encore à une altitude supérieure à 1,000 mètres appartiennent à de petites espèces; on les trouve au milieu des mousses et des plantes herbacées qui revêtent ces hauteurs.

Les mollusques marins sont peu nombreux et en général de petite taille dans les parages des Açores. Les bivalves surtout sont rares. Ce fait tient en première ligne à la configuration du sol. Les plateaux de soude sur lesquels reposent les îles sont très étroits; les côtes sont généralement bordées de falaises abruptes et sans découpures. Les baies peu profondes dans lesquelles les mollusques acéphales

peuvent vivre enfoncés dans le sable ou dans la vase sont tout à fait exceptionnelles. La violence fréquente des mouvemens de la mer fait que l'on ne rencontre, appliquées contre les rochers, ni les espèces qui se fixent par un byssus comme la moule, ni celles qui adhèrent directement comme l'huître. Les mollusques lithophages font également défaut; la dureté des laves n'est cependant pas un obstacle insurmontable au travail de ces animaux, car sur d'autres côtes ces mollusques creusent et perforent des roches quartzeuses incomparablement plus résistantes que les roches volcaniques. Drouet et Morelet ont recueilli 75 espèces de mollusques marins aux environs des Açores. Quelques-unes de ces espèces sont propres à l'archipel açorien, mais la plupart sont très voisines d'espèces de la Méditerranée, de Madère et des Canaries ou même des Antilles. Il est à remarquer qu'aucun des mollusques les plus caractéristiques de la faune marine du Portugal ne figure sur la liste en question. Le genre le plus commun aux Açores est la patelle, dont on distingue plusieurs espèces. Fixées solidement contre les rochers par une masse musculaire qui fait l'office de ventouse, protégées par leur coquille conique peu saillante, les patelles résistent au choc des vagues. Les récifs les plus exposés aux fureurs de l'océan en sont couverts. On les détache facilement avec la lame d'un couteau glissée entre la coquille et le rocher; les pauvres gens en font une assez grande consommation. Un crustacé appartenant au groupe des balanes et désigné dans le pays sous le nom de *craca* fournit un aliment plus recherché; mais son test solide et résistant adhère avec une telle force au rocher que pour l'obtenir il faut briser la pierre à grands coups de marteau.

La mer est très poissonneuse autour des Açores. Le marché de Ponta Delgada est presque toujours abondamment fourni d'une foule de poissons de forme et de taille variées. Le nombre des espèces désignées par des noms vulgaires s'élève à plus de soixante. Cependant les pleuronectes manquent à peu près complétement. On ne voit ni sole, ni turbot, ni aucun de ces poissons plats qui sont si abondans sur les côtes de notre continent. Ces espèces, appelées par leur nature à vivre enfoncées dans le sable des plages, font naturellement défaut aux alentours d'îles à contours abrupts qu'environne une ceinture de récifs ou de rocailles.

Parmi les espèces que l'on pêche près des Açores, quelques-unes se rencontrent spécialement dans tel ou tel parage, où elles semblent attirées par l'exposition de la côte, par la direction ordinaire des courans marins ou par d'autres causes moins faciles à apprécier. Ainsi le mugem (*mugil chela*) fréquente surtout le littoral septentrional de San-Miguel; la murène recherche de préférence les abords de la côte sud; le cherne (*polyprion cernue*), qui atteint de

grandes dimensions, hante les bas-fonds situés assez loin des îles. Les pêcheurs de San-Miguel n'entreprennent la poursuite de ce poisson que durant la belle saison et par un temps très sûr; d'après M. Morelet, on le rencontre également au large, sous les vieux bois couverts d'anatifs et de balanes qui flottent à la surface de l'Océan.

Beaucoup de poissons n'apparaissent que dans certaines saisons, et arrivent alors parfois en bandes innombrables. Une des plus belles parmi ces espèces voyageuses est la bonite. Ces scombres se montrent par milliers au commencement de l'automne; devant eux fuient des troupes de chicharros (*caranx trachurus*) au ventre argenté, au dos d'un vert d'émeraude, qui frétillent près de la surface de l'eau. Durant les temps calmes, quand une brise à peine sensible fait avancer lentement la barque sur laquelle on navigue entre les îles, on est souvent escorté pendant des jours entiers par des bataillons de bonites, qui s'allongent près de l'arrière du bateau, et font miroiter au soleil la nacre de leurs écailles. Autrefois la bonite affluait en si grande quantité dans les eaux des Açores qu'on la vendait à raison de 10 ou 15 centimes la pièce sur le marché de Ponta-Delgada. Dans certaines années, la pêche de ce poisson a même été tellement abondante que les agriculteurs l'ont employé comme engrais; mais depuis quelque temps déjà le passage s'en est ralenti, et les gens du pays, naturellement enclins à la superstition, n'ont pas manqué d'y voir une punition divine du criminel abus dont les cultivateurs s'étaient rendus coupables.

Le thon, assez commun, est peu estimé comme aliment; il ne figure que sur la table des pauvres. Il se pêche avec des lignes très longues munies de forts hameçons; on le prend aussi à l'aide du harpon. Les pêcheurs açoriens se servent fort habilement de cet instrument, c'est pourquoi parmi les hommes de l'équipage des baleiniers américains il est rare qu'on ne voie pas figurer quelque harponneur indigène. La pêche du cachalot occupait naguère un grand nombre de navires américains fins voiliers, qui pendant l'été sillonnaient les parages maritimes des Açores. La poursuite acharnée exercée contre ces cétacés en a considérablement réduit le nombre, ou au moins elle les a tellement dispersés qu'elle est devenue beaucoup moins fructueuse. Par suite, cette industrie s'est notablement ralentie; le nombre des navires qui la pratiquent diminue chaque année. D'autres cétacés, particulièrement le marsouin commun, sont encore en butte aux coups meurtriers du harpon. Le marsouin est assez fréquent dans les eaux des Açores; dans les diverses traversées que j'ai faites entre le Portugal et San-Miguel, j'ai eu chaque fois l'occasion d'en voir des troupeaux bondissans et se jouant autour du bateau à vapeur. Morelet signale encore un autre cétacé commun aux environs des Açores du mois

de juin au mois d'octobre, et désigné par les gens du pays sous le nom de *toninha*. « Les pêcheurs, dit-il, en prennent parfois un grand nombre en s'associant pour mettre leurs filets en commun. Emprisonnées dans une enceinte qui se rétrécit peu à peu, des bandes entières de ce dauphin sont entraînées vers le rivage, et viennent échouer dans quelque petite crique où on les assomme. »

L'ensemble des faits qui viennent d'être exposés conduit à des conclusions d'une grande importance sur la manière dont les Açores se sont peuplées, sur le mode d'introduction que la nature a employé pour y faire pénétrer la vie; toutefois, avant d'entrer dans l'examen des diverses opinions émises sur cette grave question, je dois faire connaître les données que la géologie apporte pour la solution du problème. A la vérité, ces données sont bien faibles, mais un débat aussi élevé exige qu'aucun appoint ne soit négligé.

IV.

L'examen intrinsèque des roches d'un pays volcanique peut procurer, comme nous l'avons dit, certains renseignemens sur le degré d'ancienneté des éruptions qui ont formé le sol de la contrée, lors même qu'aucune assise sédimentaire ne se trouve en contact visible avec les laves; pourtant on n'arrive à en fixer l'âge avec quelque certitude que lorsque l'on peut assigner la position des roches volcaniques par rapport à des dépôts stratifiés fossilifères. Les pétrifications contenues dans une assise sédimentaire en déterminent généralement la date; par conséquent, si un banc de lave repose entre deux couches renfermant des fossiles, l'époque géologique où il s'est formé se trouvera par cela même établie sûrement. Ces conditions favorables sont en partie réalisées dans la petite île de Santa-Maria, l'une des Açores. En plusieurs points, des tufs calcaires, les uns à gros fragmens, les autres à grains tellement fins qu'ils ressemblent à des calcaires purs, s'y observent au milieu de coulées de lave et de couches de conglomérats. Ces tufs se montrent à diverses hauteurs au-dessus du niveau de la mer, et affectent des inclinaisons variées. Ceux qui occupent le niveau le plus élevé apparaissent à des altitudes de 60 à 80 mètres; ils renferment un grand nombre de coquilles marines, entières ou réduites en fragmens. Bronn et Mayer, à qui on doit l'étude de ces débris, les ont rapportés à différentes espèces de mollusques. Les unes sont identiques à des espèces du terrain tertiaire des bassins de Bordeaux ou de Vienne, d'autres peuvent être assimilées à des espèces de la molasse de Suisse, d'autres sont de tout point semblables aux mollusques marins qui vivent encore sur le littoral de

Santa-Maria. Les animaux auxquels ont appartenu ces restes ont vécu dans une mer qui abandonnait un fin sédiment de carbonate de chaux; leurs débris se sont déposés au fond de l'eau, au milieu d'une sorte de boue calcaire et sableuse, qui les a empâtés et emprisonnés en se solidifiant. Le sol sur lequel s'opérait un tel dépôt était constitué par des agrégats volcaniques, produits d'éruptions antérieures. Des mouvemens locaux ont eu lieu plus tard; le fond de la mer s'est soulevé, ici de 80 mètres, là de 60, plus loin d'une moindre quantité et dans des sens divers. De nouvelles éruptions ont succédé, et les assises sédimentaires relevées ont été recouvertes en plusieurs endroits d'une série d'assises de laves et de conglomérats volcaniques de plus de 100 mètres d'épaisseur. Les couches calcaires ainsi soulevées appartiennent, d'après leurs fossiles, à la fin de l'époque miocène; les laves sous-jacentes à ce dépôt sont plus anciennes que lui et antérieures au soulèvement de l'île; les laves superposées sont plus récentes que l'un et l'autre. En d'autres termes, l'éruption des laves inférieures a précédé le dépôt du terrain miocène supérieur, tandis que les éruptions des laves supérieures l'ont suivi, et en somme l'archipel açorien n'a pas cessé d'être émergé pendant les derniers âges de la période tertiaire. Il a donc été possible aux végétaux et aux animaux terrestres de s'y maintenir et d'y vivre, depuis une époque dont nous sommes séparés par des myriades d'années, et cette possibilité sera considérée comme une certitude, si l'on se rappelle la couche de lignite de San-Miguel dont il a été précédemment question, et le gisement de cette couche sous un amas de bancs de lave de plusieurs centaines de mètres d'épaisseur.

Les mouvemens d'élévation du sol, dont il reste des signes si intéressans dans l'île de Santa-Maria, ont été essentiellement locaux; aucune des autres îles de l'archipel des Açores ne présente de banc marin dans les nombreuses coupes de terrain que l'on y peut apercevoir. L'île de Santa-Maria elle-même est loin d'avoir subi dans toutes ses parties des déplacemens égaux de sa surface. Des soulèvemens partiels comme ceux dont on y remarque les effets sont fréquens dans toutes les contrées volcaniques; on en a vu deux curieux exemples, l'un au pied du Vésuve en 1860, l'autre à Santorin en 1866. Ils n'ont rien de commun avec ces profonds bouleversemens auxquels on doit la formation des grandes chaînes de montagnes : ceux-ci embrassent tout un pays; aux Açores, il n'existe aucune trace d'un tel mouvement ascendant général.

Mais un déplacement de la surface du sol en sens inverse n'a-t-il pas eu lieu aussi? Une vaste étendue de terrain comprenant l'espace occupé aujourd'hui par l'archipel açorien ne s'est-elle pas affaissée, comme cela est arrivé dans d'autres régions du globe au-

trefois émergées, maintenant couvertes par les eaux? En un mot, les Açores ont-elles toujours été des îles, ou représentent-elles les sommités montagneuses d'une large contrée qui se serait enfoncée sous les eaux, et dont les plaines seraient maintenant recouvertes par les flots de l'Océan? La question posée ainsi dans toute sa généralité ne reçoit aucune solution de la géologie. Il est certain qu'un vaste affaissement peut avoir eu lieu : les exemples d'un tel phénomène sont si communs dans les annales de la science qu'il serait absurde d'en nier la possibilité; mais d'autre part il faut reconnaître que rien dans la constitution du sol resté apparent ne justifie une pareille hypothèse. Si certaines parties du terrain se sont enfoncées sous les eaux, elles n'ont laissé aucun indice qui prouve qu'elles ont été autrefois à découvert. Oui, il a pu exister au milieu de l'Atlantique une vaste terre dont les Açores ne seraient qu'un minime débris. De nos jours, un soulèvement de 4,500 mètres environ se produisant entre ces îles et l'Europe mettrait à sec le fond de cette partie de l'Atlantique, et réunirait l'Afrique, l'Europe et les trois archipels des Açores, des Madères et des Canaries; l'imagination peut se représenter l'opération inverse et concevoir une dépression du sol abaissant un ancien continent à une profondeur égale au-dessous du niveau de l'Océan; mais jusqu'à présent aucune observation positive ne vient à l'appui d'une semblable conception. La géologie néanmoins n'est pas entièrement impuissante : incapable de fournir la solution complète du problème, elle peut au moins donner un aperçu de la limite des conditions de temps nécessaires à la possibilité de l'affaissement supposé; elle peut prouver qu'un pareil cataclysme, s'il est réel, n'a pu se produire qu'à une époque extrêmement reculée, et que par conséquent une Atlantide hantée par les Phéniciens n'a jamais existé, ou du moins que les Açores n'en ont jamais fait partie. Le fait sur lequel repose cette démonstration est le suivant.

Il y a eu aux Açores deux sortes d'éruptions; les unes se sont opérées à l'air libre, les autres ont été sous-marines. Les cônes volcaniques auxquels elles ont donné naissance se distinguent facilement les uns des autres, les premiers étant formés de scories sèches et vitreuses, les seconds composés de grains de tuf très altérés par l'action de l'eau de mer. A l'inspection d'un cône d'éruption, on peut donc en fixer le mode de production, et par conséquent déterminer quelles étaient les conditions du terrain sur lequel il s'est élevé. Or les cônes de tuf, dont quelques-uns sont fort anciens, car ils sont souvent plus ou moins recouverts par des coulées de laves provenant des bouches volcaniques aériennes, forment comme une ceinture de sentinelles avancées autour de chacune des îles de l'archipel açorien : la mer en baigne encore le pied comme au jour

de leur apparition, et réciproquement les cônes de scories sèches se trouvent tous dans l'intérieur des îles; jamais, à moins de dénudations considérables, la mer n'en enveloppe la base. La distribution de la terre ferme et de la mer est donc sensiblement la même aujourd'hui qu'aux époques, pour la plupart très reculées et séparées par de longs intervalles, auxquelles ont eu lieu les éruptions volcaniques dont ces cratères ont été le produit. Si l'hypothèse de l'Atlantide était vraie, si la région des Açores n'était réduite à l'état d'archipel que depuis trois mille ans à peine, les cônes de tuf devraient y être relativement très rares, et des cônes de scories sèches antérieures à l'affaissement du sol devraient se voir actuellement en contact avec les flots de la mer. Or c'est le contraire qui s'observe. L'absence de volcans aériens au contact des flots, le nombre considérable des cônes de tuf, leur ancienneté, attestée par leurs relations avec les laves avoisinantes et par les ravages que leur a fait subir l'action lente du temps, concourent à démontrer la fausseté de l'hypothèse d'après laquelle les Açores auraient fait partie, depuis le commencement de l'époque historique, d'une sorte d'Australie située au centre de l'Atlantique. Ainsi un soulèvement grandiose créant autour des Açores une vaste étendue de terre ferme n'a peut-être jamais eu lieu, et dans tous les cas n'a pu se manifester qu'à une époque extrêmement éloignée de nous.

Les déductions qui ressortent de ces réflexions sont les seules auxquelles conduise la géologie relativement à la question qui nous occupe. Réunies à l'ensemble des faits zoologiques et botaniques dont nous avons essayé dans les pages précédentes de présenter le tableau, elles vont nous servir à peser la valeur des théories qui ont été proposées pour expliquer l'origine des êtres organisés indigènes aux Açores. Ces théories, diverses sous beaucoup de points de vue, peuvent cependant être groupées et partagées en deux catégories. Dans les unes, on admet que toutes les espèces açoriennes proviennent d'une introduction étrangère; dans les autres, on suppose qu'elles sont, au moins pour la plupart, nées sur place, et que leur état actuel n'est que la conséquence d'un développement naturel et spontané.

A la tête des partisans de l'hypothèse de l'introduction étrangère, nous trouvons Godman et Forbes. Tous deux ont été surtout frappés du caractère européen de la faune et de la flore des Açores, et ont voulu rendre compte de cette particularité en admettant qu'il s'est établi, à des époques plus ou moins anciennes, des communications entre l'archipel açorien et le continent européen. Quant à la question de savoir comment se sont opérées ces relations, ils la résolvent différemment. Godman pense que les communications accidentelles dont les hommes de l'époque actuelle sont journellement

témoins ont dû se produire de tout temps, bien que plus rarement peut-être qu'aujourd'hui. Les oiseaux et les insectes ont été amenés par leur instinct d'émigration, ou quelquefois poussés jusqu'aux Açores par les tempêtes qui sévissent dans ces parages orageux; en même temps ils ont été le plus souvent les véhicules dont la nature s'est servie pour propager les plantes. Les mouvemens de la mer et de l'atmosphère ont aussi puissamment contribué à cette dissémination. De nombreux exemples de graines américaines apportées par le *gulf-stream* se voient chaque année, particulièrement sur les côtes de San-Miguel. La graine d'un mimosa (*mimosa scandens*) est une de celles que l'on ramasse le plus fréquemment sur les rivages des Açores. M. José do Canto, bien compétent en pareille matière, estime à une vingtaine le nombre des espèces américaines dont il a vu les graines ou les fruits échouer sur les plages de son île. Il m'a raconté que dans certains districts de San-Miguel les hommes de la côte se font des tabatières en creusant la graine d'une de ces espèces, qui a la forme d'un disque de plusieurs centimètres de diamètre. Les exemples d'importations de plantes s'opérant par l'intermédiaire des courans marins sont donc loin d'être rares, et l'on ne peut qu'être surpris du petit nombre des espèces américaines introduites aux Açores sans le secours de l'homme, quand on songe à la fréquence des apports effectués par le *gulf-stream*. Les courans atmosphériques sont aussi des agens puissans d'importation étrangère; il suffit de citer à cet égard les nuées de sauterelles amenées du littoral africain sur les côtes de Terceire par le vent sud-est. On comprend facilement que des graines légères munies de filamens soyeux ou d'aigrettes plumeuses, que des spores de fougères ou de champignons, fines comme la plus délicate poussière, puissent être transportées par les vents au milieu de l'Océan, quand on sait que les cendres de Chicago sont arrivées jusqu'aux Açores le quatrième jour après le début de l'incendie qui a consumé cette ville. Ce jour-là, l'aspect roussâtre du ciel du côté du nord-ouest, l'odeur empyreumatique qui se répandait partout, et plus encore la cendre recueillie, firent penser de suite aux habitans de Fayal qu'un immense embrasement avait lieu aux États-Unis.

On peut donc expliquer de la sorte la propagation d'un grand nombre d'espèces animales et végétales, mais il faut reconnaître pourtant que l'introduction de certains groupes d'animaux abondans aux Açores ne peut être raisonnablement attribuée à de telles causes. Un des groupes les plus rebelles à la théorie en question est celui des mollusques terrestres, pour lesquels l'élément salé forme une barrière infranchissable sans le secours de l'homme.

Dans ce cas, doit-on admettre que l'homme a été l'agent involontaire du transport effectué? Les mollusques terrestres européens ont-ils été importés inaperçus sur des bois, des marchandises ou des graines? Les espèces sont trop nombreuses pour qu'une pareille hypothèse soit probable. D'ailleurs, ainsi que le fait très bien remarquer M. Morelet, « comment expliquer que les mêmes causes n'aient pas produit des résultats semblables, c'est-à-dire que l'Europe n'ait reçu des îles Açores, Madères et Canaries aucune espèce de mollusques en échange de ceux qu'elle y aurait introduits? Les communications ont été réciproques; on peut même assurer qu'elles furent plus favorables à l'émigration des espèces insulaires qu'à l'importation de celles du continent. »

Godman lui-même reconnaît que l'importation des mollusques et des crustacés terrestres, et probablement celle des myriapodes et des arachnides, sont dues à des causes variées dont l'appréciation est très difficile. Il espère que la connaissance des faits relatifs à la distribution des espèces permettra d'établir approximativement dans l'avenir la raison des traits saillans d'un certain nombre de flores et de faunes. Une semblable déclaration n'est que l'aveu déguisé de l'embarras où se trouve l'éminent naturaliste pour donner une explication qui puisse rendre compte de l'introduction supposée. Considérant l'action des agens de transport connus comme insuffisante, il s'arrête prudemment devant les hypothèses invraisemblables qu'il serait logiquement forcé d'adopter.

Un conchyliologiste français, Petit, appelé à se prononcer dans un cas analogue, se montre plus hardi, et ne craint pas de nier la possibilité de l'existence de mollusques terrestres dans des îles éloignées des continens, en dehors de l'intervention de l'homme. D'après lui, il y aurait eu absence de tout mollusque terrestre dans des îles comme les Açores avant l'arrivée des Européens; mais, bien qu'aucune relation contemporaine de cet événement ne puisse être opposée à son opinion, tant de faits la contredisent qu'elle ne peut véritablement être soutenue. Et d'abord croit-on que les écrivains de l'époque de la découverte n'eussent pas été surpris de l'absence des mollusques terrestres et ne l'eussent pas signalée, comme ils ont noté celle des mammifères et des reptiles? Ensuite comment expliquer la station ordinaire de quelques petites espèces qui vivent, quoi qu'en dise Petit, dans les parties les plus sauvages des îles, loin des ports et des lieux fréquentés? Et les modifications éprouvées par les formes européennes, modifications tellement considérables que l'on hésite souvent dans les déterminations spécifiques, peut-on raisonnablement admettre que quatre siècles à peine auront suffi à les produire? Enfin les relations com-

merciales avec le Brésil et avec l'Amérique du Nord sont presque aussi développées qu'avec l'Europe continentale; d'où vient alors la prédominance des espèces du vieux monde par rapport à celles des deux Amériques?

Forbes résout autrement la difficulté. Il prend pour point de départ l'hypothèse de l'existence d'une vaste terre ferme qui aurait autrefois réuni les Açores avec Madère et les Canaries en un seul continent attenant à l'Europe. Nous avons déjà dit que cette hypothèse n'offrait rien de contraire aux faits géologiques constatés, à la condition toutefois que l'on suppose une date très ancienne au phénomène, mais nous avons reconnu que rien non plus ne la justifiait. C'est une hypothèse inventée tout exprès pour les besoins de la cause et dénuée d'ailleurs de base solide : c'est déjà un reproche grave à lui adresser; mais elle soulève encore d'autres objections. Si une communication territoriale avec l'Europe est nécessaire pour expliquer le caractère européen général de la flore et de la faune des Açores, ne devrait-on pas, disent les adversaires de cette théorie, admettre aussi une communication avec l'Amérique pour rendre compte des quelques espèces de ce pays que l'on rencontre dans l'archipel açorien? A cela, les partisans des idées de Forbes répondent que les espèces américaines trouvées aux Açores sont très exceptionnelles, et que leur présence dans ces îles peut s'expliquer par des importations accidentelles, comme celle qu'invoque Godman pour soutenir sa théorie. Une réplique aussi vague laisse beaucoup à désirer; acceptons-la néanmoins et passons à une autre objection.

La théorie de Godman expliquait assez bien l'absence de mammifères, de reptiles, de batraciens, de poissons d'eau douce et de mollusques fluviatiles aux Açores par la difficulté de propagation plus grande de ces espèces animales; on reproche à la théorie de Forbes de ne fournir aucune raison plausible des mêmes faits. Si les Açores ont été à une époque quelconque en communication directe avec l'Europe, on ne voit pas par exemple pourquoi les mammifères européens ne s'y seraient pas répandus. Si la théorie en question est vraie, n'aurait-on pas dû, lors de la découverte de ces îles, y retrouver au moins quelques espèces de mammifères les plus communes de l'Europe? Les disciples de Forbes ont deux réponses à cette objection. Les uns disent que les Açores ont été jadis hantées par les mammifères, les reptiles et les autres classes d'animaux européens qui y font défaut aujourd'hui, mais que ces espèces ont été anéanties par de violentes éruptions volcaniques. Que doit-on penser de cette réponse? Non-seulement on peut lui reprocher de n'être que l'expression d'une hypothèse sans fondement,

mais on peut encore démontrer que cette hypothèse est dépourvue de vraisemblance. Les neuf îles qui composent le groupe des Açores sont assez éloignées les unes des autres pour qu'une éruption, quelque formidable qu'elle soit, n'étende guère ses effets au-delà de l'île qui en est spécialement le siége. A part San-Jorge et Pico, que l'on peut considérer comme relativement modernes, toutes les autres sont d'ailleurs d'origine très ancienne, et diverses observations tendent à montrer que la formation de leurs premières roches volcaniques remonte à la même période de la vie du globe. Il faudrait donc que dans sept des îles de l'archipel au moins il y ait eu des éruptions locales capables de tout détruire autour d'elles. Il est vrai que dans toutes il y a eu des explosions terribles, de puissantes projections de cendres et de ponces; mais comment les mammifères qui vivent dans des terriers, comment les reptiles qui se cachent dans les intervalles des roches, comment les poissons et les mollusques qui habitent les lacs et les cours d'eau auraient-ils tous péri, alors que des mollusques terrestres à peau nue ou des végétaux délicats survivaient à de si épouvantables cataclysmes? On comprendrait à la rigueur que de pareilles catastrophes se soient produites dans l'une des îles; mais que toutes aient été successivement le théâtre de destructions pareilles, c'est ce que refuseront d'admettre tous ceux qui se livrent à l'étude des phénomènes volcaniques.

La seconde réponse faite par les partisans de la théorie de Forbes pour expliquer l'absence de certains groupes zoologiques aux Açores est plus spécieuse et plus compliquée. En voici le sens. Avant l'affaissement qui a plongé sous les eaux la moitié orientale de l'Atlantide, les montagnes dont les Açores représentent les points culminans s'élevaient de 5,000 ou 6,000 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le rivage actuel des Açores était à une altitude d'au moins 4,500 mètres, et les sommités des îles (le pic de Varao de San-Miguel par exemple) se trouvaient à une altitude d'environ 6,000 mètres. La région montagneuse représentée aujourd'hui par l'archipel açorien devait donc être en grande partie, sinon complétement, recouverte toute l'année par la neige, et par conséquent elle était peu propre à servir de séjour à des êtres vivans. Il n'est donc pas étonnant que la faune et la flore y aient été très pauvres, et que des classes entières d'animaux y aient fait défaut. L'état présent de la végétation indigène des Açores et les particularités qu'y offre le règne animal sont la conséquence de cet état de choses antérieur.

A cette réponse, les adversaires de Forbes répliquent par le dilemme suivant : l'affaissement du sol, dont l'hypothèse fait le fondement de votre théorie, s'est opéré rapidement ou graduel-

lement. Dans le premier cas, les espèces indigènes des Açores devraient avoir un caractère d'affinité marqué, non avec les espèces de l'Europe tempérée, mais avec celles des parties les plus septentrionales de l'ancien continent, ou plutôt aucune espèce animale ou végétale ne devrait se trouver à l'état indigène aux Açores, car la transition brusque d'un milieu hyperboréen à un autre milieu essentiellement tempéré aurait dû faire périr immédiatement les rares espèces confinées sur les cimes dont vous supposez que les Açores sont le représentant. Les choses ont dû se passer comme si le sommet du Mont-Blanc s'abaissait subitement au niveau de la mer, ou comme si la maigre flore qui s'y observe était tout à coup transportée sur les bords de la Méditerranée. N'est-il pas à peu près certain qu'il n'en resterait bientôt plus une seule espèce vivante? Dans la seconde hypothèse, l'affaissement du sol aurait été lent et progressif; mais alors les animaux de la plaine et des parties basses de la montagne auraient infailliblement cherché un refuge dans les parties non submergées, et la faune açorienne devrait par suite, au lieu de la pauvreté qui la distingue, se faire remarquer par une richesse exceptionnelle. Ainsi les faits sont, dans les deux cas, contraires aux conséquences de la théorie de Forbes. Notons enfin que la théorie de Forbes aussi bien que celle de Godman impliquent l'adoption des idées de Darwin sur la mutabilité des espèces, et qu'aux yeux de beaucoup de naturalistes ce serait une raison suffisante pour les rejeter l'une et l'autre. Elles ne peuvent en effet rendre compte de l'existence des espèces particulières aux Açores que par la transformation d'espèces originairement différentes dont les types existent encore actuellement en Europe ou y ont vécu pendant les derniers stades de la période tertiaire.

Si nous rejetons les théories fondées sur la propagation lointaine des espèces, il ne nous reste plus d'autre alternative que l'adoption de l'un des systèmes basés sur l'origine locale et le développement indigène des espèces; nous nous trouvons en face du grand problème de la création avec toutes les difficultés qui l'entourent. De notre temps plus que jamais, cette redoutable question est à l'ordre du jour et soulève bien des luttes. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans la lice et de prendre part à la discussion qui s'agite entre les darwinistes et les partisans de la théorie des créations successives. J'insiste seulement sur cette considération : quelle que soit la bannière que l'on arbore, on devra, dans la question spéciale de l'origine des espèces aux Açores, s'attacher à donner la raison du caractère européen de la flore et de la faune de cet archipel.

F. Fouqué.

LE

GÉANT YÉOUS

CONTE FANTASTIQUE

A MA PETITE-FILLE GABRIELLE SAND.

Et toi aussi, mon petit enfant rose, tu casseras des pierres sur le chemin de la vie avec tes mains mignonnes, et tu les casseras fort bien, parce que tu as beaucoup de patience. En écoutant l'histoire du géant Yéous, tu vas comprendre ce que c'est qu'une métaphore.

I.

Lorsque j'habitais la charmante ville de Tarbes, je voyais toutes les semaines à ma porte un pauvre estropié appelé Miquelon, assis de côté sur un petit âne et suivi d'une femme et de trois enfans. Je leur donnais toujours quelque chose, et j'écoutais toujours sans impatience l'histoire lamentable que Miquelon récitait sous ma fenêtre, parce qu'elle se terminait invariablement par une métaphore assez frappante dans la bouche d'un mendiant. « Bonnes âmes, disait-il, assistez un pauvre homme qui a été un bon ouvrier et qui n'a pas mérité son malheur. J'avais une cabane et un bout de terre dans la montagne; mais un jour que je travaillais de grand cœur, la montagne a croulé et m'a traité comme me voilà. Le géant s'est couché sur moi. »

La dernière année de mon séjour à Tarbes, je remarquai que depuis plusieurs semaines Miquelon n'était pas venu chercher son aumône, et je demandai s'il était malade ou mort. Personne n'en

savait rien. Miquelon était de la montagne, il demeurait loin, si toutefois il demeurait quelque part, ce qui était douteux. Je mis quelque insistance à m'informer, je m'intéressais surtout aux enfans de Miquelon, qui étaient beaux tous trois. J'avais remarqué que l'aîné, qui avait déjà une douzaine d'années, était très fort, paraissait fier et intelligent, que par conséquent il eût pu commencer à travailler. J'avais fait reproche aux parens de n'y pas songer. Miquelon avait reconnu son tort, il m'avait promis de ne pas trop prolonger cette école de la mendicité, qui est la pire de toutes. Je lui avais offert de contribuer et de faire contribuer quelques personnes à l'effet de placer cet enfant dans une école ou dans une ferme. Miquelon n'était pas revenu.

Quinze ans plus tard, ayant depuis longtemps quitté ce beau pays, je m'y retrouvai de passage, et, comme je pouvais disposer de quelques jours, je ne voulus pas quitter les Pyrénées sans les avoir un peu explorées. Je revis avec joie une partie des beaux sites qui m'avaient autrefois charmé.

Un de ces jours-là, voulant aller de Campan à Argelez par un chemin nouveau pour moi, je m'aventurai à pied dans les vallées encaissées entre les contre-forts du pic du Midi et ceux du pic de Mont-Aigu. Je ne pensais pas avoir besoin de guide : les torrens, dont je n'avais qu'à suivre le lit avec mes jambes ou avec mes yeux, me semblaient devoir être les fils d'Ariane destinés à me diriger dans le labyrinthe des gorges. J'étais jeune encore, rien ne m'arrêtait : aussi, quand j'eus gravi jusqu'au charmant petit lac d'Ouscouaou, je me laissai emporter par la tentation d'explorer la crête rocheuse au revers de laquelle je devais trouver un autre lac et un autre torrent, le lac et le torrent d'Isaby, et par conséquent les sentiers qui redescendent vers Villongue et Pierrefitte. Pensant que j'aurais toujours le temps de reprendre cette direction, je pris sur ma droite et m'enfonçai dans une coulisse resserrée que côtoyait, en s'élevant, un sentier de plus en plus escarpé.

C'est là que je me trouvai en face d'un beau montagnard, très proprement vêtu de laine brune, avec la ceinture rouge autour du corps, le béret blanc sur la tête et les espadrilles de chanvre aux pieds. Comme nous ne pouvions nous croiser sur ce sentier sans que l'un de nous s'effaçât, le dos un peu serré à la muraille de roches, je pris position pour laisser passer cet homme, qui paraissait plus pressé que moi ; mais, tout en soulevant son bonnet d'un air poli, il s'arrêta au lieu de passer et me regarda avec une attention singulière. Je l'examinais aussi, croyant bien ne pas rencontrer son regard pour la première fois, mais ne pouvant me rappeler où et quand j'avais pu remarquer sa figure.

— Ah! s'écria-t-il tout à coup d'un ton joyeux, c'est vous! je vous reconnais bien; mais vous ne pouvez pas vous rappeler... Pardon! je passe devant; inutile de nous croiser, à deux pas d'ici le chemin est plus commode; je veux vous demander de vos nouvelles. Je suis content, bien content de vous retrouver!

— Mais qui êtes-vous, mon ami? lui dis-je; j'ai beau chercher...

— Ne causez pas ici, reprit-il; vous avez pris un mauvais sentier; vous n'êtes pas un montagnard. Il faut penser où l'on met le pied. Suivez-moi; avec moi, il n'y a pas de danger.

En effet, le sentier devenait vertigineux; mais j'étais jeune et j'étais naturaliste, je n'avais pas besoin d'aide. Cinq minutes plus tard, le sentier tourna et entra dans une des rainures sauvages qui aboutissent en étoile au massif du Mont-Aigu. Là il y avait assez d'espace pour marcher côte à côte, et je pressai mon compagnon de se nommer.

— Je suis, me dit-il, Miquel Miquelon, le fils aîné du pauvre Miquelon, le mendiant qui allait vous voir tous les jours de marché à Tarbes, et à qui vous donniez toujours avec un air d'amitié qui me faisait plaisir, car dans ce malheureux métier-là on est souvent humilié, ce qui est pire que d'être refusé.

— Comment? C'est vous, mon brave, qui êtes ce petit Miquel?.. En effet, je reconnais vos yeux et vos belles dents.

— Mais pas ma barbe noire, n'est-ce pas? Tutoyez-moi encore, s'il vous plaît, comme autrefois. Je n'ai pas oublié que vous me vouliez du bien; vous n'étiez pas riche, je voyais ça, et pourtant vous auriez payé pour me mettre à l'école; mais le pauvre père est mort là-dessus, et il s'est passé bien des choses.

— Raconte-les-moi, Miquel, tu parais sorti de la misère, et je m'en réjouis. Pourtant, si je puis te rendre quelque service, l'intention y est toujours.

— Non, merci! Après bien des peines, tout va bien pour moi à présent. Cependant vous pourriez me faire un grand plaisir.

— Dis!

— Ce serait de venir dîner chez moi!

— Volontiers, si ce n'est pas trop loin d'ici, et si je peux arriver ce soir à Argelez, ou tout au moins à Pierrefitte.

— Non, il n'y faut pas songer. Ce n'est pas bien loin, ma maison, mais c'est un peu haut; il est déjà quatre heures, et pour redescendre de ce côté-ci au soleil couché, non, c'est trop dangereux! Je vois bien que vous avez bon œil et bon pied; mais je ne serais pas tranquille. Il faut que vous passiez la nuit chez moi. Voyons, faites-moi cet honneur-là! Vous ne serez point trop mal. C'est pauvre,

mais c'est propre. Oh! j'ai trop souffert des vilains gîtes dans mon enfance pour ne pas aimer la propreté. D'ailleurs vous ne mourrez pas de faim : j'ai tué un isard, il n'y a pas huit jours; la viande est à point. Venez, venez! Si vous refusez, j'en aurai un chagrin que je ne peux pas vous dire.

Ce bon Miquel était si sincère, il avait une si agréable figure, que j'acceptai de grand cœur, et j'aurais accepté de même, s'il eût fallu coucher sur la litière et souper avec le lait aigre et le pain dur des chalets.

Tout en marchant, je le questionnais; il refusa de répondre. — Nous entrons dans le plus dur de la montagne, me dit-il, il ne faut pas causer, ce n'est ni commode ni prudent. Quand nous serons chez moi, je vous raconterai toute mon histoire, qui est assez drôle, vous verrez! A présent mettez vos pieds où je mets les miens, ou plutôt... je n'ai pas le pied grand, mettez mes espadrilles par-dessus vos bottines; vous n'êtes pas chaussé comme il faudrait.

— Et tu iras pieds nus?

— Je n'en marcherai que mieux!

Je refusai, il insista; je m'obstinai et je le suivis, piqué un peu dans mon amour-propre. Je dois avouer pourtant que j'eus quelque mérite à m'en tirer sans accident. Nous escaladions à pic des talus pénibles pour descendre des ravins glissans. Nous traversions des neiges qui cachaient des cailloux polis roulant sous le pied. Le pire était de suivre des versans tourbeux sur des sentiers tracés, c'est-à-dire défoncés par les troupeaux.

Enfin nous débouchâmes tout à coup, après une dernière escalade des plus rudes, sur un bel herbage qui offrait une large voie ondulée entre de fraîches collines surmontées de contre-forts hardiment dessinés. Nous étions dans le cœur ou pour mieux dire dans les clavicules de la montagne, dans ces régions mystérieuses que renferment les grands escarpemens, et où l'on se croirait dans les doux vallons d'une tranquille Arcadie, si çà et là une échancrure du rempart ne vous laissait apercevoir une dentelure de glacier à votre droite ou un abîme formidable à votre gauche.

— A présent que nous voici *dans le pli*, me dit Miquelon, nous pouvons causer. Vous êtes chez moi, ce vallon m'appartient tout entier. Il n'est pas large, mais il est assez long, et la terre est bonne, l'herbe délicieuse. Tenez, vous pouvez voir là-bas mes cabanes et mon troupeau. Nous habitons cela une partie de l'année, et l'hiver nous descendons dans la vallée.

— Tu dis *nous*, tu es donc en famille?

— Je ne suis pas marié. J'ai mes deux jeunes sœurs avec moi, je ne suis pas encore assez à l'aise pour avoir femme et enfans avant

qu'elles ne soient établies. Ça viendra sans doute, rien ne presse; nous vivons en paix. Je vous les présenterai, ces petites que vous avez vues si misérables. Ah dame! elles aussi sont changées! mais voyez d'abord mes belles vaches en passant.

— Certainement; elles font honneur à ton pâturage; cependant il ne doit pas être facile de les faire descendre d'ici?

— C'est très aisé au contraire. A l'autre bout de mon petit bien, il y a un sentier que j'ai rendu très praticable. Celui où je vous ai rencontré n'est pas le bon; il fallait bien le suivre ou vous faire faire un trop grand détour.

— J'allais au hasard; mais toi, tu avais un but, et je te l'ai fait manquer?

— Et j'en suis bien content, j'aurais voulu avoir quelque chose à sacrifier au plaisir de vous voir; mais l'affaire que j'avais à Lesponne peut être remise à demain.

Nous arrivions à l'enclos en palissade qui était comme le jardin de l'habitation. A vrai dire, les légumes n'étaient pas variés, je crois qu'il n'y avait que des raves; le climat, à cette hauteur, est trop froid pour mieux faire; en revanche, les plantes sauvages étaient intéressantes, et je me promis de les examiner le lendemain matin. Miquel me pressait d'entrer dans sa demeure, qui, au milieu des chalets de planches destinés au bétail, avait un air de maison véritable. Elle était bâtie tout en marbre rougeâtre brut, avec une forte charpente très basse, couverte de minces feuillets de schiste en guise de tuiles; elle pouvait braver les deux mètres de neige sous lesquels elle était ensevelie tous les hivers. A l'intérieur, des meubles massifs en sapin, deux bonnes chambres bien chauffées. Dans l'une, les sœurs couchaient et travaillaient à la confection des repas; dans l'autre, Miquel avait son lit, un vrai lit, sans draps il est vrai, mais garni de couvertures de laine fort propres, une armoire, une table, trois escabeaux et une douzaine de volumes sur un rayon.

— Je vois avec plaisir que tu sais lire, lui dis-je.

— Oui, j'ai appris un peu avec les autres, et davantage tout seul. Quand la volonté y est! mais permettez que j'aille chercher mes sœurs.

Il me laissa seul après avoir jeté dans l'âtre une brassée de branches de pin, et je regardai ses livres, curieux de voir en quoi consistait la bibliothèque de l'ex-mendiant. A ma grande surprise, je n'y trouvai que des traductions de poèmes de premier choix : la Bible, l'*Iliade* et l'*Odyssée*, la *Luisiade*, *Roland furieux*, *Don Quichotte* et *Robinson Crusoé*. A la vérité, pas un seul de ces ouvrages n'était complet; leur état de délabrement attestait leurs longs ser-

vices. Quelques feuillets brochés contenaient en outre la légende populaire des quatre fils Aymon, diverses versions espagnoles et françaises sur le thème de la chanson de Roland, enfin un petit traité d'astronomie élémentaire très éraillé, mais complet.

Miquel rentra avec ses sœurs Maguelonne et Myrtile, deux grandes filles de dix-huit et vingt ans, admirablement belles sous leurs capulets de laine écarlate, et très proprement endimanchées pour me recevoir. Après avoir rentré leurs vaches, elles s'étaient hâtées de faire cette toilette en mon honneur; elles n'en firent pas mystère, n'y ayant point mis de coquetterie. Après que nous eûmes renouvelé connaissance, bien que l'aînée seule se souvînt vaguement de moi, l'une s'empressa d'aller mettre le cuissot d'isard à la broche, tandis que l'autre dressait la table et arrangeait le couvert. Tout était fort propre, et le repas me parut excellent, le gibier cuit à point, les fromages exquis, l'eau pure et savoureuse, le café passable, — car il y avait du café; — c'était le seul excitant que se permît le patron; il ne buvait jamais de vin.

Je trouvai les sœurs charmantes de naturel et de bon sens. L'aînée, Maguelonne, avait l'air franc et résolu; Myrtile, plus timide, avait une douceur touchante dans le regard et dans la voix. Plus occupées de nous bien servir que d'attirer l'attention, elles parlèrent peu, mais toutes leurs réponses furent sages et gracieuses. Quand le couvert fut enlevé : — Êtes-vous fatigué? me dit Miquel; voulez-vous dormir, ou apprendre mon histoire?

— Je ne suis pas fatigué. Je veux ton histoire; je l'attends avec impatience.

— Eh bien donc! reprit-il, je vais vous la dire, — et se tournant vers ses sœurs, — vous la connaissez de reste, vous autres.

— Nous ne la connaissons pas assez, répondit Maguelonne.

— C'est-à-dire, ajouta Myrtile, ça dépend... Nous la connaissons toute d'une manière; mais de l'autre... tu ne la contes jamais autant que nous voudrions.

Mes yeux étonnés demandaient à Miquel l'explication de cette réponse profondément obscure; celui-ci, s'adressant à Maguelonne : — Fais comprendre cela à notre hôte, dit-il. La petite ne parle pas mal; mais toi, tu parles mieux, étant l'aînée.

— Oh! je ne saurai pas expliquer la chose, s'écria Maguelonne en rougissant.

— Si fait, lui dis-je, je vous prie d'expliquer, et je vous promets des questions, si je ne comprends pas tout de suite.

— Eh bien! répondit-elle, un peu confuse, voilà ce que c'est: mon frère ne raconte pas mal quand il dit les choses comme elles sont pour tout le monde; mais, quand il les dit comme il les a vues

et comme il les entend, il est plus amusant, et il y a des jours où on ne se lasse pas de l'écouter. Dites-lui d'avoir confiance, peut-être qu'il trouvera au bout de sa langue des imaginations comme il en lit dans ses livres.

Je priai Miquel de se livrer à son imagination, puisque l'imagination devait jouer un rôle dans son récit. Il se recueillit un instant, tout en attisant le feu, regarda ses sœurs avec un bon et fin sourire, et tout à coup, l'œil brillant et le geste animé, il parla ainsi.

II.

— Il y a sur les flancs du Mont-Aigu, à cent mètres au-dessus de nous, — je vous montrerai cela demain, — un plateau soutenu par un contre-fort de rochers et creusé en rigole, comme celui où nous sommes, avec de beaux herbages, quand la neige est fondue. Il y fait plus froid, l'hiver y est plus long, voilà toute la différence. Ce plateau a un nom singulier : on l'appelle le plateau d'Yéous. Pourriez-vous me dire ce que ce nom-là signifie?

Après avoir réfléchi un instant : — J'ai ouï dire, lui répondis-je, que beaucoup de montagnes des Pyrénées avaient été consacrées à Jupiter ou *Zeus*, dont il faut, je crois, prononcer le nom *Zéous*...

— Vous y êtes! reprit Miquel avec joie. Vous voyez, mes sœurs, que je n'ai pas inventé cela, et que les gens instruits me donnent raison. A présent, monsieur mon ami, dites-moi si vous vous souvenez de la phrase qui terminait toujours la complainte de mon pauvre père demandant l'aumône.

— Je me la rappelle très bien. « Le géant, disait-il, s'est couché sur moi. »

— Alors vous allez comprendre. Mon père était un *poète;* il avait été élevé par les vieux bergers espagnols sur les hauts pâturages de la frontière, et tous ces hommes-là avaient des idées, des histoires, des chansons, qui ne sont plus du temps où nous vivons. Ils savaient tous lire, et plusieurs savaient du latin, ayant étudié pour être prêtres; mais ils n'en avaient pas su assez, ou ils avaient commis quelque faute contre les règlemens, ou bien encore ils avaient été compromis dans des affaires politiques : tant il y a que c'est une race à peu près perdue, et qu'on ne croit plus, dans nos pays, à toutes les choses qu'ils enseignaient, à leurs secrets et à leur science. Mon père y croyait encore, et, comme il avait l'esprit tourné aux choses merveilleuses, il m'avait élevé dans ces idées-là. Ne soyez donc pas étonné s'il m'en reste.

Je suis venu au monde dans cette maison, c'est-à-dire dans l'emplacement qu'elle occupe, car c'était alors une simple cabane

comme celle où j'abrite mon bétail. Mon père était propriétaire d'une partie de cet enclos, qu'il appelait sa *rencluse*. Plus haut il y a la rencluse d'Yéous, où il me menait quelquefois pour voir, d'après l'état des neiges, si nous devions prolonger ou abréger notre séjour dans la montagne. Or, toutes les fois que nous passions devant le géant, c'est-à-dire devant une grande roche dressée qui, vue de loin, avait un peu l'air d'une statue énorme, il faisait un signe de croix et m'ordonnait de cracher en me donnant l'exemple. C'était, selon lui, faire acte de bon chrétien, attendu que ce géant Yéous, qui donnait son nom au plateau, était un dieu païen, autant dire un démon ennemi de la race humaine. Longtemps le géant, ainsi expliqué, me fit peur; mais à force de cracher en l'air à son intention, voyant qu'il souffrait ces insultes sans bouger, j'arrivai à le mépriser profondément.

Un jour, — j'avais alors huit ans, je me souviens très bien, — c'était vers midi, mon père travaillait dans notre petit jardin, ma mère et mes sœurs, — Maguelonne, qui déjà savait traire et soigner les vaches, Myrtile, qui commençait à marcher seule, — étaient au bout de la rencluse avec les animaux; moi, j'étais occupé à battre le beurre à deux pas de la maison. Voilà qu'un bruit comme celui de la foudre court sur ma tête avec un coup de vent qui me renverse, et je tombe étourdi, assourdi, comme assommé, bien que je n'eusse aucun mal. Je reste là immobile pendant un bon moment sans rien comprendre à ce qui m'arrive.

Des cris affreux me réveillent. Je me lève, et, me trouvant en face de la maison, je ne la vois plus : elle est effondrée sur le sol, écrasée sous des pierres énormes qui, poussées par d'autres, commencent à s'ébranler et à rouler vers moi. Je comprends que c'est quelque chose comme une avalanche, et je me sauve, éperdu, sans savoir où je vais. J'arrive auprès de ma mère et de mes sœurs, qui m'appelaient avec des cris de désespoir. Je me retourne alors, l'écroulement s'est arrêté; le géant Yéous n'est plus sur son contrefort de rochers, il s'est abattu sur notre maison, et couvre de sa masse disloquée notre jardin et la plus grande partie de notre enclos. Alors ma mère : — Ton père? où est ton père?

— Mon père? je ne sais pas.

— Malheur! il est écrasé! Reste là, garde les petites; moi, je cours! — Et ma pauvre mère de courir vers ces masses encore mal assises et menaçantes. Ne pas la suivre était bien impossible. Je range les enfans dans un gros repli du terrain, je leur défends de bouger, et je cours aussi à travers l'éboulement, cherchant et appelant mon père. Je dois dire à l'honneur de ces deux filles que voilà qu'elles firent semblant de m'obéir, et qu'un moment après elles

couraient, comme moi, dans les débris, la grande traînant la petite, cherchant et appelant comme elles pouvaient. De temps en temps, nous suspendions nos cris pour écouter; cela dura bien une bonne heure; enfin j'entends une faible plainte, je m'élance, et je trouve mon pauvre père étendu sous une masse et ne pouvant se dégager. Comment il n'avait pas été broyé entièrement, c'est un hasard peu ordinaire : la roche formait voûte au-dessus de sa tête et de son corps. Le choc lui avait brisé les os de la jambe et du bras droit, voilà pourquoi il ne pouvait se relever et sortir de là. Il avait fait tant d'efforts inutiles et douloureux qu'il était épuisé, et qu'il s'évanouit en nous voyant. Nous parvînmes à le retirer. Ma mère était comme folle. Que devenir avec un homme à moitié mort dans ce désert où il ne nous restait pas un abri, pas un pouce de terre qui ne fût couvert de débris, pas un meuble qui ne fût brisé?

Maguelonne ne perdit pas la tête; elle me montra les cabanes de la rencluse, c'est-à-dire de l'étage de terre végétale qui est au-dessous de nous, et se mit à courir comme un chamois de ce côté-là. Je compris qu'elle allait chercher du secours, et je commençai à rassembler des morceaux de bois pour faire un brancard. Quand les habitans des cabanes d'en bas accoururent, ils n'eurent qu'à les lier ensemble, et mon père fut transporté chez eux aussi vite que possible. Le médecin fut appelé, et mon père fut bien soigné; mais il avait fallu du temps pour avoir des secours : l'enflure avait fait des progrès, le bras fut très mal remis, et la jambe avait été si déchirée qu'il fallut la couper. Voilà comment ce brave homme tomba dans la misère et dut abandonner le travail, acheter un âne et mendier sur les chemins avec sa famille. Nous avions bien au bas de la vallée, non loin de Pierrefitte, une petite maison d'hiver; mais le plus clair de notre revenu, c'étaient nos vaches, et nous n'avions plus de quoi les nourrir. Il fallut vendre les deux qui nous restaient, les trois autres, épouvantées par la chute du géant, s'étaient tuées et perdues dans les précipices.

Ma mère répugnait beaucoup à la mendicité. Elle eût voulu chercher quelque travail à la ville et garder mon père au coin du feu; mais il ne pouvait souffrir l'idée de rester tranquille, et il regardait l'exhibition de son malheur comme un travail devant lequel il ne devait pas reculer pour nourrir sa famille. C'était bien une sorte de travail en effet que d'être sans cesse et par tous les temps sur les chemins. Pour ma mère, qui avait à traîner et à porter souvent la petite, c'était même assez pénible; pour moi, qui n'avais qu'à conduire et à soigner l'âne, c'était une vie de loisir et de paresse. C'était aussi la tentation de mal faire et la possibilité de devenir bandit; mais je vous ai dit que mon père était poète, et je me sers

de ce mot parce que dès ce temps-là, et sans savoir encore ce qu'il signifiait, je l'entendais dire par des gens de belle apparence qui l'écoutaient émerveillés de son langage et de ses idées. Vous étiez très occupé, vous, jamais vous n'avez eu le temps de l'interroger un peu; vous eussiez été étonné de son esprit comme les autres.

C'est l'esprit de mon père qui m'a retenu dans le bon chemin. Il m'enseignait à sa manière tout en causant avec moi, et il me faisait voir toutes choses en grand ou en beau, si bien que, quand je vis le mal passer à côté de moi, je le trouvai laid et petit, je lui tournai le dos. Il est vrai pourtant que mon père eût pu m'apprendre à lire, et qu'il n'y songeait pas. Cette vie de voyages continuels ne porte pas à l'attention, et je ne désirais pas me donner la peine d'étudier. Puis il faut que vous sachiez que depuis son accident mon père était devenu très exalté, et qu'il n'avait plus le calme qu'il faut pour enseigner. Il ne nous instruisait que par des histoires, des chansons et des comparaisons, de telle sorte que, mes sœurs et moi, nous avions beaucoup d'entendement sans connaître *a* ni *b*. Notre pauvre mère n'en savait pas plus que nous.

Nous parcourions la montagne pendant toute la saison des eaux. Nous allions à Bagnères de Bigorre, à Luchon, à Saint-Sauveur, à Cauterets, à Baréges, aux Eaux-Bonnes, partout où il y a des étrangers riches. L'hiver, nous nous rabattions sur Tarbes, Pau et les grandes vallées. A ce métier-là, recevant beaucoup et dépensant peu, car nous étions tous sobres, nous eûmes en peu d'années regagné plus que nous n'avions perdu. Alors ma mère, qui avait le cœur haut placé, essaya de persuader à mon père que nous n'avions plus le droit d'exploiter la charité publique, que j'étais d'âge à gagner ma vie, et que, quant à elle, elle se faisait fort, aidée de Maguelonne, d'entretenir le reste de la famille par son travail de blanchisseuse. Mon père ne l'écouta pas. Il avait pris goût à cette vie errante, non pas tant parce qu'elle était lucrative que parce qu'elle l'amusait et lui faisait oublier son infirmité. Je pensais comme ma mère; mais nous dûmes céder, et cette vie durerait peut-être encore, si mon pauvre père n'eût pris une fluxion de poitrine dont il mourut en peu de jours. Ce fut pour nous tous un profond chagrin. Encore qu'il contrariât nos désirs, il était si bon, si respectable et si tendre que nous l'adorions.

Après ce malheur, nous revînmes à Pierrefitte, et ma mère, ayant refait là une petite installation, me prit à part et me dit : — Mon enfant, je te dois rendre compte de notre position. Ton père nous a laissé quelque chose. Les pauvres gens comme lui ne font point de testament; il s'est fié à moi, me laissant libre d'agir comme je l'entendrais dans l'intérêt de ses enfans. Je veux que tu saches que nous

possédons entre nous quatre environ trois mille francs. J'en ai fait deux parts égales, une pour moi et tes deux sœurs, et l'autre pour toi.—Cela n'est pas juste, lui répondis-je; je n'ai droit qu'à un quart. — Il n'est pas question de droit, reprit-elle. Il s'agit de vos besoins, dont j'ai souci et dont je suis meilleur juge que vous. Mon travail est assuré. Les petites m'aideront, et nous nous tirerons très bien d'affaire avec la petite réserve que nous gardons; mais tu es un garçon, et c'est à toi de gagner ta vie honnêtement. Je ne compte pas te nourrir et t'entretenir, ce serait te pousser à la lâcheté et à la fainéantise. Avise à te faire un état; je vais te donner cent francs pour que tu puisses chercher ton occupation et la bien choisir. Il sera donc très juste que dans la suite, quand tu te seras tiré d'affaire sans notre aide, tu en sois dédommagé par une part plus grosse que celle de tes sœurs. Sache qu'à vingt et un ans tu peux revenir chercher ici quatorze cents francs. Si j'étais morte, tu trouverais la somme quand même, puisque je vais la placer en ton nom, et d'ailleurs dans ce temps-là tes sœurs, dont je sais le bon naturel, comprendront la chose et approuveront ce que j'aurai fait.

J'embrassai ma mère et mes sœurs en pleurant, et, mes meilleurs habits au bout d'un bâton sur l'épaule, mes cent francs en poche, je partis, bien triste de quitter ma famille, mais résolu à faire mon devoir.

III.

Jusqu'à présent, continua Miquel, je vous raconte les choses comme elles sont; je vous demande la permission de vous les dire maintenant comme elles me sont apparues à partir de ce moment-là, c'est-à-dire à partir du moment où je me trouvai seul au monde, livré à moi-même à l'âge de quinze ans. Ma mère m'avait pourtant donné une direction à suivre. Elle m'avait engagé à aller voir des parens et des personnes qui s'intéressaient à nous et qui me donneraient conseil, assistance au besoin; mais j'avais une idée, une idée d'enfant si vous voulez, mais bien obstinée dans ma cervelle. Je voulais revoir notre pauvre rencluse abandonnée, notre cabane détruite, la place où j'avais vu mon père estropié, se débattant sous la roche. Il m'avait si souvent reparlé de cette catastrophe, il en avait tant de fois raconté les détails dans son langage imagé pour attirer l'attention et pour exciter l'intérêt des cliens, que je n'avais rien oublié. Je crois même que je me souvenais de plus de choses que je n'en avais remarqué, et que j'avais bâti dans ma tête... Au reste vous verrez tout ce qu'il y avait dans cette tête-là; pas n'est besoin de vous le dire d'avance.

Je marchais droit sur le Mont-Aigu. Nous avions fait tant d'allées et venues dans nos pèlerinages de mendians, que je savais bien où j'étais; mais, quand il fut question de quitter les fonds, je fus vite égaré, je ne me souvenais plus. Je grimpai au hasard, et après bien du chemin inutile je me trouvai enfin dans notre rencluse, bien reconnaissable par l'écroulement encore frais qui la couvrait. C'était toujours notre propriété; nous n'avions pas plus songé à la vendre qu'on n'avait pensé à nous l'acheter. Elle n'avait plus aucune valeur. Tout au plus eût-on pu faire paître quelques jours dans l'intervalle des débris; cela ne valait pas la peine et la dépense d'une nouvelle installation.

La perte récente de mon père avait ravivé la tristesse de mes souvenirs, et quand je vis le colosse brisé en mille pièces, mais immobile, paisible et comme triomphant de notre désastre, j'entrai dans une grande colère. — Affreux géant, m'écriai-je, stupide bête d'Yéous, je veux venger mon père, je veux t'insulter et te maudire. Bien des fois, quand j'étais petit, j'ai craché en l'air à ton intention; à présent que je suis grand et que te voilà étendu à mes pieds, je veux te cracher au visage! — Et je m'en allais cherchant dans ces débris celui qui avait pu être la tête du géant. Je crus l'avoir trouvé, je crus reconnaître la roche creuse sous laquelle mon père avait été enseveli, et qui s'ouvrait comme une large bouche, essayant de mordre la terre. Je lui assénai de toute ma force un coup de mon bâton ferré, et alors... alors, croyez-moi si vous voulez, j'entendis une voix sourde qui rugissait comme un tonnerre souterrain et qui disait : — Est-ce toi? que me veux-tu? — J'eus une si belle peur que je me sauvai, croyant à une nouvelle avalanche; mais je revins au bout d'un moment. Je n'avais pas craché, je voulais cracher sur la figure du géant, dût-il m'engloutir, et je lui fis résolûment cette insulte sans qu'il parût s'en apercevoir. — C'est cela, lui dis-je; tu es toujours aussi lâche! Eh bien! je veux te faire rouler dans le torrent pour que tu te brises tout à fait! — Et me voilà poussant cette grosse roche et m'évertuant à l'ébranler.

J'y perdis mon temps et ma sueur, et, quand je vis que je ne gagnais rien, j'essayai de la briser en lui lançant d'autres pierres. J'eus au moins le plaisir de voir que ce n'était pas une roche bien dure, et que mes coups lui faisaient des entailles que je prenais pour des blessures et des plaies. Quand je me fus bien fatigué, je voulus revoir de près les débris de notre cabane, et je fus surpris d'y trouver encore un petit coin où l'on pouvait s'abriter en cas de pluie; même ce petit coin avait été renfermé par un bout de mur relevé depuis peu par quelque chevrier, mais abandonné après un

séjour plus ou moins long, car il n'y avait pas de trace de passage sur l'herbe qui poussait, haute et drue, tout autour de la ruine. Comme le soleil se couchait, je résolus d'y passer la nuit. Je relevai quelques pierres, je bouchai l'entrée, afin de n'être pas surpris par les loups, et, m'asseyant sur un reste de plancher, j'entamai un morceau de pain que j'avais dans mon havre-sac de toile. Puis, me sentant las et ennuyé de la solitude, je m'étendis pour dormir; mais j'avais comme de la fièvre pour avoir trop marché et m'être trop démené; d'ailleurs je n'étais plus habitué à ce grand silence de la montagne qui ne ressemble à rien et que ne semble pas interrompre le bruit continu des torrens. Je n'étais pas non plus des mieux couchés, et, bien que je ne fusse pas difficile, je me retournais d'un côté sur l'autre sans trouver moyen de m'étendre, tant mon refuge était resserré. Je pris le parti de m'asseoir sur mes talons, et, comme je manquais d'air, je poussai une des pierres que j'avais amoncelées pour me garantir, et regardai dehors pour me désennuyer.

Quelle fut ma surprise de voir que tout était changé dans la rencluse depuis que la lune s'était levée! Elle était toute verte, tout herbue, et s'il y avait encore quelques roches éparses, elles n'étaient ni plus grosses ni plus nombreuses qu'un petit troupeau de moutons. Je fus si étonné que je sortis de mon refuge pour toucher la terre et l'herbe avec mes pieds et m'assurer que je n'étais plus dans un éboulement, que je foulais la belle prairie d'autrefois, et que ce n'était point un rêve. Je me réjouissais encore plus que je ne m'étonnais, lorsque tout à coup, en me retournant, je vis derrière moi, haut comme une pyramide, le géant, dont la base occupait tout le fond de la rencluse à ma gauche. D'abord il me parut tel qu'autrefois, quand il se dressait au bord de la rencluse d'Yéous, au-dessus de la nôtre; mais, à mesure que je le regardais, il changeait d'apparence : sa base se rétrécissait comme une gaîne, son corps prenait un air de forme humaine, sa tête se dessinait comme une boule. Il ne lui manquait que des bras, et, quand je l'eus encore mieux regardé, je vis qu'il en avait, seulement ils étaient collés à son corps, et rien de tout cela ne bougeait. C'était une vraie statue, mais si haute que je ne pouvais pas distinguer sa figure.

J'aurais dû avoir peur devant une pareille chose; eh bien! expliquez cela comme vous voudrez, je n'eus que de la colère. Mon premier mouvement fut de ramasser une pierre et de la lancer au géant. Je ne le touchai pas. J'en lançai une seconde qui effleura sa cuisse, et une troisième qui l'atteignit en plein ventre et rendit un son comme si elle eût frappé une grosse cloche de métal, en même temps qu'un cri rauque, furieux, sauvage, semblait sortir de sa poitrine, répété

par tous les échos de la montagne. Ma colère en augmenta, et je le criblai de toutes les pierres qui m'avaient servi à me renfermer. Devenant à chaque essai plus fort et plus adroit, je l'atteignis enfin au beau milieu du visage; sa tête tomba aussitôt et vint rouler à mes pieds. Je m'élançai dessus pour tenter encore de la briser avec mon bâton; mais je fus arrêté par une voix grêle qui partait de cette tête monstrueuse et qui faisait entendre un rire sec comme celui d'un petit vieillard édenté. — Est-ce toi, brute, lui dis-je, qui as cette façon ridicule de rire ou de pleurer? Je vais bien te faire taire; attends un peu! — Et j'allais redoubler mes coups, lorsque la tête disparut et se trouva replacée sur les épaules du géant sans que je pusse voir comment il s'y était pris pour la ramasser. Je devins furieux. Je recommençai à l'attaquer à coups de pierres. Je le touchai au bras gauche; le bras tomba, mais il se trouva replacé au moment où je touchais et faisais tomber le bras droit. Alors je l'attaquai aux jambes, à ses vilaines jambes collées ensemble, et alors le colosse se rompit à la base et s'étendit tout de son long par terre, brisé en mille pièces : alors aussi je reconnus que j'avais fait la plus grande sottise du monde, car la belle prairie avait de nouveau disparu sous les débris, et les premières lueurs du jour me montrèrent la triste rencluse engloutie et poudreuse, telle que je l'avais trouvée la veille en arrivant.

J'étais si fatigué, si surmené par la rage de ce combat, qui avait duré toute la nuit, que je me laissai tomber là où je me trouvais, et m'endormis aussi profondément que si j'eusse été moi-même changé en pierre. Quand le soleil, déjà haut et chaud, m'éveilla, je pensai que j'avais fait un rêve terrible, et me pris à réfléchir tout en mangeant un reste de pain et cueillant ces baies noires qu'on appelle chez nous *raisins d'ours*. Mon rêve, si c'en était un, devait signifier pour moi quelque chose; mais quelle chose? Je cherchais et ne trouvais pas. Il n'y en avait qu'une dont je ne pusse pas douter, c'est que le géant pouvait m'apparaître tant qu'il voudrait, je n'avais pas eu, je n'aurais jamais peur de lui. Je le haïssais pour le mal qu'il avait fait à mon père, et je n'avais qu'une idée, me venger de lui et l'humilier autant qu'il me serait possible.

Au grand jour, je m'assurai que toutes choses autour de moi étaient dans l'état où nous les avions laissées huit ans auparavant, que la maison était bien ruinée, hors de service, la prairie bien écrasée par une montagne de rochers, de pierrailles et de sable, et qu'il n'y avait plus aucun moyen de l'utiliser. En outre, les glaces du plateau d'Yéous, qui autrefois ne descendaient pas jusqu'à nous, s'étaient ouvert un passage l'hiver précédent. On en voyait la trace le long du rocher, la chute du géant ayant creusé une large ri-

gole par où elles glissaient sur notre terrain avec la neige, et cette circonstance était une nouvelle cause de dévastation.

Malgré tant de sujets de découragement, une idée fixe me brûlait la tête. Je voulais reconquérir ma propriété et mettre le géant dehors. Comment? par quels moyens? je ne m'en doutais seulement pas; mais je le voulais.

Tout en rêvassant, je ramassais des pierres et je les jetais les unes sur les autres, essayant de déblayer un coin, ne fût-il grand que comme mon corps. Je voulais voir si le sol était ensablé trop profondément pour recouvrer son ancienne fertilité. Je fus surpris de trouver de l'herbe très épaisse dans les endroits où la pierre ne portait pas à plat. Cette herbe n'était même que trop vigoureuse, car elle pourrissait dans l'humidité, les eaux n'ayant plus d'écoulement et formant partout des flaques ou de petits marécages. La terre étant humide et légère, j'y pus plonger mes mains profondément et m'assurer que c'était toujours de la bonne terre, susceptible de bien produire, si elle pouvait être assainie par des rigoles bien dirigées.

En une heure, je déblayai à peu près un mètre. Je me reposai un instant et repris mon travail avec plus d'ardeur. Vers le soir, je mesurai mon ouvrage, j'avais nettoyé environ six bons mètres de terrain. Il est vrai que c'était à l'endroit le moins épais et dans la pierre menue. — C'est égal, pensai-je, qui sait ce que je pourrais faire avec le temps?

La faim me pressait : je descendis à la rencluse de Maury, celle qui est au-dessous d'ici, et qui est habitée presque toute l'année. Ses cabanes avaient changé de maîtres. Je n'y connaissais plus personne, et personne ne m'avait jamais connu; mais j'avais de l'argent, et, bien que pour me donner le souper et le couvert on ne me demandât rien, je parlai de payer ma dépense. Je tenais à n'être pas à charge, comptant m'installer là pour quelques jours.

Le père Bradat, maître berger des troupeaux de cette rencluse, était un vieux brave homme qui, tout en m'accueillant avec beaucoup de bonté, s'étonna de mon idée, d'autant plus que je me gardais bien de lui en dire le fond. — Tu cherches donc de l'ouvrage chez nous? me dit-il. Par malheur, mon enfant, j'ai le monde qu'il me faut et ne puis t'employer.

— Je ne cherche pas d'ouvrage pour le moment, lui dis-je, j'en ai; j'ai aussi quelque argent pour attendre, et, comme je vois que vous me prendriez peut-être bien pour un vagabond qui veut se cacher dans la montagne avec l'idée de faire ou de cacher quelque sottise, je vais vous dire tout de suite qui je suis. Avez-vous entendu parler de Miquelon?

— Oui, c'est un nom connu ici, parce que le plateau qui est au-dessus de nous, et qui s'appelait, m'a-t-on dit, la Verderette, a pris le nom de rencluse à Miquelon, depuis l'accident arrivé à ce pauvre homme. Je ne suis ici que depuis quatre ans, on m'a raconté la chose.

— Eh bien! ce pauvre homme était mon père, et cette pauvre rencluse est ma propriété. J'ai été élevé dans cet endroit-là. Je ne l'avais pas revu depuis l'âge de huit ans, et j'ai un plaisir triste à m'y retrouver. J'y ai passé la nuit dernière, et je voudrais y retourner demain, peut-être après-demain encore.

— Si c'est comme cela, dit le vieillard, tu resteras chez moi la semaine et davantage, si tu veux, et je ne recevrai pas de paiement, car je suis ton débiteur.

— Comment?

— C'est comme cela. J'ai envoyé souvent mes chèvres pâturer dans ta rencluse, et je n'avais pas ce droit-là; seulement, l'endroit étant abandonné, je pensais ne faire tort à personne en ne laissant pas perdre le peu d'herbe qui y pousse encore; c'est bien peu; mais enfin c'est quelque chose, et je me disais que, si quelqu'un venait réclamer, j'étais prêt à lui payer la petite dépense de mes bêtes. Te voilà, c'est pour le mieux; reste et garde ton argent. Je suis content de m'acquitter.

Je dus accepter. Il me donna place à la soupe et à la paille au milieu de ses gars. J'étais las, je dormis bien, et au petit jour je me mis en route pour ma rencluse, avec du pain et un morceau de lard pour ma journée.

Ce jour-là, je ne travaillai que de mon esprit. Je voulais calculer, chose bien impossible, combien il me faudrait d'heures de travail pour déblayer ma rencluse. Si j'avais su, comme je le sais aujourd'hui, mettre des chiffres sur du papier les uns au-dessous des autres, l'entreprise n'eût pas été absolument déraisonnable; mais je ne savais que les mettre dans ma tête les uns au bout des autres, et j'en eus pour longtemps. Je ne m'y pris pourtant pas trop mal, je mesurai patiemment avec mon bâton la superficie du terrain, et, gravant mes nombres avec la pointe de mon couteau sur une roche tendre, inventant des signes à mon usage pour remplacer les chiffres, par exemple une croix simple pour 100, une croix double pour 200, et ainsi de suite, je parvins dans la journée non à savoir, mais à supposer sans trop d'erreur, combien de mètres je possédais en long et en large. Les jours suivans, il s'agit de calculer combien je mettrais de temps pour faire l'ouvrage facile. Je trouvai deux ans, à cinq mois de travail par an, vu que la neige n'en permet pas davantage. Il s'agissait ensuite d'évaluer la durée du travail difficile, et pour cela il fallait l'entreprendre.

J'empruntai à mon hôte une masse de fer, et j'attaquai les grosses pièces. C'était de la roche calcaire pas trop dure, et je fis ce travail de cantonnier sans m'apercevoir de la fatigue. J'étais heureux et fier de mettre en miettes le gros ventre du géant. Je voulais faire mon mètre dans la journée, je le fis. Alors je me trouvai si las que je ne songeai point à descendre, et résolus de passer encore la nuit chez moi, afin d'être tout rendu le lendemain.

J'étais à peine endormi sous mon reste de hangar, que je fus réveillé par le géant, qui cette fois se promenait tranquillement de long en large. Avant de l'examiner, je regardai le sol, et je le vis absolument déblayé et couvert de sa belle verdure. Il faisait encore un peu jour, le couchant était encore un peu rouge, et les neiges du haut montaient toutes roses dans le ciel bleu. Je me mis à observer le monstre, dont le pas ébranlait la terre; il ne paraissait pas faire attention à moi, et je me tins coi pour surprendre ses habitudes. J'étais décidé à ne pas agir follement comme la première fois et à savoir s'il ne lui prendrait pas fantaisie de s'en aller de lui-même, puisque maintenant il avait le pouvoir de marcher. Il devait être ennuyé des coups que je lui avais donnés dans la journée.

En effet, il voulait s'en aller, et il essaya de remonter vers son plateau d'Yéous; mais il s'y prenait fort mal : au lieu de faire un détour, il prétendait escalader le plus rapide du rocher et suivre la même route qu'il avait prise autrefois pour descendre. Il n'eut pas fait deux enjambées le long de l'escarpement, qu'il tomba sur ses genoux, le nez par terre, en rugissant et en criant d'une voix formidable : — Personne ne viendra donc m'aider à remonter chez moi? — En deux sauts, je fus près de lui, et, saisissant son épouvantable main accrochée à une pointe de rocher, — Voyons, lui dis-je, tu sais bien que je suis ton maître; obéis-moi, prends un autre chemin, et va-t'en!

— Eh bien! relève-moi, répondit-il, prends-moi sur tes épaules et porte-moi là-haut.

— Vous manquez de raison, je ne pourrais pas seulement soulever un de vos doigts; mais je vous tourmenterai si bien...

— Ne peux-tu me laisser tranquille, petit? Je me trouve bien ici, j'y reste. Seulement je veux dormir sur le dos; aide-moi.

Je lui allongeai un coup de pied dans les reins, et, en se retournant, il me montra sa grosse vilaine figure toute couverte d'un lichen blanchâtre. Le voyant ainsi à ma merci, je sentis se rallumer toute la haine que je lui portais, et ne pus résister au désir de lui plonger mon bâton dans la gueule. Il ne parut pas s'en apercevoir; mais une petite voix imperceptible sortit de cette caverne qui lui servait de bouche, et, prêtant l'oreille, j'entendis que cette voix di-

sait : — Oh! le méchant garçon qui déchire ma toile et qui a manqué m'écraser!

— Qui es-tu? dis-je en retirant mon bâton avec précaution et en appliquant mon oreille sur la bouche du géant.

— Je suis la petite araignée des mousses, répondit la voix. Depuis que j'existe, je demeure ici; je travaille, je file, je chasse; pourquoi me déranges-tu?

— Va-t'en filer et chasser ailleurs, ma mie; le monde est assez grand pour toi.

— Je pourrais t'en dire autant, reprit-elle. Pourquoi tourmenter ce rocher qui m'appartient? N'y a-t-il pas place ailleurs pour ta personne?

En ce moment, le géant, que je recommençais à chatouiller avec ma trique, éternua et chassa au loin l'araignée, tandis que, poussé comme par l'ouragan, je dégringolais au bas du rocher.

Quand je fus là, je rentrai en moi-même. Puisque cette petite araignée avait vécu toute sa vie dans la gueule du géant sans s'inquiéter de ses caprices, et qu'elle y eût vécu toujours, si je ne l'eusse dérangée, pourquoi ne m'arrangerais-je pas pour vivre à côté de mon ennemi, sans exiger qu'il allât plus loin? N'était-il pas fort bien là étendu sur son dos, les pieds appuyés sur les blocs qui avaient été jadis son piédestal, et le corps placé de manière à arrêter la glissade des neiges? Je remontai vers lui, et me plaçant contre une de ses larges oreilles, car ma voix devait lui sembler aussi faible que m'avait semblé celle de l'araignée : — Tu prétends, lui dis-je, que tu es bien là, et que tu y veux rester?

— Oui, répondit la formidable voix qui paraissait lui sortir du ventre; j'y resterai quand tu m'y auras fait mon lit.

— Ah! vraiment, il faut un lit à monsieur! repris-je en éclatant de rire, un lit de duvet peut-être?

— Je me contenterai d'un bon lit de sable; mais il faut un creux pour ma tête, un creux pour chacun de mes membres, et surtout un grand creux pour mes reins, afin que je puisse dormir sans glisser. Allons, vite, arrange-moi ça, et tâche que je sois bien, sinon je retournerai m'étendre dans ton pré, où, sauf que tu me chatouilles de temps en temps en essayant de me travailler, je ne me trouve point mal.

— Il est de fait, dit une voix humaine à côté de moi, que la chose la plus raisonnable à faire, serait de le mettre là et de l'y asseoir de la bonne manière. Il servirait de digue aux glaces d'en haut, et je ne sache pas d'endroit où il te gênera moins, car de le reporter à son ancienne place, tu n'y peux songer, et de le sortir autrement de ta rencluse, tu n'en as pas le droit.

— Comment? répliquai-je sans me soucier de savoir qui me parlait de la sorte, je n'en ai pas le droit? Il a donc le droit, lui, de s'emparer de mon terrain?

— Il n'avait que le droit du plus fort, reprit la voix; mais tu ne l'as pas, toi, car la loi est plus forte que l'homme, et si tu te débarrassais de ton ennemi pour le faire rouler chez tes voisins, tu en serais empêché ou puni.

— Et si je le poussais aux abîmes?

— Il n'y a pas d'abîme qui ne soit la propriété de quelqu'un, et d'ailleurs, au fond de tout abîme, il y a une eau courante qui est la propriété de tout le monde, et que tu n'as pas le droit d'arrêter ou de détourner. Il faut donc que tu gardes ton géant, et puisque ce revers de montagne t'appartient, c'est là qu'il faut le porter pierre à pierre. De cette façon, il te deviendra utile au lieu de te nuire.

J'allais répondre qu'il n'était pas nécessaire de l'y porter, puisqu'il s'y était mis de lui-même, lorsqu'une clarté se fit dans mes yeux, et je reconnus que j'étais assis dans la cabane de mon vieil hôte, devant la cheminée, et que c'était lui qui causait avec moi.

— Allons, dit-il, tu parles un peu comme un garçon qui rêverait tout éveillé; cependant, quoique tu dises drôlement les choses, tu as d'assez bonnes idées. Viens souper, tu es rentré tard, mais je t'ai attendu, et nous causerons encore avant de dormir.

Je ne savais plus où j'en étais, et je me sentais trop honteux pour rien dire. Avais-je rêvé, tout en revenant au gîte, que j'étais aux prises avec le géant, qu'une petite araignée m'avait parlé, que le géant m'avait fait ses conditions, et avais-je eu la sottise de raconter tout cela au père Bradat? Ou bien toutes ces choses m'étaient-elles arrivées au coucher du soleil, et le géant, qui à coup sûr était magicien, m'avait-il transporté à la cabane Bradat sans que je me fusse aperçu de rien?

Quand j'eus un peu mangé : — Qu'est-ce que nous disions donc tout à l'heure? demandai-je au vieux berger.

— Voyons, tu t'endors? répondit-il; tu ne t'en souviens déjà plus? Tu te fatigues trop après ce rocher. Tu es trop jeune pour faire tout seul un si gros ouvrage.

— Combien donc pensez-vous qu'il faudrait de monde pour en venir à bout?

— Ça dépend du temps que tu voudrais y mettre. En deux saisons, je pense qu'une douzaine de bons ouvriers en viendraient à bout.

— Une douzaine? Êtes-vous sûr? Je pensais qu'à moi tout seul...

— Tu rêvais! Il en faut bien douze, et en beaucoup d'en-

droits il faudra faire jouer la mine pour faire éclater les grosses roches.

— Faire jouer la mine? m'écriai-je. Voilà une idée qui me plaît. Oui, oui, lui mettre le feu sous le ventre,... il faudra bien qu'il s'en aille.

— Sans doute, car il ne s'en ira pas tout seul.

— Il s'en ira, vous dis-je! c'est un paresseux qui ne veut pas s'aider ou un imbécile qui ne sait ce qu'il fait; mais quand il sentira la poudre...

— C'est un rocher : il se fendra; mais il faudra tout de même faire une manière de chaussée avec les morceaux, et cela coûtera beaucoup d'argent. Est-ce que tu es riche?

— J'ai cent francs.

Le père Bradat se prit à rire. — Ce n'est pas assez, dit-il; il t'en faudrait au moins dix fois autant.

— J'aurai cela un jour.

— Eh bien! attends ce jour-là.

— Vous pensez donc que ce ne serait pas une folie de vouloir reprendre mon domaine à ce géant?

— Dame! la terre est une chose bonne et sainte; quand on l'a, c'est dommage d'être forcé d'y renoncer. Dieu n'aime pas qu'on l'abandonne tant qu'on peut la disputer à la glace et à la pierre!

— C'est-à-dire aux méchans esprits! Eh bien! je la disputerai à ce démon bête et cruel qui a voulu massacrer mon père et qui m'a détruit ma maison. C'est lui qui m'a fait mendiant, errant sur les chemins pendant toute mon enfance, pendant que lui, le brutal, l'idiot, il dormait son lourd sommeil sur notre prairie. Il en sortira, je vous dis! Je le déteste trop pour le souffrir là, à présent que je commence à être un homme, et quand j'y mangerais ce que j'ai, ce que je dois avoir, quand mon bien ne vaudrait pas ce qu'il me coûtera, tant pis! Il y a sept ans que je maudis ce géant; je mettrai, s'il le faut, sept ans à le châtier et à le chasser!

— Tu es un drôle de garçon, dit le vieux berger. Comme tu te montes la tête, toi! Je ne hais pas cela, j'y vois que tu aimais ton père, que tu as de la fierté et du courage : nous reparlerons de ton idée. Si je pouvais t'aider,... mais je suis trop pauvre et trop vieux.

— Vous pouvez m'aider : vendez-moi votre masse de fer.

— Je te la prête pour rien. Je n'en ai pas besoin. Elle est lourde, laisse-la dans ta rencluse, où personne n'ira la dérober pendant la nuit. On a trop peur du géant.

— On en a peur? Voilà ce que je ne savais pas! On sait donc qu'il se relève la nuit et qu'il marche?

— On le dit; moi, je ne le crois point. J'ai servi en Afrique et j'ai fait la guerre, c'est te dire qu'habitué à ne point craindre le canon, je ne m'amuse point à avoir peur des pierres.

— Mais je n'en ai pas peur non plus, père Bradat! Je suis bien sûr que ce géant est un diable, et c'est pour cela que je suis décidé à lui faire la guerre, comme vous l'avez faite aux Bédouins.

— Allons, reprit le vieux berger, c'est comme tu voudras. Il se fait tard, il faut dormir.

Le jour suivant, comme je montais à ma rencluse, j'entendis qu'il m'appelait. — Ne va pas si vite! me dit-il, je veux aller avec toi. Je marche doucement, mais j'arrive tout de même, et je veux voir ce fameux géant. Je ne monte pas souvent là-haut, et n'ai jamais fait grande attention à cette pierraille. Peut-être te donnerai-je un bon avis.

Quand il eut tout examiné : — Il y a, dit-il, dix fois plus d'ouvrage que je ne pensais. Ce n'est pas en deux saisons que dix bons ouvriers pourraient déblayer cela. Il faudrait aussi une quantité de poudre... Si tu veux m'en croire, tu y renonceras; tu y mangerais tout ce que tu as, et tu ne serais pas payé de tes peines.

— N'avez-vous pas ouï dire pourtant, père Bradat, que l'herbe de ce pâturage était le meilleur échelon de la montagne? Mon père me l'a tant répété que je le crois.

— Je ne dis pas non. Le peu qui y pousse encore est de première qualité; mais quand tu auras déblayé, je suppose, il faudra fumer, et pour fumer il faut un troupeau; il faut même bien vite un fort troupeau, car l'ancien engrais est tout perdu, et c'est un pâturage à recommencer en terre vierge. Si tu es bien riche, si tu as quatre mille francs par exemple...

— Je n'en ai pas la moitié.

— Alors n'entreprends pas cela, ce serait ta ruine. Qu'est-ce que c'est que ces chiffres-là sur le rocher?

— C'est moi qui les ai inventés pour calculer...

— Ah! je comprends. Tu ne sais donc pas écrire?

— Ni lire non plus.

— C'est un malheur. Tu devrais apprendre, ça t'aiderait plus que tous tes coups de masse sur la pierre.

— Je ne dis pas non! Si vous vouliez m'apprendre...

— Je n'en sais pas long; mais c'est mieux que rien, et quand tu voudras...

Je commençai le soir même en devançant d'une heure ma rentrée à la cabane de Bradat. Le plus grand des gars qui servaient le vieux berger, voyant que j'avais bon vouloir, m'enseigna aussi, et je dois dire que, s'il était moins patient que le vieux, il en savait

davantage. C'est comme cela que je commençai à en comprendre assez pour être à même de m'exercer tout seul. J'emportai bientôt un livre avec moi, et en prenant, sur le midi, une heure de repos, j'étudiais avec une grande attention et un entêtement aussi solide que celui qui m'attachait au travail de ma rencluse.

Le père Bradat, voyant que ses prudens conseils n'avaient rien changé à ma résolution, prit son parti de ne plus m'en détourner; seulement il se moquait un peu de moi quand je me laissais aller à parler du géant comme d'un méchant diable, et cela me rendit plus circonspect. Je n'en parlai plus que comme d'un tas de pierres, sans démordre pour cela de mon idée et de ma haine. Les autres gars pensaient pourtant un peu, comme moi, qu'il y avait de l'enchantement dans ces maudites roches. Ils avaient ouï parler, en d'autres pâturages de montagne, de certains éboulemens qu'on avait voulu endiguer, mais où le démon défaisait chaque nuit la besogne des ouvriers les plus habiles. Ils venaient quelquefois me voir travailler, car je travaillais avec rage, et ils se hasardaient par amitié pour moi à me donner un coup de main; pourtant ce n'était pas sans un peu de crainte, et même il y en eut un qui, ayant rêvé du géant, jura qu'il n'y voulait plus toucher. Je n'insistai pas. Je savais bien que, si je leur avais voulu payer du vin le dimanche, ils auraient eu plus de courage; mais je ne voulais pas les détourner de leur devoir : c'eût été mal payer l'hospitalité que m'accordait le père Bradat.

Je n'en eus pas moins la compagnie de l'un ou de l'autre de temps en temps. Le père Bradat consentait à me garder et à me nourrir moyennant que ses chèvres consommeraient le peu d'herbe qui poussait chez moi, et l'enfant chargé de les conduire s'amusa, pendant que je piochais, à construire, pour se garer de la pluie, une baraque assez solide avec les restes de l'ancienne et beaucoup de pierres et de broussailles qu'il agença très adroitement. J'eus donc un refuge pour la nuit, et je m'en servis plusieurs fois afin d'avancer mon ouvrage.

IV.

Chaque fois que je dormis là, je revis le géant, et chaque fois je le vis plus remuant et plus agité. Il devenait certain pour moi qu'il se sentait tracassé, et qu'il se faisait plus léger et plus désireux de s'en aller; mais je crois aussi qu'il devenait toujours plus imbécile, car, au lieu d'aller dormir où je lui conseillais d'être, il essayait toute sorte d'installations impossibles. Je tâchais de le rai-

sonner dans son intérêt et dans le mien, lui promettant de le laisser tranquille quand il serait où je voulais le voir. Il ne comprenait rien, ou bien il me répondait de telles grossièretés que j'étais forcé de le battre, et, sitôt battu, il s'effondrait et recommençait à dévaster ma prairie. Voyant qu'il n'y avait pas moyen de causer avec cette brute, j'y renonçai. Je le laissai faire ses lourdes extravagances, qui n'aboutissaient à rien, et bien souvent je m'endormis au bruit sourd de son pas inégal : il devenait de plus en plus boiteux. Je vis bien que le plus sage était de continuer à lui casser les pieds, et qu'il ne s'en irait que par force, en menus morceaux.

J'étais là depuis trois mois. Je devenais fort comme un jeune taureau, et j'apprenais très vite à lire assez pour comprendre ce que je lisais. Le père Bradat, qui ne comprenait pas tous les mots et toutes les idées de ses livres, était surpris de me voir les lui expliquer. C'est que mon père, en ne m'enseignant rien, m'avait appris beaucoup de choses, et il arriva bientôt que les habitans de la cabane me regardèrent comme un savant qui cachait son jeu. Ils ne me détournèrent plus de mon projet, et je résolus d'en hâter l'accomplissement par quelque dépense.

Je descendis la vallée de Lesponne, et j'allai aux carrières de marbre de Campan pour embaucher des ouvriers. Je n'en trouvai point. C'était la belle saison où les étrangers occupent toute la population; on me demandait un prix insensé. Je parvins à me procurer un peu de poudre, et je revins consolé en songeant à la petite fête que j'allais donner à monseigneur Yéous.

Dès le matin suivant, je courus tout préparer après avoir averti mes hôtes de ne pas s'étonner du bruit; je creusai ma petite mine avec l'instrument que je pus trouver. Je ne m'y pris point mal; j'avais assez vu opérer ce travail sur les routes de montagne. Le cœur me battait d'une joie cruelle quand j'allumai la mèche; j'avais mis toute ma poudre, l'explosion fut belle et faillit m'être funeste, — j'étais trop fier pour avoir bien pris mes précautions; mais la gueule du géant éclata jusqu'aux oreilles, car je m'étais attaqué à sa face, et il resta béant avec une si laide grimace que j'en tombai de rire, tout sanglant et blessé que j'étais moi-même. Je n'avais rien de grave, je me relevai vite. — Bois mon sang! dis-je à mon ennemi en me penchant sur sa hure calcinée. Voilà! c'est entre nous duel à mort. Tu ne sais pas saigner, toi, mais j'espère que tu souffres comme tu as fait souffrir mon père.

En ce moment, je vis une chose qui me ramena à la pitié. L'explosion avait envoyé au diable une pauvre fourmilière installée dans une oreille du géant. Ce petit monde éperdu ne s'amusait pas

à compter ses morts et à fuir; il remontait avec courage à l'assaut des ruines pour emporter ses larves et les mettre en sûreté ailleurs. — Ma foi, je vous demande pardon, leur dis-je, j'aurais dû vous avertir; mais je vais vous aider à sauver vos enfans. — Je pris sur ma pelle de bois un gros paquet de cette terre si bien triturée et creusée de logettes et de corridors où reposaient les larves, et je la portai à quelque distance. Je regardai les adroites fourmis qui, après m'avoir suivi, retournaient sans se tromper faire le reste de leur déménagement. Elles s'avertissaient, elles se parlaient certainement, elles s'entr'aidaient. Personne ne paraissait consterné ni découragé. — Petites fourmis, leur dis-je, vous me donnez là une grosse leçon! Dût mon travail s'écrouler sur moi, je ne l'abandonnerai pas.

Mais j'étais tout seul, moi, et toutes mes idées se portèrent à la résolution d'avoir de l'aide. Je n'avais pas encore donné de mes nouvelles à ma mère, bien que je fusse fort près d'elle. J'avais craint avec raison qu'elle ne me blâmât de perdre mon temps à caresser des chimères au lieu de chercher une place. Je commençai à me tourmenter de l'inquiétude qu'elle devait avoir, et j'allai la trouver.

Elle était inquiète en effet, et me gronda quand elle apprit que je n'avais rien gagné encore; mais, quand elle sut que j'avais presque appris à lire et que je n'avais presque rien dépensé, elle se calma, forcée de reconnaître que je n'avais point fait le vagabond. Alors je lui ouvris mon cœur, je lui racontai l'emploi de mon temps et lui confiai mes espérances. Elle fut très surprise et très émue, mais très effrayée aussi. Elle me parla comme m'avait parlé le père Bradat et me supplia de ne point risquer mon avoir dans une entreprise si déraisonnable. Pourtant je gagnai ceci sur elle, qu'elle me laissa voir son attachement pour ce coin de terre où elle avait été plus heureuse qu'ailleurs et où elle m'avoua être retournée bien des fois en rêve. Je ne voulus pas me trop obstiner, espérant que peut-être avec le temps je la persuaderais. Je lui promis d'utiliser l'hiver, car je devais quitter les hauteurs très prochainement, et je lui tins parole. Ma saison finie dans les pierres, je fis présent au père Bradat d'une bonne capuche de laine de Baréges, et à ses gars de divers petits objets achetés à leur intention. Nous nous quittâmes bons amis, avec promesse de nous retrouver l'année suivante, et je m'en allai chercher fortune du côté de Lourdes, dans les carrières et sur les routes. J'avais toujours mon idée, je voulais apprendre à combattre le rocher et à m'en rendre maître le plus vite et le plus adroitement possible. On ne me faisait faire qu'un métier de manœuvre, mais, tout en le faisant, je regardais le travail des ingé-

nieurs, et je m'efforçais de me rendre compte de tout. Je gagnai bien peu de chose au-delà de ma nourriture et de mon entretien. Ce surplus, je l'employai à prendre des leçons de calcul, car pour la lecture je m'en tirais déjà tout seul avec lenteur et patience; quant à l'écriture, je m'en faisais une moi-même en copiant. J'employais à tout cela une ou deux heures le soir et presque tout mon dimanche. On me regardait comme un grand bon sujet, raisonnable comme pas un de mon âge; au fond, j'étais un entêté, rien de plus.

Aussitôt que le printemps eut fondu les neiges, je quittai tout pour courir voir ma mère et acheter une brouette, un pic, de la poudre, une tarière, une masse, tout ce qu'il me fallait enfin pour attaquer mon ennemi de plus belle. J'obtins de ma mère la promesse de me donner cent francs encore quand j'aurais dépensé ce que j'avais en réserve, si mon travail, vérifié, méritait d'être encouragé; pour se prononcer à cet égard, elle s'engageait à venir le voir dans le courant de la belle saison.

J'avais embauché à Lourdes deux gars de mon âge, qui, m'ayant promis de me rejoindre à Pierrefitte, s'y trouvèrent en effet au jour dit. C'était de bons compagnons, aimant le travail et point vicieux. Tout alla bien au commencement. Ceux-là n'avaient point peur du géant Yéous, et ne se gênaient pas pour lui briser les côtes et lui élargir la mâchoire. Nous nous construisîmes une cabane plus grande et plus solide, l'hiver ayant détruit celle que j'avais, et, comme le père Bradat allait toutes les semaines à la provision dans les vallées, nous le chargeâmes d'acheter et de rapporter la nôtre sur son âne.

Tant qu'il s'agit de faire sauter les roches, mes deux compagnons furent gais; mais, quand il fallut charger et mener la brouette, l'ennui les prit. Ils étaient de la plaine, la montagne les rendait tristes, et je ne pouvais plus les distraire de l'ennui des soirées et du bruit agaçant des cascades. Ce que je trouvais si beau, ils le trouvaient triste à la longue, et un beau matin je vis que la peur les avait pris. La peur de quoi? Ils ne voulurent pas le dire. J'avais peut-être fait l'imprudence de trop parler par momens de ma haine pour ce rocher, et, bien que je n'eusse rien raconté de ses apparitions nocturnes, auxquelles souvent j'assistais encore en silence pendant que les autres dormaient, peut-être fut-il aperçu ou entendu par l'un d'eux. Quoi qu'il en soit, ils me déclarèrent qu'ils avaient assez de cette solitude, et ils me quittèrent de bonne amitié, mais en cherchant à me décourager.

Ils n'y réussirent pas. Après avoir pour mon compte embauché d'autres compagnons, qui avancèrent encore un peu la besogne, mais sans donner des résultats bien apparens, je fus encore laissé

seul, sous prétexte que j'avais entrepris une folie, et que c'était me rendre service que de m'abandonner.

Pour la première fois, j'eus un accès de découragement. Je ne pus dormir la nuit, et je vis le géant plus entier, plus solide, plus vivant que jamais, assis sur un bloc au milieu d'autres blocs que j'avais réussi à isoler. Au clair de la lune un peu voilée, on eût dit d'un berger gardant un troupeau d'éléphans blancs. J'allai à lui, je parvins à grimper sur ses genoux, et, m'accrochant à sa barbe, je me haussai jusqu'à son visage, que je soufletai de ma main de fer. — Petit berger, me dit-il avec sa voix rugissante, allez chercher un autre herbage. Celui-ci est à moi pour toujours, — et me montrant les blocs épars, — vous m'avez donné ces brebis, je prétends les nourrir à vos frais jusqu'à la fin des siècles.

— C'est ce que nous verrons, repris-je. Tu crois triompher parce que tu me vois seul; eh bien! tu sauras ce que peut faire un homme seul!

Dès le lendemain, je m'attaquai aux blocs avec tant d'emportement que quinze jours après le géant, n'ayant plus une seule brebis, essaya encore de s'en aller et fit un pas vers la digue où je le voulais parquer.

Ma mère vint me voir un dimanche avec mes sœurs. J'avais déblayé entièrement la place où mon père avait été brisé; l'herbe, assainie par une rigole, y poussait au mieux, et de belles ancolies bleues se miraient dans le filet d'eau. J'avais planté une croix de bois à l'endroit même de l'accident, et j'y avais établi un banc de pierre. Ma mère fut très touchée de ce soin, elle pria et pleura à cette place, et, regardant ensuite notre petit domaine, dont un bon quart était nettoyé et bien verdoyant, elle m'avoua qu'elle ne s'attendait pas à me voir si avancé; mais quand, après s'être un peu reposée, elle entra dans la partie la plus épaisse du dégât, quand elle vit tout ce qui me restait à faire, elle en fut effrayée et me supplia de me contenter de ce qui était fait. — Tu peux, dit-elle, louer ce bout de pâturage à tes voisins d'en bas, à présent qu'il a une petite valeur. Ce sera une mince ressource, mais cela vaudra mieux qu'une folle dépense.

Je ne cédais pas; ma mère se fâcha un peu et me menaça de ne plus m'avancer d'argent. Maguelonne, qui commençait à être une grande fille, pleura à ma place. Elle prenait mon parti, elle m'approuvait. Elle eût voulu être un garçon et avoir la force de m'aider. Rien ne lui semblait plus beau que les hauteurs; elle jurait de ne se jamais marier dans une ville. Elle n'avait jamais oublié sa montagne; c'est là quelle rêvait de retourner vivre dès qu'elle en trouverait le moyen. La petite Myrtile ne disait rien, mais elle ou-

vrait ses yeux bleus et courait comme une gelinotte dans les rochers, ivre d'une joie qu'elle sentait et montrait sans pouvoir l'expliquer.

J'avais préparé un petit goûter de fraises avec la meilleure crème du père Bradat. Nous mangeâmes ensemble sur les ruines de notre ancienne maison. Nous étions tous attendris, tristes et joyeux en même temps. Ma mère me quitta sans me rien promettre, mais en m'embrassant beaucoup et sans pouvoir se décider à me blâmer. Je travaillai donc seul jusqu'à la fin de la saison. Plus ma tâche avançait, plus je m'assurais de la difficulté que je trouverais à transporter cette montagne de débris. Je travaillais d'autant plus. Je ne descendais plus aux cabanes qu'un instant le dimanche. Puisque j'avais une espèce de logement, je m'y tenais, et je mettais à profit les soirées pour lire, écrire et compter. J'avais fait, en fouillant les décombres, une découverte précieuse; j'avais retrouvé intact un vieux coffre qui contenait divers outils, quelques ustensiles de ménage et les livres tout dépareillés de mon père. Je les lus et relus avec un grand plaisir, ne me dépitant pas quand ils me laissaient au milieu d'une aventure, que je continuais à ma fantaisie. Ils étaient pleins d'exploits merveilleux qui me montaient la tête et enflammaient mon courage. Je ne m'ennuyais point seul. J'apprenais à calculer par chiffres l'étendue et la durée de mon travail. Je vis que j'en pourrais venir à bout par moi-même en plusieurs années, et, quoi qu'on pût dire, je m'y acharnai. Le géant était si bien émietté qu'il n'essayait plus de rassembler ses os pour se promener. Il me laissait dormir tranquille, sauf que de temps en temps je l'entendais geindre avec la voix d'un bœuf qui s'ennuie au pâturage. Je lui imposais silence en le menaçant d'employer la poudre. Je savais que c'était ce qu'il détestait le plus. Alors il se taisait, et je voyais bien qu'il était vaincu et se sentait absolument en mon pouvoir.

L'hiver venu, je fis comme l'année précédente, et je gagnai davantage. J'avais déjà dix-sept ans; j'avais grandi et pris des muscles de première qualité. Malgré mon jeune âge, je fus payé comme un homme fait. Un des messieurs qui conduisaient les travaux me remarqua, prétendit que j'étais plus intelligent, plus persévérant que tous les autres, et me prit en amitié. Il me confia dès lors en toute occasion l'ouvrage qui pouvait le mieux m'instruire, et il me fit faire un bon petit profit en me donnant place dans son logement et à sa table; cela fit qu'au printemps je n'avais presque rien dépensé. Il s'en allait du pays et désirait m'emmener comme serviteur et compagnon, me promettant de me faire faire mon chemin dans l'emploi; mais rien ne put me décider à abandonner ma ren-

cluse. J'y retournai aussitôt que la neige me permit d'y poser les pieds.

V.

Tout était à peu près cassé. Je n'avais plus que le travail de la brouette. Ce n'était pas le plus dur, mais ce fut le plus ennuyeux. J'y passai toute cette saison-là, et la suivante, et celle d'après encore. Enfin, au bout de cinq années, je vis un beau soir tout le corps dépecé du géant transporté sur le flanc déchiré de la montagne et formant une belle digue capable de retenir les glaces des plus rudes hivers, avec tous les sables qu'elles entraînent, lesquels, en rencontrant un point d'appui, tendaient à s'amonceler et à augmenter la puissance de la digue. Ma prairie, que j'avais drainée à mesure avec des rigoles de pierre, portait toutes ses eaux vers la coulisse du torrent et se passait d'engrais pour être magnifique. Il n'y avait que trop de fleurs; c'était un vrai jardin. Les chèvres n'y venaient plus, car j'avais replanté, dès la seconde année, tous les hêtres que l'éboulement avait détruits, et mes jeunes sujets étaient déjà forts et bien feuillus. Jour par jour aussi, j'avais arraché les fougères et les autres herbes folles qui m'avaient envahi; je les avais brûlées, et la cendre avait détruit la mousse. J'en étais à ma dernière brouettée, peut-être la quatre millième, quand je m'arrêtai et la laissai sur place, voulant donner à ma sœur Maguelonne le plaisir de la soulever et de dire qu'elle avait mis la dernière main à mon ouvrage.

Alors je me mis à genoux du côté du soleil pour remercier Dieu du courage qu'il m'avait donné et de la santé qu'il m'avait permis d'avoir pour mener à bonne fin cette tâche, que l'on m'avait dit devoir prendre toute la vie d'un homme. Et je n'avais que vingt et un ans; j'entrais dans ma majorité, et la tâche était faite! J'avais devant moi tout mon âge d'homme pour jouir de ma propriété et recueillir le fruit de mon labeur.

Le soleil se couchait dans une gloire de rayons d'or et de nuages pourpres, c'était comme un grand œil divin qui me regardait et me souriait. Les neiges du pic brillaient comme des diamans, la cascade chantait comme un chœur de nymphes; un petit vent courbait les fleurs, qui semblaient baiser ma terre avec tendresse. Du monstre qui m'avait tant ennuyé, il n'était plus question; il était pour jamais réduit au silence. Il n'avait plus forme de géant. Déjà en partie couvert de verdure, de mousse et de clématites qui avaient grimpé sur la partie où j'avais cessé de passer, il n'était plus laid; bientôt on ne le verrait plus du tout.

Je me sentais si heureux que je voulus lui pardonner, et, me tournant vers lui : — A présent, lui dis-je, tu dormiras tous tes jours et toutes tes nuits sans que je te dérange. Le mauvais esprit qui était en toi est vaincu, je lui défends de revenir. Je t'en ai délivré en te forçant à devenir utile à quelque chose; que la foudre t'épargne et que la neige te soit légère!

Il me sembla entendre passer, le long de l'escarpement, comme un grand soupir de résignation qui se perdit dans les hauteurs. Ce fut la dernière fois que je l'entendis, et je ne l'ai jamais revu autre qu'il n'est maintenant.

Dès le matin, je préparai la petite fête que je voulais donner; j'allai inviter le père Bradat, qui avait toujours été un bon voisin, un brave ami pour moi, à se rendre chez moi vers midi avec tous ses gars et tous ses animaux, auxquels je voulais donner l'étrenne de mon pré; puis je courus à Pierrefitte chercher ma mère et mes sœurs.

— Me voici, leur dis-je, j'ai fini, et je n'ai rien dépensé de l'argent que vous me réserviez pour ma majorité. Il me le faudra maintenant pour acheter un troupeau et bâtir une vraie maisonnette; mais j'entends que tout soit commun entre nous quatre jusqu'au jour où mes sœurs voudront s'établir; alors nous ferons de toutes choses des parts égales. En attendant, venez; j'ai là une carriole et un cheval pour vous conduire jusqu'au pied de la montagne, avec quelques provisions pour le déjeuner. Je veux que vous plantiez le bouquet sur la rencluse à Miquelon.

Quand elles entrèrent dans notre petit vallon, elles crurent rêver; la cantine était dressée, et envoyait dans les airs son long filet de fumée bleue. Le père Bradat, aidé de quelques femmes et filles des environs que j'avais requises en passant, préparaient le repas, les perdrix de montagne, que vous appelez lagopèdes et qui sont toutes blanches l'hiver, les coqs de bruyère et les fromages de crème. J'apportais le vin, le sucre, le café et le pain tendre. Le troupeau de Bradat était épars sur mon herbage et l'attaquait à belles dents comme pour prouver qu'il était bon. Les gars mettaient la table et dressaient les siéges avec des billes de sapin et des planches à peine équarries; mais tout cela, couvert de feuillages et de fleurs, avait un air de fête. Le bouquet de rhododendrons et d'œillets sauvages était pendu à une corde pour être hissé par ma mère à une perche. Quant à moi, j'eus aussi la surprise d'une musique à laquelle je n'avais point songé. Le père Bradat avait convié un de ses amis, joueur de tympanon, à venir nous faire danser. Après le déjeuner, nous eûmes le bal, mes sœurs s'en donnèrent à plein cœur et à pleines jambes. Ma pauvre mère pleura de joie en hissant

le bouquet, Maguelonne se couvrit de gloire en enlevant lestement la dernière brouettée et en la jetant sur le tas. Tout le monde fut gai, par conséquent amical et bon. Personne ne se grisa, bien que je n'eusse point épargné le vin. Nos montagnards sont sobres et polis, vous le savez.

Le soir venu, je reconduisis ma famille; ma mère me bénit et me remit l'argent pour bâtir la maison que vous voyez et acheter le bétail. Elle consentait à vivre l'été avec moi à la rencluse; mes sœurs s'en faisaient une fête et une joie.

L'année suivante, au moment où nous étions prêts à nous installer, nous eûmes une grande inquiétude. Ma mère fut malade, et nous crûmes la perdre; mais dès qu'elle fut hors de danger, elle se fit transporter dans notre montagne, où le bon air l'eut bientôt guérie. Si vous ne la voyez point aujourd'hui avec nous, c'est que la brave femme, qui ne se trouve pas assez occupée ici et qui veut toujours gagner de l'argent pour nous, est à Cauterets, où elle blanchit et repasse les jupes et les affiquets des belles baigneuses, sans parler des fines chemises des beaux messieurs. On la demande partout parce qu'elle est bonne ouvrière et très aimable. Quant à nous, vous voyez, nous sommes bien ici, et c'est toujours un regret quand nous y finissons notre saison d'été, c'est toujours avec plaisir que nous y refaisons notre installation aux premiers beaux jours. La chasse est bonne, le gibier ne manque pas. Monseigneur l'ours, quand il s'aventure de notre côté, est bien reçu au garde-manger. Les loups nous ont un peu tourmentés au commencement; mais ils ont eu leur compte et se le tiennent pour dit. Notre rencluse est redevenue meilleure qu'elle n'avait jamais été. J'ai fait de bonnes affaires avec mes vaches grasses, que je vais vendre en pays de plaine chaque automne pour en racheter de maigres au printemps, si bien que j'ai pu doubler mon terrain en achetant le morceau d'à côté. Il était à l'abandon, je ne l'ai pas payé cher. A présent, il vaut autant que l'autre, et l'an qui vient je doublerai mon troupeau, c'est-à-dire mon capital de roulement.

Voilà mon histoire, mon cher hôte, dit Miquelon en terminant. Si elle vous a ennuyé, je vous en demande pardon. J'ai été un peu intimidé, d'abord par la crainte de n'être pas pris au sérieux, et ensuite par le sérieux avec lequel vous m'écoutiez.

— Mon cher Miquel, lui répondis-je, savez-vous à quoi je songeais en supputant dans mon esprit le nombre de vos coups de masse et de vos brouettées de pierres? D'abord je regrettais qu'un homme de votre valeur n'eût pas été appelé par la destinée à exercer sa persévérante volonté sur un plus vaste champ d'action, — et puis je me suis dit que, quel que fût le théâtre, nous étions tous

des casseurs de pierres, plus ou moins forts et patiens. L'homme capable de reconquérir son domaine comme vous l'avez fait n'est pas ordinaire, et ce qui me frappe le plus en ceci, ce n'est pas seulement cette obstination du paysan, qui est pourtant digne de respect, c'est que vous avez été mû par un sentiment plus élevé que l'intérêt, l'amour filial et la lutte pour la fécondité de la terre, envisagée comme un devoir humain.

— Bien, merci! reprit Miquelon. Il y a eu de cela; pourtant il y avait aussi quelque chose que vous devez blâmer, la croyance aux mauvais esprits dans la nature.

— Oh! ceci, vous n'y croyez plus, je le vois bien.

— A la bonne heure! vous me comprenez. J'étais un enfant nourri de rêveries et sujet aux hallucinations... Et puis je ne comprenais pas le fin mot des croyances. J'ai lu depuis, j'ai vu qu'il n'y avait qu'un Dieu, et que Zeus ou Jupiter n'était qu'un de ses prénoms. Celui qui a mis la foudre dans les nuées n'en veut pas au rocher qu'il frappe, et le rocher qui s'écroule n'en veut pas au pauvre homme qu'il broie. Aussi... vous verrez demain, sur le haut de ma digue, où la terre s'est amoncelée et amendée, que j'ai planté comme un petit bois sacré d'androsèmes et de daphnés sauvages en signe de respect pour les lois de la nature, dont les anciens dieux étaient les symboles.

Je passai une très bonne nuit sous le toit de Miquelon, et je n'attendis pas le lever du soleil pour aller visiter la rencluse. Miquelon était déjà dans son étable; mais, devinant que j'avais plaisir à être un peu seul, il eut la discrétion de me laisser errer à ma guise. Je trouvai de beaux échantillons de plantes, des anémones à fleurs de narcisse, des primevères visqueuses, des saxifrages de diverses espèces, rares et charmantes; mais j'examinai surtout le géant, ce monument qu'il eût fallu dédier à la divinité qui fait d'incontestables miracles pour l'homme, la patience! J'y fis une récolte de mousses très précieuses; j'y contemplai les savans travaux des fourmis et la chasse habile et persévérante de la petite araignée. J'aurais bien souhaité entendre un peu le râle du géant par curiosité; mais je n'entendis que la voix harmonieuse et fraîche d'une charmante cascade qui tombait tout près de là, et dont l'eau, bien dirigée par les soins de Miquelon, caressait la prairie en chantant un *allegro* très gai.

Miquelon me fit faire encore un bon repas, et me remit dans mon chemin par d'agréables sentiers. Il ne voulut accepter pour remercîment de son hospitalité que des graines de fleurs sauvages recueillies par moi sur d'autres montagnes. Quand je lui appris qu'un des plaisirs du botaniste était de semer en divers endroits les

plantes belles et rares pour en conserver l'espèce, en vue des recherches des autres botanistes, il me parut touché et frappé de cette idée, et se promit de suivre désormais mon exemple dans ses courses. Il avait, comme tous les montagnards en contact avec les amateurs et les touristes, quelques notions d'histoire naturelle. Il voulut me conduire à sa maison de Pierrefitte pour me donner des échantillons de plantes et de minéraux, de belles cristallisations enlevées sur le géant même, des renoncules *glacialis* et des ramondies superbes cueillies près des glaciers. — N'est-ce pas, me disait-il, que nos montagnes sont le paradis des botanistes? Vous y avez à la fois les fleurs et les fruits de toutes les saisons. Au fond des vallées, c'est l'été et l'automne; vous montez à mi-côte, vous trouvez le printemps; plus haut encore, et vous reculez dans la floraison que vous ne trouveriez ailleurs qu'aux premiers jours de mars. Ainsi vous pouvez récolter dans la même journée les orchis des premiers beaux jours et ceux de l'arrière-saison. C'est la même chose pour tout, pour l'air et la lumière. Vous avez en un jour, à mesure que vous montez, l'éclat du soleil sur les lacs, la brume d'automne sur les hautes prairies, et la majesté des hivers sur les cimes. Comment pourrait-on s'ennuyer de la vue des plus belles choses ainsi rassemblées? Une pareille richesse vaut bien d'être achetée par sept mois d'exil dans la plaine. C'est pourquoi nous aimons tant notre montagne, et lui pardonnons de nous chasser tous les ans. Nous comprenons qu'elle appartient à quelque chose qui est plus que nous, et qu'il faut nous contenter des beaux sourires qu'elle nous fait quand nous y rentrons.

Miquelon voulut encore m'héberger et me servir à Pierrefitte. J'étais honteux d'être ainsi comblé par un homme pour qui j'avais fait si peu. — Souvenez-vous, me dit-il quand nous nous séparâmes, que vous avez dit jadis devant moi à mon père : « Il ne faut pas que cet enfant mendie plus longtemps; il a dans les yeux quelque chose qui promet mieux que cela. » J'ai recueilli votre parole, et qui sait si je ne vous dois pas d'avoir voulu être un homme?

GEORGE SAND.

Nohant, mars 1872.

IMPRESSIONS
DE VOYAGE ET D'ART

I.

SOUVENIRS DU NIVERNAIS.

I. — COSNE. — SANCERRE. — LA CHARITÉ.

Cosne possède une très ancienne église romane dont le porche sculpté mérite quelques instans d'attention. Ces sculptures ne sont autres cependant que les signes du zodiaque, que l'on rencontre invariablement dans toutes les œuvres de l'architecture romane; mais ici la disposition en a quelque chose de plus particulièrement chrétien qui attendrit de piété pendant quelques minutes la rêverie du promeneur. Ils sont symétriquement rangés en demi-cercle sur la courbe de l'arc roman, six d'un côté, six de l'autre, et viennent aboutir à la figure de Jésus, placée au sommet, comme deux fleuves qui se joignent à la mer au même point. Ce n'est autre chose, comme on le voit, que la vieille et grande pensée qui a fait et fera mélancoliquement rêver toutes les générations des hommes; les jours se fondent dans les mois, les mois dans les années, et l'une après l'autre les années vont se perdre dans l'océan de l'éternité; seulement ici l'éternité porte un nom et revêt une forme individuelle, le nom et la forme du rédempteur auquel les flots du temps aboutissent, non comme à un élément fatal, mais comme à un maître qui peut à son gré leur faire rebrousser chemin pour recommencer leur course ou les arrêter pour toujours.

C'est avec ce mince bagage d'impressions que j'allais quitter la

petite ville de Cosne lorsqu'en me promenant, au moment de partir, à travers l'*Hôtel du Grand Cerf*, où j'étais logé, mes yeux rencontrèrent à l'improviste, sculptées et peintes au-dessus de la cheminée d'une petite salle, la triple tiare et les clés de saint Pierre. Assez étonné de rencontrer le blason de la papauté dans cette salle d'auberge, je m'informe auprès de mon hôtesse, qui m'apprend que, lors de son voyage pour le sacre de Napoléon, Pie VII a passé une nuit dans cette chambre, et que le lendemain la cheminée lui servit d'autel pour célébrer la messe à son réveil, en souvenir de quoi les armes de la papauté furent sculptées à cette place. « Vous possédez certainement ce qu'il y a de plus intéressant à Cosne, fis-je observer à mon hôtesse, et, comme ce souvenir ne se trouve mentionné dans aucun *guide* pour les touristes, je vous engage à réclamer, cela vous ferait une bonne annonce commerciale, et quantité de voyageurs qui s'arrêtent à Cosne descendraient chez vous sur la mention de ces armoiries. — Il n'est pas étonnant que le fait ne soit pas connu, me dit-elle, car cette sculpture a été recouverte pendant de très nombreuses années par une maçonnerie que le précédent propriétaire avait fait élever; c'est nous qui, ayant eu besoin de remettre les lieux dans leur premier état, l'avons rendue au jour dans ces derniers temps sur l'avis d'une vieille bonne qui avait passé dans l'hôtel plus de soixante et dix ans. Vous ferez attention quand vous arriverez à cet endroit, avait-elle dit aux maçons en leur désignant la place de la cheminée; il y avait là quelque chose, je ne sais pas ce que c'était, mais c'était bien joli. — Soixante et dix ans! m'écriai-je, cette servante avait passé dans l'hôtel soixante et dix ans! En ce cas, ce devait être une servante modèle. — Oh! oui, me répondit l'hôtesse avec une expression sérieuse et une inflexion de voix légèrement respectueuse; elle était entrée enfant au service de ceux qui fondèrent la maison, et c'est nous-mêmes qui l'avons enterrée il y a peu de temps. » Comme le triomphe des humbles est écrit à toutes les pages des livres où est renfermée la religion dont Pie VII fut le pontife, je puis avouer sans embarras que cette simple femme, type d'une domesticité disparue, triompha complétement dans mon esprit de tous les souvenirs de la papauté et de l'empire, et me parut pendant quelques minutes intéressante à l'égal de toutes les splendeurs de ce monde, seul succès de ce genre qu'elle ait probablement obtenu.

Après la légende auguste, le fabliau gausseur. L'hôtelier, qui assiste à cette conversation, prend à son tour la parole et complète les renseignemens précédens par une petite anecdote que nous rapporterons malgré son irrévérence, parce qu'elle montre très au vif la persistance de cet esprit gaulois que notre littérature a rendu

si célèbre. « Ma femme ne vous raconte pas tout, me dit cet homme; la chronique de Cosne rapporte qu'à l'époque où le pape passa dans notre ville il s'y trouvait une femme qui n'avait pas d'enfans et se désolait de ne pas en avoir. Rien n'y faisait, ni neuvaines, ni pèlerinages. Alors l'idée lui vint subitement que, si elle pouvait dormir dans le même lit où le pape avait couché, sa stérilité cesserait certainement. Elle guetta donc le moment où personne ne l'observait, se glissa dans la chambre que le pontife venait de quitter, et se coucha audacieusement dans le lit, où on la trouva quelques heures après, et d'où on eut beaucoup de peine à la déloger. Elle se plaignit même par la suite de cette expulsion comme d'un abus de la force, car, comme elle n'eut pas davantage d'enfant que par le passé, elle prétendit que cette persistance de stérilité venait de ce qu'elle n'avait pas dormi assez longtemps dans le lit du pontife, et elle ne pardonna jamais à ses compatriotes de l'en avoir fait sortir avant que l'influence miraculeuse eût eu le temps d'agir. » Eh mon Dieu! cette anecdote irrévérencieuse, mais assez inoffensive au demeurant dans son irrévérence, ce n'est ni plus ni moins que la matière première d'un conte des *Cent nouvelles nouvelles*, d'un devis de Bonaventure Despériers, d'une gaudriole de Rabelais, ou d'un récit de La Fontaine, et probablement elle nous charmerait, si elle nous était racontée avec la vivacité de tour d'Antoine de Lasalle, la verve comique du curé de Meudon, ou la naïveté sournoise du grand fabuliste.

« Il n'y a pas que cette sculpture qui soit historique ici, cette fenêtre que vous voyez l'est aussi, reprit l'hôtesse en me montrant une des deux ouvertures qui perçaient le mur de la salle. En 1847, il y eut une élection à faire dans la Nièvre. L'opposition, qui se croyait sûre de la victoire, avait déjà préparé ses ovations; mais il se trouva qu'elle avait vendu la peau de l'ours avant de l'avoir tué, car ce fut le candidat conservateur, M. Delangle, qui l'emporta à la majorité d'une seule voix. Furieux d'avoir manqué leur coup de si près, et plus furieux encore d'avoir apprêté à rire à leurs ennemis en chantant victoire au moment où ils allaient être battus, les opposans prirent prétexte de cette majorité d'une seule voix pour insulter au triomphe de leur adversaire, et le poursuivirent de huées et de clameurs. M. Delangle s'était réfugié dans cette salle; mais un charivari formidable vint l'y chercher, et, comme ledit charivari était accompagné d'une grêle de pierres, le nouvel élu jugea prudent de s'esquiver par la fenêtre, afin d'éviter d'être enseveli dans son triomphe. Je ne tenais pas encore l'hôtel à cette époque, mais c'est M. Delangle lui-même qui m'a depuis lors raconté le fait en me désignant la fenêtre par laquelle il s'était échappé. »

Là-dessus je prends congé de mes hôtes en les félicitant sur le caractère réellement historique de leur auberge, je les invite à prendre des mesures pour faire connaître les diverses particularités qui la recommandent à la curiosité des touristes, et je me mets en route pour Sancerre. Si nous n'avions su d'avance que le Nivernais est une province entièrement démocratisée, la couleur toute populaire de ces anecdotes aurait suffi pour nous le faire soupçonner.

Sancerre, située sur la rive ouest de la Loire, appartient au Berry tant par sa situation géographique que par son histoire; mais, comme cette ville est la souveraine véritable de la verte plaine qui compose ce qu'on peut appeler le Nivernais gai par opposition au Nivernais sombre des forêts et des montagnes, nous n'aurons garde de ne pas traverser le fleuve. C'est le seul moyen d'ailleurs d'embrasser dans toute son étendue le superbe paysage de la vallée de la Loire, qu'elle domine comme une reine du haut de sa colline ardue. Je n'ai pas fait de voyage de trois quarts d'heure plus fécond en surprises charmantes. Tout au pied de la montagne, le petit village de Saint-Satur étage ses maisons avec une sorte d'humble timidité comme une vassale qui craindrait de relever trop haut la tête devant sa suzeraine. On dirait une sorte d'écoulement de la ville d'en haut, ou bien encore un des hameaux verdoyans de ce vaste vestibule circulaire où dans le purgatoire de Dante les âmes destinées au rachat stationnent avant de gravir la montagne de purification. Ce n'est pas une simple comparaison métaphorique, car au moyen âge les habitans de Sancerre, abusant des avantages que leur donnait la situation escarpée de leur ville, avaient pris les habitans de Saint-Satur pour souffre-douleurs, et avaient fait malicieusement un véritable purgatoire de ce gentil village. De temps à autre, les Sancerrois descendaient sur Saint-Satur, et livraient combat à ses indigènes jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus à faire l'un d'entre eux prisonnier. Ce captif une fois fait, ils le mettaient en mue jusqu'à la fête de Pâques; alors le prévôt de la ville, se présentant devant ses administrés à l'instar de Ponce-Pilate devant les juifs, leur demandait s'ils voulaient qu'on délivrât ce Barabbas, sur quoi tous s'écriaient généreusement d'une voix unanime : qu'il en soit ainsi. Le lendemain lundi de Pâques, nouvelle expédition, encore plus folâtre que les précédentes. Les jeunes gens de Sancerre descendaient sur Saint-Satur sous le commandement de leur roi des jeux, et faisaient une guerre sans trêve ni quartier à tous les chiens qu'ils rencontraient. Cette plaisanterie, qui était sans doute une parodie symbolique où les Sancerrois représentaient les chrétiens et les chiens les infidèles, n'était pas, comme on peut croire, du goût des habitans de Saint-Satur, qui vengeaient de leur mieux

leurs chers animaux. Des rixes s'ensuivaient, et plus d'un Sancerrois s'en retournait le nez en sang ou la patte boiteuse se faire panser par le barbier de son quartier. Enfin un jour que cette brutale imbécillité avait eu sans doute des conséquences plus désastreuses que de coutume, le clergé s'en mêla, et, sur les représentations de l'abbé de Saint-Satur, le comte de Sancerre en prononça l'abolition dans les premières années du XIIIe siècle (1).

Peut-être la nature de la localité était-elle en partie coupable de ces excès d'espièglerie, car nulle n'est mieux faite pour pousser aux actes de turbulente bonne humeur. La campagne qui monte de Saint-Satur à Sancerre se compose d'une suite de monticules ou, pour mieux dire, d'ondulations dissimulées par les accidens de terrain et comme cachées en tapinois les unes derrière les autres, qui se découvrent et disparaissent successivement à mesure qu'on monte la colline. Les images aimables se pressent en foule dans l'esprit à la vue de ce spectacle mouvant d'une douceur non pareille. Tantôt on dirait une bande de jolis bambins qui jouent à colin-maillard, et tantôt un enfant sournois qui, s'avançant à pas silencieux derrière une sœur aînée, l'entoure de ses petits bras avec un naïf éclat de rire; mais le plus souvent c'est une image moins chaste qu'évoque à l'esprit cette campagne en quelque sorte palpitante, grâce à l'illusion de ces exhaussemens et de ces abaissemens successifs, et il semble voir la déesse Nature elle-même, toute pareille à la Diane *multimammia*, symbole de sa fécondité, qui, saisie de volupté, étend ou reploie ses membres avec une langueur élégante, ou soulève avec un frémissement rhythmé par le plaisir tantôt l'une, tantôt l'autre de ses mille mamelles.

Bien que cette campagne ondulée ne soit séparée de celle du Nivernais que par l'étendue de la Loire, on s'aperçoit, rien qu'à sa mollesse et à sa douceur, que ce n'est déjà plus le même pays. Ici se découvre pour la première fois dans toute sa séduction légèrement énervante la bonne, calme et quelque peu sensuelle nature du Berry, qui, pareille à une femme dont les beautés principales seraient aux parties du corps que recouvre le vêtement, cache dans les coins secrets et les plis ignorés de son domaine tant de charmans détails et de délicieuses surprises. Pour retrouver la nature du Ni-

(1) Nous trouvons ces très curieux détails dans une *Histoire de Sancerre* écrite au dernier siècle par l'abbé Poupard, qui fut pendant près de cinquante ans curé de cette ville. Ce livre, à peu près inconnu hors du Berry, mérite d'être lu et consulté par tous ceux qui s'occuperont de ces provinces du Nivernais et du Berry, ne fût-ce que pour un esprit de tolérance qui sent son XVIIIe siècle, et pour l'impartialité avec laquelle l'auteur, en dépit de ses croyances et de son titre, a jugé et utilisé les documens protestans. L'abbé Poupard fut un des députés du clergé pour la province du Berry aux états-généraux de 1789.

vernais, il faut achever le voyage, et gravir jusqu'à la terrasse du château ou mieux encore monter jusqu'au faîte de la fameuse tour. De l'un et l'autre de ces deux points, l'œil embrasse l'étendue entière de la vallée de la Loire entre les collines du Berry et les montagnes du Morvan. C'est un immense verger sans clôture, qu'on dirait transformé en parc du côté du Berry, laissé à l'état de libre prairie du côté du Nivernais, et dont les routes blanches bordées de peupliers semblent les allées sablées et les villages épars les fermes isolées. Aucun bruit ne monte de cette vaste plaine; c'est le silence et le repos de la Loire, le moins loquace et le plus indolent des fleuves. Cette Loire aux calmes eaux est vraiment le plus parfait symbole d'indifférence que j'aie vu. Soit qu'elle traîne ses eaux paresseuses sur son lit de sables alternativement altérés ou noyés, soit qu'elle submerge ses rives, elle traverse la vallée comme étrangère au spectacle qu'elle baigne. Les îles qu'elle a créées de toutes parts comme en dormant, elle les inonde avec une sorte de songeuse apathie; elle fertilise sans amour, elle détruit sans colère, c'est une mère qui met au jour et voue à la mort des enfans qu'elle ne connaît pas. Rien n'est mieux fait pour justifier la triste opinion des philosophes qui veulent que notre monde ne soit qu'une coordination d'élémens aveugles qui trouvent leur équilibre par la force fatale des choses. Ces rives qu'elle daigne à peine effleurer, et qu'en certains endroits elle ne visite même pas une fois peut-être par année, sont aussi charmantes que si elles étaient caressées avec tendresse; pourtant il y règne une légère pointe de mélancolie comme si elles se sentaient orphelines, ou éprouvaient de cette indifférence un petit sentiment de souffrance. Le paysage du Nivernais, à la fois brillant et frêle, se distingue par un éclat de verdure d'une vivacité singulière, gai à l'excès, et cependant marqué d'une nuance de pâleur qui fait courir sur la riante vallée comme un zéphyr de tristesse, pâleur peut-être due en partie à l'abondance des peupliers, des saules et des autres arbres au feuillage tendre. On dirait un de ces aimables adolescens qui portent en eux le germe caché d'une maladie lointaine, ou mieux encore une de ces personnes dont la beauté, toute à l'épiderme, consiste dans l'éclat du teint et la finesse des tissus. C'est en effet à l'épiderme qu'est le charme de ce paysage; ce qui en est beau, c'est la surface plutôt que la structure, et ce qui en séduit, c'est la couleur plutôt que la forme.

Sancerre est aujourd'hui une petite ville d'une couleur gris brunâtre assez désagréable à l'œil, — quelque chose comme la couleur qui résulterait d'un mélange de poussière et de brique pilée, — dont les constructions d'architecture maussade, surannée sans être ancienne, seraient peu faites pour parler à l'imagination,

si la situation pittoresque que nous venons de décrire ne compensait amplement ce vulgaire aspect. Elle est du reste fort propre, car, étant bâtie en grande partie sur des pentes très inclinées, les pluies et les vents du ciel s'y acquittent évidemment des charges de l'édilité avec une exactitude et un zèle qu'on ne pourrait réclamer des conseils municipaux les mieux intentionnés. Cependant en dépit de ses lourdes bâtisses et de sa morne couleur, Sancerre reste essentiellement une ville du moyen âge par le dessin de ses rues. Elles ont peu changé, j'imagine, depuis les jours où le pays était gouverné par les comtes issus de cette grande maison de Champagne qui a poussé tant de branches princières et mêlé tant de fois son sang à celui de la maison de France (1). Ce sont des ruelles plutôt que des rues, étroites, escarpées, tortueuses, et auprès desquelles nos vieilles rues du Foin et de la Reine-Blanche étaient de spacieuses allées. En parcourant quelques-unes d'entre elles, je me suis rappelé cet exploit acrobatique du maréchal de Boucicault, qui, lorsqu'il se trouvait dans une de ces impasses, montait jusqu'au faîte des maisons en appuyant ses genoux et ses coudes contre

(1) De tous les membres de cette famille de Sancerre, le plus illustre est Louis de Sancerre, connétable sous Charles VI, une des plus nobles physionomies militaires de l'ancienne France, et la plus noble de son temps, si l'on en excepte son maître et son ami Duguesclin, qu'il chérit et admira tant, une sorte de Mac-Mahon heureux du dernier âge de la féodalité pour la vaillance sans fracas et la simplicité héroïque. Elle est même mieux que noble, elle est touchante à force de modestie et de délicate réserve, vertus qui n'étaient pas précisément surabondantes à cette époque d'anarchie et de désastreuse dislocation. La charge de connétable, vacante depuis la mort de Duguesclin, lui fut offerte à l'avénement de Charles VI; mais il s'excusa de l'accepter en alléguant qu'il n'était pas digne de succéder à un si grand homme, et la charge fut donnée à Olivier de Clisson. Vacante une seconde fois, elle lui fut encore offerte, et, la refusant de nouveau, il la laissa passer à Philippe, comte d'Eu. Enfin, après la lamentable expédition de Nicopolis, qui laissait la France sans connétable pour la troisième fois depuis vingt ans, il accepta ce titre, qui lui paraissait si lourd, le conserva cinq ans, et mourut avec une tranquillité et une piété d'enfant et de bonne femme. En souvenir de ma visite à Sancerre, j'ai voulu revoir la tombe du connétable à Saint-Denis. Il est représenté couché et revêtu de son armure militaire; la figure est peu belle, mais la physionomie, d'une douceur singulière, ne dément pas l'âme que nous révèlent ses actions. Hélas! l'effigie est pour le moment incomplète, car Louis de Sancerre se trouve être un des mutilés de notre dernière guerre; les deux mains ont été amputées par les Prussiens. Mérimée a remarqué dans ses tournées archéologiques que la figure humaine poussait à la destruction; mais il paraîtrait, d'après les dégâts de Saint-Denis, que l'instinct de destruction est différent selon les races, et que chez les Prussiens ce sont les mains et non la tête qui invitent à briser. Toutes les mutilations, en petit nombre d'ailleurs, il faut le reconnaître, qu'ils ont fait subir aux tombes princières ont porté sur les mains. Qu'est-ce que cela veut dire? Serait-ce par hasard un symbole? Cette invariable mutilation de l'organe qui est fait pour tenir l'épée signifierait-il que l'amputation de la gloire militaire française était le but et le véritable mobile de la dernière guerre?

chacune des deux murailles; s'il revenait au monde, il pourrait encore trouver à Sancerre un théâtre où renouveler son mémorable tour de force. Ces pauvres ruelles tortueuses ont vu plus d'héroïsme et de vertu morale que n'en ont vu et n'en verront probablement jamais bien des voies spacieuses et élégantes, car il n'y a pas de petite ville en France qui mérite mieux le respect dû à la constance dans le courage, la vertu difficile entre toutes. Cette bicoque de Sancerre a trouvé le moyen de soutenir un siége égal aux plus fameux, et un blocus auprès duquel la tenace défense de Gênes par Masséna est presque un jeu d'enfant. Citadelle des protestans pendant les guerres de religion, elle fut cernée au commencement de 1573 par le futur maréchal de La Châtre en même temps que La Rochelle et Harlem étaient assiégées, et pendant huit mois elle eut l'honneur, qui, heureusement pour elle, ne s'est plus renouvelé, de faire l'étonnement de l'Europe.

Rien n'est mieux fait pour enseigner ce que peut la volonté, je ne dirai pas d'une minorité résolue, mais seulement de quelques âmes. Au fond, cette résistance fut l'œuvre de deux hommes, du commandant militaire de la garnison protestante, Jouanneau, et du ministre Jean de Léry, et ces deux hommes à leur tour se réduisent à un seul, car Jouanneau, personnage obstiné, mais violent et imprudent, manquait essentiellement des qualités qui pouvaient imposer une longue énergie à la population. Cette résistance en effet fut moins encore, malgré le courage que montrèrent les Sancerrois, l'œuvre de la vaillance que celle de l'impitoyable discipline calviniste de cette époque, discipline dont le ministre Jean de Léry fut ici le représentant. Tant qu'il ne s'agit que de repousser les assauts de La Châtre et de protéger la ville contre la canonnade, la population sancerroise lutta avec un sombre entrain qui ne devait rien de sa farouche véhémence à la contrainte de l'autorité; il n'en alla pas de même lorsque le siége eut été transformé en blocus. Aussi peut-on dire que pendant les quatre premiers mois le courage fut spontané, mais que pendant les quatre derniers l'énergie fut réellement imposée. On peut en juger par la série des mesures suivantes. Lorsque la famine devint trop pressante, on prit la résolution d'expulser de la ville tous ceux qui ne pouvaient participer à la défense, c'est-à-dire les vieillards et les pauvres. Un certain nombre de ces malheureux sortit donc de l'enceinte de Sancerre; mais, La Châtre les ayant repoussés à son tour, leurs compatriotes refusèrent de les laisser rentrer, et ils furent libres de chercher leur vie parmi les herbes des fossés ou de se coucher à terre pour attendre l'heure où le bon vouloir de la nature débarrasserait leurs âmes de leurs corps, — fait de dureté impitoyable dont ma

mémoire ne me rappelle pas d'autre exemple dans nos annales depuis le vieux siége du Château-Gaillard par Philippe-Auguste. Bientôt vinrent les murmures et même les commencemens de sédition; on les apaisa en publiant que quiconque ne voudrait pas ou ne pourrait pas supporter la famine n'avait qu'à sortir de la ville, — ce qui était aller à une mort certaine pour la raison que nous avons dite, — sinon qu'on jetterait des remparts dans les fossés ceux qu'on entendrait se plaindre. Le peuple sentit qu'il fallait mourir en silence, et les murmures s'arrêtèrent. Il y eut non-seulement des commencemens de révolte, mais des commencemens d'anthropophagie : de malheureux vignerons se résolurent à manger le cadavre de leur fille, morte elle-même de faim; les coupables furent découverts, appréhendés, jugés publiquement, et brûlés à la vue du peuple, à qui on fit ainsi comprendre qu'il ne suffisait pas de mourir en silence, mais qu'il fallait encore mourir moral en dépit de la nature. Enfin il vint un moment où l'on eut tout mangé jusqu'au dernier rat, jusqu'au dernier débris d'os ramassé dans la boue, jusqu'au dernier brin des herbes même malfaisantes; alors le ministre Jean de Léry, se rappelant que pendant un voyage d'Amérique en Europe, assailli par une longue tempête, il avait trompé les douleurs de la faim en mâchant du cuir, révéla aux Sancerrois qu'il leur restait, par la grâce de Dieu qui n'abandonne jamais ses fidèles tant qu'ils ne s'abandonnent pas eux-mêmes, des amas de provisions succulentes dont ils ne se doutaient pas. Voici donc, d'après le journal même de Jean de Léry, le relevé des subsistances des Sancerrois pendant les deux derniers mois du siége. « Les peaux de bœuf, de vache, de veau, de chèvre, d'âne, de cheval, vertes ou sèches, furent trempées, pelées, raclées, hachées, bouillies, grillées, mises en fricassées, apprêtées de toutes façons et dévorées comme des mets exquis. Les souliers, les vieilles savates, les cuirs des cribles, les tabliers gras des cordonniers, les licols, les croupières, les colliers, les bâts des chevaux et des ânes, les ceintures de cuir des vignerons, les vieux livres et es vieilles chartes de parchemin, le suif, les cornes de lanternes, tout fut dévoré; encore tout le monde n'en avait pas. » Il vint cependant un jour où cet héroïsme dut prendre fin; mais il ne fut pas inutile, car, grâce à lui, les Sancerrois furent reçus à soumission dans les conditions mêmes que le roi venait tout récemment d'accorder aux Rochellois, conditions qu'ils n'auraient jamais obtenues, si leur résistance prolongée à outrance ne leur avait pas donné le temps d'attendre que La Rochelle eût fait sa capitulation. De ce siége admirable, il ne reste plus à Sancerre d'autre témoin qu'une tour du château depuis longtemps détruit, la tour même d'où l'on embrasse dans toute son

étendue ce paysage de la vallée de la Loire que nous avons décrit dans les pages précédentes. Cette tour est enclavée aujourd'hui dans un parc touffu qui fait partie de la succession du duc d'Uzès; celui de ses héritiers qui la recevra dans son lot pourra se vanter de posséder un des plus beaux paysages qu'il y ait en France. Quelques autres débris du château, des chicots de muraille, des tronçons de maçonnerie, sont çà et là épars aux environs de la tour, et composent, entourés de lierre et d'herbes grimpantes, une décoration à moitié naturelle, à moitié historique, d'une agréable originalité. Parmi ces débris se trouve un petit enfoncement en forme de cellier surmonté de vertes guirlandes, qu'on peut recommander aux futurs propriétaires pour le cas où il leur prendrait fantaisie de donner dans leur parc des représentations de tableaux vivans, car c'est le plus parfait décor qu'on puisse rêver pour figurer la scène d'Énée et de Didon pendant l'orage. Ainsi les choses les plus sombres du passé deviennent un jeu pour l'avenir et une fête pour l'imagination des générations nouvelles.

Je ne crois pas que le respect et le souci du passé soient au nombre des qualités qui distinguent les habitans de la Nièvre en général, car en nul lieu je n'ai moins senti palpiter cet élément historique qui, dès qu'il existe quelque part, se révèle au promeneur avec une subtilité et une autorité si remarquables; mais peut-être les habitans de La Charité l'emportent-ils en négligence sur tous les autres groupes de leurs concitoyens. Ils possèdent une église qui est d'une importance historique considérable pour tout le monde, mais qui est pour eux d'un intérêt tout à fait direct, car sans elle leur jolie petite ville, comme dit railleusement Stendhal, ne fût jamais venue au monde. L'existence de La Charité est en effet de même date que cette église, qui fut construite dans la dernière partie du XIe siècle, et qui, dans la première partie du XIIe, servit de centre aux populations éparses dans les environs. Ce n'est pas seulement son existence, c'est aussi son nom que la ville doit à son église, car c'est en reconnaissance des abondantes aumônes que les moines y distribuaient, et que les indigènes, qui à cette époque devaient être bien misérables et bien barbares, venaient y chercher des points les plus éloignés du comté qu'elle fut appelée La Charité. Un souvenir intéressant se rattache encore à l'origine de cette église, celui d'un de ces voyages de la papauté si nombreux depuis Charlemagne, qui, se succédant de règne en règne, habituèrent peu à peu les souverains pontifes à considérer les rois de France comme leurs champions naturels et les rois de France à se considérer comme les tuteurs des papes. Suger, abbé de Saint-Denis et futur régent du royaume, nous apprend, dans sa

Vie de Louis le Gros, qu'en 1107 le pape Paschal II, obsédé par les exigences de l'empereur Henri V, qui faisait revivre les prétentions de son malheureux père relativement aux droits d'investiture par l'anneau et la crosse, prit le parti de s'échapper de Rome et de venir en France conférer avec le roi et les évêques sur les moyens de se soustraire à cette tyrannie. Il fit séjour à Cluny, alors dans toute sa splendeur, et, comme en ce moment l'église abbatiale de La Charité, qui devint une des innombrables filles du célèbre monastère, venait d'être achevée, il fut invité à en faire la dédicace. De nos jours enfin, elle a eu le privilége d'exciter l'intérêt d'un grand nombre d'artistes et de critiques célèbres; Victor Hugo, pendant sa phase gothique, en a parlé avec admiration, Stendhal et Mérimée en ont signalé l'importance. Eh bien! ni ces souvenirs augustes, ni ces recommandations des lettrés n'ont eu le privilége de protéger l'église de Sainte-Croix contre la négligence et l'abandon. Horriblement mutilée, elle n'a jamais été qu'incomplétement réparée, et, quand d'aventure elle l'a été, ce n'a jamais été que d'une manière barbare. Le dallage, usé et inégal, présente le spectacle d'une place qui attend depuis trop longtemps les services des paveurs, et pour toute toilette intérieure on s'est contenté de revêtir les piliers et les murailles d'un vilain badigeon blanc qui lui prête l'aspect des salles de caserne ou des écoles publiques. Entièrement nue et dépouillée, elle n'a conservé de toutes les œuvres d'art qui l'embellissaient qu'un des morceaux de sculpture qui formait le tympan d'une de ses tours, et encore ce morceau n'a-t-il échappé à la destruction que pour avoir été remarqué par Mérimée et sur ses sollicitations pressantes. Sous la restauration, on coiffa d'une sorte de chapeau chinois recouvert d'ardoise l'admirable tour qui subsiste encore; mais les pluies et le vent ont eu facilement raison de ce frêle couvre-chef, qui, presque mis à nu aujourd'hui et très probablement rongé dans sa charpente, ne pourra manquer, un jour d'aquilon, d'enrichir de quelques hôtes prématurés le cimetière de La Charité.

Certes voilà une coupable incurie; eh bien! qui le croirait? cette négligence a été mieux récompensée que ne l'aurait été le plus soigneux intérêt. Grâce à cette indifférence, La Charité possède un des plus vastes et des plus admirables paysages de ruines qui se puissent voir; c'est à peine si Rome a quelque chose de plus beau. Le contraste de splendeur et de misère, de hautaine grandeur et de basse familiarité que présente de tant de côtés la ville éternelle revit au complet dans le quartier de La Charité qui va du porche de l'église Sainte-Croix aux restes du château. Les boutiques de verdurières et les ateliers de forgerons percés dans les murailles

du théâtre de Marcellus, la basse-cour de petite ferme qui sert d'entrée à Saint-Sixte et aux autres églises qui vont à la voie Appia, la plantation de haricots et de petits pois qui coiffe le sépulcre des Scipions, la porte en planches mal clouées qui ouvre accès à la tombe de Cécilia Metella, ont leurs analogues sur les bords de la Loire dans ces bicoques plébéiennes qui se sont installées hardiment entre les parties subsistantes encore de l'abbaye, dans ces ruines transformées en boutiques ou en ateliers, dans cette superbe tour délabrée qu'assiége de toutes parts la vie vulgaire, dans ce porche encore debout qui mène à la Loire, et qu'accompagnent quelques marches inégales de pierre, dans ces fenêtres ogivales où pendent des nippes de ménagère, dans les deux tours féodales qui dominent tout en haut ce spectacle, et en augmentent encore l'impression en la ravivant par un second sentiment de ruine. La grande différence qu'il y ait entre ce paysage et ceux de Rome est dans le faubourg populaire qui monte de ces ruines au pied des tours du château. Avec ses petites maisons bien tenues et ses ménagères qui dans les beaux jours en gardent les portes à l'extérieur en filant et en babillant entre elles d'un côté de la rue à l'autre, ce faubourg ressemble à un gentil village que traverse une grande route, et présente la vie populaire sous son plus aimable aspect. Cependant, en dépit de sa beauté, ce paysage, s'il remplit l'œil, ne s'enfonce pas bien profondément dans l'âme. C'est peut-être qu'il manque ici la majesté morose de la nature romaine; c'est aussi, et bien plus certainement, parce que les souvenirs qu'il réveille sont plutôt respectables que grands, et qu'aucun ne se détache distinctement de l'ombre anonyme où dorment oubliés à jamais les services obscurément rendus et les travaux modestement accomplis par de nombreuses générations qui, recevant d'ailleurs leurs inspirations, ont obéi plutôt que commandé, et exécuté plutôt que conçu (1).

(1) Nous ne nous arrêterons pas à cette église de Sainte-Croix, dont les lecteurs curieux trouveront une description détaillée et exacte dans les notes archéologiques de Mérimée. Nous en dirons autant du fragment de sculpture sauvé par les soins de l'illustre romancier, qui en a indiqué avec un goût parfait les principaux caractères et les contrastes passablement surprenans. Ce bas-relief est divisé en deux parties superposées l'une au-dessus de l'autre. La partie inférieure représente l'adoration des rois mages et une autre scène dont il m'a été impossible de me bien rendre compte et qui se rapporte à la naissance du Christ. L'exécution est d'une finesse étonnante pour tout ce qui concerne les draperies et d'une gaucherie extrême pour tout ce qui concerne les personnages. C'est à la fois de l'art le plus avancé et le plus barbare. Mérimée a fort bien signalé ce caractère; mais ce qu'il n'a pas dit, c'est que cette gaucherie n'exclut pas la profondeur morale, le mouvement par lequel les mages se précipitent vers Jésus à la file l'un de l'autre est plein de tendresse et de respectueuse allégresse. Le bas-relief supérieur est le plus beau : il représente Jésus au sein de sa gloire encadré dans l'oméga mystique, symbole de son éternité. A ses côtés sont deux apôtres ou plus proba-

Tout en haut du petit faubourg, nous avons trouvé ouverte la porte d'un jardin qu'à ses belles allées et à ses terrasses étagées en face de la Loire nous avons pris d'abord pour une promenade publique. Ce n'était pourtant que le jardin d'un simple particulier, dans lequel est enclavée la plus importante des deux tours encore subsistantes du château féodal. Tout ce qui reste de ce château se trouve aujourd'hui réparti entre différens propriétaires : M. Auguste Adam possède la grosse tour, M. Prudot possède la petite, un troisième bourgeois dont le nom m'échappe n'a pas de tour, mais en revanche il a pour lot un imposant morceau de maçonnerie qui n'est point à dédaigner. *Sic transeunt gubernationes mundi.*

II. — NEVERS. — LE PALAIS DUCAL ET L'HISTOIRE DU CHEVALIER DU CYGNE.

Nous ne devons pas nous attendre à rencontrer en Nivernais l'abondance de monumens et de souvenirs à laquelle la Bourgogne nous a habitués. A aucun moment de notre existence nationale, le Nivernais n'a joué de rôle décisif; rien de général ni en bien ni en mal ne se relie à sa vie, presque tout entière locale. Les circonstances historiques, qui n'ont jamais été pour cette province ni positivement favorables ni positivement défavorables, lui ont fait une sorte de destinée moyenne qui, en la protégeant contre les maux dont les provinces limitrophes étaient accablées, lui en ont en même temps interdit les grandeurs. La nature et l'histoire ont un peu agi de concert pour le Nivernais, comme ces parens qui, sans être cruels pour tel de leurs enfans, n'ont jamais jeté sur lui que des regards de sécheresse et déposé sur son front que des baisers sans amour. L'enfant ainsi élevé n'en grandit pas moins; il en devient même quelquefois d'autant plus industrieux, plus laborieux, plus énergique, et c'est là le cas du Nivernais; mais il y a cent à parier contre un qu'il lui manquera toujours cette force d'expansion dont le germe premier est dans la vivifiante chaleur

blement deux prophètes, Moïse et Élie. Aux deux coins du bas-relief sont placés trois autres personnages, deux d'un côté, un seul de l'autre, — probablement saint Pierre, saint Jean et la Vierge. Deux de ces personnages tiennent à la main une draperie dont la présence est faite pour émouvoir, sans que nous puissions dire cependant si elle est là pour rappeler les larmes que les personnages ont versées à la passion ou les linges dont ils enveloppèrent pieusement son corps. Quoi qu'il en soit, il y a quelque chose de touchant dans ce souvenir des douleurs de la terre persistant au sein de l'éternité glorieuse. Détail curieux à noter pour l'influence byzantine qu'il révèle, les yeux des personnages sont formés de boules en verre de couleur. Quant à la partie purement décorative de ces sculptures, aux ornemens qui les entourent, ils sont d'une habileté achevée, et il y a là notamment sur les chapiteaux de deux colonnes deux petites figures de cavaliers qui rappellent sans désavantage les souvenirs de l'art grec.

de la sympathie paternelle. La destinée du Nivernais, si elle n'a pas été malheureuse, a été au moins bien contrariée, et son histoire, pour peu qu'on la parcoure, donne l'impression pénible que donnerait le spectacle d'un satellite qui serait empêché de se rattacher à son véritable centre d'attraction, ou plutôt qui se trouverait sollicité entre plusieurs centres dont aucun ne serait suffisamment prépondérant. Partagé, comme il l'est nettement, en deux régions bien distinctes, une région montagneuse et une riante vallée, où est son centre d'attraction? Par le Morvan, il se relie à la Bourgogne; par la vallée de la Loire, il touche au Berry, et par le Berry il se rattache aux provinces de l'ancienne Aquitaine; mais on ne voit pas que son génie propre ait quoi que ce soit en commun avec les génies de l'une et de l'autre région. La race physique même est complétement différente; ces corps maigres et agiles, ces formes fluettes et sèches, ces visages minces et ronds aux tout petits traits, peu faits pour atteindre à la grande beauté, mais en revanche souvent remarquablement jolis et atteignant à une *mignonnesse* charmante, ne sont pas sans causer quelque surprise quand on songe au voisinage des formes plantureuses de la Bourgogne et à la molle beauté des provinces de l'autre côté de la Loire. C'est le genre de vivacité et de sécheresse de la pierre à fusil, de l'étincelle qui en jaillit et de l'amadou qu'elle allume; on dirait une population faite à souhait pour l'action rapide, les coups de main agiles, les besognes enlevées d'assaut, plus adroite et alerte que robuste cependant. S'il faut s'en rapporter aux hommes remarquables que cette province a produits, l'âme, en parfait rapport avec cette enveloppe, serait tranchante, subtile, volontiers batailleuse, facilement violente, capable de logique pratique et assez peu portée aux choses idéales, car ces hommes remarquables sont invariablement de deux sortes, ou bien des révolutionnaires comme Théodore de Bèze, Anaxagoras Chaumette et Saint-Just, ou bien des procureurs et des légistes comme le vieux Guy Coquille et les modernes Dupin.

Cependant de ces centres d'attraction qui s'offrent au Nivernais, la Bourgogne est celui qui lui aurait été le plus naturel; il lui est même si naturel par la position géographique, que dès les premiers temps de notre histoire le Nivernais était considéré comme une annexe de cette première province. J'ouvre la chronique des *Annales de Saint-Bertin*, et j'y vois sous la date de 865 Charles le Chauve accorder à un de ses seigneurs le comté d'Auxerre et le comté de Nevers, dont il dépossède le bénéficiaire en fonctions; cette situation dura sous diverses formes pendant toute la première maison féodale et jusqu'au commencement du XIIIe siècle. N'est-ce pas

ici d'ailleurs que se termine bien décidément la France de l'est, et dès lors le Nivernais ne doit-il pas suivre nécessairement les destinées de la région dont il fait partie? Ce n'est toutefois que par intermittences que le Nivernais a été rattaché à la Bourgogne.

Un autre fait bien singulier et qui doit avoir influé nécessairement sur son histoire, c'est que de toutes nos provinces le Nivernais est peut-être celle où les intérêts féodaux ont fait le plus rapidement se succéder les maisons souveraines; elles sont en nombre infini. Après la première maison féodale, — celle que nous avons vue en lutte pendant trois générations avec les abbés de Vézelay, — se présente la maison quasi royale de Courtenay, rapidement interrompue par le mariage d'Hervé, baron de Donzy, puis un instant la maison du Forez, puis les comtes flamands de la maison de Dampierre, puis les ducs de Bourgogne de la maison de Valois, puis la maison allemande de Clèves mêlée aux maisons d'Albret et de Bourbon, puis les Gonzague de Mantoue, qui livrent enfin à prix d'argent leur duché à Mazarin pour qu'il en constitue l'apanage des Mancini, ses neveux. La liste est longue, vous le voyez, je ne suis cependant pas très sûr de ne pas avoir oublié quelque rameau minuscule. Chose très importante à remarquer, à l'exception de la première maison féodale, celles de ces familles qui ont régné le plus longtemps sont d'origine étrangère; les Dampierre sont flamands, les Clèves sont allemands, les Gonzague et les Mancini sont italiens. Pour les princes, ces dominateurs différens étaient mieux que des compatriotes, c'étaient des beaux-frères, des neveux, des petits-fils, à tout le moins des pairs; pour le peuple, ils n'étaient que des étrangers intronisés par le hasard d'une succession ou d'un mariage. Quelle influence ce fait a-t-il exercée sur le peuple du Nivernais? Il est difficile de la constater, mais il est de toute évidence qu'il doit en avoir exercé une. Pour nous, ce qui paraît à peu près certain, c'est que le peuple du Nivernais n'a jamais obéi avec entrain qu'à la première maison féodale, la seule qui pût passer pour vraiment indigène; il nous semble apercevoir à cette époque un accord d'action entre le peuple et les princes que nous ne retrouvons plus du tout aux périodes suivantes. Qui sait si ce n'est pas de cette circonstance que sont nés cet esprit exclusivement démocratique et ce complet oubli du passé qui distinguent plus particulièrement peut-être que toute autre la population du Nivernais?

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'on rencontre en Nivernais si peu de traces de ses anciens maîtres. De toutes ces maisons souveraines, une seule, celle de Clèves-Gonzague, a laissé un souvenir, le palais ducal de Nevers; il est vrai que celui-là est admi-

rable et compense hautement par la qualité la quantité, qui manque. C'est un superbe édifice, d'une élégance sombre, où s'unissent dans une sévère harmonie ce que le moyen âge eut de plus morose et la renaissance de plus sérieux. Cela est riche, altier, sans familiarité d'aucune sorte, et tout semblable pour l'impression qui en résulte à ces portraits de seigneurs italiens et espagnols du XVIe siècle, si magnifiques sous leurs costumes de velours noir rehaussé de satin pourpre, mais qui cherchent moins à plaire à l'œil qu'à lui inspirer une sorte de respectueuse timidité. Deux énormes tours rondes flanquent les deux côtés de l'édifice, mais c'est à peine si on en remarque l'aspect massif, tant il est bien corrigé par les deux tourelles hexagonales qui en sont rapprochées et par la longueur de la façade. Au centre se renfle une tourelle octogonale percée d'innombrables ouvertures disposées en spirales qui suivent les courbes du grand escalier intérieur; c'est une sorte d'épisode architectural d'un merveilleux et presque féerique effet. Deux tourelles rondes engagées dans le mur, placées à égale distance de cette tourelle octogonale, partant seulement du premier étage et s'arrêtant au bord du faîte, complètent ce palais, d'une correction fantasque et d'une fantaisie correcte, où, comme chez les hommes d'existence princière, la force est partout enveloppée par la grâce. Au-dessous des lucarnes, entre les fenêtres, tout le long des spirales de la tourelle du centre, se déroulent des armoiries sculptées, des figures d'ornement, des bas-reliefs charmans. Nulle part, sauf à Heidelberg, ma mémoire ne s'est rappelé avec plus de vivacité l'histoire de ce baiser que le vieux docteur Faust sollicita de la belle Hélène, évoquée par la formule de son amoureux désir. Ici comme à Heidelberg, le baiser que demandait l'enchanteur pour devenir immortel a été déposé par la jeune renaissance sur le front du vieux moyen âge; seulement à Heidelberg il a été donné avec une chaude tendresse, tandis qu'ici il a été donné avec une complaisance sévère, comme par respectueux égard, et d'une lèvre filiale sans émotion, un peu à la façon dont l'Aurore devait baiser son vieux Tithon.

Il est presque inutile de dire que les sculptures de la façade avaient été horriblement mutilées; elles ont été restaurées, il n'y a pas plus d'une vingtaine d'années, par M. Jouffroy, sur les indications existantes, tâche difficile dont il s'est acquitté avec autant de goût que de fidélité, s'il nous est permis d'en juger d'après ceux des fragmens, — par exemple les cariatides à la façon de Jean Goujon, — qui font maintenant partie du musée lapidaire de Nevers. Ces sculptures, comme nous l'avons dit, sont de trois sortes : figures d'ornement, armoiries, bas-reliefs. La partie des figures d'orne-

ment, remarquable par sa sobriété, tranche par ce caractère avec la prodigalité fantasque du moyen âge expirant, non moins qu'avec le luxe habituel des décorations de la renaissance. Le sommet et la base de la tourelle sont occupés par les armoiries seigneuriales qui se présentent encore mêlées aux figures d'ornement; voici les bâtons noueux réunis en forme d'O de Jean de Clamecy, le fondateur du château, le cygne à chaîne d'or de la maison de Clèves, le mont Olympe des Gonzague. Les devises qui accompagnent les sculptures, et qui appartiennent toutes aux Gonzague, portent bien la marque de la renaissance et ont bien la saveur de leur Italie. *Nec retrogradior, nec devio,* dit l'une d'elles, je ne rétrograde ni ne dévie, expression parfaite de la fortune de cette famille, qui, sans jamais rien faire d'éclatant ni courir aucune généreuse aventure, sut s'élever, par la seule force et la seule suite du temps, au rang des familles princières. Une autre est formée par le nom de l'Olympe, écrit en caractères grecs, *Olumpos,* et par le mot *fides;* une troisième enfin, qu'on peut dire mantouane de pied en cap, et par son auteur et par son sujet, est un vers entier de Virgile, *igneus est ollis vigor et celestis origo,* ils ont une force de flamme et une origine céleste. Si les armoiries et les devises appartiennent en grande partie aux Gonzague, les bas-reliefs appartiennent exclusivement aux Clèves. A l'exception de trois, qui sont consacrés à la chasse de saint Hubert, ils ne racontent tous qu'une même histoire, celle de ce mystérieux chevalier du cygne auquel la maison de Clèves se plaisait à rattacher son origine princière, à peu près comme les grandes familles grecques et romaines aimaient à se dire descendues d'Hercule et de Vénus, ou, à défaut d'un dieu olympien, de quelque naïade amoureuse ou de quelque faune séducteur.

Un jour que des chevaliers étaient rassemblés pour célébrer un tournoi sur les bords du Rhin, près de Cologne, la ville légendaire par excellence, on vit tout à coup s'avancer au loin sur le fleuve une splendeur éblouissante comparable à celle d'un métal neuf frappé par le soleil, précédée d'une blancheur mate pareille à une écume mouvante. La vision prit bientôt forme; mais, au rebours de ces objets qui perdent leur prestige à mesure qu'on s'en approche, plus elle devint distincte, plus elle parut merveilleuse. Cette splendeur miroitante, c'était un jeune chevalier de la mine la plus séduisante, revêtu d'armes flambant neuves, et cette blancheur mouvante, c'était un robuste et gracieux cygne qui traînait sa barque. Le chevalier sauta sur le rivage d'un pied leste, et aussitôt barque et cygne disparurent. Interrogé sur ses noms et qualités, il déclara qu'il se nommait Hélias, qu'il était chevalier grec, et qu'il

venait pour prendre part au tournoi. Il fit mainte prouesse, comme on pouvait l'attendre d'un homme si merveilleusement amené, et, ses exploits ayant enflammé le cœur d'une jeune princesse qui assistait aux joutes, il la demanda en mariage, l'obtint et en eut plusieurs enfans; mais, de même que ce qui vient au son de la flûte s'en retourne au son du tambour, le chevalier disparut exactement comme il était arrivé, car après plusieurs années d'un heureux ménage, la barque et le cygne s'étant inopinément présentés, le chevalier partit sur-le-champ, et jamais depuis lors on n'apprit de ses nouvelles. Telle est la poétique histoire que racontent ces sculptures avec une naïveté savante, où le radieux badinage de la renaissance enveloppe, sans trop l'étouffer, l'aimable crédulité des âges gothiques.

Il y a tel de ces bas-reliefs qui ressemble à une page d'un hardi poème italien de la fin du xve siècle, et tel autre qui fait penser à un épisode de quelque innocente légende. Voici par exemple le chevalier seul dans une forêt; il tient une lance à la main et en touche un écu suspendu à une branche d'arbre. Ce sont sans doute les armes qu'un hasard ami lui a fait rencontrer. Plus loin, il s'avance près d'un château dont les portes s'ouvrent d'elles-mêmes à son approche. Ne dirait-on pas deux aventures de Spenser ou d'Arioste? Ailleurs le chevalier demande en mariage la princesse; la jeune fille, assise à terre parmi l'herbe et les fleurs, le regarde amoureusement tout en entourant de son bras une biche apprivoisée; lui, debout devant le père de la princesse, tient par la bride son destrier de combat. Maintenant c'est une légende d'amour germanique racontée avec la candeur d'un *minnesinger*, et où se laisse apercevoir ce sentiment de la nature qui n'abandonne jamais le moyen âge allemand. Ailleurs encore, voici les époux recevant la bénédiction nuptiale, et cette fois le bas-relief ressemble, à s'y méprendre, à l'heureuse conclusion d'un conte de Perrault. Tout en haut de l'édifice, dans l'intervalle qui sépare les dernières fenêtres de la corniche du faîte, Hélias est représenté quatre fois avec sa barque et son cygne; dans les deux premiers bas-reliefs, il arrive et débarque; dans les deux autres, il s'embarque et s'en retourne. Trois de ces tableaux sculptés sont consacrés, avons-nous dit, à la chasse de saint Hubert, mais ils sont si bien en harmonie avec le reste de l'œuvre qu'on ne s'aperçoit pas tout d'abord qu'ils sont étrangers à l'histoire principale, et que, loin de détruire l'unité de cette *illustration* sur pierre, ils en complètent au contraire le caractère féodal.

Voilà une toute gracieuse histoire, n'est-il pas vrai? et cependant, à mesure que j'en examinais et que j'en rapprochais les divers épi-

sodes, je sentais tout son charme se dissoudre sous les conjectures qu'elle me suggérait. Toute face a son revers, dit le proverbe, et de même que la plus belle femme contient caché en elle un hideux squelette, cette poésie me semble recouvrir une fort laide réalité. J'en suis fâché pour l'illustre maison de Clèves, mais ce chevalier Hélias, auquel ils aimaient à rapporter leur origine, laisse facilement apercevoir un jeune aventurier de la plus équivoque espèce. De quelle nature est cette protection mystérieuse qui semble l'envelopper, qui lui fait découvrir comme par hasard des armes brillantes dans la solitude des forêts, et ouvre devant lui d'une main invisible les portes des châteaux-forts? Est-elle diabolique ou providentielle? La protection est certaine, mais le protecteur reste obstinément invisible. A quelle nature d'être se rapporte-t-il? est-ce un simple mortel ou un esprit élémentaire, secourable gnôme ou ondine amoureuse? Si le chevalier demandait à le voir, s'évanouirait-il sans retour comme le lutin familier du chevalier dont parle Froissard, ou bien, comme le page féminin du *Diable amoureux* de Cazotte, qui se métamorphose en hideux dragon dès que son maître lui a dit : « Cher Béelzebuth, je t'adore, » prendrait-il quelque forme effrayante? Le nom de cette tutelle mystérieuse est-il bien protection, et ne serait-il pas plutôt domination? La légende nous le dit en toute transparence : ce jeune chevalier ne s'appartient pas, il s'est lié par quelque pacte secret qui règle ses mouvemens, arrête le plan de ses aventures, en détermine la durée, le pousse vers la fortune ou l'en arrache à son gré. Le poétique rameur ailé de la barque du jeune Hélias n'est évidemment qu'un calembour aussi facile qu'ingénieux, *cygne*, *signe*. Nous savons par tous les démonologues quelle est la nature dangereusement capricieuse des esprits élémentaires dont aucune loi ne règle les actions, et dont aucune sagesse n'arrête les mouvemens spontanés : bienfaisans sans charité, durs sans justice, passionnés sans noblesse, ils tuent aussi facilement qu'ils aiment. L'Ondine de La Mothe-Fouqué, qui est toujours prête à noyer son adorateur sous l'eau dont elle lui jette par espièglerie les gouttes au visage, est le type même de ces fantasques protecteurs régis par les phases changeantes de la lune, l'astre des sortiléges. Ce caractère étant connu, la brusque apparition et la non moins brusque disparition du chevalier Hélias s'expliquent fort aisément. Un jour, peut-être dans une phase de tendresse reconnaissante d'où l'égoïsme fut exclu pour un moment, peut-être par un mouvement d'amoureuse pitié pour l'ennui où languissait le jeune homme ou les inquiétudes qu'il avait laissé voir, la protection mystérieuse consentit au bonheur du chevalier selon les voies de la commune humanité. Un signe pareil à ces courans

électriques qui ne sont visibles que par la secousse qu'ils font éprouver à celui qu'ils touchent l'atteignit au loin, et, comme le fer marche vers l'aimant, il alla sans dévier de sa route vers le point où l'appelait sa force directrice. Là s'accomplirent les destinées qui lui avaient été marquées, et le chevalier fut heureux tant que la tyrannie qui le gouvernait consentit à sommeiller. Au bout de quelques années, peut-être par regret, peut-être par un cruel retour d'égoïsme, peut-être aussi par impitoyable caprice, elle envoya de nouveau le signe mystérieux, et, esclave obéissant, le chevalier, se levant, partit aussitôt sans mot dire et sans retourner la tête.

Telle est l'assez triste réalité que la fatale habitude de l'analyse, habile à empoisonner tous les plaisirs naïfs de l'intelligence, nous laisse apercevoir sous cette légende. Admirez cependant comment ici l'imagination humaine s'est montrée l'émule presque victorieuse de la nature. D'ordinaire la poésie se contente de transformer les objets dont elle s'empare par des procédés qui conservent l'objet ancien dans le nouveau, à peu près comme l'églantine des buissons est conservée dans la rose de nos jardins; ici, avec un simple calembour, elle a su tirer de la réalité une histoire qui n'y était nullement contenue, et qui est non plus une transformation, mais une véritable création nouvelle sans rapport aucun avec son germe, une création qui non-seulement voile la réalité, mais la met à néant et se substitue à elle. La réalité rampait comme une chenille, la légende vole comme le papillon aux ailes diaprées; la réalité était équivoque et impure, la légende est chaste et immaculée comme le cygne au blanc plumage qui mena la barque du chevalier. Quant à la provenance de cette légende, elle est très clairement indiquée par le calembour même sur lequel elle est fondée; c'est évidemment une invention de lettré, car la langue dans laquelle ce calembour a été fait est celle que parlaient seuls dans les pays germaniques les lettrés et les moines, c'est-à-dire la langue latine. Il porte sur la ressemblance des deux mots *cygnus* et *signum*, ressemblance qui, au datif et à l'ablatif, est étroite jusqu'à l'identité. C'est donc une ingénieuse plaisanterie de clerc habile à recouvrir sa pensée d'un voile diaphane qui s'est transformée en gracieuse allégorie où l'élément populaire n'est entré pour rien, puisque les mots dont elle se compose n'ont pu être empruntés à l'idiome germanique.

Le palais ducal occupe le sommet d'une vaste place inclinée qui descend vers la Loire. Il faudrait peu de chose pour faire de cette place une des plus belles de la France entière : il suffirait d'abattre les trois ou quatre bicoques qui masquent la vue du fleuve, et de découvrir entièrement la cathédrale. Cet embellissement est

tellement indiqué et de si facile exécution, au moins pour ce qui concerne la vue de la Loire, qu'on le trouve en projet dès le temps des Gonzague, dans un vieux plan de Nevers de 1590 ou 1592, qui est conservé dans une des salles de ce même palais ducal. Trois siècles se sont écoulés depuis cette époque, et l'embellissement projeté est encore à exécuter, tant il est vrai que, lorsque les choses ne se font pas en France par coups d'autorité, elles ne se font jamais. Qu'a-t-il manqué pour que cette place reçût son agrandissement légitime? Tout simplement qu'elle occupât deux minutes l'attention d'un prince connaisseur en choses vraiment belles; mais, ce hasard heureux ne s'étant pas rencontré, Nevers ne possédera jamais le panorama superbe dont la nature lui fournissait les élémens.

Dans les salles supérieures du palais, on a installé un commencement de musée bien pauvre encore, dont la pièce la plus curieuse, à mon sens, est un portrait de Théodore de Bèze, peint de son vivant; nous en avons fait mention en parlant de Vézelay. Des Clèves, des Gonzague, des Mancini, pas un souvenir n'est resté, sauf quelques méchantes petites gravures pouvant servir de frontispice à une réimpression de Guy Coquille et représentant les médaillons des Gonzague, plus un portrait gravé du dernier duc de Nivernais, cet aimable Mancini qui fut ambassadeur en Angleterre après la guerre de sept ans, et qui, ruiné par la révolution, demanda noblement le pain de sa vieillesse à la collection des petites fables et des petits vers dont il avait amusé dans des temps heureux les loisirs de sa vie de seigneur. C'est une figure d'une élégance et d'une urbanité accomplies, avec un long et fin profil qui lui donne l'air d'un oiseau de luxe; un certain cachet de faiblesse dénonce l'état maladif qu'il garda toute sa vie et qui le conduisit jusqu'à une vieillesse avancée, mais aussi peu morose que si la souffrance et la ruine n'avaient pas été ses compagnes. Parmi les salles de ce musée, il en est une cependant qui possède un intérêt particulier pour les amateurs de l'art céramique, celle où ont été rassemblés les divers produits de la fabrique de Nevers pendant les trois derniers siècles. Les faïences à l'imitation des majoliques italiennes du XVIe siècle y abondent, ce qui n'a pas lieu de surprendre, puisque la fabrique de Nevers fut fondée sous les Gonzague par des ouvriers italiens appelés d'Urbin même, l'atelier céramique par excellence; ce sont les plus belles, tant pour la forme que pour la décoration. Après cette période d'initiation, Nevers, marchant dans sa liberté, déploya pendant quelque temps une certaine originalité; c'est à cette seconde époque que se rapportent un certain nombre de vases et de plats à peintures bleues sur fond

blanc, coloration neutre qui manque de vivacité et d'attrait, mais qui n'est pas sans douceur. La partie la plus instructive de ce musée céramique cependant, ce n'est pas la plus belle et la plus originale, c'est la plus laide et la plus grossière. On peut y apprendre par un tout petit exemple comment la science est toujours à la veille de sombrer dans l'ignorance, et la civilisation toujours prête à retomber dans la barbarie; un rien suffit pour cela, un incident inaperçu ou dont on n'a pas tenu compte par légèreté, un élément inattendu qui prend une extension trop grande, une manie d'imitation qui n'a pas de raison d'être. Il est étonnant de voir avec quelle rapidité dégénéra la fabrique de Nevers. Dès la fin du XVIIe siècle, forme, coloration, sujets d'ornement, tout se vulgarise; une grossière imagerie religieuse et de ridicules sujets de genre prennent la place des jolies décorations mythologiques et pastorales des époques précédentes. Le dessin n'en vaut pas celui des figures que les enfans dessinent sur leurs livres de classe, les sujets sont incompréhensibles dans leur vulgarité, et les devises imbéciles qui prétendent les expliquer les rendent plus obscurs encore. Le plus clair de ces non-sens représente l'arbre d'amour scié au tronc par deux demoiselles armées d'un instrument de scieur de long; la devise explicative de ce beau sujet est à l'avenant. Enfin, quand on arrive à l'époque de la révolution, la barbarie est à son comble; on ne peut rien imaginer de plus stupide, et l'intelligence d'un OEdipe ne suffirait pas pour comprendre la nature de ces sujets embrouillés dans leur ineptie et le texte ténébreux de ces devises.

Nevers possède deux églises dignes d'intérêt, Saint-Étienne et la cathédrale de Saint-Cyr. Saint-Étienne est la plus ancienne des deux, et l'on peut presque dire qu'elle remonte à l'origine même du Nivernais, car, en-deçà de la date à laquelle se rapporte la fondation, l'histoire de cette province n'est que ténèbres, incertitude et confusion. Cette église fut bâtie vers la fin du XIe siècle, presque dans les mêmes années que celle de La Charité, et placée, comme cette dernière, sous le patronage de Cluny, par le premier comte du nom de Guillaume, le fondateur authentique de cette maison féodale dont nous avons vu les membres successifs en si longues querelles avec les abbés de Vézelay. C'est un édifice roman dont l'extérieur lourd et sans grâce fait peu de promesses, et dont le vaste intérieur est d'un puissant effet. Je n'ai guère vu d'église d'une sévérité plus sombre; les ténèbres visibles de Milton y ont véritablement établi leur empire. Pendant que je me promène à travers son crépuscule, en me laissant aller aux rêveries qu'il suggère, il me semble que je pénètre mieux que je ne l'avais encore fait une des causes qui ont élevé la puissance du christianisme,

et qui assurent sa durée. Dans le cours de sa longue existence, le christianisme a eu le temps de multiplier ses œuvres, — monuens, objets d'art, cérémonies, livres, doctrines, caractères individuels, — à un tel point qu'il n'est pas un état de l'âme humaine, aussi fugitive qu'en soit la nuance, qui n'ait son analogue dans quelque coin de l'église, en sorte que son empire par là s'étend non-seulement aux croyans, mais aux incroyans de toute secte et de tout plumage. Il n'y a guère d'incrédule par exemple qui n'ait au moins un favori dans les rangs du christianisme, c'est-à-dire une âme dont il comprend la destinée par similitude de nature ou par expérience individuelle : pour celui-ci, c'est saint François d'Assise, pour celui-là saint Vincent de Paul, pour un autre tel apôtre héroïque des âges barbares. Il n'en est guère non plus qui ne puisse retrouver à l'improviste telle phase morale de sa vie, tel sentiment éprouvé ou rêvé dans quelque lecture de légende ou quelque visite à un sanctuaire célèbre. Pour nous, il nous est arrivé bien des fois de retrouver sensibles et réalisées, dans telle ou telle église, jusqu'à des idées métaphoriques, et à des images exprimant les faits de l'ordre moral. C'est ainsi que le sombre vaisseau de cette église de Saint-Étienne de Nevers me parut tout à coup comme la représentation la plus sensible de la manière dont la vérité se communique à notre monde. Des fenêtres en très petit nombre laissent passer avec avarice une lumière insuffisante pour dissiper les ténèbres d'en bas, et qui semble manquer de force pour descendre jusqu'à elles. C'est justement de la même sorte que la vérité nous arrive. Elle tombe des sommets inaccessibles, s'affaiblit et se décolore pendant son long voyage, et lorsqu'elle touche les ténèbres de notre vallée, tout ce qu'elle peut faire, c'est de les transformer en un clair-obscur désespérant, qui ne sert qu'à nous montrer que nous habitons au sein de la nuit. Cependant, si nous levons les yeux, nous apercevons à travers les lucarnes de notre monde le soleil de la vérité qui brille dans les profondeurs de l'infini; si sa possession nous est refusée, son existence nous est révélée; nous savons qu'elle est, et cette certitude suffit pour raffermir nos courages et raviver nos espoirs.

Quoique la cathédrale dédiée à saint Cyr ait été fondée à une date assez rapprochée de celle de l'église de Saint-Étienne, elle ne remonte cependant pas, sous sa forme actuelle, au-delà du XIVe siècle. C'est un beau et étrange monument, dont la forme très originale est due aux reconstructions dont elle a été l'objet. Cette église est fermée à ses deux extrémités, en sorte que, n'ayant point de porche, on y pénètre par les ouvertures latérales. Sa forme est à peu près celle de ces vases allongés et profonds qu'on appelle *lévrières*

en termes de ménagère; je demande pardon de la vulgarité de l'expression, mais elle m'est nécessaire pour bien faire comprendre au lecteur la bizarrerie de cette construction. Elle a donc deux absides; l'une est romane, l'autre gothique. L'abside romane, reste considérable de l'édifice primitif, aujourd'hui transformée en chapelle, s'élève au-dessus du sol de l'église d'une hauteur de six à sept marches et surmonte une crypte : crypte et chapelle sont dédiées à sainte Julitte, la mère de saint Cyr. C'est à peu près la disposition des confessions dans les anciennes églises de Rome, c'est-à-dire des autels élevés au-dessus des sanctuaires où dorment les ossemens des martyrs; c'est encore à peu près celle que l'on remarque dans quelques-unes de nos très vieilles églises, Sainte-Radegonde et Saint-Hilaire de Poitiers par exemple, Saint-Germain d'Auxerre, et bien d'autres dont l'architecture intérieure se rapproche singulièrement de celle des primitives basiliques romaines, où la partie de l'église destinée au clergé et au culte s'élève de la hauteur d'un étage au-dessus de la partie réservée aux fidèles, Saint-Laurent-hors-des-Murs, Saint-Nérée, etc. Du haut du perron, qui est formé par le double escalier conduisant à cette chapelle, on serait parfaitement placé pour embrasser l'édifice intérieur dans toute son étendue, si pour le quart d'heure les échafaudages des maçons qui le restaurent au complet n'en masquaient pas les principales parties. Le chœur, qui est vaste, occupe le centre de l'église, et tout autour court une nef circulaire dont les deux bras viennent rejoindre la nef principale.

Ainsi qu'il arrive très souvent avec les édifices qui gardent leur destination pendant de longs siècles et voient se succéder d'innombrables générations, Saint-Cyr a perdu depuis le dernier siècle un grand nombre de ses souvenirs, et retrouvé ceux qu'il avait perdus dans les siècles antérieurs. Ses nombreux tombeaux, ses bas-reliefs sculptés, dont quelques-uns étaient considérables, ont été entièrement détruits, les peintures de ses chapelles ont été écaillées par le temps à en être méconnaissables; en revanche, les travaux de réparation et de nettoyage ont mis au jour nombre d'inscriptions et plusieurs fresques complétement inconnues jusqu'à ces derniers temps, ensevelies qu'elles étaient sous l'épaisse couche de badigeon dont elles avaient été sans façon recouvertes. Il n'est point juste d'accuser trop exclusivement la révolution de la dévastation de nos anciens édifices, car cette dévastation a été l'œuvre de bien des causes réunies, et l'incurie, la négligence, l'ignorance et le faux goût y ont eu leur bonne part. Nous oublions trop que ce n'est que de nos jours que le sentiment des arts s'est généralisé; les générations antérieures n'en prenaient point tant de souci, et

pour un enthousiaste ou deux on comptait les barbares par milliers. Dans le clergé particulièrement, qui le croirait? ce respect scrupuleux des souvenirs du passé, dont il était cependant le gardien, est de date récente, et dans les siècles précédens un curé ne se gênait nullement pour faire blanchir, repeindre, nettoyer, selon que la fantaisie lui en prenait, sans souci aucun des peintures qu'il lui fallait effacer ou des objets d'art qu'il lui fallait déplacer, enlever ou quelquefois mutiler. Le clergé des cinquante dernières années tranche singulièrement, en cela comme en bien d'autres choses, sur le clergé des époques précédentes, et a réparé autant qu'il était en lui les dégâts que ses devanciers avaient opérés ou laissé opérer. C'est là l'histoire de ces souvenirs de la cathédrale de Nevers retrouvés sous le badigeon : dans le nombre, il s'y rencontre une œuvre charmante, une peinture à fresque consacrée au souvenir d'un certain chanoine Simon Laurendault, mort en 1445, et qui marquait probablement la place de sa sépulture. On reste étonné de l'insouciance stupide qui avait condamné à l'effacement cette page remarquable. Elle avait toute sorte de titres pour échapper à la destruction, une beauté réelle, un sentiment de naïveté des plus touchans, une perfection de travail rendue curieuse par la date; aucun de ces mérites cependant n'avait pu la sauver contre le badigeon sous lequel elle est restée emprisonnée un temps infini à la façon de ces chevaliers et de ces dames que les enchanteurs des vieux poèmes enfermaient dans des arbres ou des pierres. Elle est de 1445, c'est-à-dire du printemps même de la renaissance italienne, à laquelle elle n'a rien à envier, et dont elle reproduirait exactement le caractère, si un sentiment de naïveté familière et de bonhomie pieuse qui se sent des vieux âges gaulois ne nous disait pas que c'est pour une église française et non pour une église italienne que cette fresque fut composée. Le chanoine, agenouillé sur ce tapis d'herbe et de fleurs si cher à tous les peintres de la première renaissance, est présenté par saint Pierre à la Vierge et à l'enfant. Cela est peint d'une large et ferme touche, sans gaucherie gothique d'aucun genre, ni mièvre minutie de détail. Saint Pierre offre tous les caractères du type traditionnellement établi par la peinture depuis la renaissance; mais ce qui n'est rien moins que traditionnel, c'est la façon familière dont il présente le chanoine à la Vierge; il le tient légèrement par l'occiput entre le pouce et l'index à peu près comme un père ou un maître tire l'oreille d'un enfant qu'il veut réprimander sans le punir, ou auquel il veut montrer un sentiment d'espiègle sympathie. La Vierge à laquelle le chanoine est ainsi amicalement recommandé est de son côté d'aspect peu redoutable et respire peu la sévérité. Rousse superbe, un

peu charnue, son expression de bonté tranquille serait bien faite pour rassurer le suppliant, s'il pouvait être alarmé. Quant au chanoine, c'est une jolie figure de vieillard en qui se sont conservés quelques-uns des traits de l'enfance, pâle, fine, une figure d'une innocence presque virginale et qui fait penser qu'en s'adressant à la Vierge le chanoine s'adresse non-seulement à la protectrice commune des chrétiens, mais à sa patronne naturelle. Enfin le badigeon, qui n'a pu être enlevé à fond, prête encore un dernier charme à cette fresque, car elle nous apparaît ainsi comme un spectacle aimable que nous verrions distinctement à travers un rideau de gaze diaphane. C'est l'œuvre d'art la plus intéressante que contienne la cathédrale, et, comme elle n'est pas connue, la découverte étant relativement récente, et qu'elle n'a été mentionnée encore que par les archéologues de la province, nous la signalons à l'attention de tous les artistes qui traverseront Nevers (1).

Nevers conserve encore la petite maison d'Adam Billault, ce menuisier-poète qui est arrivé à la postérité avec une toute gentille chanson à boire, trop célèbre pour que nous ayons besoin de la rappeler. C'est à peu près tout ce que nous connaissons de lui; nous avions eu d'abord la pensée de pousser plus avant la connaissance, mais vraiment la vie est trop courte pour que nous puissions en distraire une parcelle en faveur du vieux menuisier. Je doute d'ailleurs, au moins s'il faut en juger par une pièce détestable écrite en l'honneur des eaux de Pougues, dont il avait obtenu le privilége, et plus encore en l'honneur de sa protectrice, Marie de Gonzague, la reine de Pologne, que la plupart de ses vers vaillent ceux du maçon Charles Poncy, voire du cordonnier Savinien Lapointe, qui, moins heureux que lui, n'ont pas été entourés de leur vivant des mêmes nobles soins, et n'iront pas après leur mort à une aussi lointaine postérité, soins et hommages qui prouvent, par parenthèse, que l'ancienne France n'était pas une marâtre bien dénaturée, même pour les menuisiers. Si le bon Adam Billault revenait au monde aujourd'hui, combien ne lui faudrait-il pas de chansons à boire de la valeur de sa célèbre petite pièce pour acquérir la célébrité? Peut-être lui vaudrait-elle la bienveillance de quelque petit journal pendant quinze jours, et encore faudrait-il qu'il eût

(1) On a beaucoup écrit sur la cathédrale de Nevers dans ces quarante dernières années; nous signalerons seulement les travaux que nous avons consultés bien que nous en ayons peu profité, le *Voyage archéologique* de Mérimée dans le midi de la France, l'intéressante monographie de Mgr Crosnier, évêque de Nevers, une brochure de l'abbé Bouthillier, enfin l'excellente description qu'a donnée de la cathédrale M. de Soultrait dans son *Guide archéologique à Nevers*, description qui permet de retrouver dans l'église actuelle toutes les dispositions de l'église d'autrefois.

bonne chance. L'arc de triomphe élevé en l'honneur de la bataille de Fontenoy au sommet de la ville est une laide maçonnerie qui ne vaut pas un regard, et les vers de Voltaire, gravés sur ses pierres, sont bien, je crois, les plus mauvais qui aient jamais échappé au grand écrivain. S'il est des communeux dans la Nièvre qui éprouvent un jour le besoin de démolir quelque chose, on peut leur concéder cet arc de triomphe comme os à ronger; les arts n'y perdront rien, et le souvenir de Fontenoy n'en restera pas moins dans notre histoire comme celui d'une bataille gagnée. Cet exécrable monument ouvre une longue rue marchande qui se prolonge jusqu'à l'extrémité de la ville et qu'il faut parcourir dans toute son étendue, car elle a vraiment du caractère. Avec sa voie spacieuse et cependant quelque peu sombre, ses maisons d'un dessin net et sec et d'un ton brun légèrement enfumé, elle n'est ni jeune ni vieille, et ressemble à une bourgeoise bien posée qui a eu de la beauté et qui garde encore du charme, qui ne date pas précisément d'hier, mais pour qui aujourd'hui existe encore. Enfin Nevers possède un musée lapidaire établi dans une des anciennes portes, la porte du Croux; si on a du temps de reste, on peut y aller passer deux ou trois heures plus innocentes que celles que le juge Dandin demandait au spectacle de la question, mais qui ne seront cependant pas sans fatigue, car rien ne lasse plus l'esprit qu'une promenade prolongée au milieu de ces ossemens du passé, disjoints la plupart du temps du corps dont ils faisaient partie. Aussi avec quelle joie d'enfant n'ai-je pas salué certaine décoration dont la bonne nature a gratifié l'extérieur de cette vieille porte, et que peu d'habitans de Nevers auront, je le crois, remarquée! D'une des tourelles, il ne reste plus que la base en forme de coquille de colimaçon sur laquelle elle s'élevait; or les pluies et les saisons ont, avec le secours du temps, comblé de sable et de pierre végétale le large orifice de cette coquille de pierre, en sorte qu'elle est devenue fertile, s'est épanouie, et présente le spectacle d'une énorme vasque remplie jusqu'aux bords de hautes herbes et de fleurs sauvages. C'est sur cette fraîche impression que j'ai naguère quitté Nevers, et que je veux aujourd'hui arrêter mes souvenirs.

ÉMILE MONTÉGUT.

LA
MONTAGNE KURDE

I.

A quelques lieues au nord du lac de Van, sur l'une des routes qui mènent de Tauris à Erzeroum, on rencontre une petite plaine arrosée par un ruisseau et ombragée de vieux chênes. Des voyageurs européens, venant de Perse, arrivèrent un jour en ce lieu solitaire pendant l'automne de 1860, et y firent leur halte de midi. L'un d'eux était un officier anglais, le lieutenant Meredith Gordon Stewart, des ingénieurs royaux. Il ramenait en Angleterre sa cousine, miss Lucy Blandemere, qui s'était mise en route sous la protection d'une vieille dame nommée mistress Morton. Un fonctionnaire ottoman de nation arménienne avait obtenu de se joindre à eux, et plusieurs serviteurs « francs » et indigènes complétaient la caravane.

Lucy Blandemere venait d'entrer dans sa vingt-deuxième année. Toute petite encore, elle avait perdu sa mère. Son père était colonel aux Indes, et ne faisait en Angleterre que de rares apparitions. La jeune Lucy avait grandi dans la famille de son oncle, un *nobleman* du Westmoreland, qui la laissait à peu près maîtresse d'elle-même; heureusement mistress Morton, alliée de loin à la famille, s'était trouvée là pour se constituer la gouvernante volontaire de l'enfant et surveiller son éducation. En 1859, Lucy était une belle personne, grande, blonde, à la fois sensible et hautaine, avec une imagination un peu rêveuse et un esprit très résolu; elle aimait la vieille musique, les récits de voyages lointains et les vers de Thomas Moore. Son père, nommé adjudant-général, avait été chargé d'une mission politique et militaire en Perse, et résidait à Tauris; elle partit avec mistress Morton pour passer quelques mois auprès

de lui. Le pays l'étonna et lui déplut même tout d'abord : ce n'était plus l'Orient des albums; mais elle se consola vite de ce mécompte en découvrant, au lieu des beautés de convention qu'on lui avait décrites, d'autres beautés plus vives, plus saisissantes, qu'elle était loin de soupçonner. Le lieutenant Stewart, fils de ce grand seigneur chez qui s'était passée l'enfance de Lucy, l'avait précédée à Tauris, où il était venu comme aide-de-camp du général Blandemere. Il ne manqua pas de s'éprendre de sa belle parente. Celle-ci ne l'encouragea pas, mais ne le repoussa pas non plus; il n'entrait pas dans les vues de miss Blandemere de se prononcer tout de suite. Cependant, comme le lieutenant fut rappelé en Angleterre à l'époque même où Lucy dut y revenir, elle consentit à faire le voyage en compagnie de son cousin.

Aucun incident fâcheux ne marqua les premières étapes. Jusqu'au moment où la caravane franchit la frontière turco-persane, le temps resta constamment beau.

Le jour où nous les trouvons réunis dans la petite plaine, les quatre voyageurs venaient de finir leur déjeuner. Mistress Morton se préparait à faire sa sieste quotidienne; le lieutenant avait pris dans ses bagages un fusil de chasse qu'on lui avait envoyé un peu avant son départ de Tauris, et, accompagné du fonctionnaire arménien, qu'on appelait Tikrane-Effendi, il sortit pour essayer la portée de son arme. Pendant que la vieille dame s'installait sur des coussins, miss Blandemere s'assit devant l'entrée largement ouverte de la grande tente carrée. Elle vit l'ordonnance de Stewart courir à l'extrémité de la plaine et y planter une haute perche, surmontée d'une planche de bois; c'était la cible des tireurs. L'Arménien visa le premier, et manqua le but. Le lieutenant ne fut pas plus heureux; soit que son adresse ordinaire lui fît défaut ce jour-là, soit que la cible fût trop éloignée, il ne put parvenir à mettre une seule balle dans la planche, et parut mortifié de cet insuccès.

En détournant ses regards vers le côté opposé de la plaine, Lucy aperçut un petit groupe de voyageurs qui s'était arrêté au bord du chemin, en plein air. L'un d'eux portait le fez et la redingote de Constantinople; les autres semblaient vêtus assez pauvrement, comme des paysans du canton. Ils regardaient curieusement et avec un peu d'ironie les inutiles essais de l'officier. Bientôt, sur un ordre de son maître, l'un des paysans alla vers les chevaux, qui paissaient à quelque distance, détacha d'une selle un fusil incrusté de nacre, long comme une canardière, et l'apporta. Le maître ouvrit le bassinet, l'essuya avec l'ongle, renouvela la poudre de l'amorce, et attendit patiemment que Stewart et Tikrane suspendissent leur fusillade. Alors il s'agenouilla le long du chemin, fit un petit tas de

pierres sur lequel il appuya son arme, se coucha à terre, visa longuement et tira. Du premier coup il troua la cible, bien qu'elle fût placée à une énorme distance.

Une pareille adresse tenait presque du prodige; les voyageurs surpris se retournèrent tous pour regarder le tireur. Sans s'émouvoir, ce dernier introduisit avec sa baguette un chiffon dans le canon de son fusil et le nettoya consciencieusement; ensuite il puisa de l'huile dans une petite burette en forme d'encrier que son serviteur lui tendait, oignit les batteries, prit dans une petite poudrière de la poudre d'amorce, dans une plus grande de la poudre à charger, bourra avec un tampon de feutre, força une balle dans le canon, et se coucha pour tirer de nouveau; ces préparatifs avaient duré deux bonnes minutes. La seconde balle alla se loger tout près de la première.

— Il faut que ce Turc ait des balles fondues par le diable, dit Stewart à l'effendi en jetant son fusil sur l'herbe.

— Cet homme-là n'a pas l'air d'un Turc, répondit Tikrane; malgré ses habits, ce doit être un montagnard, et même un Kurde.

— Kurde ou Turc, c'est un habile homme, et je m'en vais lui faire mon compliment, reprit le lieutenant, qui, en sa qualité de pur Anglais, éprouvait pour un *sportsman* aussi distingué une admiration mêlée d'estime.

Il n'eut pas le temps de féliciter son heureux rival. Celui-ci s'était déjà remis en route. Il chevauchait lentement, suivi de ses compagnons. Un détour du chemin le faisait passer près de la tente où Lucy était restée assise pendant cette scène; bientôt elle put le voir de près. C'était un homme de vingt-trois ou vingt-quatre ans, mince, nerveux, avec un nez en bec d'aigle et des yeux perçans, ces yeux de montagnard ou d'oiseau de proie qui, à une lieue de distance, distinguent une pierre d'une autre dans le lit d'un torrent. Il ne portait pas d'armes, chose étrange dans ce pays, où les gens les plus pacifiques ne sortent de la ville que le sabre au côté, et ses vêtemens turcs étaient d'une simplicité presque grossière; mais son cheval, de pure race turcomane, paraissait souple, vigoureux, plein d'ardeur. Les hommes qui composaient son escorte étaient armés de fusils et de *camas*, larges poignards semblables à l'épée romaine. Il n'aperçut Lucy qu'en arrivant à deux pas d'elle; mais la vue de la voyageuse produisit sur lui un effet aussi étrange qu'inattendu. Son regard, lorsqu'il fixa les yeux sur elle, exprima la surprise et l'admiration la plus enthousiaste. Le prophète de la légende, pour qui Dieu entr'ouvrit un moment le mur d'airain qui entoure le paradis, ne dut pas être plus ébloui à la vue des merveilles célestes que ne l'était ce Kurde en contemplant la radieuse

beauté de l'étrangère. Si cette impression fut vive, elle fut plus rapide encore; cependant le cavalier n'avait pu réprimer un mouvement violent qui épouvanta sa bête et la fit bondir à deux pieds du sol. Il ne fut pas un moment ébranlé; d'une main souple et vigoureuse, il ramena à lui la bride; le cheval reprit immédiatement sa première allure. En passant devant miss Blandemere, le Kurde la salua. Elle n'avait pu rester insensible à l'hommage de cette muette admiration. Souvent on lui avait dit qu'elle était belle, et elle n'estimait guère les flatteries qu'on lui prodiguait dans les salons d'Europe; mais le langage que parlaient les yeux de cet homme, de ce demi-barbare, ne pouvait qu'être sincère, et ne ressemblait nullement à un compliment banal. Elle rendit au cavalier son salut. Il la regarda une fois encore, puis, prenant le galop avec toute sa troupe, il fut bientôt hors de vue.

Pendant les trois jours qui suivirent, la caravane continua sa route. Les montagnes devenaient de plus en plus escarpées; les nuits se faisaient froides, et jusqu'à midi le soleil semblait avoir perdu sa chaleur; l'automne s'avançait. Un matin, l'herbe apparut toute couverte de gelée blanche; les vents venus des sommets du Taurus aux neiges éternelles soufflèrent sur la campagne et dépouillèrent les arbres de leurs dernières feuilles, pendant que des oiseaux noirs s'envolaient en tourbillonnant dans le ciel.

Les voyageurs ne purent continuer à coucher sous leurs tentes. Le soir du quatrième jour, il fallut chercher un asile dans les maisons d'un pauvre village. La seule demeure un peu spacieuse était celle du prêtre arménien de l'endroit; ils y furent envoyés par le *mouktar*. Tandis que les étrangers se chauffaient devant l'étroit foyer, le maître du logis, pauvre diable habillé d'une méchante veste de toile bleue, fumait silencieusement sa cigarette dans un coin. Il passait sa vie à cultiver son champ, tout comme ses paroissiens; il était presque aussi grossier qu'eux, et, sans le bonnet rond entortillé d'une loque noire qui lui couvrait la tête, on l'aurait pris pour un paysan. Il se plaignit de sa misère à Tikrane, en qui il reconnut vite un compatriote. Il prétendait que les Turcs, l'évêque arménien et les Kurdes semblaient s'entendre pour dépouiller le village. — Les Kurdes, dit-il, ne sont pourtant pas nos pires ennemis. Ceux des environs appartiennent à la tribu des Abdurrahmanli; leur chef, Sélim-Agha, ne s'attaque guère qu'aux voyageurs riches comme vous autres.

La conclusion de ce discours n'était pas rassurante. Tikrane interrogea le prêtre, et apprit que l'agha des Abdurrahmanli dépouillait souvent les caravanes pour se venger du gouverneur de Van, qui le tracassait depuis longtemps. — Ce n'est du reste pas un

méchant homme, ajouta le prêtre; mais, si le gouvernement ne se trouve pas assez fort pour le réduire, il devrait bien ne pas lui chercher querelle. Sélim-Agha est brave et résolu. Le chef de Mekkio, à la frontière de Perse, lui a confisqué au printemps dernier un troupeau avec le berger, sous prétexte que les moutons paissaient dans des pâturages de Khadarli, qui appartiennent aux Kurdes persans. L'Abdurrahmanli n'a rien dit d'abord; mais, il y a quinze jours, il est parti, habillé en Turc, avec une troupe de quatre ou cinq hommes seulement, est tombé à l'improviste sur les gens de Mekkio, a cassé la tête à plusieurs d'entre eux et délivré son berger. Il a passé hier par ce village en retournant chez lui.

Tikrane découvrit bientôt que le chef des Abdurrahmanli était sans aucun doute l'adroit tireur qu'ils avaient rencontré quatre jours auparavant. Il fit part de ses observations à Stewart. — Bah! dit le lieutenant, s'ils nous attaquent, nous nous défendrons. Ces Kurdes sont bons tireurs; mais ils mettent une grande demi-heure entre chaque coup.

Quant à miss Blandemere, la perspective qui alarmait si fort l'Arménien ne l'effrayait pas. Le souvenir du cavalier kurde s'était souvent représenté à sa mémoire, et elle n'aurait pas été fâchée de le revoir de plus près; d'ailleurs ce n'était pas un brigand vulgaire, et elle avait ses raisons de supposer qu'il ne ferait pas grand mal à une caravane où elle se trouvait. Elle passa donc fort tranquillement cette nuit-là, tandis que son cousin était plus inquiet qu'il ne voulait le dire, non pas pour lui-même, mais pour les femmes qu'il s'était chargé de guider. Le lendemain, avant de se mettre en route, il demanda au *mouktar* une escorte de zaptiés ou gendarmes. Il savait à quoi s'en tenir sur la vaillance de ces protecteurs officiels; mais ils grossissaient la caravane, qui devenait désormais trop nombreuse pour que la tribu kurde n'hésitât pas à lui barrer le chemin.

Pendant deux jours encore, rien ne vint justifier les alarmes de Tikrane-Effendi. Les Européens rencontraient, presque toutes les heures, de longues files de bêtes de charge accompagnées de leurs muletiers, qui semblaient voyager en toute sécurité. On voyait à droite et à gauche de la route des groupes nombreux de villages habités par une population misérable, moitié arménienne, moitié turque. Cette pauvreté paraissait inexplicable au milieu de ce pays de pâturages fertiles et de riches terres à blé. Tikrane souffrait de ce contraste. C'était la première fois qu'il traversait l'Arménie, sa patrie d'origine. Né et élevé à Constantinople, il s'était rendu par le Caucase à Tauris, où il faisait partie de la commission internationale dans laquelle le général Blandemere représentait l'Angle-

terre. — Mon malheureux pays, disait-il, a été le champ de bataille de tout l'Orient depuis les commencemens de l'histoire. Il sert aujourd'hui de campement à cinq ou six races ennemies les unes des autres, et, pour comble de malheur, nos compatriotes vivent pour se quereller entre eux. Pourtant, vous le voyez, tout misérables que nous sommes, nous vivons, et les autres passent. Qui sait s'il n'est pas permis de compter sur un meilleur avenir?

Son interlocuteur, le lieutenant, l'écoutait d'une oreille distraite : il avait des préoccupations d'une autre nature. En quittant Tauris, il comptait sur les hasards du voyage, sur l'intimité de la vie commune pour le rapprocher de miss Blandemere; il désirait ardemment s'expliquer avec elle sur un sujet qu'auparavant il n'avait pas encore pu aborder. Cependant les jours se succédaient; chaque heure ajoutait à la puissance du charme qu'il subissait, et moins que jamais il osait parler. Dans l'accueil que lui faisait Lucy, il n'y avait rien de froid ni de sévère; mais elle ne paraissait pas soupçonner la nature de l'affection qu'elle inspirait. Elle avait une gaîté douce, bienveillante, communicative, qu'entretenaient les mille incidens d'un voyage qui lui plaisait visiblement; elle aimait à voir partager par ses amis le plaisir qu'elle éprouvait; seulement elle restait maîtresse d'elle-même malgré l'enivrement de cette existence vagabonde, et il ne paraissait pas qu'elle voulût se laisser distraire par des soucis d'une autre sorte. L'officier se trouvait presque malheureux. Plein d'énergie et d'activité quand il s'agissait de lutter contre les difficultés de la vie, il redoutait les incertitudes d'un autre ordre. Il avait une confiance imperturbable dans la supériorité des institutions et l'excellence des habitudes nationales de son pays; il rêvait le bonheur dans le milieu qu'il s'était choisi et dans la paix du foyer domestique. Une femme distinguée et bien née comme sa cousine, une maison peuplée de beaux enfans, l'avancement régulier que lui promettait sa carrière, il ne souhaitait rien en dehors de cela et ne concevait pas que miss Blandemere ne montrât pas d'empressement à se diriger avec lui vers un but si enviable.

Mistress Morton ne s'apercevait guère des agitations morales de Stewart. La brave femme avait dans sa jeunesse parcouru le quart du globe à la suite de son mari, comptable du commissariat de l'armée, et avait vu beaucoup de choses sans trop les regarder. Un jour le comptable, s'étant aventuré loin de ses registres avec une colonne qui poursuivait les Maoris, avait été tué et, disait-on, mangé par les sauvages. Mistress Morton était revenue en Angleterre, s'était attachée à Lucy, alors toute petite fille, et ne l'avait plus quittée. La perspective d'aller en Perse ne l'avait pas effrayée. Le

voyage de retour la retrouvait toujours placide; assise sur son mulet, elle contemplait de tous ses yeux les pays que traversait la caravane, poussait de temps à autre l'exclamation admirative de rigueur, mangeait de bon appétit et dormait de grand cœur à chaque station. Les Turcs qui passaient sur la route s'arrêtaient un moment devant cette grosse dame rose aux yeux calmes, vêtue invariablement d'étoffes claires, et la regardaient avec considération. Pendant les loisirs du voyage, elle confectionnait une merveilleuse tapisserie commencée à Tauris, et inspirée par le souvenir des étoffes persanes couvertes d'oiseaux et de fleurs brillantes.

II.

Comme on approchait de Khinis, on trouva la terre couverte de neige; l'hiver s'était déjà abattu sur ces hauts plateaux, qui pendant six mois de l'année deviennent froids comme la Sibérie. Il fut convenu qu'on se hâterait, de peur de rencontrer les mauvais temps dans les montagnes entre Erzeroum et Trébizonde. Les journées de marche furent donc allongées; on partait le matin avant l'aube, on s'arrêtait une heure seulement à midi, et on marchait jusqu'à la nuit. Le froid devenait très vif; un tapis blanc s'étendait sur les plaines, sur les montagnes, sur le lit des torrens gelés. De longues stalactites étaient suspendues sur les cascades, pareilles à la chevelure cristallisée d'une naïade surprise par l'hiver : les rochers verticaux, noirs au milieu de cette immensité blanche, se dressaient comme des monumens funéraires; les corbeaux, perchés sur leur sommet, battaient des ailes et poursuivaient de leurs cris rauques les imprudens qui ne craignaient pas de troubler par leur présence les silencieux mystères de l'hiver arménien.

Les voyageurs subissaient la contagion de cette tristesse de la nature environnante, les conversations devenaient rares, et dans la caravane on n'entendait guère que le bruit des fourreaux de sabre heurtant à temps égaux les larges étriers. Seule, miss Blandemere conservait sa gaîté sereine et fière. Elle était charmante sous son bonnet d'astrakan, avec ses cheveux tombant en longues boucles sur la fourrure noire de sa pelisse. Elle raillait Tikrane-Effendi à propos de l'enthousiasme discret que lui inspirait son pays. — Vous n'êtes pas patriote, lui disait-elle. Pourquoi vous autres Arméniens ne venez-vous pas tous vous établir dans les cahutes souterraines de ces villages, au milieu de vos neiges nationales? Il faut avoir le courage de ses opinions.

Vers trois heures du soir, la neige tomba plus épaisse. On traver-

sait alors des gorges absolument désertes, et le gîte était encore éloigné. Les chevaux n'avançaient plus qu'avec peine; les voyageurs se sentaient glacés sous leurs épaisses fourrures. A quatre heures, le vent d'ouest se leva. Il tourbillonnait entre les murs de rocher qui bordaient le sentier, soulevait la neige et la divisait en particules impalpables : on eût dit autant de pointes d'aiguilles gelées qui s'introduisaient dans le nez, dans les yeux, dans les oreilles et empêchaient de respirer, de voir et d'entendre. Le lieutenant marchait un peu en avant des deux femmes; Tikrane s'approcha de lui et dit à demi-voix : — Je crois que nous sommes en danger. Ceci est le commencement d'un *tipi* ou tempête de neige. Je n'en avais pas encore vu, mais on m'en a souvent parlé, et il paraît que c'est terrible.

— Quelle est la nature du danger?

— D'abord les animaux refusent d'avancer, et les hommes eux-mêmes, aveuglés par la neige tourbillonnante, n'y voient plus à deux pas devant eux. Toute trace de route ayant disparu, on est forcé de s'arrêter où l'on se trouve, et on attend, à la grâce de Dieu, la fin de la tempête.

— Combien de temps dure-t-elle d'ordinaire?

— Cela varie : quelquefois deux heures, quelquefois deux jours, répondit l'Arménien, devenu subitement très grave et s'effrayant de ses propres paroles. On prétend que le simoun d'Arabie n'est rien en comparaison.

Au même moment, le lieutenant vit que le chef des muletiers s'était arrêté et conférait avec ses hommes. Stewart, qui avait appris le persan à Tauris, ainsi que sa cousine, alla lui demander de quoi il s'agissait. — Ne voyez-vous pas le *tipi?* répondit le muletier en secouant la neige qui couvrait sa barbe et ses épais sourcils.

— Que faut-il faire?

— Nous n'avons pas l'embarras du choix. Ni les hommes ni les bêtes ne pourraient faire dix pas maintenant, et dans une demi-heure ce sera bien pis. Si l'orage dure, je crois bien que nous sommes en grand péril.

Stewart alla dire aux femmes qu'il fallait s'arrêter un moment. Mistress Morton, qui n'avait pas conscience du danger, descendit de sa mule de la meilleure grâce du monde; mais Lucy avait lu plus d'une description de ces sinistres ouragans, elle comprit la vérité et devint pâle. Stewart se sentit le cœur serré : l'angoisse de son amour se doublait du sentiment de sa responsabilité.

Les voyageurs d'une caravane sont comme l'équipage d'un navire, et l'expérience a tracé la ligne de conduite que doit suivre

chacun d'eux au milieu des tempêtes de montagnes, comme elle a déterminé les devoirs des marins à l'heure des ouragans de mer. Le *katerdgi-bachi* ou chef des muletiers, devenu le véritable capitaine de la troupe, ordonna de décharger les bagages, et y fit prendre tout ce qu'on put trouver de couvertures. Un large tapis fut étendu à terre au pied d'un rocher; puis tous les voyageurs se réunirent en un seul groupe, s'assirent le plus près possible les uns des autres et étalèrent au-dessus d'eux les couvertures comme une voûte. Ils formaient ainsi une sorte de monticule vivant que la neige ne tarda pas à recouvrir. L'un des muletiers avait soin de ménager, au-dessus de leurs têtes, un passage pour l'air du dehors. On raconte que des voyageurs surpris par le *tipi* ont survécu à vingt, trente et même quarante heures de cet ensevelissement. Si la tempête dure plus longtemps, le froid et la faim font leur œuvre. Au printemps suivant, les premiers passans qui traversent le pays lors du dégel retrouvent les cadavres intacts, dans la situation où la mort est venue les prendre. Il n'y a pas de désespoir qui tienne contre la fatalité d'une telle situation. Les plus impatiens comprennent que la lutte est impossible et se résignent. D'ailleurs ceux qui ont vu de près la mort sous cette forme prétendent qu'elle est presque douce : le froid engourdit avant de tuer, et l'on ne se sent pas finir. Un sommeil profond, invincible, épargne au mourant les horreurs de l'agonie.

Quand la nuit tomba, la tempête était plus violente que jamais. Lucy était assise entre son cousin et mistress Morton. Celle-ci avait enfin compris que l'existence de la caravane courait des risques sérieux, et elle pleurait, non pas sur ce qui allait être enlevé de ses vieilles années, mais sur la jeunesse si douloureusement abrégée de sa fille d'adoption. Stewart songeait qu'après tout, s'il fallait mourir, il lui serait doux de mourir auprès de ce qu'il aimait le plus au monde. Lucy, à qui les terreurs même d'une pareille situation ne pouvaient enlever sa sérénité d'esprit, récitait tout bas ses prières. Quant à l'Arménien et aux muletiers persans, ils avaient pris leur parti. Les Orientaux voient venir la dernière heure sans larmes et sans plaintes, comme les petits enfans.

Les voyageurs ne souffraient pas encore trop du froid : la chaleur de ces corps réunis sur un étroit espace entretenait autour d'eux une température plus élevée que celle du dehors; mais la neige tombait toujours, et pouvait tomber ainsi le lendemain, le surlendemain, toute la semaine; un moment arriverait où elle s'accumulerait en lourde masse et où l'on ne pourrait plus ménager un accès à l'air extérieur. Les heures passaient, longues comme des siècles; la faim commençait à se faire sentir.

Européens et indigènes, tous se taisaient. On n'entendait que les sifflemens du vent et le bruit sourd des masses de neige qui, de temps en temps, tombaient du haut des rochers dans la vallée. Un muletier se leva en silence, et se dressa de toute sa hauteur pour dégager l'ouverture supérieure de la prison de neige; mais, au lieu de se rasseoir ensuite, il resta debout plusieurs minutes, observant ce qui se passait au dehors. — Que vois-tu? demanda le *katerdji-bachi.*

— Donne-moi ton pistolet, répondit l'homme. Un ours rôde autour de nous. — Et il tira un coup de feu dans la nuit.

Personne n'avait pensé encore à ce nouveau danger. La perspective en parut trop horrible à la pauvre Lucy. Sa fermeté d'âme lui permettait de se résigner à rester ensevelie sous le blanc linceul de la neige; mais l'idée de cette bête fauve qui la guettait comme une proie, qui bientôt peut-être ouvrirait avec ses pattes le toit de neige et choisirait une victime parmi les malheureux voyageurs, c'était plus qu'elle n'en pouvait supporter. Peu à peu elle se sentit défaillir, et perdit enfin toute conscience d'elle-même.

Quand le sentiment lui revint, elle se trouvait en pleine nuit, portée sur les bras de quelqu'un dont elle ne pouvait distinguer les traits. La neige tombait toujours, et le vent lui fouettait le visage; ce furent sans doute ces âpres caresses de la tempête qui la ranimèrent. Elle ne souffrait pas, mais elle se sentait envahie par une sorte de torpeur qui ne lui permettait pas de parler et de s'enquérir de sa situation. Au bout de quelques instans, elle se sentit déposer à terre; plusieurs personnes auprès d'elle s'entretenaient à voix basse. Elle ouvrit les yeux et vit mistress Morton, qui se jeta dans ses bras. — Je t'ai crue morte, ma chérie, disait sa vieille amie en la couvrant de baisers. — Stewart, Tikrane et les gens de la caravane étaient tous là; plus loin, des hommes portant le costume du pays se pressaient devant un grand feu. En promenant ses regards autour d'elle, elle distingua des voûtes sculptées, des arcades, des colonnes; l'endroit où tout ce monde se trouvait assemblé était une église à demi ruinée.

— Comment sommes-nous venus ici? demanda-t-elle à son cousin.

Stewart raconta que le muletier avait tiré sur l'ours, et l'avait manqué : deux circonstances également heureuses, car, si la bête féroce avait été atteinte, elle aurait assiégé la cave de neige qui servait de retraite aux voyageurs, au lieu de s'enfuir comme elle l'avait fait en entendant le bruit du coup de pistolet qui ne l'avait pas touchée; d'autre part, ce même bruit avait amené auprès d'eux leur sauveur. — Le voilà, dit le lieutenant en allant chercher un

homme qui se tenait à l'écart, devant le feu. — Miss Blandemere reconnut Sélim-Agha.

Il s'approcha lentement. Mistress Morton courut à lui, et lui sauta presque au cou en s'écriant qu'elle lui devait la vie. Le Kurde s'arrêta, étonné de ces démonstrations de reconnaissance et de ces discours dans une langue qu'il ne comprenait pas. — Les dames veulent te remercier du service que tu nous as rendu à tous; c'est Dieu qui t'a conduit sur notre chemin, dit Stewart en persan.

— Chaque homme a sa destinée écrite sur son front, répondit l'agha. Je dois plus remercier mon étoile de m'avoir amené ici que vous ne devez remercier la vôtre de m'y avoir rencontré, ajouta-t-il, ses yeux noirs fixés sur ceux de Lucy.

La jeune voyageuse voulut se lever pour aller, elle aussi, exprimer sa gratitude à l'agha; mais malgré l'aide de son cousin elle ne put se tenir debout. — La *cadine* doit avoir eu les pieds gelés pendant que je la portais, dit Sélim. Il faut les lui frotter avec de la neige. — Mistress Morton s'empressa de déchausser sa jeune amie, et vit qu'elle avait les pieds blancs, inertes et froids comme du marbre. On apporta de la neige, et la bonne dame commença ses frictions. — Ce n'est pas ainsi qu'on doit frotter un pied gelé, dit le Kurde à Stewart, et il fit un mouvement comme pour montrer à la vieille Anglaise la manière de s'y prendre; mais tout à coup il s'arrêta, retenu par une pensée subite. Il avait compris que l'assistance d'un homme, d'un inconnu, pourrait bien, en dépit de la gravité des circonstances, être gênante pour la voyageuse étrangère. — Viens ici, Aïcha, dit-il en se tournant vers le groupe réuni devant le feu. — Un garçon d'une douzaine d'années répondit à cet appel. Sélim-Agha lui dit quelques mots en kurde, et l'enfant, s'agenouillant près de Lucy, reprit la besogne si mal commencée par la veuve du comptable. Au bout de quelques minutes, les pieds de la jeune fille étaient redevenus roses, et le sang y circulait; mais on ne lui permit pas de s'approcher du feu. Elle prit à la hâte quelques alimens, une toile fut tendue entre deux colonnes, et les deux femmes allèrent chercher derrière ce rempart improvisé un repos bien nécessaire après tant d'émotions.

Tikrane et le lieutenant demandèrent alors au Kurde comment il s'était trouvé si à propos sur leur route. — J'ai été surpris comme vous, dit Sélim, par le *tipi;* mais je connaissais depuis longtemps cette église, et je m'y suis réfugié. Ainsi que tu as pu le voir, elle est éloignée d'une centaine de pas seulement du lieu où vous avez fait halte; la neige et les tourbillons vous ont empêchés de la découvrir. J'ai trouvé en arrivant ces paysans qui sont là devant nous :

ils s'étaient arrêtés également dans l'église avec leur âne chargé de petit bois qu'ils allaient vendre sur le marché de Khinis; c'est ainsi que nous avons pu avoir du feu. Au moment où nous allions nous endormir, un de mes hommes resté en sentinelle est venu m'avertir qu'il avait entendu la détonation d'un pistolet. Pensant que ce coup de feu était l'appel de quelque voyageur égaré, nous sommes allés à la découverte. Voilà tout. Demain, si l'orage diminue de violence, je me rendrai à mon village d'Abdurrahmanli; j'en ramènerai du monde avec ce qu'il vous faut pour vous remettre dans votre route; mais j'espère qu'avant de partir pour Erzeroum vous viendrez passer quelque temps chez moi. Tout pauvres que nous sommes, vous trouverez dans ma maison de quoi vous reposer de vos fatigues. — Stewart et Tikrane acceptèrent cette offre avec reconnaissance. Quand ils s'éveillèrent le matin, ils ne trouvèrent plus le Kurde, il était parti avant le jour.

Un rayon de soleil, pénétrant au travers du mur de toile, éveilla Lucy. Elle fit rapidement sa toilette, et vint s'asseoir avec ses compagnons devant un déjeuner aussi frugal que le souper de la veille. Il consistait en *pastourma* ou viande conservée, en un peu de lait caillé et de pâte d'abricot séchée au soleil. Mistress Morton se fit ensuite apporter la boîte contenant la fameuse tapisserie qu'on avait retrouvée sous la neige, ainsi que les autres bagages, et elle se mit imperturbablement au travail. Tikrane entreprit de montrer l'église au lieutenant et à Lucy. C'est un monument illustre entre tous, contemporain, dit-on, de saint Grégoire l'Illuminateur; les Turcs l'ont appelé Sarmadjik Kilissé à cause d'un lierre qui court sur les sculptures de la façade. Miss Blandemere ne songeait guère à admirer les trois coupoles de pierre, les arcades hardies, les figures de saints qui ornent l'antique église. Elle pensait aux événemens de la veille, à la mort qu'elle avait vue de si près, à ce sauveur inattendu qui, au risque de tomber dans un trou de neige ou de s'égarer dans les ténèbres, l'avait arrachée au plus terrible des dangers. C'était, disait-on, un brigand; mais les idées de l'Orient ne sont pas les nôtres, et d'ailleurs les parens de Lucy se vantaient de connaître plusieurs brigands pareils dans l'histoire de leur famille. Les Blandemere qui au moyen âge pillaient les navires échoués au pied de leur château étaient sans doute moins scrupuleux que le chevaleresque bandit de la montagne kurde. Ces Normands féodaux n'avaient pas à coup sûr la nature fine, élégante, l'élévation de sentimens dont l'Abdurrahmanli avait donné plus d'une preuve. Comment reconnaître un tel service rendu par un tel homme? Miss Blandemere se sentait fort embarrassée.

Vers le milieu de la journée, elle fit apporter des coussins sous

le porche de l'église. Le ciel avait repris toute sa sérénité; le soleil brillait sur cette neige perfide, si calme maintenant, et qui, la veille, promenait de la terre au ciel ses vagues impalpables. Miss Blandemere était heureuse de revoir la lumière; au sortir d'un grand péril, on éprouve cette calme ivresse du convalescent qui renaît à la douceur de vivre. En promenant ses regards sur la campagne déserte, Lucy vit une troupe lointaine de cavaliers qui venaient des montagnes, du côté du nord. Ils avançaient aussi vite que le permettait l'épaisse couche de neige étendue sur le sol. Sélim-Agha chevauchait à leur tête; mais Lucy ne le reconnut pas tout d'abord. Il avait quitté les vêtemens turcs qui lui servaient de déguisement lors de son expédition de Mekkio, et il reparaissait sous le brillant costume de guerre de sa nation. Un turban blanc, étroit et haut comme une tiare, remplaçait le fez constantinopolitain; sa veste bleue étincelait de broderies d'argent, et sur son *kilt*, semblable à celui des montagnards d'Écosse, pendait un arsenal compliqué de petits instrumens d'argent ciselé dont les Kurdes se servent pour charger leurs armes à feu. Deux longs pistolets se perdaient dans l'écharpe de cachemire qui lui entourait la taille; un de ces sabres anciens à lame presque droite, devenus si rares aujourd'hui, était suspendu à son côté par une étroite cordelière de soie rouge à glands d'or. Agile comme un cerf, son cheval turcoman enfonçait à peine dans la neige. Ce Kurde avait une beauté vraiment noble et intelligente; ses mouvemens décelaient une vigueur nerveuse et souple, la vigueur de ces panthères apprivoisées que la mythologie hellénique donnait pour montures aux compagnons du Bacchus indien. Derrière lui marchaient une trentaine de Kurdes, équipés à peu près de la même manière et armés de longues lances à houppes de soie flottantes. L'étincelante lumière de ce beau jour d'hiver se reflétait sur l'acier poli des sabres et des lances, et se décomposait en petits arcs-en-ciel dans la poussière neigeuse que soulevaient les pieds des chevaux. — *Very beautiful indeed!* s'écria Stewart à ce spectacle, en répétant sans y prendre garde la célèbre exclamation du duc de Wellington.

On arracha mistress Morton aux délices de sa chère méridienne; les préparatifs du départ furent bientôt terminés, et l'on se mit en route pour Abdurrahmanli. Les chemins étaient peuplés comme à l'ordinaire; les katerdgis, que la tempête avait retenus la veille dans les villages, recommençaient leurs voyages, et les Européens en rencontraient plus d'un accroupi sur les ballots, chantant la lente complainte des cruautés de la belle Dériko. — J'aime l'Arménie, dit Lucy à l'effendi, malgré sa neige et ses longs hivers; mais vous avez beau dire, elle restera toujours pauvre.

— Ne le croyez pas; elle est riche au contraire, seulement cette richesse reste stérile. Le blé qui dort là, sous la neige, couvrira au printemps ces plaines d'une moisson suffisante pour nourrir la moitié de l'Europe. Comme les routes manquent, on ne peut expédier le grain à l'étranger, et parfois il pourrit dans les granges; mais nous tenons la terre, et nous la garderons : c'est là, pour les Arméniens, le meilleur gage d'avenir.

A côté d'eux, Sélim-Agha cheminait en silence. — Qui te rend triste? lui demanda Lucy. — L'Abdurrahmanli ne répondit que par le grave sourire qui lui était habituel. Miss Blandemere ne se tint pas pour battue; elle se mit à interroger l'agha sur sa famille, sur son passé, sur sa vie présente. Il sortit peu à peu de sa réserve, et lui décrivit, avec une simplicité presque éloquente, les plaisirs et les dangers de son existence nomade, les longs loisirs de l'hiver dans les maisons bien closes, les voyages à la suite des troupeaux, pendant la belle saison, lorsque la tribu plantait successivement ses tentes sur toutes les montagnes de l'immense plateau du Taurus; puis les luttes avec les clans rivaux, les razzias, les escarmouches au bord des torrens et des précipices. Par momens, au milieu de son récit, il fixait les yeux sur Lucy, s'oubliait à la contempler, et chevauchait plongé dans une silencieuse rêverie. Lucy n'était pas une coquette, mais elle ne pouvait observer sans un secret plaisir l'émotion de l'Abdurrahmanli. — Ce n'est pas jouer avec le feu, pensait-elle. Dans trois jours, nous serons bien loin l'un de l'autre. — Après un de ces intervalles de silence, elle demanda de nouveau à Sélim ce qui le rendait rêveur. — As-tu donc des chagrins? dit-elle.

— Peut-être, répondit celui-ci.

— Allons, je vois que les chagrins sont une maladie de tous les climats. Heureusement qu'il est toujours possible de s'en guérir, d'après ceux qui s'y connaissent.

Le Kurde la regarda avec son sourire mélancolique. Leurs compagnons étaient restés un peu en arrière; il se pencha vers miss Blandemere, et, presque à l'oreille, lui dit ces vers d'une vieille anthologie persane :

— Féridoun, tes pensées sont tristes comme les pleureuses des funérailles.
— Ma sœur, les cheveux blonds de l'étrangère sont des rayons de soleil;
Les rayons me sont entrés au cœur, et ils me brûlent.
— Féridoun, les filles de notre pays ont des remèdes pour ces maux.
— Ma sœur, on n'oublie le mal dont je souffre
Que sous les cyprès funéraires, aux portes de la ville.

Miss Blandemere devint fort rouge. — C'est ma faute, pensa-t-elle. Mes questions ont été imprudentes, et je devais prévoir

cette réponse. — Comme en même temps Stewart et l'Arménien les avaient rejoints, Sélim put mettre son cheval au galop et s'éloigner de Lucy. Elle ne songeait pas à lui en vouloir; cet aveu, qu'elle avait involontairement provoqué, était fait d'un ton de tristesse résignée qui l'empêchait de paraître audacieux. Pendant tout le reste de la journée, le Kurde se tint loin de miss Blandemere; mais celle-ci ne put s'empêcher de rêver souvent aux étranges métaphores de cette poésie persane, pour qui « les cheveux blonds de l'étrangère sont des rayons de soleil. »

Tourmenté par les incertitudes et les préoccupations de son amour, le lieutenant n'avait pu remarquer sans dépit le long entretien de sa cousine et de l'agha : ce n'était pas qu'il voulût voir en Sélim un rival; il aurait été jaloux à l'occasion du dernier cornette de sa compagnie, mais ne pouvait l'être d'un Kurde. En s'approchant de miss Blandemere, il lui dit d'un air un peu contraint :

— Ce que vous racontait Sélim-Agha était donc bien intéressant?

— Très intéressant, répliqua presque durement Lucy, à qui la question avait déplu.

La conversation en resta là jusqu'au moment où l'on arriva en vue d'Abdurrahmanli.

III.

Le chef des Abdurrahmanli était sincère quand il disait « qu'on n'oublie qu'au tombeau le mal dont il souffrait. » En voyant Lucy pour la première fois, il avait été ébloui. Cette beauté si différente de celle des femmes du pays avait produit sur le Kurde l'effet d'une révélation. Il ne soupçonnait pas qu'il pût exister au monde une chevelure aussi blonde, des joues aussi fraîches, des yeux bleus d'un éclat aussi pur. Lorsque le hasard le remit en présence de cette merveilleuse créature, il sentit s'allumer en lui un amour dévorant, irrésistible, comme l'étaient toutes les passions de sa nature indomptée. Il était complétement subjugué. Miss Blandemere fût-elle venue chez lui comme captive au lieu d'y accepter l'hospitalité qu'il ne se fût pas montré moins respectueux pour elle; il reconnaissait l'ascendant d'un être d'ordre supérieur, différent de tout ce qu'il avait vu jusqu'alors.

Quoiqu'il ne raisonnât guère ses impressions, il comprit qu'il était rejeté hors de toutes les voies à lui connues, et se sentit perdu. Il était dans la situation d'un homme qui, au bord de la mer, n'aurait jamais marché que sur des plages solides, et qui tout à coup serait transporté au milieu des sables mouvans. Seulement en pareil cas un Européen se débat, lutte contre le danger même

inconnu et mystérieux; un Oriental accepte silencieusement la destinée qui lui est faite. Souffrir et subir, c'est la devise des races fatalistes. Après que son cœur lui eut révélé qu'il aimait et que son instinct l'eut averti qu'il n'avait pas d'espérance à concevoir, il ne trouva pas d'autre parti à prendre que celui de s'abandonner aux événemens. — J'ai encore, pensa-t-il, quelques heures, quelques jours peut-être à la voir. — Ce fut là toute sa consolation; quant à ce qui adviendrait après le départ de l'étrangère, ce n'était pas son affaire à lui, cela regardait le destin. Il sentait confusément qu'elle avait fait un grand ravage dans sa vie, que, lorsqu'elle ne serait plus là, il ne pourrait plus revenir à son existence ordinaire; mais il remettait à l'heure à venir le souci de prendre une détermination.

Il ne faisait pas encore nuit quand l'Agha et ses hôtes arrivèrent à Abdurrahmanli. C'était un groupe d'habitations à demi souterraines qui s'échelonnaient sur la pente assez raide d'une sorte de promontoire entouré de trois côtés par un torrent alors gelé. Les maisons, fort spacieuses, étaient toutes adossées à cette pente, de manière que les portes des plus hautes s'ouvraient sur le toit en terrasse des plus basses. Quand on dépassait le seuil, on trouvait devant soi une sorte d'escalier de pierre qu'il fallait descendre pour arriver au sol de l'appartement, taillé en partie dans le rocher. Ce sont bien toujours « les demeures souterraines, pleines de grands vases de cuivre, et où les montagnards vivent avec leurs bestiaux, » que décrivait, il y a deux mille ans, le chef des mercenaires de Cyrus le Jeune.

On sait que les Kurdes ne sont guère musulmans que de nom, et que leurs femmes ne se voilent pas comme les Turques en présence des étrangers. Quand l'agha introduisit les Européens dans sa maison, ils y furent reçus par sa sœur; c'était une femme jeune encore, veuve d'un Kurde de la même tribu. Comme tous les Abdurrahmanli, dont l'existence nomade se passe en Perse autant qu'en Turquie, elle parlait assez bien le persan. Elle accueillit miss Blandemere avec une politesse un peu hautaine; elle semblait habituée à commander dans la maison, et n'avait rien de la timidité des femmes du Levant. En réalité, c'était elle qui menait les affaires de la tribu, et qui inspirait les résolutions prises dans cette petite république dont l'agha était le président.

Elle présenta à miss Blandemere sa fille, toute jeune encore, et qui, par suite d'un étrange caprice de la nature, était blonde comme une femme du nord. Lucy lui demanda son nom. — On m'appelle Frandjik (la petite Franque), répondit l'enfant. On m'a donné ce nom à cause de la couleur de mes cheveux, qui ressem-

blent aux tiens, ajouta-t-elle en baisant une des tresses flottantes qui tombaient sur les épaules de miss Blandemere.

Le repas du soir fut somptueux. On y servit un mouton apprêté à la manière du pays, un *rôti de forêt*, comme l'appellent les gens de l'Anatolie, puis des volailles presque grasses, chose rare en Turquie, des fruits conservés et toute sorte de crèmes. Pendant le dîner, un vieux musicien, qui était à la fois le poète et le sorcier de la tribu, chantait des chansons dans les trois langues des Abdurrahmanli, le kurde, le turc et le persan. Il était aveugle comme Homère, et tenait en main un instrument composé de trois cordes de métal tendues sur une planche de bois. La lyre de ces ménétriers ambulans qui furent les pères de la poésie hellénique ne devait être ni beaucoup plus compliquée, ni beaucoup plus harmonieuse. Quand on quitta la table ou plutôt le large plateau d'étain ciselé qui en tenait lieu, le vieillard déposa près de lui sa guitare, et, prenant un *neil*, sorte de flûte aux sons doux et mélancoliques, il fit entendre les premières mesures de l'air sur lequel on chante les vers persans de la *Douleur de Féridoun* (1). L'agha l'interrompit brusquement, lui dit que c'était assez de musique comme cela, et parut, pendant le reste de la soirée, plus songeur et plus préoccupé que jamais.

La sœur de Sélim conduisit elle-même les deux étrangères dans une maison voisine qui avait été préparée pour les recevoir. — Ma fille restera ici, dit-elle, et passera la nuit auprès de vous. — La chambre à coucher était grande, fort propre, et égayée par la lueur d'un beau feu flambant. Sur le plancher étaient étendus des matelas recouverts d'épaisses couvertures à larges raies de couleur. Mistress Morton, qui tombait de sommeil, se coucha la première. Elle fut satisfaite de la manière dont les Kurdes entendaient les conditions matérielles de l'existence, et déclara que depuis longtemps elle n'avait pas trouvé de si bon lit. Cinq minutes après, elle dormait du plus profond sommeil. Lucy se déshabilla, mais ne parut pas aussi pressée de partir pour le pays des rêves; elle resta longtemps éveillée, causant avec Frandjik. Elle s'était sentie prise d'une subite affection pour cette petite Kurde, blonde comme elle-même, et en qui elle croyait retrouver une compatriote. L'enfant n'avait pas hérité de la nature impérieuse de sa mère; elle se montra dès l'abord confiante et affectueuse à l'égard de la belle Anglaise.

Frandjik n'était pas sans quelque ressemblance avec Sélim-Agha;

(1) Féridoun est le héros légendaire de plusieurs poèmes héroïques persans très anciens. Les improvisateurs prennent volontiers, aujourd'hui encore, ses aventures pour sujet de leurs récits.

c'étaient les mêmes yeux noirs doux et pleins de flammes, les mêmes élans passionnés promptement contenus, les mêmes accès de mélancolie intermittente, et miss Blandemere ne lui sut pas mauvais gré de la ressemblance. Le nom du chef abdurrahmanli revenait à chaque instant sur les lèvres de l'enfant. — Elle l'aime déjà sans doute, pensait Lucy, ou elle l'aimera bientôt. — Peut-être Lucy ne se trompait-elle pas. Frandjik était très-jeune, mais les courts et brûlans étés de l'Arménie mûrissent vite la jeunesse des filles, et quand la nièce de Sélim-Agha, par les belles matinées d'hiver, interrompait son travail de broderie pour regarder courir les nuages au bord du ciel, il y avait dans ses yeux une expression de méditation inquiète qui n'était déjà plus de l'enfance.

Miss Blandemere lui avait demandé pourquoi elle se teignait le bord des yeux avec cette couleur noire qu'on appelle le *surmeh*. — Nous autres gens de la montagne, nous sommes obligés de nous peindre ainsi les paupières, avait répondu Frandjik. Ce n'est pas pour paraître plus beaux, mais parce que la petite ligne noire que vous voyez rend les yeux moins sensibles à la réverbération des neiges. — Cependant le lendemain, quand elle vint retrouver Lucy, toute trace de surmeh avait disparu; je ne sais comment elle s'y était prise pour l'enlever, car il est, dit-on, très difficile de se débarrasser de cette teinture.

Ce jour-là, Sélim-Agha fit visiter le village à ses hôtes. Les Abdurrahmanli étaient relativement peu nombreux, mais assez riches, plus riches même que les Haydéranli, dont ils sont un rameau détaché. Presque toutes les maisons étaient commodes, sèches et chaudes. Les ustensiles de cuivre qui les remplissaient brillaient de propreté. Des étables immenses servaient au bétail de retraites d'hiver : on voyait là des bœufs, assez petits et maigres à la vérité, des moutons magnifiques à large queue, des chèvres à longs poils tombant jusqu'à terre. Ces troupeaux avaient pour gardiens de terribles chiens efflanqués, hauts sur jambes, habitués à combattre l'ours et à étrangler un loup d'un coup de dent. Des filles aux cheveux nattés, à l'air un peu sauvage, sortaient de la bergerie avec de grands vases de cuivre poli pleins de lait écumant, et jetaient en passant sur les étrangers un regard effarouché.

Partout où ils allèrent ce jour-là, ils trouvèrent le nom de Sélim dans toutes les bouches. Un agha ne peut exiger des Kurdes l'obéissance un peu servile ni l'aveugle soumission avec laquelle on exécute les ordres des grands parmi les Orientaux. Le pouvoir d'un chef de tribu est fondé moins sur le respect qu'inspire son origine que sur son courage, son habileté et son mérite personnel. Les aghas sont au milieu des leurs comme étaient au moyen

âge les capitaines, souvent héréditaires, des villes italiennes. Sélim possédait à un haut degré les vertus et les défauts de son peuple; il était loyal, chevaleresque, intelligent et bon, mais aussi superstitieux et prompt à la vengeance. Il se montrait à l'occasion un terrible justicier. Un villageois arménien de passage à Abdurrahmanli raconta l'histoire suivante à Tikrane. Le cadi de Kara-Aghatch avait battu et dépouillé de ses biens un pauvre paysan chrétien des plaines coupable d'avoir défendu sa femme qu'un soldat outrageait odieusement. Sélim-Agha traversait alors le pays, au retour d'une expédition contre son éternel ennemi le chef de Mekkio. Le paysan vint se plaindre à lui. L'agha ouvrit, de son autorité privée, une enquête sommaire, alla prendre le cadi dans sa maison, lui fit couper la tête, et abandonna au paysan une grosse part du butin provenant de la razzia. L'autorité, pour diverses raisons qu'il serait trop long de rapporter, ne tira pas une vengeance immédiate de la mort du cadi, et le chef des Abdurrahmanli eut depuis ce jour dans la province une haute réputation de défenseur des faibles et de redresseur de torts.

Il était heureux de montrer à miss Blandemere sa rustique opulence; mais il ne dit pas un mot qui pût trahir les sentimens dont la veille il avait laissé échapper l'aveu. Il se contentait de regarder Lucy et d'admirer longuement, quand elle marchait devant lui, la souplesse de sa taille et la grâce de sa démarche. Miss Blandemere finissait par ressentir les effets de la sympathique attraction que le Kurde semblait exercer sur tout le monde, elle se plaisait à l'entendre parler, et, quand elle lui répondait, sa voix avait des accens d'une caressante douceur.

Les deux compagnons de miss Blandemere voyaient Sélim-Agha d'un œil moins favorable. L'Arménien se sentait mal à l'aise auprès de ce représentant d'une race conquérante qui avait constamment battu la sienne. Un raïa, quel qu'il soit, ne peut que haïr un musulman. D'ailleurs, quoique Tikrane fût traité courtoisement par tout le monde, il était clair que sa situation d'effendi chrétien ne lui valait pas grande considération de la part des gens de la tribu, et ces prétentions même tacites à la supériorité de race sont horriblement blessantes pour ceux qui doivent les subir; mais le plus malheureux des deux voyageurs était sans contredit le lieutenant Stewart. Depuis que ce Kurde était là, l'officier croyait se sentir plus loin du cœur de sa cousine. Tout le voyage n'avait été pour lui qu'une longue série de déceptions, et pour comble de malheur il ne pouvait se dissimuler que Lucy accordait à leur hôte une attention qui ressemblait beaucoup à de la sympathie. En ce moment, Stewart trouvait dur d'être l'obligé de l'Abdurrahmanli. S'il avait

cru pouvoir payer avec deux mille livres sa dette de reconnaissance, il aurait tiré de sa poche son carnet de chèques avec un joyeux empressement.

Le soir, il prit Lucy à part et lui demanda quand elle comptait qu'il conviendrait de repartir. — Vous êtes bien pressé, répondit-elle. Nous devons assez à l'agha et à ses compagnons pour leur faire l'honneur de passer quelques jours chez eux.

— Il semblerait que vous avez des raisons pour désirer cette prolongation de séjour.

— Que voulez-vous dire?

— Je veux dire que, si cet homme n'était pas un Kurde, on pourrait croire qu'il ose vous aimer, et que vous ne faites pas ce qu'il faut pour le ramener à des idées raisonnables.

A peine le lieutenant eut-il dit ces mots qu'il les regretta de tout son cœur; mais ils avaient été entendus. Miss Blandemere s'en crut d'autant plus offensée qu'elle ne se sentait pas complétement innocente. — Quand il en serait ainsi, dit-elle, je ne vois pas ce qui vous autorise à me demander des comptes. Je n'ai d'engagemens avec personne, et je suis maîtresse de moi-même. — Elle se leva brusquement, traversa la chambre d'un air irrité, et sortit.

Il était déjà assez tard. Quand elle entra dans son appartement, elle trouva mistress Morton couchée et endormie. Elle s'assit devant le foyer. Stewart l'avait profondément blessée; elle ne lui avait pas donné le droit d'être jaloux, se disait-elle. Et d'ailleurs pourquoi parler de Sélim avec ce mépris? Lucy devait s'avouer à elle-même qu'elle n'était pas restée insensible aux séductions de ce Kurde, comme l'appelait son cousin, et quelque chose des dédains de Stewart remontait jusqu'à elle.

Pendant qu'elle regardait tristement la flamme qui dansait au-dessus de l'immense fagot de broussailles, la porte s'ouvrit; c'était Frandjik qui entrait. Voyant Lucy plongée dans ses pensées, elle ne voulut pas l'en distraire. Elle s'assit à ses pieds, et resta silencieuse jusqu'au moment où miss Blandemere s'aperçut de sa présence. — Tu étais là? lui dit celle-ci en l'embrassant. — Lucy se sentit heureuse de voir la petite Kurde auprès d'elle. L'enfant la tirait de son isolement : mécontente d'elle-même et des autres, miss Blandemere trouvait pénible cette solitude où la poursuivaient ses tristes pensées.

Frandjik était une étrange créature : douce, tendre et craintive, elle étonnait les rudes montagnards parmi lesquels le hasard l'avait fait naître. Elle toussait souvent, et on se demandait comment sa petite poitrine pouvait respirer l'air vif de la montagne. Plus jeune, elle n'aimait pas les jeux bruyans des enfans de son âge, et main-

tenant on ne pouvait deviner à quoi elle songeait quand elle restait des heures entières assise sur un rocher, suivant d'un œil rêveur les lignes capricieuses des sommets qui bordent le ciel comme les rivages de l'infini.

Elle appuya sa tête sur les genoux de Lucy, et toutes deux se mirent à causer. Elles passèrent ainsi une partie de la nuit. Frandjik, que sa mère ne choyait guère, la regardant comme un peu folle, trouvait un plaisir inexprimable à ces entretiens. Elle s'ignorait trop elle-même pour beaucoup apprendre sur son propre compte à sa nouvelle amie; mais son cœur était tout plein, et elle avait besoin de l'ouvrir. N'ayant jamais quitté ses montagnes, ne connaissant même pas les villes voisines, elle ne pouvait se plaindre de la destinée qui lui était faite ni en souhaiter une meilleure; mais son oncle était le seul être qu'elle aimât véritablement, et elle comprenait d'instinct qu'il y avait ailleurs des cieux plus doux que le ciel de ses campagnes natales. Elle aurait voulu suivre Lucy, et se désolait à la pensée de la quitter. Puis elle reparlait de son oncle, des bontés qu'il avait pour elle; jamais il n'avait dit, ce que répétaient tous les autres, que les *djadés* (magiciennes) avaient jeté un sort à la petite Franque. Elle finit par éclater en sanglots. Lucy lui demanda la cause de ses larmes; Frandjik ne pouvait la dire, car elle-même ne la savait pas. Miss Blandemere la fit asseoir auprès d'elle, sur le lit, et tâcha de la consoler; peu à peu ses larmes tarirent, et elle s'endormit comme un enfant dans les bras de son amie.

A ce moment, il semblait à miss Blandemere que le sort s'était trompé dans le lot qui lui était destiné, de même qu'il avait mal choisi celui de Frandjik. Elle n'aurait pas vécu sans plaisir dans cette sauvage contrée, dont les horizons nobles et sévères et dont les violens contrastes charmaient les fantaisies de sa nature ardente et sérieuse tout ensemble. Elle aurait trouvé ici, pensait-elle, une foule de satisfactions intimes qui lui manqueraient peut-être dans un milieu plus civilisé : quant à la simplicité de la vie pastorale, qui aurait épouvanté une autre Européenne, elle s'y serait faite sans regret.

Comme elle ne pouvait dormir, elle prit sur une tablette un narghilé qui était là tout préparé pour elle. Le *tombéki* qu'on brûle dans ces narghilés est une herbe aromatique qui n'a rien de l'âcreté de notre tabac; il plaît à presque toutes les femmes qui habitent l'Orient, même aux Franques, et Lucy avait pris, à Tauris, l'habitude de le fumer. Seulement il se trouva que les feuilles de ce *tombéki* étaient mélangées d'un peu d'opium. Il n'y en avait pas assez pour enivrer complétement miss Blandemere; mais sous l'in-

fluence de ce narcotique, si faible qu'il fût, ses pensées devinrent plus libres, plus légères en quelque sorte, et s'envolèrent plus facilement vers les régions de la fantaisie. Tout en fixant ses yeux sur les fines découpures de bois du plafond, doré par les derniers reflets de la flamme expirante, elle commença tout éveillée un rêve plus aventureux peut-être que ceux du sommeil. Elle se figurait qu'elle était la maîtresse de ces demeures, que sa vie devait dorénavant se partager entre les travaux de l'hiver dans les grandes habitations souterraines et la pastorale nomade des longs mois d'été. Comme sa compatriote lady Esther Stanhope, elle serait la reine des tribus. Frandjik deviendrait sa fille, et celui qui l'avait sauvée la remerciait de le sauver à son tour « du mal pour lequel n'ont point de remède les filles de ce pays. » Ces pensées vagues se succédaient dans son esprit comme des flots qui lentement, l'un après l'autre, viennent déferler sur une plage et se confondent en expirant.

Le feu allait s'éteindre, elle se leva pour le ranimer; mais elle se sentit la tête pesante. — Cette chambre manque d'air, se dit-elle. — Elle se dirigea vers la porte, et l'ouvrit. Dans la nuit silencieuse, on entendait l'aboiement des chiens de garde courant autour des bergeries. Lucy voyait comme à travers un nuage le calme paysage d'hiver; mais les étoiles, petites et un peu pâles, lui semblaient rayonner dans une atmosphère plus douce qu'à l'ordinaire. A la clarté de la lune, elle aperçut une ombre qui se promenait au milieu de la neige, sur les terrasses supérieures : elle crut reconnaître Sélim-Agha. C'était bien lui. Depuis qu'il avait rencontré l'étrangère, il n'avait pas eu deux heures de sommeil calme : en se rapprochant de l'habitation de Lucy, il croyait donner le change aux préoccupations qui le tourmentaient. Il vit miss Blandemere, qui, blanche comme un fantôme, s'appuyait à l'un des piliers de bois placés de chaque côté de la porte. Le Kurde ne pouvait supposer que ce fût bien elle qu'il trouvait là, dehors, à une pareille heure; il pensa d'abord qu'une des aïeules de la tribu était sortie de son tombeau pour revoir les lieux où s'était passée sa jeunesse. La rencontre d'un revenant est, pour un vivant, le gage d'une mort prochaine : l'apparition n'effraya pourtant pas Sélim; il lui semblait naturel que cette messagère d'outre-tombe vînt lui annoncer la fin d'une souffrance qu'il lui semblait impossible de supporter longtemps. Il s'arrêta et attendit. La présence imprévue de l'agha était, pour Lucy, la continuation de son rêve : elle quitta le pilier, traversa la ruelle d'un pas de somnambule, et se dirigea vers lui. Aux rayons de la lune, Sélim distingua les traits de la voyageuse; mais ils lui parurent animés d'une expression étrange qu'il ne leur

avait jamais vue encore. Elle porta la main à sa tête et chancela : d'un bond, le Kurde fut près d'elle et la soutint dans ses bras. En sentant le cœur de la jeune fille battre contre sa propre poitrine, le Kurde fut plus épouvanté qu'il ne l'avait été à la perspective d'un tête-à-tête avec un fantôme. Il est bien connu dans tout le pays kurde que les morts se plaisent à sortir de l'étroite prison du tombeau, mais cette évocation d'une vivante, d'une Franque imposante, noble et froide comme l'était Lucy, c'est là un prodige qui dépasse la puissance de l'amour même le plus ardent. D'ailleurs ces yeux démesurément agrandis, ces frémissemens qui faisaient palpiter la poitrine de l'étrangère, montraient qu'elle subissait une inexplicable et mystérieuse influence. Silencieuse, elle appuyait son front sur l'épaule de l'Abdurrahmanli. Celui-ci inclina la tête vers elle, et, sans peut-être qu'il le voulût, sa bouche effleura la joue pâle de miss Blandemere. Elle frissonna à ce contact; en même temps une brise passa sur le village, une de ces brises froides tout imprégnées de l'humidité des neiges. Lucy s'éveilla; peu à peu l'air glacé rafraîchit son front et calma l'exaltation nerveuse que l'opium avait fait naître. Effrayée de se retrouver dans les bras du Kurde, elle le repoussa brusquement. Le souvenir de tout ce qui s'était passé lui revint à l'esprit; mais elle ne comprenait pas encore comment de vagues songeries commencées au coin du feu l'avaient conduite jusque-là. Pendant quelques secondes, elle resta debout devant Sélim sans lui parler; puis elle lui dit : — Je dois vous sembler bien étrange! Je suis moi-même étonnée de me voir ici. L'atmosphère trop chaude de ma chambre m'avait rendue souffrante; j'ai voulu respirer un moment dehors; mais le froid m'a surprise et j'allais perdre connaissance au milieu de la neige, si vous ne vous étiez encore trouvé là pour venir à mon secours. Je me sens mieux maintenant.

Lucy revint vers la maison et rentra. Quand la porte fut refermée, elle se sentit émue et tremblante comme une personne qui vient d'échapper à un grand danger. — Ah! dit-elle tout bas en passant devant sa vieille compagne endormie, tu ne sais pas quelle folle tu as élevée! — L'air de la chambre était chargé de vapeurs étranges, plus pénétrantes que celles du *tombéki :* Lucy reconnut l'odeur particulière à l'opium, tout lui fut expliqué. Elle ranima le feu, et ouvrit un moment le châssis de papier qui servait de fenêtre.

Miss Blandemere, en repassant dans son esprit les événemens de la soirée, se jugea sévèrement. Elle se reprocha ses imprudentes rêveries; elle se trouva cruelle d'avoir joué avec l'amour du Kurde et avec l'inquiète affection de son cousin. Ce roman de vie nomade qui l'avait un moment séduite lui parut odieux et absurde : qui

sait où il aurait pu la mener, s'il y avait eu un peu plus d'opium dans le narghilé, si le souffle du vent d'hiver n'avait pas dissipé son ivresse? Elle ne songeait plus maintenant qu'à s'éloigner du village kurde, comme on s'éloigne du bord d'un précipice.

Frandjik était plongée dans un calme sommeil, mais une larme pendait encore à l'extrémité de sa paupière close. Lucy sécha cette larme avec un baiser; puis, s'agenouillant devant son lit, elle commença sa prière du soir. Dans ce qu'elle demandait à Dieu, il y avait des souhaits de bonheur pour cette petite amie d'un jour qu'elle allait quitter, et qui, seule désormais, resterait livrée aux caprices de cette destinée qui joue avec la vie des hommes comme le vent avec les feuilles tombées. La prière finie, elle se coucha auprès de Frandjik; leurs chevelures blondes se confondirent sur l'oreiller, et l'on n'entendit plus dans la chambre que le cri d'un grillon caché parmi les cendres de l'âtre.

IV.

Quand le lendemain matin miss Blandemere rencontra Stewart, elle lui tendit la main. — Pardonnez-moi, dit-elle, j'ai été injuste envers vous hier soir, et je le regrette. J'ai un bien mauvais caractère, je tâcherai que vous vous en aperceviez moins souvent à l'avenir. Nous ne reparlerons plus de cela, n'est-ce pas? Et, pour vous donner une première satisfaction, nous partirons demain.

Erzeroum est à deux journées de caravane d'Abdurrahmanli; mais les chevaux, de solides bêtes choisies exprès pour le voyage, étaient reposés maintenant, et on pouvait sans trop de difficulté leur faire faire le trajet en un seul jour. Il fut convenu qu'on se mettrait en route avant le lever du soleil. Lucy se chargea d'annoncer à Sélim-Agha cette détermination. — Mon cousin, dit-elle, est forcé de hâter son retour en Europe. Moi-même je crois que j'aurais tort de séjourner davantage dans un pays aussi froid que l'Arménie. Vous avez pu voir que j'étais souffrante, je craindrais les suites d'une crise nerveuse comme celle d'hier.

Le Kurde, qui ne s'attendait pas à un si brusque départ, sentit que son cœur se brisait; mais il ne manifesta aucune émotion. — Il sera fait comme vous le désirez, répondit-il. Je vais donner des ordres pour que tout soit prêt demain matin.

La journée se passa tristement; Frandjik ne quittait plus miss Blandemere, et pouvait à peine retenir ses larmes. Le lieutenant voulut laisser à la tribu un souvenir de son passage : il payait magnifiquement les moindres services. Il prit à part le vieux barde aveugle, et lui remplit les deux mains de medjidiés d'or. Celui-ci,

fier et gueux comme un poète, accepta cette libéralité du même ton que l'aède Démodocus recevait les présens des rois. — Je composerai un poème en ton honneur, dit-il, et ton nom vivra longtemps parmi les fils des Abdurrahmanli.

Miss Blandemere ne dormit pas de toute la nuit. Vers quatre heures du matin, elle et mistress Morton se levèrent et se préparèrent au départ. Quand elles sortirent de la maison, les deux femmes ne trouvèrent pas devant leur porte les chevaux et les muletiers qu'elles s'attendaient à y voir; en revanche, tout le village était sur pied et présentait l'apparence de la plus grande confusion. — Qu'arrive-t-il? demandèrent-elles à Stewart qu'elles aperçurent alors à la clarté indécise du crépuscule.

— Les Kurdes sont en grand émoi, répondit l'officier. L'agha a disparu, et on le cherche inutilement depuis une demi-heure.

Les étrangers apprirent bientôt que les serviteurs de Sélim, lorsqu'ils étaient entrés chez leur maître pour le prévenir que l'heure du départ de ses hôtes était proche, avaient trouvé la chambre vide. Son cheval favori n'était pas à l'écurie, et on ne voyait plus ses armes à leur place habituelle. Il lui était souvent arrivé de partir à l'improviste pour une expédition ou un voyage; mais alors il se faisait accompagner par quelques-uns de ses hommes et prévenait sa sœur de sa résolution; cette fois il n'avait rien fait de pareil. Un aussi brusque départ semblait inexplicable; s'il n'alarmait pas encore la tribu, il l'étonnait singulièrement.

Le jour ne tarda pas à paraître; on put suivre sur la neige les traces de pas laissées par la monture du chef. Elles se dirigeaient vers le sud-est, c'est-à-dire du côté de la route de Perse. Plusieurs hommes montèrent à cheval pour courir après l'agha. Les Anglais ne voulurent pas partir avant d'être rassurés sur le compte de leur hôte, et ils restèrent au village, attendant les nouvelles. Miss Blandemere était rentrée dans sa chambre. Par la fenêtre entr'ouverte, elle entendait les conversations des gens qui passaient sur le chemin; elle ne les comprit que très imparfaitement, mais il lui sembla qu'on imputait aux étrangers l'événement qui troublait toutes les têtes de la tribu; en bien des circonstances, les sortiléges des Francs sont pour les hommes de l'Anatolie une explication toute simple des incidens extraordinaires. Un pressentiment avertissait Lucy que ces Kurdes ne se trompaient qu'à demi dans leurs conjectures; elle craignait que le chef des Abdurrahmanli ne fût resté sous l'empire du charme fatal qu'il subissait, et n'eût pris quelque résolution désespérée. Elle connaissait trop bien l'Orient pour supposer qu'il voulût se délivrer lui-même d'une existence devenue intolérable; mais qui dira combien d'autres folies un homme peut commettre sous l'influence de la passion?

Cependant le soir arriva sans que l'on apprît rien de nouveau. Lucy passa une partie de la nuit à consoler la petite Frandjik, qui ne savait ce qui lui causait le plus de chagrin du prochain départ de son amie ou de la disparition de l'agha. Quand le jour parut, les cavaliers n'étaient pas encore revenus. La caravane ne pouvait suspendre indéfiniment son voyage; il fut convenu que l'on se remettrait immédiatement en route; seulement, comme les étrangers devaient s'arrêter quelques jours à Erzeroum, ils prièrent la sœur du chef de leur envoyer dans cette ville un messager pour leur donner des nouvelles aussitôt qu'il en arriverait. Lucy fit ses adieux à l'inconsolable Frandjik, à qui elle laissa comme souvenir de son passage un bracelet de turquoises, présent de la femme du vice-roi de Tauris, et une partie de la tribu accompagna pendant une heure les étrangers, tout sorciers que les supposaient les fortes têtes du village.

Le voyage se fit sans encombre par un assez beau temps. Le matin du troisième jour, la caravane sortit d'une gorge étroite, et vit devant elle une vaste étendue de pays. C'était une grande plaine semblable au bassin d'une mer d'où les flots se seraient retirés. Des montagnes en amphithéâtre, disposées comme les gradins d'un cirque démesuré, l'entouraient de toutes parts; des pics élevés dépassaient çà et là les lignes dentelées des cimes inférieures. La plaine était blanche de neige; des taches brunes, au-dessus desquelles flottaient des fumées, marquaient la place de nombreux villages. Dans le lointain, à mi-côte des dernières hauteurs, on distinguait une tache sombre plus large que les autres; c'était Erzeroum. Environnée par les immenses nappes de neige que le soleil colorait de teintes bleues et roses, à demi voilée par une brume légère que perçaient les pointes des minarets, elle apparaissait comme ces villes fantastiques, suspendues entre le ciel et la terre, qui servent de demeures aux génies.

Erzeroum, c'était déjà presque l'Europe; mais, si heureuse que fût miss Blandemere de se retrouver ainsi à portée des pays civilisés, il lui aurait coûté de continuer son voyage sans apprendre ce qu'était devenu son hôte de la montagne : pourtant les jours se passèrent, et le messager promis ne vint pas. Il fallut partir pour Trébizonde, et de là pour Constantinople. Dans cette dernière ville, les voyageurs anglais se séparèrent de Tikrane-Effendi; quinze jours plus tard, ils arrivaient à Londres.

Une année s'écoula. Lucy, qui avait épousé Stewart, était assise à la fenêtre de sa chambre, dans le grand château du Westmoreland. L'hiver était revenu : les pelouses du parc, les campagnes et le lac gelé disparaissaient sous la neige. Ce tableau lui rappela les

solitudes de l'Arménie. On lui apporta une lettre couverte de timbres multicolores : elle rompit le cachet, qui portait, en lettres arabes, le monogramme de Tikrane-Effendi, et lut ce qui suit :

« Constantinople, 26 octobre 1861.

« Madame, vous m'aviez chargé de vous donner des nouvelles de nos amis de la montagne kurde; si ces nouvelles vous parviennent tardivement, excusez-moi, je vous prie, en songeant qu'il est difficile de savoir à Constantinople ce qui se passe à Abdurrahmanli. Voici ce que j'ai appris tout récemment d'un voyageur qui vient de traverser le Kurdistan.

« Sélim-Agha n'a jamais reparu parmi les siens; les cavaliers qui s'étaient mis à sa poursuite ont perdu ses traces à la frontière de Perse, et pendant plusieurs mois on n'a plus entendu parler de lui. Au commencement de cette année, le bruit s'est répandu qu'il avait été rejoindre les tribus kurdes établies aux frontières du Khorassan; enfin, il y a quelque temps, un derviche voyageur venu de Méched a rapporté que ce malheureux Sélim-Agha s'est fait tuer dans une rencontre avec les Uzbeks du désert de sable rouge. On ne sait pas les motifs de l'étrange résolution qu'il a prise : les siens disent qu'il y a de la magie dans tout cela; quant à moi, je me perds en conjectures.

« Vous aviez laissé à Abdurrahmanli une amie qui parlait sans cesse de vous, la petite Frandjik; malheureusement la pauvre enfant est tombée malade au commencement de l'hiver. Elle avait toujours eu une faible santé; le chagrin que lui a causé le départ de son oncle ne lui a pas été moins fatal que les rigueurs du climat, et elle est morte avant le printemps. Elle a demandé à sa mère d'être enterrée avec le bracelet que vous lui aviez donné... »

— Pauvre Frandjik ! pauvre Sélim ! dit Lucy en laissant tomber la lettre. Elle resta longtemps debout devant la fenêtre sans détacher sa pensée du sujet de sa méditation silencieuse, sans détourner ses yeux de ce paysage d'hiver, si semblable aux sites du pays kurde. La seule verdure au milieu de la neige était celle d'un petit cimetière isolé au bas de la plaine. Ces cyprès lui rappelèrent une fois encore les stances mélancoliques du poète persan; elles chantaient à son oreille comme un adieu plein de tristesse résignée. Depuis lors Lucy songea souvent aux deux tombes où dormaient dans le fond de l'Orient ceux qui l'avaient aimée.

ALBERT EYNAUD.

UN

ROMAN POLITIQUE

EN ALLEMAGNE

Um Szepter und Kronen (*Pour le sceptre et la couronne*), von Samarow, 8 vol.; Stuttgart 1872.

Le temps est loin où Henri Heine, en commençant une de ces œuvres exquises qui jaillissaient de sa plume toutes empreintes de grâce, de malice et de finesse, se trouvait obligé de dire en guise de préface : « Ne crains rien, lecteur allemand; il ne s'agit point ici de politique, il s'agit de philosophie, — c'est ce que tu aimes. Il est réellement très-politique de ta part de ne vouloir pas entendre parler de politique, car tu n'apprendrais que des choses désagréables ou humiliantes. Mes amis avaient bien raison d'être dépités contre moi parce que ces dernières années je ne me suis guère occupé que de politique, et j'ai même publié des écrits politiques. Il est vrai, disent-ils, que nous ne les lisons pas; mais que de semblables choses soient imprimées en Allemagne, dans le pays de la philosophie et de la poésie, cela suffit déjà pour nous rendre inquiets. Puisque tu ne veux plus rêver avec nous, au moins ne nous éveille pas de notre doux sommeil. » Ces temps sont loin : la littérature allemande s'est attachée au front une cocarde officielle dès le lendemain de la victoire; il n'y a plus, MM. Strauss, Geibel, Redwitz et tant d'autres l'ont prouvé, que des philosophes et des poètes de l'empire. Voici venir maintenant le romancier de l'empire, romancier ou historien? Quel nom donner à ce Samarow dont on parle en Allemagne pour la première fois? Et d'abord qu'est-ce que ce Samarow? C'est encore un secret, un de ces secrets mal

gardés que tout le monde se chuchote à l'oreille. Quand *Um Scepter und Kronen* parut dans le journal universel hebdomadaire *Uber Land und Meer*, que dirige à Stuttgart M. Hackländer, la curiosité publique fut vivement excitée.

Une certaine habileté dans la disposition des événemens, une certaine facilité de style trahissant l'écrivain de profession, on l'attribua tout naturellement à M. Hackländer lui-même, auteur de *la Vie militaire en Prusse* et de plusieurs romans estimés; il paraissait invraisemblable cependant qu'un simple particulier eût ainsi la clé de la politique de son temps, et qu'il eût surtout l'audace de s'en servir, fût-ce pour glorifier un souverain victorieux. On s'étonnait surtout que les plus grands personnages contemporains donnassent à un publiciste quelconque le droit de les mettre en scène comme autant de marionnettes, et non pas sur les nuages de l'apothéose où nous sont apparus l'empereur Guillaume et son grand-chancelier entre Alexandre, Napoléon et Wellington, dans le *Chant du nouvel empire allemand*, mais en déshabillé pour ainsi dire, débarrassés même du masque transparent qui permettait de nommer à demi-voix les originaux du *Grand Cyrus*. Si nous nous avisions de poursuivre une comparaison, impossible d'ailleurs, avec notre *Grand Cyrus*, *Um Scepter und Kronen*, histoire ou roman, aurait deux infériorités : la première serait de remplacer la peinture affectée, mais ingénieuse en somme, des nobles sentimens d'une société polie, par les tableaux sanglans de la guerre entremêlés à ces effusions mystiques dont les Allemands ont l'habitude, et qui révoltent si justement notre goût; parmi les vices welches ne figure pas du moins l'hypocrisie. La seconde infériorité serait l'absence d'esprit; ceci ne doit point être reproché à M. Samarow, l'équivalent d'esprit n'existant ni dans la tête allemande la mieux organisée, ni dans le vocabulaire allemand le plus complet.

A défaut de ce don particulier, qui ne saurait leur être ravi, M. Samarow a emprunté aux Français telle contrefaçon du patriotisme affublée d'un nom ridicule et que l'Allemagne a raillée bien longtemps. Encore le *chauvinisme* français est-il naïf et franc, tout d'élan, d'instinct irréfléchi; en Allemagne, il est farouche comme le fanatisme, raisonné, savant, éclos dans des cerveaux hégéliens qui ne s'ouvrent à aucune émotion naturelle aussitôt qu'il est question de principes et d'*idées*. Quelque forme qu'il prenne du reste, il doit paraître sans excuse quand c'est une guerre fratricide qui l'allume, car *Um Scepter und Kronen* n'est autre que le récit des événemens précurseurs de Sadowa, en attendant peut-être un récit bien autrement emphatique de l'invasion de 1870 et du siége de Paris. Si l'auteur était de ceux qui, persuadés qu'on ne peut atteindre à la liberté que par l'unité, prennent à cause de cela leur

parti de la prépondérance prussienne; mais on voit trop qu'avant ce que M. Strauss salue comme l'achèvement de la réforme, il acclame, lui, l'avénement du césarisme, et que c'est un encens de courtisan qu'il fait fumer aux pieds d'idoles dont le plus grand mérite à ses yeux est d'avoir pleinement réussi. Il met dans la bouche même des ennemis de M. de Bismarck l'éloge du ministre, et celui-ci, armé de foudres qu'il lance à regret, quoique d'un bras implacable, prend tout à coup les proportions d'une figure surnaturelle du destin. Cette admiration aveugle pour la force et le succès est moins rare qu'on ne pourrait le croire au « pays de la philosophie; » elle explique ce qui a étonné tant de voyageurs en Allemagne, la secrète sympathie vouée à Napoléon Ier par ceux-là mêmes qui ont été ses victimes, l'étrange faveur dont on entoure, dans les classes inférieures surtout, la légende du moderne Attila. Le droit est un mot prononcé souvent, et faiblement compris : être fort, être habile, vaincre, conquérir, dominer, voilà l'essentiel, la vraie grandeur, la suprématie, l'empire avant tout.

L'intérêt qu'inspire à Samarow cette suprématie de la Prusse est si tendre que dès les premières pages on avait cru deviner sous un pseudonyme exotique le prince George, cousin du roi Guillaume et auteur d'une *Phèdre* qui éclipse celle de Racine au même titre que la *Phèdre* de Pradon. Il est avéré aujourd'hui que le prince George se repose sur l'éclatante renommée que lui valent une douzaine de tragédies, et les soupçons après avoir effleuré de hautes individualités politiques ont fini par s'arrêter sur M. Meding, qui, Prussien d'origine, exerça naguère d'importantes fonctions en Hanovre. A cette époque déjà, il écrivait, paraît-il, des articles officieux qui n'avaient pas précisément le ton de son roman. Que la rumeur soit ou non fondée, on peut, sans risque de calomnie, supposer que Samarow n'écrit pas avec un complet désintéressement, et que M. le prince de Bismarck est en mesure de calculer à peu de chose près ce que vaut son enthousiasme. Cet enthousiasme officiel se manifeste parfois de façon à faire sourire le grand homme lui-même, n'importe! Il se sert volontiers pour impressionner les masses de ce que sa haute sagesse doublée d'un profond scepticisme tient sans doute en mépris. Voici comment, dès les premières pages, sont placés en présence M. de Manteuffel et M. de Bismarck, la vieille et la nouvelle Prusse :

Au mois d'avril 1866, vers neuf heures du soir, une voiture s'arrête devant le ministère des affaires étrangères à Berlin. Il en descend un homme de moyenne taille, de soixante ans environ, au teint quelque peu jaunâtre, à l'œil vif et sombre, très perçant, bien qu'il exprime aussi le calme et la bienveillance. — Monsieur le ministre

de Bismarck est-il chez lui? demande-t-il avec une affabilité hautaine. — La porte d'un salon s'ouvre, et l'on annonce : — Son excellence de Manteuffel.

M. de Bismarck, assis devant un secrétaire encombré de papiers, se lève avec empressement pour saluer son visiteur, qui lui tend la main avec un sourire ému. Antithèse vivante, le passé, l'avenir, se touchent en la personne de ces deux hommes; tous deux le sentent, et ils restent debout un instant sans parler. M. de Bismarck dépasse presque de la tête M. de Manteuffel, son extérieur est imposant, son maintien prouve qu'il est habitué à porter l'uniforme, sa physionomie parle d'une vie agitée, ses yeux gris et clairs semblent pénétrer chaque objet qui s'offre à eux; sous le front haut et large, on croit voir travailler la pensée. — Je vous suis obligé d'être venu, dit-il, bien que je vous eusse prié de me recevoir chez vous.

— Cela vaut mieux ainsi, votre visite aurait fait trop d'éclat; d'ailleurs ici on est plus sûr de n'être pas écouté, en supposant que notre entretien ait un objet grave.

— Hélas! il faut en effet une cause bien extraordinaire pour que la joie me soit donnée d'entendre les conseils de mon ancien chef! Vous savez combien je désire vous confier mes pensées, et vous semblez me fuir, dit Bismarck d'un ton à demi douloureux.

— A quoi bon? reprend Manteuffel. Agir moi-même, avoir seul la responsabilité, c'était là ma maxime lorsque j'occupais votre place. Quand un homme d'état commence à recevoir des conseils de ci de là, il perd la force d'avancer sur le chemin que lui tracent sa raison et sa conscience.

— Oh! s'écrie M. de Bismarck, ce n'est pas mon système d'écouter tout le monde, et je ne manque pas de résolution pour faire mon chemin moi-même; au contraire, ajoute-t-il avec un fin sourire, mes amis les députés me le reprochent chaque jour; mais il faut convenir qu'il y a des momens où l'esprit le plus ferme a besoin de consulter un maître qui puisse se flatter de succès tels que les vôtres, mon ami.

— Et un de ces momens est venu? demande M. de Manteuffel en laissant reposer un regard tranquille sur les traits agités de M. de Bismarck.

— Vous connaissez la situation de l'Allemagne et de l'Europe, vous comprenez donc que la crise est imminente, la crise d'où dépend l'avenir des siècles prochains.

— Je crois qu'elle viendra, s'il est nécessaire qu'elle vienne; mais, dit M. de Manteuffel après une pause, vous savez mon appréhension de me mêler d'affaires qui ne me regardent pas. Est-il permis de demander si le roi a connaissance de notre entretien?

— Sa majesté désire avoir votre avis.

— Alors c'est mon devoir de le donner; cependant il faut d'abord que je sois mis au courant du but de votre politique et des moyens par lesquels vous croyez pouvoir l'atteindre.

M. de Bismarck baisse silencieusement la tête.

— D'après la conviction que je me suis formée en observant les événemens, continue son interlocuteur, vous voulez résoudre la question allemande ou plutôt la trancher : vous voulez mettre entre les mains de la Prusse toute la puissance de l'Allemagne et tourner l'épée contre ceux qui s'y opposent; en un mot, vous voulez presser la crise de cette maladie chronique qu'on appelle la question allemande.

— Oui, je le veux, répond Bismarck d'une voix vibrante.

— Ne vous y trompez pas, vous rencontrerez une vigoureuse résistance.

— Je le sais.

— Eh bien! continue M. de Manteuffel, considérons seulement les moyens dont vous pouvez disposer. Vous avez l'armée prussienne, un moyen dont je ne méconnais assurément pas l'importance, bien que dans cette lutte il y ait encore d'autres points à considérer, les alliances, l'opinion publique. Les alliances me semblent bien douteuses!.. La France? Vous devez vous rendre compte mieux que personne de la situation à l'égard de l'homme silencieux? — L'Angleterre?.. L'Angleterre attendra le succès. La Russie, elle, est sûre; la voix publique...

— Est-ce qu'il y a une voix publique?

— Il y en a une, répond en souriant M. de Manteuffel, il y a une opinion publique qui s'élève comme le vent, aussi fugitive et aussi terrible que lui lorsqu'il apporte la tempête. L'événement qui repose encore dans le sein de l'avenir, c'est une guerre d'Allemands contre Allemands, une guerre civile, et dans de telles conjonctures l'opinion publique réclame son droit. Elle peut être un allié puissant ou un ennemi formidable, et elle est contre la guerre en Prusse plus encore que dans le reste de l'Allemagne. A ne considérer que le concours même de l'armée prussienne, ceci n'est pas indifférent.

— Supposez-vous donc..., interrompt M. de Bismarck.

— Que l'armée soit capable d'oublier son devoir et ose refuser de marcher? Non, jamais! Il pourra survenir quelques irrégularités dans la landwehr, mais elles seront rares; l'armée fera son devoir, elle est l'incarnation de l'obéissance. Nierez-vous cependant qu'il n'y ait une grande différence entre le devoir accompli avec joie et enthousiasme ou avec appréhension?

— La joie, l'enthousiasme, naissent du succès.

— Et jusque-là?

— Jusque-là le devoir doit suffire.

— Eh bien! répond M. de Manteuffel, je ne doute pas que le devoir ne soit accompli, je voulais seulement vous prouver que ce point important n'est pas pour vous.

— Soit! Aujourd'hui elle est contre moi, cette opinion publique que vous avez si justement comparée au vent et qui, changeante par conséquent, tournera comme tournent les girouettes.

— Mais le succès est-il sûr, est-il préparé? Nous avons traité deux questions, venons maintenant à la troisième, la plus grave, aux alliances. Où en êtes-vous avec la France, avec Napoléon?

A cette question directe, les lèvres de M. de Bismarck frémissent en répliquant : — Nous sommes d'accord autant qu'on peut l'être avec ce sphinx.

— Avez-vous des promesses, des traités, ou une parole personnelle de Napoléon?

— Je répondrai, dit Bismarck, puisque je me trouve devant mon maître. Eh bien! j'ai parlé à l'empereur, mais vous savez combien il est difficile de pénétrer ce caractère mystérieux et d'obtenir de lui des promesses formelles.

Pendant cette conversation, M. de Bismarck feuillette des papiers qui se trouvent sur la table. — Voici le traité avec l'Italie, fait avec le général Gorone, qui nous promet d'attaquer l'Autriche méridionale.

— La France, qu'exige-t-elle pour sa part?

— Elle demande la Vénétie pour l'Italie.

— Et pour elle-même?

— Rien du tout.

— Rien? réplique M. de Manteuffel avec un sourire de doute. Et le Hanovre, vous est-il favorable?

— C'est ma sincère volonté de lui donner une position honorable dans l'Allemagne du nord et de gagner sa sympathie; mais il faut que l'on cesse aussi de nous faire sentir toujours que nous sommes pour lui un obstacle.

— Qu'a promis le comte de Platen à cet égard?

— La neutralité.

— Le traité est-il conclu? demande M. de Manteuffel.

— Le comte de Platen ne pouvait le décider seul et désirait que cette affaire restât secrète; je l'ai assuré que l'amitié du Hanovre nous était précieuse, que nous souhaitions la conservation du trône, bien que ce ne soit pas l'avis de tous les Prussiens, comme vous savez.

— Croyez-vous que le Wurtemberg et la Bavière restent neutres en cas de guerre contre l'Autriche?

— Non, répond M. de Bismarck.

— C'est alors l'armée prussienne seule qui vous donne de la sécurité; tous les autres points d'appui sont imaginaires. L'attitude de la France n'est ni ferme ni définie, l'Allemagne en général me paraît être ennemie; je ne me fie pas au Hanovre, il peut devenir dangereux. Une question encore, qui n'est pas la moins sérieuse : cette guerre est-elle nécessaire? Vous savez si je désire que la Prusse se place à la tête de l'Allemagne; j'ai toujours compté sur le temps pour obtenir pacifiquement ce résultat. Pourquoi troubler la Prusse par les chances incertaines d'une guerre?

A ces mots, Bismarck se lève vivement, et, saisissant la main de Manteuffel, répond : — O mon ami, je reconnais votre prudence et votre délicatesse, mais moi non plus, je ne joue pas légèrement avec le sort de la Prusse. Ce n'est pas moi qui ai provoqué la guerre, on me l'impose. N'y a-t-il pas aussi des momens dans la vie où l'action prompte et la résolution hardie sont nécessaires pour atteindre aux grandes choses et pour détourner de grands maux?

— Si pourtant vous ne réussissiez pas, demande M. de Manteuffel, quelles précautions aurez-vous prises pour sauver la Prusse de sa perte? Vous savez qu'un bon général pense d'abord à la retraite.

— Si je croyais possible que notre armée fût battue par l'armée autrichienne, je ne serais pas ministre prussien.

A ces mots, M. de Manteuffel prend congé. — Notre conversation, dit-il, me semble terminée.

— Adieu, dit tristement M. de Bismarck, vous m'ôtez une espérance, un appui.

— Mes vœux les plus ardens, répond M. de Manteuffel, seront toujours pour le bonheur de la Prusse.

M. de Bismarck reconduit silencieusement son hôte en songeant : — N'a-t-il pas raison? Peut-être? Si le succès nous faisait défaut, quelle serait l'issue?.. Il faudrait se retirer comme un joueur imprudent, condamné par tous dans l'avenir; — d'un autre côté, reculer avec la conviction de la victoire dans le cœur, perdre le moment propice et avec lui l'avenir de la Prusse, que je vois si brillant devant moi! Ce que tu perds en une minute, une éternité ne saurait te le rendre...

Sur cette sentencieuse réflexion, il passe dans le salon, où se trouvent Mme de Bismarck, sa fille et son confident, M. de Keudell; il s'assied affectueusement auprès de sa femme et prie son jeune ami de faire un peu de musique. M. de Keudell obéit, il exécute en virtuose la marche funèbre de Beethoven. « Tous les trois se sentirent émus en écoutant. M. de Bismarck regardait autour de lui comme s'il venait de s'éveiller d'un songe. Pendant quelques minutes, il resta debout, immobile, puis, s'adressant à lui-même, il

prononça ces mots : — Quand je mourrai, que mon âme s'élève au ciel entourée de pareils sons. — Oubliant la société, tout absorbé en lui-même, il sortit de la chambre, suivi des regards de Mme de Bismarck. » Lorsque M. de Keudell, appelé par le ministre, se rend dans son appartement : — Cher ami, lui dit ce dernier, voici quelques instructions pour nos ambassadeurs à Vienne, à Francfort, à Berlin. Voulez-vous les expédier sur-le-champ?

— Aussi promptement que possible, répond M. de Keudell, — et jetant un coup d'œil sur les papiers : — Excellence, c'est la guerre! dit-il avec effroi.

— C'est la guerre, répète Bismarck, et maintenant bonne nuit! Je suis fatigué, mes nerfs demandent du repos.

Après la difficulté de traduire en allemand un roman français, difficulté à peu près insurmontable, pour les scènes dialoguées surtout, à cause des tournures alertes et familières qui font notre supériorité dans la conversation et le style épistolaire, il n'y en a pas de plus grande que de traduire en français les lenteurs, l'emphase, les circonlocutions, les richesses surabondantes d'un ouvrage d'imagination allemand. La forme où se coule la pensée diffère déjà beaucoup chez les deux peuples, et cette fois il ne s'agit pas seulement de la forme, le fond lui-même est souvent d'une véritable étrangeté.

Du chapitre caractéristique qui vient de nous montrer le Dieu des armées, la patrie, Beethoven, mêlés en un ragoût éminemment prussien, nous passerons à celui qui nous transporte par opposition au milieu des frivoles élégances de la cour de Vienne.

Dans les salons du comte de Mensdorf, meublés avec un luxe incomparable, brillent les riches toilettes, les uniformes somptueux, et s'entre-croisent les rires légers, les conversations mondaines. La comtesse reçoit ses invités avec cette grâce aisée qui est propre à l'aristocratie viennoise. Suivent de nombreux portraits, celui de la princesse Obrenovitch, femme séparée du prince Michel de Serbie, toujours vêtue de noir, ce qui rend sa beauté plus touchante, celui du brave et galant baron de Reischach, que ses blessures glorieuses ont forcé de se retirer du service actif, mais qui porte sur l'uniforme gris de feld-maréchal-lieutenant la croix de Marie-Thérèse, la médaille de Léopold, la croix de Malte, attestant une carrière noblement remplie, — tous les membres du corps diplomatique, parmi lesquels l'ambassadeur français, M. le duc de Gramont, avec sa taille élevée, sa tournure presque militaire, ses traits aristocratiques, sa réserve affable et gracieuse. « Son front est haut et franc, dit l'auteur, mais dans ses yeux on lit cette insouciance flegmatique qui est aussi un héritage de l'ancienne noblesse française, si souvent disposée à prendre, dans les phases les plus cri-

tiques de l'histoire, tant de choses sérieuses avec une légèreté qu'on ne peut s'expliquer. » — La conversation s'engage entre lui et un homme vêtu avec une simplicité recherchée, la poitrine ornée du ruban blanc et orange et de la plaque de l'aigle rouge de Prusse, — dans aucun de ces portraits, on ne nous fait grâce de la moindre décoration. C'est M. de Werther, ambassadeur de Prusse.

— Enfin, monsieur le duc, dit-il en français, je trouve l'occasion de vous souhaiter le bonsoir. Comment est Mme la duchesse? Je ne l'aperçois pas.

— Un peu enrhumée, réplique l'ambassadeur, et Mme de Werther? Elle aussi apparemment est victime de la grippe.

— Oui, monsieur, elle est souffrante, et je ne serais pas venu, si ce n'était mon devoir de recueillir des nouvelles.

— Avez-vous réussi? demande le duc.

— Pas encore. Le comte de Mensdorf est chez l'empereur, m'a dit la comtesse. Vous savez sans doute que la situation se tend de plus en plus?

— Je regrette qu'il en soit ainsi, dit M. de Gramont; des prétentions opposées ne peuvent que provoquer la guerre, et je ne la désire nullement pour ma part.

— Vous savez que nous ne cherchons pas la guerre; cependant pouvons-nous l'éviter au prix de notre honneur et de notre rang de puissance? Nous le conseilleriez-vous?

— Ces événemens sont éloignés, répond le duc, et nous ne sommes que spectateurs. D'ailleurs, ajoute-t-il avec un sourire gracieux, on nous observe, et on pourrait tirer des conséquences de cet innocent entretien.

— Vous avez raison, reprend M. de Werther, évitons les regards curieux. — Il quitte le duc en murmurant : — Il ne sait rien, — pour aller chercher d'autres nouvelles auprès du général hanovrien de Knesebeck, qui répond avec une réserve de mauvais augure, en se bornant à exprimer ses vœux pour que la sécurité de la confédération allemande, l'union entre la Prusse et l'Autriche, ne soit pas compromise.

Tandis que la comtesse de Mensdorf met tout son art à faire régner autour d'elle, en dépit des menaces de l'horizon politique, le plaisir et la gaîté, le comte s'efforce d'amener son souverain à la conciliation. Il est résolu, assure-t-on, dans le cas où il échouerait, à quitter le ministère, ne voulant pas prendre la responsabilité d'une rupture; mais l'orgueil de la maison de Habsbourg regimbe contre les conseils, et M. de Mensdorf n'est pas à la hauteur de la situation. « Il a le type français, » — n'est-ce pas dire d'un mot sa faiblesse? Voici en quels termes il annonce au secrétaire d'état baron de Meysenbug l'issue de son débat avec l'empereur. — J'ai fait

tout ce qui était possible pour empêcher cette résolution, qui peut-être aura des suites terribles. Je n'entends pas grand'chose à la politique, mais je suis soldat, et je comprends ce que doit être une armée prête à marcher. La politique que nous faisons produira certainement la guerre, car Bismarck n'est pas homme à se laisser offenser. Pour faire la guerre, on a besoin d'une armée bien organisée; or, à mon avis, nous ne l'avons pas.

— Votre excellence s'alarme trop, s'écrie M. de Meysenbug, nous avons huit cent mille hommes, le ministère de la guerre le constate...

— Le ministère de la guerre peut constater ce qu'il veut, interrompt M. de Mensdorf; je suis soldat, je connais bien la situation de l'armée. Si nous étions en état de faire marcher seulement la moitié de vos huit cent mille hommes, je me tiendrais pour satisfait. Et avec une pareille armée nous serons obligés d'opérer sur deux théâtres à la fois, car vous verrez qu'au premier coup de canon l'Italie se tournera contre nous; je suis même persuadé qu'il existe déjà une alliance entre elle et la Prusse. Les fils de cette alliance aboutissent à Paris.

— M. de Gramont dit pourtant...

— Gramont! s'écrie M. de Mensdorf en s'animant, eh! croyez-vous donc que Gramont sache ce qui se passe à Paris? Croyez-vous que l'empereur lui donne le dernier mot de sa politique mystérieuse dans des dépêches officielles? Gramont sait qu'il ne doit rien dire de ce qui pourrait empêcher la guerre, car cette guerre sert trop bien les intérêts français. La réunion des armées de l'Autriche et de la Prusse inquiète Paris; à cause de cela, l'Allemagne doit à son gré être divisée. L'Allemagne sera vaincue dans celle des deux puissances qui perdra la partie; celle qui la gagnera la gagnera pour la France. Je ne puis croire à la victoire de l'Autriche, je l'ai dit à l'empereur, j'ai voulu donner ma démission; mais sa majesté m'ordonne de rester, et je reste comme soldat. Si j'étais un ministre politique de l'école moderne, je ne resterais pas. — Après cette tirade, il rentre dans ses salons et s'en va causer avec M. de Gramont. Peu à peu chacun sent qu'une atmosphère glaciale entoure M. de Werther, qui dissimule à grand'peine son isolement jusqu'à l'heure où il peut enfin se retirer.

Troisième changement de décor, et celui-ci est le plus intéressant pour nous. Ce diable-boiteux Samarow, pour qui les palais n'ont pas de secrets, nous transporte aux Tuileries. Un homme d'un extérieur modeste monte l'escalier qui conduit au cabinet de M. Piétri. C'est M. Hansen, un Danois qui se remue beaucoup pour les intérêts de son pays natal.

— Eh bien! dit M. Piétri, vous arrivez d'Allemagne, qu'avez-vous vu et entendu?

Au moment où Hansen va répondre, on entend du bruit de l'autre côté du cabinet, une portière se lève, et l'empereur Napoléon paraît. — Sire, lui dit M. Piétri, voici M. Hansen, un Danois qui aime par-dessus tout sa patrie, et qui nous a rendu aussi de grands services, parce qu'il a comme Danois des sympathies pour la France. Il a parcouru l'Allemagne, il a vu des personnages importans et vient me communiquer le résultat de ses observations.

L'empereur s'incline légèrement, « et le sourire bienveillant qui dans la conversation éclairait parfois avec tant de charme son visage immobile passe sur ses traits comme un rayon de soleil. »

— Je sais, dit-il d'une voix basse, mais nette, que tous les Danois aiment leur pays et qu'ils sont par conséquent sympathiques à la France, son amie. Votre nom, monsieur, m'est connu comme celui d'un homme qui se distingue par son patriotisme ardent et actif, même dans une nation de patriotes telle que la vôtre.

M. Hansen salue en rougissant. — Sire, de si bienveillantes paroles me font presque oublier que mes efforts ont été jusqu'à présent inutiles. Puisque mon nom modeste est connu de votre majesté, elle doit savoir aussi combien j'aime la France et combien j'honore son empereur, à qui est donné le pouvoir de décider si le Danemark doit conserver la place qui lui convient parmi les nations européennes.

L'empereur baisse la tête, puis, relevant son regard observateur sur M. Hansen, lui dit, après avoir demandé à M. Piétri les dépêches nouvellement arrivées: — Je ne veux pas troubler votre conversation, monsieur; faites comme s'il n'y avait personne ici, pendant que je lis mes lettres.

M. Piétri reprend sa place devant son bureau et fait signe à M. Hansen de l'imiter. — Vous êtes allé d'abord à Berlin? demande-t-il.

— Oui, et j'en ai rapporté la conviction que le grand conflit allemand est inévitable.

— Est-ce qu'on le veut partout?

— On ne voudrait pas le conflit, mais on veut ce qui ne saurait être atteint sans conflit.

— Et ce serait?

— La réforme complète de la confédération, la prépondérance militaire jusqu'au Mein, la rupture avec les traditions créées par Metternich. M. de Bismarck a pris son parti d'atteindre au but qu'il prépare, fût-ce par les armes.

— Ne se contenterait-il pas de la possession unique du Slesvig et du Holstein?

— Non, sur cette base la guerre ne serait pas conjurée. Croyez-moi, monsieur, elle n'aura pas lieu à cause des duchés allemands. Berlin sait qu'ils lui reviendront tôt ou tard, et on ne craint guère les résolutions du duc d'Augustenbourg; la guerre est fondée sur le développement historique de l'Allemagne et de la Prusse. En effet, la Prusse est non pas le second état de l'Allemagne, mais le premier, et la confédération, qui lui assigne le second rang, arrête son développement naturel par un mécanisme dont les ressorts se meuvent à Vienne. La Prusse veut la place qui lui appartient en Allemagne, et que l'Autriche lui ravit injustement. Cette querelle n'est pas nouvelle, et le jeu de la diplomatie européenne l'eût peut-être longtemps laissée pendante, si le comte de Bismarck n'avait pas été mis à la tête du gouvernement prussien. Ce diplomate est l'incarnation de la Prusse, fortifiée par son génie rare et original. Il n'ira jamais à Olmütz, il acquerra pour son pays le rang qu'il envie, ou il périra.

L'empereur avait laissé tomber les lettres sur ses genoux, et son œil était fixé pensif sur le visage de M. Hansen. M. Piétri, s'apercevant de l'attention qu'il prêtait à cet entretien, dit en souriant : — Il est étrange d'entendre un Danois parler ici, à Paris, avec une telle effusion d'un ministre prussien.

— Pourquoi? répartit Hansen avec calme; l'homme qui sait ce qu'il veut et qui emploie toutes ses forces pour faire prévaloir sa volonté, qui aime sa patrie et qui travaille à lui procurer grandeur et puissance, celui-là m'impose, et il a droit assurément à l'estime par ses efforts, à l'admiration s'il réussit. Entre moi et M. de Bismarck, il y a le Danemark. Ce qui est allemand dans les duchés, nous n'y prétendons pas, nous réclamons ce qui est danois et ce qu'il faut au Danemark pour garder ses frontières. Quand on nous aura donné cela, nous n'aurons plus de raisons pour être ennemis de l'Allemagne; mais, en refusant d'accomplir nos vœux légitimes, la Prusse trouvera toujours le petit Danemark du côté de ses ennemis et guidé par le même motif qui détermine les actes de M. de Bismarck.

Napoléon écoute attentivement. — Croyez-vous, reprend M. Piétri, que la Prusse soit disposée à satisfaire vos désirs?

— Ce n'est pas impossible, réplique avec sécurité l'agitateur danois, surtout si la Prusse peut s'allier avec une autre grande nation pour cet arrangement. Il n'y aurait alors qu'à fixer les limites des intérêts allemands et danois.

— Mais, interrompt M. Piétri, si M. de Bismarck veut la guerre, le roi ira-t-il aussi loin que lui? N'abandonnera-t-il pas plutôt son ministre? N'avez-vous pas rapporté de Berlin l'impression que M. de Bismarck pût être remplacé par le comte de Goltz?

— Non, monsieur, bien que le roi désire éviter autant que possible une guerre avec l'Allemagne; mais, la question de principe une fois touchée, le roi ne cédera pas non plus. Il a créé la nouvelle organisation de l'armée, qui doit être admirable, il l'a emporté de haute lutte malgré l'opposition du parlement; comment voulez-vous qu'il cède dès la première occasion qui s'offrira d'utiliser cette armée pour l'agrandissement de la Prusse? Quant à la position de M. de Bismarck, elle est solide; rien n'ébranlera la confiance qu'a le roi en son ministre.

— Et pourquoi? interrompt encore M. Piétri.

— Parce qu'il est soldat, qu'il porte l'uniforme de la landwehr. Ceci compte plus que vous ne pouvez le croire. M. de Bismarck est soldat, il traversera les champs de bataille aussi tranquillement que s'il s'asseyait à son bureau. Le roi le sent bien parce qu'il est soldat lui-même. De là sa confiance.

— Qu'est-ce que dit le peuple? Selon les voix de la presse, il n'est point favorable à la guerre.

— En effet, répond M. Hansen, on craint une défaite, et la myopie qui prévaut chez les membres de l'opposition est cause que l'on croit que M. de Bismarck veut la guerre seulement pour sortir de l'impasse où il s'est censé fourvoyé.

— Mais, reprend M. Piétri, ne serait-il pas périlleux pour la Prusse de commencer la guerre à l'heure même où l'opposition se lève pour la condamner?

— Je crois, réplique froidement M. Hansen, que l'opposition se taira dès la première bataille gagnée; chaque pas fait vers l'unité de l'Allemagne rendra populaire la guerre qui aura conduit à ce but.

— Vous croyez au succès de la Prusse?

— J'y crois, répond M. Hansen d'un ton ferme. La puissance de la Prusse est concentrée, celle de l'Autriche est affaiblie, privée du vrai lien, l'unité dans le commandement. A mon avis, une politique prévoyante doit calculer ces chances-là.

— Vous parliez d'abord de l'agrandissement de la Prusse; de quoi croyez-vous donc qu'elle s'empare, si la victoire lui reste?

— De tout le nord de l'Allemagne sans doute. Le peuple lui-même exigera les conquêtes les plus étendues après que le sang prussien aura une fois coulé. Ce qu'on peut attendre de la Prusse doit être demandé avant la guerre; une victoire, et l'on ne fera plus de concessions à Berlin.

L'empereur se lève, et salue M. Hansen en disant : — Je suis bien aise, monsieur, d'avoir fait votre connaissance; ce sera toujours pour moi un bonheur d'être utile à une nation qui sait inspirer à ses membres tant de patriotisme.

M. Hansen s'incline profondément et sort. Alors l'empereur s'approche de Piétri avec vivacité : — Croyez-vous qu'il soit bien informé?

— Je le connais pour un bon observateur, je sais qu'il a été reçu par M. de Bismarck, et qu'il est en relation avec différens personnages politiques; il s'entend très bien à sonder l'opinion, mais je crois pourtant qu'il exagère la puissance de la Prusse.

— Je crains, moi, qu'il n'ait raison, répond tout bas l'empereur, et nous nous trouvons devant un grand problème historique. Peut-on secourir l'Autriche sans offenser l'Italie, qui est déjà trop forte pour qu'on la dédaigne? Peut-on laisser faire la Prusse? Peut-on voir se constituer l'Allemagne sans mettre en péril le prestige de la France, même nos frontières, l'Alsace et la Lorraine, ces anciens pays allemands?

Piétri se met à sourire : — Votre majesté daigne plaisanter.

— Piétri, réplique l'empereur, vous ne connaissez pas les Allemands; moi je les connais et je les comprends, car j'ai vécu parmi eux. Ce peuple allemand est un lion qui ignore sa force. Un enfant peut le conduire par une chaîne de fleurs, mais il est capable de mettre en pièces notre frêle monde européen, s'il apprend à connaître sa nature, s'il lèche du sang, et il léchera du sang dans ce combat. Le proverbe : *l'appétit vient en mangeant*, pourra bien être justifié. Peut-être le lion allemand dévorera-t-il aussi un jour son dompteur prussien; mais ce dernier nous sera d'abord un voisin dangereux.

— Que votre majesté me permette de lui dire, hasarde M. Piétri, que l'élément de la vie du lion allemand est le sommeil. S'il s'éveille jamais et qu'il ait des envies aussi terribles, il trouvera sur nos frontières la grande armée, et les aigles impériales sauront indiquer sa place à ce lion impertinent.

L'empereur répond d'un ton triste : — Je ne suis pas mon oncle!

A croire M. Samarow, l'empereur pressent déjà que l'incendie qui s'allume pourra bien menacer l'existence de la France et la sienne; cependant, lorsque M. Drouyn de Lhuys vient le conjurer d'intervenir, il se retranche dans l'immuable volonté de gagner du temps avant tout. Un rapport de Vienne prouve que l'Autriche a été assez aveugle pour provoquer les hostilités par une quasi-sommation hautaine qui s'ajoute à l'injure de la convocation des états dans les duchés sans que la Prusse ait été consultée; un rapport de M. Benedetti affirme que M. de Bismarck est résolu à tout. M. Drouyn de Lhuys met ces pièces sous les yeux de Napoléon III, il est d'avis que la guerre doit être empêchée à tout prix pour le repos de la France et celui de l'Europe entière. L'empereur répond, toujours imperturbable : — Croyez-vous donc que je sois assez fort

pour faire rentrer dans leur fourreau les épées déjà tirées à moitié? Si Palmerston vivait encore, il eût été possible de s'entendre avec lui, mais l'Angleterre a remplacé les grandes actions par les grands mots. Vous figurez-vous que ma voix seule suffise, et, si on ne l'entend pas, ne dois-je pas craindre que les deux adversaires ne se réunissent contre moi? Un tel jeu serait digne de Bismarck. Ah! j'ai laissé cet homme devenir trop grand!

M. Drouyn de Lhuys, pour rassurer l'empereur, lui répète une conversation qu'il a eue autrefois avec le ministre de Prusse, qui, parlant sans détours de la guerre contre l'Autriche comme d'une nécessité fondée sur le développement historique de l'Allemagne, ajoutait que le moment de cette guerre dépendrait des exigences de la politique, et qu'il ne serait jamais assez hardi, quant à lui, pour rien entreprendre contre la France et l'Autriche réunies. — Il suffira, continue M. Drouyn de Lhuys, que votre majesté m'autorise à lui déclarer que la France ne veut pas maintenant d'une guerre en Allemagne, et que, si elle se faisait, nous enverrions nos armées aux frontières.

— Je ne suis pas tout à fait de votre avis, réplique obstinément l'empereur, bien que je ne méconnaisse ni les inconvéniens qui peuvent naître pour la France d'une guerre allemande, ni les facilités que nous avons de faire valoir notre influence; mais il y a un penchant général qui entraîne les nations à s'unir dans une activité de travail commun, et il me semblerait grave de m'opposer à cette impulsion du moment. L'Allemagne ne sera pas aussi dangereuse que vous le craignez. D'abord la soif de centralisation n'existe pas chez les Allemands; ils tendent toujours à l'état fédératif. Puis je ne crois pas que l'un des adversaires triomphe absolument de l'autre; ils s'affaibliront mutuellement, nous nous opposerons au vainqueur pour le modérer, et le résultat pourra bien être le partage de l'Allemagne en deux parties : la Prusse et l'Allemagne du nord, l'Autriche et l'Allemagne du sud.

— Ainsi votre majesté ne veut pas empêcher cette guerre?

— Je ne crois pas que je le puisse ni que je le doive. L'Italie aussi me presse d'accomplir ma promesse : *libre jusqu'à l'Adriatique.*

— Un mot que votre majesté n'aurait jamais dû prononcer! dit le ministre d'un ton ferme.

Napoléon soupire profondément. — Je veux faire encore une tentative de conciliation. Laissez-moi demander à Vienne si l'on est disposé à me céder la Vénétie pour la donner à l'Italie. Cela formerait la base d'une alliance possible avec l'Autriche, qui nous permît d'agir sur les affaires allemandes avec une vraie autorité et une espérance de succès. La Saxe insiste auprès de moi pour que je ne prête pas assistance à la Prusse. Voulez-vous instruire en se-

cret notre ambassadeur à Dresde pour qu'il fasse entendre qu'il dépend du cabinet de Vienne que cette requête obtienne la réponse que je désire lui donner?— M. Drouyn de Lhuys s'incline. — Pourtant, continue l'empereur, il sera nécessaire de parler aussi à Berlin des garanties que M. de Bismarck est disposé à nous donner dans le cas où les vues de sa politique se réaliseraient en Allemagne. Vous savez de quelle manière évasive on a traité ce sujet à Berlin. — L'empereur se lève et congédie son ministre en lui tendant la main. — Je ne puis me mêler directement de tout cela, se dit-il à lui-même, il faut que je laisse aller les événemens; si mon *veto* n'était pas écouté, je serais obligé de livrer un combat terrible, et après?.. Oui, il faut que j'essaie de diriger les événemens par une action prudente et mesurée. — Il s'approche d'un buste de César qui se trouve dans son cabinet, et le regarde longtemps tristement. — Grand idéal de ma maison, je dirai encore une fois comme toi : *Alea jacta est*, mais, continue-t-il assombri, tu jetais toi-même les dés, et tu les forçais à tomber comme tu voulais; les miens sont jetés par la main d'une destinée impitoyable, et il faut que je les accepte comme ils tombent...

Le tableau ne serait pas complet, si nous n'étions témoins en outre des incertitudes et des bonnes intentions du roi George de Hanovre, ce modèle des vieux princes allemands qu'un écrivain de leur pays nous montre mettant la nuit un bonnet de coton sur la couronne qui leur a poussé tout naturellement sur la tête, pour reposer en paix avec les peuples endormis à leurs pieds. — « Bonjour, père! » crient les peuples en s'éveillant, et ces princes-là répondre : « Bonjour, mes enfans! » — Le bon roi aveugle est surpris par les préludes de la guerre dans les vertes allées de son beau parc de Herrenhausen, ce Versailles en miniature créé par Le Nôtre, où il se promène appuyé sur un bras ami, au milieu des fleurs, des opulens ombrages, de sa famille chérie, des tombeaux vénérés des ancêtres. Le comte de Platen, l'opinion publique, l'armée surtout le poussent à l'alliance contre l'Autriche; mais les excellens conseils de M. le conseiller de régence Meding conspirent avec ses sympathies personnelles pour le rapprocher de la Prusse. Si M. Meding est, comme on le prétend, l'auteur du roman, il ne s'est assurément pas calomnié dans cette galerie de portraits où figure le sien. Il s'attribue toutes les sincérités, toutes les prévoyances, tous les courages; il presse le roi de conclure ce traité de neutralité qui, rédigé à temps, en s'assurant le concours de l'électeur de Hesse et du grand-duc d'Oldenbourg, eût empêché l'annihilation du Hanovre, assuré peut-être l'indépendance de la nouvelle Allemagne. Il refuse de croire à la victoire de l'Autriche, il démêle le profond égoïsme de la politique anglaise, il sauverait tout, mais sur ces

entrefaites arrive de Vienne le prince Charles de Solms, beau-frère du roi, général autrichien, chargé d'une mission de l'empereur. François-Joseph est résolu d'accepter la lutte pour la formation future de l'Allemagne; il attache le plus grand prix à être entouré dans cette crise par les princes allemands, comme il l'a été à la convocation de Francfort...

— Où l'on m'a voulu médiatiser, murmure le roi, non sans méfiance.

— L'empereur désire avant tout une ferme alliance avec le Hanovre, regardant comme identiques les intérêts de la maison de Habsbourg et ceux de la maison des Guelfes.

— La maison des Guelfes a toujours combattu le césarisme, dit le roi.

— L'empereur trouve qu'au congrès de Vienne le Hanovre n'a pas obtenu la position qui lui était due dans l'Allemagne du nord.

— Parce que les efforts du comte de Münster n'ont pas été soutenus par Metternich, riposte le roi, s'obstinant à se souvenir.

— L'empereur reconnaît la nécessité de réparer cette faute du congrès dans la nouvelle formation de l'Allemagne, et propose pour cela une alliance offensive et défensive.

— Sur quelles bases?

— Les voici : le Hanovre préparera immédiatement son armée pour la guerre qu'il prendra l'engagement de déclarer à la Prusse, de concert avec l'Autriche. En échange, l'empereur met à la disposition du Hanovre la brigade Kalik, qui se trouve en Holstein, et lui cède pour la durée de la campagne le général de Gablenz. Il garantit, quelle que soit l'issue, l'intégrité du Hanovre, et lui promet en cas de victoire le Holstein et la Westphalie prussienne.

A cette dernière proposition, tous les sentimens de l'honnête roi George se révoltent. Il y a là une question de principes. Son avis est qu'une guerre entre deux membres de la confédération est impossible d'après les lois mêmes de la confédération; si elle se présente, il l'acceptera comme un fléau de Dieu, mais loin de lui l'impiété de conclure des traités en vue d'une telle réalité! Jamais il ne combattra des Allemands autrement qu'en cas de légitime défense, jamais il n'acceptera les offres qu'on lui fait pour l'agrandissement du Hanovre. Il s'enorgueillit que dans le pays gouverné par lui il n'y ait pas un pied de terre qui n'appartienne en propre à sa maison, et il respecte le bien du prochain, comme il prétend qu'on respecte le royaume qui est à lui par la grâce de Dieu. — Ainsi parle ce doux prince aveugle, digne de vivre au temps des légendes, et dont les raisonnemens naïfs ont dû fort divertir en leur sagesse pratique le roi Guillaume et son grand-chancelier.

— C'est un noble, un aimable caractère que celui de mon cousin

George, dit cependant le roi Guillaume. Combien j'eusse désiré qu'il nous fût possible de rester plus intimement unis! Bien des choses iraient peut-être mieux en Allemagne. Malheureusement il a toujours eu de la Prusse une sorte d'appréhension. — Il plaint du fond de l'âme ce pauvre roitelet qui s'imagine qu'il peut agir, conformément à son éducation de prince anglais, avec autant d'indépendance et de dignité que le souverain d'un grand empire, tenant entre ses mains des flottes et des armées; il s'attendrit sur tant d'illusions, mais un regard par la fenêtre au monument de Frédéric le Grand lui rend toute l'énergie nécessaire. — Lui aussi était seul, se dit-il, seul comme moi, abandonné de tous, et seul il était le plus grand; — puis par un retour douloureux sur lui-même : — Qui aurait pensé qu'il me faudrait à mon âge subir une telle épreuve, conduire au combat cette armée nouvellement organisée, fruit de mes pensées, de mes efforts, et que je voulais laisser à mon fils comme un héritage, une garantie de puissance et de grandeur à venir? Lorsque je reçus l'épée à l'heure de mon couronnement, la promesse monta du fond de mon cœur de ne la tirer jamais sans la nécessité la plus sérieuse, et, si je la tirais un jour, d'en faire usage avec l'aide de Dieu.

Le roi joint les mains et s'absorbe dans une méditation fervente, qu'il interrompt pour autoriser le comte de Bismarck à commencer sans retard les opérations militaires dans le cas où ses cousins resteraient sourds à une dernière tentative de conciliation. — Que la volonté de Dieu soit faite! — ajoute-t-il. Louis XI n'eût pas mieux dit en préparant une chausse-trape après génuflexion faite aux amulettes de son chapeau.

Quelle différence, selon le romancier prussien, avec l'attitude légère, délibérée, provocatrice de la cour de Vienne en ces graves conjonctures! Il s'agit pourtant d'un adversaire inconnu depuis la guerre de sept ans et dont on n'ignore pas la merveilleuse organisation militaire; mais l'orgueil de l'Autriche est en jeu et aussi l'indépendance des princes allemands. François-Joseph n'hésite pas : il croit même pouvoir se passer de l'alliance française, subissant sur ce point l'influence du conseiller d'état Klindworth, un débris du temps où l'oreille de Metternich était dans tous les cabinets européens, où sa puissante main dirigeait les résolutions des cours. Le *Staatsrath* Klindworth est d'avis que la plus dangereuse de toutes les fautes serait l'irrésolution; déjà on a trop tardé, il fallait agir contre la Prusse avant qu'elle n'eût conclu son traité avec l'Italie, et que celle-ci se fût armée. Le coup devait être brusque, rapide, et surprendre l'adversaire mal préparé; au lieu de cela, on a échangé des dépêches aussi vaines, aussi oiseuses que les interminables disputes des héros grecs devant Troie. Dès la pre-

mière sommation faite, les armées autrichiennes devaient passer en Saxe : maintenant l'armée saxonne a passé au contraire en Bohême; c'est là qu'il faudra se battre et porter les misères de la guerre. Le seul moyen de réparer les premières fautes commises, c'est de ne pas perdre un instant de plus.

— Mais l'armée n'est pas prête...

— Elle ne le deviendra pas en restant oisive en Bohême; qu'on la fasse combattre, et elle sera prête. Quant aux offres françaises, — une alliance en échange de la Vénétie, — elles sont inacceptables. Napoléon ne prendrait pas son parti de la suprématie de l'Autriche sur l'Allemagne unie; ce serait se préparer de nouvelles luttes contre un allié qui n'est pas capable en ce moment d'un grand effort militaire et dont le concours compromettrait la position de la maison de Habsbourg en Allemagne. L'Autriche fût-elle victorieuse avec l'aide des Français, l'Allemagne verrait toujours dans la Prusse une martyre forcée de reculer devant l'ennemi juré de la nation allemande. De cette façon, la Prusse s'assurerait des partisans et recommencerait plus tard avec de nouveaux avantages. Il suffirait d'une alliance française pour que l'Allemagne appartînt à la Prusse. — Ces leçons de Nestor trahissent toute la profondeur des haines de l'Allemagne entière contre la France, haines que l'on a tant niées, que l'on nie encore au lendemain d'une guerre moins impie peut-être, mais non moins cruelle que celle de 1866.

La prétendue tentative de conciliation du roi Guillaume se trouvant n'être qu'un redoublement d'exigences, le roi de Hanovre sort de son imperturbable douceur. Il repousse formellement l'offre d'alliance fondée sur la proposition d'une réforme qui lui enlèverait la plus grande partie de sa souveraineté, puis, après des scènes de famille touchantes, part comme un chevalier du moyen âge, appuyé sur le bras de son fils, ses yeux sans regard levés vers le ciel, qu'il appelle au secours d'une cause juste, et confiant aux citoyens de sa résidence ce qu'il a de plus cher après la patrie, sa noble femme, ses jeunes filles. Les journées qui suivirent appartiennent à l'histoire. Chacun connaît cette marche héroïque de l'armée hanovrienne, qui se termina par la sanglante bataille de Langensalza, et une capitulation contre laquelle s'indignèrent les braves troupes que leur roi ne voulut pas sacrifier inutilement. Nous négligerons donc un instant la partie politique pour dire quelques mots du double roman d'amour qui s'entrelace aux secrets des cabinets européens et aux mêlées sanglantes des champs de bataille; il n'est évidemment qu'un hors-d'œuvre dont l'auteur se sert pour relier des événemens qui sans cela ressembleraient parfois aux images incohérentes d'une lanterne magique. C'est avec une sorte de plaisir d'abord que l'on est transporté du cabinet de

M. de Bismarck dans une contrée pastorale du Hanovre, le riche Wendtland aux plaines fertiles, aux magnifiques forêts, où se conservent encore les usages poétiques et hospitaliers du vieux temps, pour assister aux préludes des fiançailles de M. de Wendenstein, jeune officier hanovrien, fils du digne bailli de ce district, avec Hélène Berger, la fille du pasteur de Blechow. Celui-ci avait rêvé pour elle une autre destinée, un mariage avec son neveu, le candidat Behrmann, qui doit lui succéder dans le saint ministère; mais, lorsque la guerre éclate, la douleur d'Hélène trahit le penchant de son cœur. Il se révèle plus ouvertement encore lorsqu'elle supplie Mme de Wendenstein, sur le point de partir pour Langensalza, où le jeune homme a été blessé, de lui permettre de l'accompagner. Le candidat Behrmann, tourmenté de jalousie, est du voyage. Lui aussi veut consoler les malades et les mourans : on peut supposer en outre qu'il compte veiller sur celle qu'il aime. Il lui faut enfin se résigner à perdre Hélène. Au pied de ce lit où le jeune officier revient lentement à la vie sont décidées des fiançailles qui se célébreront un peu plus tard, dans un temps de deuil pour les Hanovriens, après la cession de leur beau pays à la Prusse. M. de Wendenstein donne sa démission de bailli, son fils renonce à la carrière des armes afin de ne point servir la Prusse, mais il leur reste après tout le bonheur domestique.

Parmi les muses allemandes, la plus belle, la plus pure, la plus sympathique est assurément la muse pastorale, qui chante les beautés de la nature et les affections de la famille, celle qui a créé des types incomparables, la *Louise* de Voss, la *Dorothée* de Goethe; cette muse-là évite les sentiers tortueux où rampe volontiers la politique à l'œil louche, elle craindrait d'y salir sa robe immaculée, il lui suffit pour s'inspirer de regarder l'œuvre de Dieu ou de sonder son propre cœur. M. Samarow a dû s'apercevoir qu'il l'invitait en vain à semer les fleurs du ciel dans les régions basses et troublées des passions humaines; la trouvant sourde à son appel, il a voulu relever la fadeur de cette idylle par le réalisme d'un autre tableau. Aux chastes amours de l'Allemagne du nord, il s'est plu à opposer la corruption des mœurs viennoises; il nous montre le beau lieutenant de Stielow, éblouissant d'élégance sous l'uniforme vert, rouge et or des hulans, partagé entre sa tendresse naissante pour la jeune comtesse Clara de Frankenstein et l'ascendant que conserve sur lui Mme Balzer, sa maîtresse. Cette Balzer a un mari qui l'exploite pour payer ses dettes de jeu, elle a un amant, le comte de Rivero, qui se sert d'elle au profit de la politique italienne, étant lui-même agent du pape. Après s'être battu, apparemment par jalousie, avec Stielow, Rivero finit par montrer à ce dernier une lettre qui ramène l'officier au bon sens et au devoir.

Il se jette une fois pour toutes dans les bras de son bon ange. « Le feu follet a disparu... Maintenant sois-moi propice, belle étoile dont la clarté me sourit si paisible et si douce! » — L'étoile daigne, sans trop se faire prier, descendre jusqu'à lui, et en même temps qu'il obtient la main de la comtesse Clara, il est nommé officier d'ordonnance du général Gablenz, car dans l'intervalle la guerre a été déclarée; mais la Balzer est résolue à le reconquérir. En vain M. de Rivero essaie-t-il de la faire renoncer à tout ce qui n'est pas la politique de l'église, en vain cet étrange Rivero et un abbé Rosti, non moins invraisemblable, veulent-ils lui persuader que l'œuvre de sa vie doit être de se dévouer à la conservation du patrimoine de saint Pierre; elle pense que l'affaire importante pour elle est sa vengeance, et elle emploie les moyens les plus infâmes pour empêcher le mariage de M. de Stielow. Voyant qu'ils échouent devant la confiance et la générosité de la comtesse Clara, devant la ferme résolution de son ancien amant, cette Messaline se joint aux femmes charitables qui s'empressent dans les ambulances improvisées pour l'arrivée à Vienne d'un train de blessés. Là elle trouve moyen de s'approcher de sa rivale, et comme par accident lui pique la main avec ses ciseaux trempés dans le poison d'une blessure en suppuration. Le ridicule de cette tentative de meurtre, qui n'échapperait pas au lecteur français le moins exigeant, n'a pas été senti en Allemagne. Aucune critique ne paraît s'être élevée contre l'aventure des ciseaux empoisonnés ni contre l'intervention du mystérieux Rivero, qui se trouve être médecin fort à propos pour secourir la victime. Cet Italien chimérique, au milieu de ses correspondances et de ses menées occultes, s'érige en vengeur de l'innocence. Il reproche à celle qui a été un instrument dans ses mains tous les crimes de son passé; il lui déclare qu'il pourrait la livrer à la justice, mais que, faisant partie de la ligue des défenseurs de l'église, il veut lui laisser encore l'occasion d'expier des forfaits épouvantables. Pour cela, elle doit exécuter aveuglément désormais les ordres qui lui seront donnés touchant le service de la sainte cause. L'odieuse créature promet tout ce que veut ce représentant du fanatisme catholique, type de fantaisie d'une incroyable absurdité. Leur entretien terminé, Rivero va froidement annoncer à M. Balzer les desseins qu'il a sur sa femme. Le mari fait bien quelques objections; toutefois une somme d'argent dont il a besoin le décide à partir sans bruit pour l'Amérique, et Mme Balzer se croit veuve, la nouvelle lui étant annoncée quelques jours après que le chapeau, la redingote et les gants de son digne époux ont été trouvés au bord d'un lac voisin.

Cela se passe de commentaires. Tout ce qu'a pu enfanter le dévergondage d'imagination de nos romanciers de dernier ordre est

dépassé. Des caractères aussi faux, des situations aussi forcées, sont au-dessous de la critique; à quoi bon les intercaler dans un ouvrage qui, débarrassé de ces fioritures plus qu'inutiles, perdrait du moins le caractère hybride également désagréable aux lecteurs frivoles et aux lecteurs sérieux ? On ne pense pas en Allemagne comme chez nous. M. Samarow a besoin de ce prétexte du roman pour déguiser la propagande d'idées prussiennes qu'il poursuit; il voit qu'un romancier n'inspire pas de méfiance, que le roman pénètre à tous les rangs de la société, chez les gens même qui n'ouvriraient ni journaux ni brochures politiques, insoucians qu'ils sont de se former une opinion personnelle. Ces gens-là sont nombreux en Allemagne ; chacun ne s'y croit pas obligé comme ailleurs de pousser ou d'enrayer à sa manière le char de l'état, de discuter pour sa propre part les questions de liberté, de droit, de constitution. Dans ce pays, le plus avancé peut-être sous le rapport de la science et de la philosophie, on a encore une tendance féodale à tout remettre aux mains du maître, qui est naturellement le plus fort. Quant à considérer les questions politiques sous leurs différentes faces, ne demandez pas cela au peuple, ni même à une partie considérable de la bourgeoisie, qui s'en rapporte à la sagesse d'une seule gazette locale dûment muselée; l'écrivain politique qui leur rappellerait en passant que l'empire qu'ils acclament n'est autre que l'empire détruit jadis au nom de la liberté de conscience risquerait de déplaire, et les mots sonores de développement historique, d'unité, de pangermanisme, seront toujours accueillis avec ravissement, quelque sens qu'on leur prête. M. Samarow l'a bien compris, et il a su accommoder au goût de ses convives un mélange d'illusions et de préjugés plus agréables à ceux qui en sont pénétrés que de bonnes vérités toutes crues. Tâchons de le suivre jusqu'au bout, mais en écartant une fois pour toutes les Balzer, les Stielow, les Rivero, les Wendenstein, les bergeries hanovriennes et les stylets viennois. Mieux vaut retourner aux personnages historiques, bien qu'ils ne soient pas toujours beaucoup plus sérieux au fond que les personnages de fantaisie, — évoquer par exemple la scène curieuse où Napoléon III, en tête-à-tête avec son confident Piétri, se réjouit d'avoir su attendre. L'empereur d'Autriche, après les premiers revers qui l'ont humilié, invoque son alliance au prix même de la Vénétie, le roi de Prusse accepte son entremise pour l'armistice; il est devenu l'arbitre de l'Allemagne. Aurait-il obtenu davantage, si l'armée française se fût mise en campagne? Les résultats atteints valent presque ceux d'une bataille gagnée, sans que l'on ait tiré un coup de canon ni dépensé un liard. Il faut que la presse présente les choses sous cet aspect à l'opinion publique, — et l'empe-

reur descend à des détails de journalisme qu'il serait scandaleux de reproduire ici. Dans son allégresse, il est tenté de profiter de ces chances heureuses pour s'assurer l'acquisition de la Belgique, M. Benedetti présumant qu'aucune difficulté ne s'élèverait là-dessus à Berlin; d'ailleurs la Belgique est française... — Au même titre que l'Alsace est allemande, — répond M. Drouyn de Lhuys, dont l'avis finit par prévaloir. En compensation du péril que suscite à la sécurité de la France l'union de l'Allemagne sous le commandement militaire de la Prusse, on réclamera sans tarder à M. de Bismarck la reconstitution des limites tracées par le congrès de 1814 ainsi que le Luxembourg et Mayence. Nous ne pouvons manquer, bien entendu, d'assister à l'entrevue qui eut lieu à cet effet dans le vieux château de Nikolsburg, entre MM. de Bismarck et Benedetti. Écoutez la réponse du ministre allemand, faite d'une voix tremblante d'émotion. — J'aimerais mieux me retirer de la carrière politique que de céder jamais Mayence! — Puis, ayant remis la discussion des autres points après conclusion de la paix avec l'Autriche : — L'Allemagne, dit-il à part lui, l'Allemagne ne paiera pas son unité, comme l'Italie, de sa propre chair et de son propre sang, du moins elle ne le fera pas tant que j'aurai quelque influence sur sa destinée. Qu'ils viennent sur le Rhin! Moi, je ne recule pas... Ils croient tenir le jeu; c'est moi qui mêlerai les cartes!

La guerre est terminée, l'annexion du Hanovre va se consommer malgré les prodiges de courage et de fidélité de ce malheureux pays; le roi George, après avoir offert en vain d'abdiquer pour conserver la couronne à son fils, s'est résigné douloureusement à l'exil, et le roi Jean de Saxe envie son rôle lorsqu'il le compare au rôle humiliant qui lui est imposé. Selon la version de M. Samarow, voici comment notre ambassadeur explique à Napoléon le revirement de l'opinion publique en Allemagne : — La guerre contre l'Autriche n'était pas populaire à Berlin, et si elle s'était terminée malheureusement, des agitations sérieuses à l'intérieur seraient sans doute survenues; mais je ne puis dissimuler à votre majesté que le succès a produit son effet. Le peuple prussien croit s'éveiller d'un long sommeil, la politique de M. de Bismarck se dessine désormais si clairement que non-seulement on approuve, mais on exalte la fermeté, l'énergie dont il fait preuve dans les choses militaires de même que dans les choses politiques. Le comte de Bismarck est l'homme le plus populaire en Prusse, et si ce prestige pouvait être augmenté, ce serait par une nouvelle guerre, entreprise afin d'éviter toute cession du territoire allemand. Quant à l'Allemagne vaincue, elle n'oserait, quoi qu'il arrivât, s'allier en ce moment avec la France contre la Prusse. D'ailleurs je dois

confier à votre majesté que j'ai entendu parler d'un traité secret d'après lequel les armées des états allemands du sud devraient être mises sous le commandement prussien en cas de guerre...

Napoléon, ému, mais résolu néanmoins à ne pas reculer, s'il s'agit de l'honneur de la France, convoque tous ses maréchaux. — Messieurs, vous connaissez les événemens qui viennent d'avoir lieu en Allemagne. La Prusse, abusant de la victoire de Sadowa, veut créer un grand état militaire qui sera une menace continuelle à nos frontières, dont j'ai le devoir, comme souverain, de garantir la sécurité. Pour cela, j'ai entamé des négociations avec la Prusse en réclamant la restitution des frontières de 1814. On a repoussé ma demande. Avant d'aller plus loin, avant de laisser arriver les choses à un ultimatum, je veux entendre votre avis au sujet d'une guerre avec l'Allemagne, la guerre la plus importante et la plus sérieuse que la France puisse entreprendre.

— Sire, dit le maréchal Vaillant, il y a vingt ans, mon cœur eût tressailli à la pensée d'une telle guerre, d'une revanche de Waterloo ; aujourd'hui la prudence domine tout autre sentiment, et je n'oserais me prononcer sur une question qui touche d'une façon si essentielle au sort de la France. Si je suis trop circonspect, que votre majesté pardonne à mon âge. — Le maréchal Baraguay d'Hilliers et le maréchal Canrobert l'approuvent.

— Vous savez, sire, interrompt le duc de Magenta, que j'aimerais tirer l'épée contre l'ennemi; mais réfléchissons pourtant, et puis agissons vite!

— La réflexion ne servirait de rien, réplique le maréchal Niel. Nous ne sommes pas prêts. Une guerre contre l'Allemagne exigerait la force entière de la nation et une arme qui surpassât leur fusil à aiguille. Sire, de nouvelles armes exigent une nouvelle tactique : il faudra modifier l'importance de la cavalerie, donner à l'artillerie la tâche principale. Nos forteresses de la frontière ne sont pas non plus en état de soutenir la guerre. D'ailleurs nous nous trouvons vis-à-vis d'une puissance militaire dont l'organisation exige que chaque homme soit soldat. Contre une nation entière, nous n'avons que notre armée; si elle est battue, rien ne nous restera que des masses sans discipline, qui seront sacrifiées inutilement.

— Sire, s'écrie M. Drouyn de Lhuys, je ne suis pas militaire, mais je trouve que M. le maréchal a raison; seulement il me semble que, pour commencer la guerre dans les conditions qu'il juge nécessaires, il faudra beaucoup de temps; or nous n'avons pas un instant à perdre. La Prusse organisera et concentrera de plus en plus les forces militaires de l'Allemagne, et, quand nous aurons terminé tout ce que le maréchal exige, nos forces augmentées se

trouveront en face d'un ennemi doublement formidable. Je suis sûr que toute la nation française se lèvera en cas de guerre; le grand Napoléon a vaincu avec des soldats formés dans l'action et non dans les casernes; ne tardons pas à l'imiter.

Le visage de l'empereur s'assombrit. — Qu'en dites-vous, mon cher Niel? Les paroles de M. le ministre retentiront dans tous les cœurs français, et il faut tout le sentiment de mon devoir pour m'empêcher d'y applaudir moi-même. Immédiatement après Sadowa, lorsque l'Allemagne était encore sous les armes, la Prusse ébranlée par le choc, et que l'Autriche n'avait pas conclu la paix, il aurait été possible de faire ce que M. le ministre conseille; aujourd'hui ce serait un jeu dangereux. Et combien de temps vous faut-il, ajoute l'empereur, pour exécuter ce que vous croyez être indispensable?

— Deux années, sire.

Napoléon III se retire et va écrire ses résolutions; il ne veut pas agir, il accepte les changemens qui ont eu lieu en Allemagne; mais accepter n'est point reconnaître, ce n'est encore que gagner du temps, — et il avoue à son fidèle confident Piétri qu'il est toujours reconnaissant envers ceux qui le forcent de faire ce qu'il désire lui-même. — Nous ne voyons plus Napoléon III que dans une scène mélodramatique avec la malheureuse impératrice Charlotte, qui épuise les supplications sans réussir à l'émouvoir. L'empereur a besoin pour les desseins de sa politique des troupes qu'il a fait revenir du Mexique. La malédiction de la souveraine déchue, de l'épouse au désespoir, pèsera sur sa tête comme un nuage plein de tempêtes, et nous pouvons pressentir qu'une série de désastres va commencer pour la France, tandis que se lève d'un autre côté le soleil resplendissant de la Prusse.

Avec la paix d'une bonne conscience et d'un grand devoir accompli, le roi Guillaume est rentré à Berlin au milieu de l'enthousiasme de ses sujets qui s'émerveillent des résultats presque fantastiques de cette campagne de sept jours. Il conserve dans le succès l'humilité chrétienne la plus édifiante. A ceux qui le félicitent d'avoir triomphé seul : — La Prusse, répond-il dévotement, avait les deux alliés qui composent notre devise : Dieu et la patrie. Je suis touché des sentimens de mon peuple, mais je voudrais qu'il se rappelât celui à qui nous devons une grande partie de nos succès. Avec quel zèle et quelle constance feu mon frère Frédéric-Guillaume IV, n'a-t-il pas travaillé au bonheur de la Prusse, à la grandeur de l'Allemagne!.. Si Dieu nous a permis de recueillir les fruits de ses efforts, il ne faut pas oublier la main qui planta cet arbre, qui en arrosa les racines au temps de la sécheresse. Pour

réveiller sur ce point le souvenir de mes sujets, un article a été préparé sur les travaux de mon frère, qui doit leur être communiqué par les journaux.

Il semble que le haut comique de cette scène, qui laisse loin derrière elle les odes, les sonnets, les cantates en l'honneur de l'impérial soldat de la chasteté, de la religion et de la tempérance, ne puisse être dépassé; on se trompe, ce n'est rien encore. Pour savoir jusqu'où peut aller l'amalgame de sentimens contradictoires dans un pays où l'on mêle dans la salade le sucre et le vinaigre, il faut avoir vu M. de Bismarck, de retour à Berlin, prier M. de Keudell de lui jouer une fois encore la marche funèbre de Beethoven, qu'il a entendue, on s'en souvient, avec un si profond recueillement la veille de la guerre. Cette marche ouvre et clôt le récit.

— Beaucoup de braves soldats ont péri dans la lutte, dit M. de Bismarck lorsque s'est éteint le dernier accord, — mais leur sang n'a pas coulé en vain; l'ère qui s'ouvre est remplie d'espérances. Que les dissonances se changent en harmonie, et puisse l'union de toute l'Allemagne être notre récompense! — A ces mots, qui résument l'œuvre de M. Samarow, glorification ininterrompue de l'*unitarisme*, la comtesse regarde tendrement son époux, et M. de Keudell commence l'hymne guerrier qui fortifia jadis l'âme d'un grand réformateur allemand, tandis que M. de Bismarck, les mains jointes, les yeux levés au ciel, murmure ces paroles :

Eine feste Burg ist unser Gott,
Ein starke Wehr und Waffen!

La plus cruelle parodie du sentimentalisme allemand n'imaginerait rien de mieux : musique, philosophie, amour, mitrailleuses, et, au-dessus de tout cela, ses ailes d'aigle éployées, ce Dieu des armées qui ressemble à Odin plutôt qu'à Jésus.

Est-ce là vraiment ce que va devenir le roman allemand, qui si longtemps s'est obstiné à planer dans un monde supérieur et fantastique, au-dessus des passions humaines, sur les plus hauts sommets de la pure fantaisie, qui ensuite, par un revirement heureux, a inauguré avec Goethe le règne de la vérité, de la nature, de l'observation, tout ensemble délicate et sincère, cette école réaliste, détournée depuis de sa voie, mais si prospère jusqu'ici dans le pays qui la vit naître? Que de noms illustres ou sympathiques nous saluions naguère encore! Fritz Reuter, dont les récits pleins d'humour, de simplicité, de grâce jeune, agreste et sereine, nous promenaient à travers ces belles campagnes du Mecklembourg, si passionnément, si douloureusement évoquées par l'auteur d'*Olle Kamellen* durant sept années de captivité dans les prisons d'état de la Prusse, — et tant d'autres, qui depuis la guerre ont gardé le

silence! Ils ont bien fait, puisque le livre en vogue devait être celui dont nous venons de donner l'analyse. Ce livre sera suivi, n'en doutons pas, de beaucoup d'œuvres du même genre, car le succès encourage. Déjà on annonce une suite, qui nous conduira jusqu'aux événemens de 1870 (1), et on s'occupe d'un roman nouveau de M. G. Freytag (2), dédié à la princesse royale de Prusse, qui, sous prétexte de traiter des *ancêtres*, semble avoir encore des tendances politiques. Or la politique n'est pas un champ propice aux jeux de l'imagination; le vrai talent ne saurait s'abaisser à servir les passions d'un parti, descendre à des complaisances ni à des flatteries inévitables lorsqu'il s'agit d'événemens contemporains. Lourde comme un traité d'histoire, l'œuvre de M. Samarow rappelle par certains côtés les travaux oubliés de ceux qu'on *appointait* autrefois chez nous pour écrire, sous prétexte d'histoire, des panégyriques assez plats et qui « louaient le roi sur un buisson, sur un arbre, sur un rien. » — « Quand on leur fait quelque remontrance à ce sujet, ils répondent qu'ils veulent louer le roi. » Ce que Despréaux disait spirituellement de Pélisson pourrait s'appliquer à M. Samarow et à plusieurs de ses concitoyens. Poètes et romanciers ne s'inspirent plus d'un âge d'or légendaire ni de l'âme humaine, éternellement féconde : les bulletins de victoire leur suffisent désormais. Malheureusement ce n'est pas là un sujet d'inspiration bien relevé ni surtout inépuisable; nous avons pu nous en assurer au temps de nos gloires funestes, sous le premier empire, qui produisit une si maigre moisson littéraire, tandis que le désespoir de la défaite, la haine du joug étranger, éclataient au contraire chez nos voisins en chants sublimes. Triomphante, l'Allemagne n'eût pas produit les Kœrner, les Rückert, les Uhland, les poètes patriotes de 1813. Le laurier qui les couronne devant la postérité ne se ramasse pas dans le sang de la victoire, il est donné plutôt comme une divine compensation à ceux qu'écrase un hasard brutal. Nos vainqueurs auront vite épuisé l'enthousiasme que leur inspire la restauration d'un pouvoir tyrannique et militaire, tandis que le malheur, la constance, la foi, la liberté, offrent une carrière illimitée. A défaut d'autres armes, nous en possédons deux dont l'Allemagne n'a jamais su bien se servir, l'esprit et le goût. Efforçons-nous d'en tirer parti pour établir notre supériorité dans cette lice ouverte aux productions contemporaines de chaque nation, et là du moins soyons les plus forts. Ce sera notre première, notre plus glorieuse revanche.

TH. BENTZON.

(1) *Europäische Minen und Gegenminen*, Zeitroman von Gregor Samarow.
(2) *Ingo und Ingraban.*

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 avril 1873.

Il y a d'étranges phénomènes dans la politique, et la logique supérieure qui gouverne le monde se perd quelquefois dans de singulières incohérences. Certes, s'il est un événement qui dût sembler de nature à exercer une influence favorable et calmante, c'est cette libération prochaine du territoire dont l'assemblée se faisait honneur à elle-même l'autre jour en se rendant cette justice, qu'elle avait heureusement accompli la moitié de sa tâche « avec le concours de l'illustre président de la république. » Depuis deux ans, c'est le but où tendent tous les efforts, c'est la pensée qui domine toutes les volontés. Au milieu des agitations, des contradictions, qui ont survécu à la guerre étrangère et à la guerre civile, cette idée de délivrer le sol d'une occupation douloureuse reste le frein tout-puissant, la règle souveraine et irrésistible, parce que c'est l'idée nationale elle-même. Avant tout, la France a voulu se ressaisir, remonter la pente de cet abîme où elle a été un instant précipitée. Elle y est arrivée, non sans peine, avec beaucoup de sagesse et de modération, en sachant faire des concessions et des sacrifices, surtout en décourageant les impatiens et les violens de tous les partis. C'est le triomphe du patriotisme, ayant cette fois pour premier ministre un homme éminent par l'esprit autant que par l'expérience, et puisqu'on en est arrivé là par une sagesse un peu forcée, mais après tout acceptée, il semblerait assez naturel de ne pas compromettre aussitôt dans des aventures nouvelles cette liberté et cette paix si péniblement reconquises, de ne pas se hâter de rompre avec cette politique de transaction et de mesure qui a rendu la France à elle-même.

Eh bien! non, ce n'est pas ainsi. Au lieu de se calmer et de se relever sous l'aiguillon généreux d'un patriotisme désintéressé, on se livre à toutes les vulgaires irritations de l'esprit de parti. Au lieu d'aller simplement, franchement, aux grandes et sérieuses affaires d'où dépendent la sécurité et l'honneur du pays, on s'épuise dans toutes les tactiques

obscures, dans les froissemens et les conflits à propos de tout, à l'occasion d'une question de discipline parlementaire, d'une mesure d'ordre public ou de l'organisation de la municipalité lyonnaise. On se fait un jeu des crises, des confusions, des incidens, des luttes d'influences où tous les pouvoirs finissent par laisser quelque chose de leur autorité et de leur crédit. L'assemblée elle-même, l'assemblée surtout, se laisse gagner par cet esprit d'énervante agitation, et sans la moindre irrévérence on serait tenté vraiment de considérer les vacances parlementaires qui viennent de commencer comme un soulagement pour le pays, comme un temps de repos favorable et bienvenu, si les élections partielles qui vont se faire dans l'intervalle n'étaient à leur tour une arène rouverte à ces mêmes passions qui s'agitaient hier encore à Versailles.

La situation où nous vivons n'est point facile assurément, elle est pleine d'obscurités que les dernières discussions de l'assemblée n'ont pas malheureusement éclaircies, et que les élections prochaines n'éclairciront pas beaucoup mieux sans doute. En définitive, pour tous ceux qui ne veulent pas s'asservir aux passions, aux préventions ou aux mobilités de tous les jours, il y a un but très clair et une manière assez simple de juger les affaires publiques. Le but nécessaire, évident et supérieur est l'affermissement de ce qui existe, parce que la paix intérieure est à ce prix, parce que ce régime, si vague et si indéfini qu'il soit, est encore le seul possible, le seul qui puisse préserver de nouveaux hasards le pays, à peine remis de ses dernières commotions. La manière de juger les questions ou les incidens qui se succèdent, c'est de voir dans quelle mesure ils servent à cet affermissement, à cette régularisation d'un régime dont la raison d'être n'est point épuisée, même après le traité qui met fin à l'occupation étrangère. Il ne s'agit point aujourd'hui de disputer indéfiniment et à propos de tout sur la république et sur la monarchie, de prolonger cette sorte de compétition bruyante de systèmes de gouvernement qui s'évertuent à se prouver les uns aux autres qu'ils sont également impossibles. La vraie et seule politique consiste à rester dans la réalité des choses, à organiser ce qu'on a du mieux qu'on le peut, à préparer pour le pays, avec les élémens dont on dispose, les moyens de garder la paix intérieure après que le départ de l'armée allemande aura mis le dernier sceau à la paix extérieure. Le malheur des partis qui s'agitent dans l'assemblée ou hors de l'assemblée, de la droite et de la gauche, des légitimistes ou des radicaux, et même parfois de quelques autres, c'est de ne pas s'arrêter à ces conditions premières toutes pratiques, de ne voir dans toutes les questions que ce qui les sert ou les flatte, d'appeler dédaigneusement un expédient ce qui ne répond pas à leurs passions ou à leurs vues exclusives, et, sous prétexte d'en finir avec une équivoque qu'ils créent ou qu'ils aggravent eux-mêmes le plus souvent, de se jeter à la recherche de l'impossible. S'il y a des momens où ils sont obligés

de se plier à la force des choses, ils essaient aussitôt de s'y dérober par des diversions compromettantes, en se vengeant de leurs mécomptes sur tout ce qui les gêne. Pour les uns, l'ennemi c'est le gouvernement et tout ce qui représente la situation actuelle; pour les autres, le grand ennemi c'est l'assemblée. Pour tous, le premier mot c'est l'esprit de parti dans toute son irréflexion, le dernier mot c'est une impuissance agitée.

Voilà le malheur et voilà aussi l'explication de la marche des choses depuis quelque temps. On ne fait pas ce que nous appellerons de la politique d'intérêt public, d'intérêt national, on fait de la politique d'arrière-pensée, de réserve, de défi et de mauvaise humeur, une vraie guerre de broussailles et de surprises. On proteste qu'on ne veut pas toucher à M. Thiers, et en effet on évite de l'atteindre directement, on déclare même par un vote solennel qu'il a bien mérité de la patrie; mais le lendemain on ne laisse pas échapper l'occasion de l'aiguillonner, de lui infliger de petits échecs, on prend à partie le premier ministre qu'on trouve sous la main pour le mettre dans l'embarras. M. Dufaure était fort en faveur il y a quelques mois parce qu'on se figurait naïvement qu'on allait pouvoir le séparer de M. Thiers, et déjà il est menacé de perdre les applaudissemens par lesquels certaines fractions de la droite fêtaient ses paroles. M. de Goulard restait le ministre préféré, et à son tour il commence peut-être à devenir suspect. Quoi donc? Ne vient-il pas de prendre pour sous-secrétaire d'état un homme d'esprit, préfet depuis 1871, conseiller d'état depuis quelques mois, M. E. Pascal, qui, malgré des opinions monarchiques qu'il ne désavoue pas, se rallie sans réticence à la république d'aujourd'hui? Bref, la droite, mécontente et troublée, cherche un peu de tous les côtés sur qui elle déversera sa mauvaise humeur, et croit fort utile de faire à tout propos acte de défiance et de prépotence, sans se demander si, en aggravant les difficultés d'une situation pour laquelle elle a peu de goût, elle ne se crée pas des impossibilités à elle-même.

Qu'est-ce que cette échauffourée qui a signalé une des dernières séances de l'assemblée avant les vacances et où M. Grévy s'est vu conduit à répondre par la démission des fonctions de président à des manifestations qu'il a jugées blessantes pour son autorité et pour sa dignité? C'est tout simplement un acte d'impatience et de mauvaise grâce dont on n'a peut-être pas au premier moment calculé la portée. La scène, à dire vrai, n'a point laissé d'avoir un certain côté comique. Une question de dictionnaire s'est trouvée tout à coup jouer un rôle politique assez imprévu. Un orateur de la gauche, M. Le Royer, parlant de la réforme municipale projetée à Lyon, s'est servi du mot « bagage » pour caractériser l'ensemble de faits et de raisonnemens produits dans le rapport de la commission et dans un discours du rapporteur. « Bagage, » l'Académie avait-elle prévu le cas? Ce vocable était peut-être familier ou léger, il n'était pas au demeurant des plus injurieux, et surtout il n'était pas de

nature à provoquer, à titre de riposte légitime, l'expression « d'impertinence » partie brusquement des bancs de la droite. « Bagage, » — « impertinence, » il a donc fallu peser les mots en expert juré de la langue parlementaire. M. Grévy les a pesés de son mieux dans sa balance, ces terribles mots, il a trouvé consciencieusement qu'impertinence pesait plus que bagage, et il a frappé d'un sévère rappel à l'ordre l'impétueux interrupteur; mais voilà justement où tout s'est gâté. La droite, ou du moins une partie de la droite, s'est crue obligée de soutenir celui qui s'était compromis pour sa défense; elle a murmuré, jurant sur son âme et sa conscience que les deux mots se valaient bien. Elle a eu l'air de mettre en doute l'impartialité du président, si bien que M. Grévy, se relevant dans sa fierté blessée, a répondu non sans hauteur que, si la confiance d'une partie de l'assemblée lui manquait, il savait ce qui lui restait à faire, et ce qu'il laissait entrevoir, il l'a fait résolûment, en envoyant le lendemain sa démission. Si on avait cru que la scène dût aller si loin, peut-être se serait-on arrêté. Une fois qu'on s'était engagé, il n'y avait plus à reculer. M. Grévy avait pris une décision irrévocable, la droite, elle aussi, avait pris son parti, et c'est ainsi que pour un mot de trop il y a eu un président de moins. C'est ainsi que ce qui n'était à l'origine qu'une question de discipline parlementaire, dont le premier magistrat de l'assemblée aurait dû rester le seul juge, est devenue rapidement une question politique assez grave, révélant sous une forme particulière le travail et l'état moral des partis.

Il ne faut pas s'y tromper en effet, c'est plus qu'une démission ordinaire dans les circonstances présentes. M. Jules Grévy était depuis le mois de février 1871 le président invariable de cette chambre qui est née un jour d'une des plus effroyables crises nationales, et qui est allée de Bordeaux à Versailles, portant avec elle la fortune de la France. Il s'était fait une position éminente aux yeux de tous les partis, et il la méritait par sa tranquille équité au milieu des agitations parlementaires, par la droiture et le tact qu'il avait su montrer dans les conditions les plus délicates. Après tant d'autres hommes qui ont eu à conduire et qui ont dirigé avec éclat les travaux des assemblées françaises, c'était une physionomie nouvelle et originale de président simple, sobre, se mêlant peu aux discussions, se réservant pour mieux rester impartial, et sachant au besoin préciser un débat d'un mot lucide et ferme. En outre, attaché à la république d'une conviction ancienne, sincère, mais modérée, il représentait dans une autre mesure que M. Thiers, à sa propre manière, cette trêve des partis dont on a toujours parlé en la respectant moins que lui, et il semblait appelé à rester jusqu'au bout une des personnifications, un des garans de ce régime pour lequel la réorganisation de la France a été le premier des mots d'ordre. C'est là justement ce qui donne un caractère politique à l'incident qui éloigne M. Grévy de la présidence de l'assemblée. Sans rien exagérer, il est bien clair

qu'il y a un certain changement, un certain déplacement dans la situation, que depuis assez longtemps la droite, sans vouloir prendre l'initiative d'un acte direct d'hostilité, croyait faire un sacrifice en maintenant M. Grévy à sa tête, et qu'elle n'a point été fâchée de trouver une occasion de se donner un président à elle en envoyant une pincée de cendre au front de la république dans la personne de celui qui la représentait au siége présidentiel.

Soit; le président qui a été élu à la place de M. Grévy offre assurément les plus sérieuses garanties par son talent et par la modération de ses opinions. M. Buffet ne pourra répondre sans doute aux impatiens qui l'ont porté au fauteuil, il ne fera pas beaucoup plus que son prédécesseur, et il ne compromet certainement rien, il ne fait que reprendre le programme de la commission des trente, lorsqu'il dit dans son discours d'inauguration, en parlant de cette seconde partie de la tâche de l'assemblée dont il a été si souvent question : « Il nous reste à donner à notre pays, éprouvé par de si cruelles catastrophes, toutes les garanties de sécurité et d'avenir qu'il nous sera possible de lui procurer. Nous ne faillirons pas à ce devoir... » C'est entendu, on ne faillira pas au devoir, on fera du moins ce qu'on pourra; mais comment se prépare-t-on à ce devoir? Justement en commençant par un acte de parti, en se jetant dans une sorte de conflit entre la droite portant au fauteuil M. Buffet et le gouvernement soutenant la candidature d'un des vice-présidens, M. Martel. La conséquence, on la voit aussitôt : l'assemblée se coupe en deux. Dans un premier scrutin où le nom de M. Grévy rallie encore une majorité, la scission est déjà visible. Dans un second scrutin, M. Buffet n'est élu qu'à quelques voix de majorité. Le gouvernement est battu faute de quelques voix que la gauche, avec son esprit politique et son à-propos ordinaires, refuse à M. Martel. Ainsi vont les choses, de sorte qu'au moment où il va falloir nécessairement aborder cette « seconde partie de la tâche » dont l'assemblée revendique justement le devoir et l'honneur, on se fractionne, on se défie; on a l'air d'opposer un camp à un camp, d'élever présidence contre présidence, et en procédant ainsi, en obéissant à des passions ou à des calculs de partis, on ne s'aperçoit pas qu'on risque d'aller à l'impuissance par la division de toutes les forces, qu'on s'expose à se réveiller brusquement devant la nécessité d'une dissolution avant d'avoir donné au pays les « garanties de sécurité » dont il a besoin.

Heureusement il y a une inspiration supérieure de prudence qui résiste, qui finit assez souvent encore par avoir le dernier mot, et c'est là même un des phénomènes singuliers, saisissans, de nos laborieuses affaires. Il y a une sorte de combat engagé, sans cesse renouvelé, entre la raison, le bon sens, le patriotisme d'un côté, et de l'autre l'esprit de parti bruyant, agitateur, envahissant, qui se jette sur tout pour tout dénaturer, qui ne cherche dans les questions d'intérêt public que des

moyens de domination. Ce n'est point un fait nouveau, dit-on, c'est l'éternelle histoire de la politique et des partis, on n'y peut rien changer. Ce n'est pas un fait nouveau, si l'on veut; mais ce fait, tout en étant vieux comme le monde, prend un caractère plus dramatique aujourd'hui et devient plus choquant. Qu'on prenne pour exemple cette loi sur l'organisation municipale de la ville de Lyon, récemment discutée et votée par l'assemblée. La lutte a été sérieuse, instructive et des plus animées, même à part l'incident où a disparu la présidence de M. Grévy. La mairie centrale de Lyon est devenue l'occasion d'une véritable bataille. Eh bien! qu'on parle franchement: ce qui a tout compliqué, c'est que l'esprit de parti s'en est mêlé pour mettre ses passions, ses préoccupations, dans ce qui devait rester avant tout une affaire de bonne organisation administrative, et tout le monde a eu sa part dans cette confusion. Évidemment en effet, si la municipalité lyonnaise n'eût pas été une forteresse du radicalisme, si elle avait été au pouvoir des conservateurs, la majorité de l'assemblée ne se serait pas montrée si impatiente de la réformer. Elle en serait restée peut-être à ces beaux rêves d'indépendance locale et de décentralisation qu'elle nourrissait il y a deux ans à peine, au mois d'avril 1871, lorsque M. Thiers était obligé de la menacer, pour la première fois, de sa démission, si on ne laissait pas au moins au gouvernement le droit de nommer les maires dans les villes d'une certaine importance. D'un autre côté, la gauche ne se serait point à coup sûr portée si passionnément au combat, si Lyon n'avait pas été une ville républicaine, si le maire avait été royaliste ou clérical, de sorte que, sans être précisément oublié, l'intérêt lyonnais n'a été en définitive que le prétexte d'une lutte nouvelle entre radicaux ou républicains et conservateurs.

Au fond, l'affaire était des plus simples. Il s'agissait de ramener l'ordre et la régularité dans une administration locale où se sont accumulées les incohérences révolutionnaires depuis près de trois ans, où se sont perpétuées les habitudes de résistance à la loi transmises par tous ces pouvoirs de hasard qui se sont succédé sous le nom de comité de salut public ou de commune. Oui, en vérité, il s'agissait de rompre avec ce passé. Le gouvernement pouvait d'autant moins reculer qu'il était exposé à se trouver d'un moment à l'autre en présence d'un renouvellement forcé du conseil municipal, et il a proposé un ensemble de mesures fort modestes dont la principale consistait à remplacer dans les élections locales le scrutin de liste par un sectionnement électoral comme à Paris. La commission de l'assemblée a voulu compléter le projet du gouvernement en proposant la suppression de la mairie centrale, à laquelle on substitue un certain nombre d'arrondissemens, — toujours comme à Paris, — et en somme c'est tout: voilà l'œuvre ténébreuse de réaction dénoncée par les radicaux! Cette réforme ainsi faite répond-elle à un intérêt véritable en respectant les droits de Lyon? Atteindra-t-elle

le but qu'on se propose? C'est là toute la question, l'unique question, et elle a été exposée par M. Béranger avec une saisissante évidence, avec une netteté décisive. Qu'on discute sur l'efficacité ou l'opportunité de la mesure, soit encore; mais c'est évidemment la plus singulière exagération de prétendre, comme l'ont dit les orateurs de la gauche, que la loi nouvelle abolit les franchises municipales, qu'elle met Lyon hors du droit commun. Est-ce qu'on touche à la représentation locale? Est-ce porter atteinte aux franchises municipales? est-ce placer une ville hors du droit commun que de supprimer un pouvoir exorbitant et de créer six mairies au lieu d'une? Ce qui est au contraire exceptionnel et anormal, c'est l'existence de cette mairie centrale se constituant l'organe d'une population de trois cent mille âmes, s'érigeant en antagoniste de l'autorité supérieure de l'état, et il y a là plus qu'un intérêt de localité, il y a un intérêt souverain d'unité nationale. Veut-on en effet que sous ce voile des franchises municipales il y ait en France des cités indépendantes, formant autant de communes ou de petites républiques italiennes du moyen âge, et toujours prêtes à renouveler des ligues du midi, comme on l'a essayé pendant la dernière guerre?

Voilà le danger; mais il y a une chose bien plus curieuse que M. Béranger a mise en pleine lumière, c'est que cette mairie centrale, qu'on représente comme une institution de droit commun, n'a par le fait aucune existence légale. Elle est le produit aussi spontané qu'irrégulier de la révolution de 1870. Jusque-là il n'y avait rien de semblable à Lyon, ou du moins ce qu'on appelait la mairie centrale ne s'étendait qu'à une partie de la ville, tandis que les autres quartiers, rattachés à l'agglomération lyonnaise, restaient indépendans, gardaient leurs municipalités distinctes. Ces municipalités, les seules légitimes, ont disparu, la mairie irrégulière est seule restée, et il en résulte ce fait étrange, que depuis trois ans aucun acte de l'état civil n'a réellement une valeur légale, si bien que la loi nouvelle est obligée d'y pourvoir. Mettre fin à toutes ces anomalies, à toutes ces incohérences, rendre à Lyon ses mairies distinctes sans lui enlever l'unité de son conseil municipal, c'était donc une évidente nécessité. On ne soumet pas une grande ville à un régime exceptionnel, on la replace dans le droit commun; on supprime tout au plus une institution de privilége révolutionnaire, et sous ce rapport la loi nouvelle, dégagée de toutes les interprétations passionnées des partis, reste une œuvre de libéralisme prévoyant et d'ordre pour l'état comme pour la ville de Lyon elle-même. Voilà cependant une des armes dont les radicaux s'apprêtent à se servir dans les élections prochaines contre l'assemblée et contre le gouvernement lui-même. On dirait que leur république à eux se compose d'une éternelle et monotone protestation contre tout ce qui ressemble à un ordre régulier et légal.

L'assemblée n'est peut-être pas très populaire dans les grandes villes,

qui à leur tour ne sont peut-être pas très populaires à Versailles. La meilleure politique à l'égard de ces grandes populations, qui n'ont pas sans doute plus de droits que les autres, mais qui ont des habitudes, des intérêts d'un ordre différent, et qui sont en définitive une puissance, c'est de les traiter avec une sérieuse et forte équité, de ne leur laisser ni le privilége de devenir des foyers d'agitation, ni le privilége de se plaindre. L'assemblée ne s'est point occupée seulement de Lyon avant d'entrer en vacances, elle a passé les dernières heures de sa pénible session à s'occuper de Paris, à régler les comptes de la ville de Paris avec l'état, en votant la loi qui fixe la part de la grande cité dans les réparations ou les restitutions accordées à la suite de la guerre. C'était, à vrai dire, un compte assez compliqué, il y avait des questions délicates qui ont été l'objet d'une longue et laborieuse négociation. Le gouvernement et les pouvoirs municipaux traitaient ensemble, ayant pour témoin la commission du budget, qui tenait les cordons de la bourse. On a fini par s'entendre, on en est venu à un arrangement d'après lequel l'état doit payer 140 millions à la ville de Paris, et la ville doit à son tour affecter une portion de cette somme à la réparation de certains dommages résultant de la guerre civile. Le point difficile et délicat était le remboursement d'une partie des 200 millions imposés à Paris par l'armistice du 28 janvier 1871.

C'était évidemment une justice de ne pas laisser peser exclusivement sur Paris cette lourde contribution, prix d'une capitulation aussi douloureuse que nécessaire. Quel est en effet le caractère de cet acte du 28 janvier 1871? Est-ce la reddition pure et simple d'une place amenée à merci? Les pouvoirs municipaux sont-ils intervenus au nom de la ville qu'ils représentaient? Est-ce de l'existence particulière et des intérêts municipaux de Paris qu'il s'agissait? Non. C'est le gouvernement qui a défendu la cité assiégée, c'est le gouvernement qui au jour du malheur est allé négocier à Versailles. Ce n'est pas l'autorité municipale, ce n'est pas même l'autorité militaire, c'est le ministre des affaires étrangères qui a signé l'armistice stipulant non-seulement pour Paris, mais pour la France entière. Ce n'est donc pas un fait tout parisien, c'est un fait essentiellement politique, un fait national. Il en résulte que, sans se dérober absolument aux charges que la loi de la guerre inflige à une ville prise, Paris a tout au moins le droit d'être exonéré d'une partie de cette contribution qu'il a payée pour la France comme pour lui. La cause de Paris a été plaidée avec autant d'habileté que de chaleur par M. Denormandie, par M. André, par M. Vautrain, par des hommes qui savent s'occuper sérieusement des intérêts de la ville qu'ils représentent sans flatter ses passions, et elle a été gagnée en définitive. Elle eût été gagnée avec bien plus d'avantage encore pour l'intérêt public, si on n'avait pas cru devoir jeter dans le débat les récriminations de l'esprit provincial, déguisant à peine l'esprit de parti.

Qu'on s'efforce de réparer autant qu'on le pourra les ruines laissées dans les départemens envahis, qu'on rende justice aux autres villes qui ont subi les rigueurs de la guerre, rien de mieux assurément. Où donc est la nécessité de saisir toutes les occasions de récriminer contre Paris, de lui disputer jusqu'au mérite des douleurs qu'il a essuyées? Si Paris a souffert de la faim, du bombardement, de toutes les misères, il a supporté ces épreuves pour la France aussi bien que pour lui-même. Le siége est un honneur pour le pays tout entier. Est-ce la peine de parler si souvent de conciliation, d'unité nationale, d'accuser Lyon de séparatisme, pour venir à son tour réveiller tous ces antagonismes, réchauffer tous ces fermens de discorde? Et puis, pour tout dire, que signifie cet éternel procès fait à une malheureuse ville? Paris est le foyer de toutes les révolutions, voilà le grand crime! C'est bien un peu vrai malheureusement; mais d'où viennent ceux qui font des révolutions? C'est à peine s'il y a des Parisiens parmi eux. Paris, le vrai Paris, est le premier à souffrir de ce cosmopolitisme révolutionnaire. Il disparaît submergé sous ce flot d'agitateurs venant de toutes parts, et en ce moment même ne se prépare-t-on pas à jouer cette comédie de répondre aux récriminations de Versailles en poussant à la députation parisienne la fine fleur du radicalisme provincial? Est-ce Paris qui a inventé la candidature de M. Barodet pour les élections du 27 avril?

Oui, vraiment, on veut persuader à Paris qu'il doit venger les franchises municipales violées à Lyon, la république menacée à Versailles, qu'il doit pour cela nommer au plus vite le héros de la mairie centrale lyonnaise, M. Barodet en personne! Et contre qui organise-t-on cette grotesque campagne? Contre l'assemblée de Versailles, on le dit, contre les menaces monarchistes, on le répète sans cesse; on organise aussi en définitive cette campagne contre le ministre d'un gouvernement qui représente la république, la seule république possible, et qui vient, il y a un mois à peine, de signer la libération du territoire! Puisqu'on s'engage dans cette étrange aventure, il faudrait avoir au moins la franchise de ce qu'on fait et dire nettement les choses. Est-ce qu'il n'y a pas des habiles du radicalisme qui commencent à jouer ce jeu puéril de représenter la candidature de M. Barodet comme une manifestation toute simple, entièrement inoffensive, nullement hostile dans tous les cas? M. Barodet! mais c'est l'ami de M. Thiers, il a été nommé maire de Lyon de la propre main de M. Thiers, il est reçu à la présidence. Quoi donc encore? C'est pour venir en aide à M. Thiers, c'est pour soutenir le gouvernement qu'on le propose aux électeurs. C'est une candidature vraiment conservatrice! Et c'est avec ces subterfuges, avec ces ruses vulgaires qu'on espère sans doute gagner des esprits simples, leur persuader qu'ils vont d'un seul coup par leur vote venger les injures de Lyon, sauver la république et soutenir M. Thiers contre ses ennemis embusqués dans le palais de Versailles!

D'abord il serait assez intéressant de savoir comment Paris pourrait avoir à venger Lyon, parce qu'on donne tout bonnement à Lyon le régime municipal dont Paris lui-même se contente parfaitement, parce qu'on enlève à la cité du Rhône une mairie centrale que la cité de la Seine ne possède pas et qu'elle ne réclame pas; mais en réalité la question n'est pas là, elle n'est ni là ni dans toutes ces subtilités laborieuses par lesquelles on s'efforce d'abuser le public en travestissant les élémens les plus simples d'une situation. La vérité dans la lutte qu'on ne craint pas d'engager, la voici. M. de Rémusat est M. de Rémusat, le ministre des affaires étrangères qui vient d'être l'heureux négociateur de la libération du territoire, le membre du gouvernement représentant, sous la république comme sous la monarchie, au pouvoir comme dans l'opposition, toutes les traditions libérales, l'homme éminent par l'esprit et par le caractère. Sa profession de foi et son programme sont tout tracés dans les services qu'il vient de rendre, dans sa carrière, dans ses travaux. Il ne peut rien dire de plus, et si on lui proposait, comme on le lui a fort singulièrement demandé, de désavouer quelques-uns de ses collègues du ministère, M. Dufaure, M. de Goulard, dans l'intérêt de sa candidature, il est probable qu'il tiendrait la proposition pour peu sérieuse. Au point où en sont les choses, M. de Rémusat est devenu plus qu'un candidat ordinaire; il représente désormais dans cette lutte le gouvernement tout entier, la république libérale, régulière, subordonnée à la souveraineté nationale, telle que l'entend le gouvernement. Quant à M. Barodet, il a le mérite, fort apprécié à ce qu'il paraît dans certaines régions, d'être un inconnu, de sortir on ne sait d'où, de la boîte aux surprises électorales, du club de la rue Grolée de Lyon. Ce qu'il est par lui-même, on ne le sait guère, et on ne s'en informe pas depuis qu'il est convenu, comme on le disait ces jours derniers dans une réunion publique, qu'il ne faut plus ni titres personnels, ni mérite, ni connaissance des affaires pour aspirer à représenter ses concitoyens! Ce que représente M. Barodet, on le voit trop : il est le prête-nom de la république radicale, turbulente, agitatrice, toujours périlleuse pour l'intégrité nationale, — de la république avec des communes à Paris et à Lyon, avec toutes les fantaisies de violence et d'incapacité qui se déploient dans les rapports instructifs qu'on publie sur la période de la défense nationale. On peut choisir maintenant. La situation est en effet fort simple, comme on le dit, elle est de plus assez grave.

Cette lutte, le gouvernement semble résolu à l'accepter; il ne pouvait plus faire autrement, il a pour lui la complicité de tous les sentimens de patriotisme, de libéralisme et de conservation. Que les radicaux s'agitent, fassent du bruit, c'est leur affaire. Est-il bien sûr que ceux qui semblent conduire le parti et qui se laissent traîner à la remorque des plus vulgaires meneurs désirent beaucoup le succès? Se sont-ils demandé ce qui arriverait le lendemain du jour où ils auraient réussi? Ce qui ar-

riverait est bien facile à pressentir. Ils auraient probablement compromis de la façon la plus sérieuse tout ce qu'ils prétendent servir, la république, le suffrage universel et Paris lui-même : ils auraient justifié d'un seul coup ceux qui ne cessent de proclamer que ce qu'on appelle la république conservatrice est une chimère, qu'il n'y a d'autre alternative que le radicalisme ou la monarchie. Ils auraient fourni tout au moins un nouveau prétexte à ceux qui ne demandent pas mieux que de voir Paris commettre des fautes et justifier leurs méfiances, à ceux qui déclarent que le suffrage universel, tel qu'il existe, sans règle, sans garantie et sans organisation, ne peut conduire qu'à de périlleuses aventures. Si les radicaux pouvaient triompher, ils effraieraient la province, ils mettraient tous les intérêts en alarme, cela n'est point douteux, et, au lieu de hâter la dissolution de l'assemblée comme ils le croient, ils pourraient bien plutôt peut-être prolonger son existence en lui donnant une force nouvelle, en réveillant tous les instincts conservateurs ralliés autour d'elle.

On aurait donné une leçon au gouvernement, c'est possible. Et après? Le gouvernement ne resterait-il pas le représentant de la France d'accord avec l'assemblée? On aurait réussi tout au plus à pousser Paris dans un piége par fanatisme de parti, à l'entraîner dans une manifestation qui serait certainement une faute politique des plus graves, qui le compromettrait lui-même, qui rendrait la république suspecte. Puis enfin, qu'on nous permette de l'ajouter, il y a une dernière raison qui n'a rien de politique, qui est toute morale ou intellectuelle, et qui n'est pas sans valeur : on propose véritablement à Paris de se donner un effroyable ridicule devant le monde en paraissant même hésiter entre M. de Rémusat et M. Barodet. Paris, après avoir été une brillante et lumineuse Athènes, veut-il passer pour une capitale de Béotiens? Consent-il à mettre bas sa couronne de cité de l'esprit? Franchement, mettre en doute tant d'intérêts, la sécurité d'un pays si éprouvé, la considération d'un gouvernement qui vient de préparer la délivrance du territoire français, la réputation d'une ville, et tout cela pour jouer un bon tour à l'assemblée de Versailles ou pour venger M. Barodet déchu de sa mairie centrale, c'est beaucoup, — beaucoup plus que le bon sens public ne devrait en permettre à des hommes qui se mêlent de politique.

Cependant au milieu de toutes les agitations de la politique Paris, le vrai et vieux Paris de l'esprit et des arts, de l'intelligence, de l'étude et de la sociabilité supérieure, ce Paris se sent par intervalles encore vivant; il s'émeut d'une fête académique ou de la disparition soudaine d'un des plus brillans talens contemporains. Certes tout se réunissait pour donner un lustre particulier à cette séance académique de l'autre jour. Le nouvel élu, qui entrait à l'Institut ayant pour témoins M. le président de la république et M. Guizot, était un prince, et ce prince, vrai fils de son siècle, ne s'est pas borné à être un vaillant soldat au

commencement de sa carrière, avant l'exil; il s'est voué depuis aux travaux de l'esprit, il est devenu un écrivain; il a débuté ici, au milieu de nous, par ces pages vivantes et rapides sur *les Zouaves*, sur *les Chasseurs à pied*, dans un temps où il n'avait pas même le droit de signer de son nom l'œuvre la plus simple, la plus patriotique, et où la publication de ce qu'il écrivait n'était pas toujours sans péril. C'est un détail de l'histoire littéraire qui n'a point eu de place dans la séance de l'autre jour. M. le duc d'Aumale a donc été reçu à l'Académie comme il le méritait; il a trouvé, pour lui donner la bienvenue, M. Cuvillier-Fleury, qui avait été autrefois le maître de sa jeunesse, et il n'a eu qu'à promener son regard pour distinguer partout autour de lui des visages connus. Celui-là même que M. le duc d'Aumale remplaçait et dont il avait à parler, M. de Montalembert, était de ce temps de la monarchie constitutionnelle où toutes les libertés parlementaires se déployaient au milieu des tranquilles fiertés de l'honneur national. Cette vie de l'orateur catholique ardent, passionné, impétueux, M. le duc d'Aumale l'a racontée en homme qui subit le charme du talent et de l'indépendance du caractère. Il a suivi M. de Montalembert dans tous les détails de sa vie de tribune, de ses luttes et de ses travaux d'écrivain. Le nouvel académicien a le jugement pénétrant et ferme, l'image vive, le langage nerveux, et en revenant sur le temps passé, sur un homme qui a honoré notre pays, il ne pouvait se dérober au spectacle du temps présent et des épreuves cruelles infligées à la France; mais de ces malheurs récens il n'a voulu parler que pour indiquer le moyen de les réparer, le travail, et pour faire entendre ce qu'il a justement appelé « le cri chrétien et français : espérance! » Et cette fête de l'esprit s'est terminée ainsi sous une impression à la fois sérieuse et fortifiante.

Il y a des jours heureux et il y a des jours malheureux. Récemment c'était M. le duc d'Aumale qui entrait avec éclat à l'Académie, hier c'était M. Saint-Marc Girardin qui disparaissait subitement, emporté par un mal foudroyant. Professeur, écrivain, député, homme d'un esprit brillant et sage, M. Saint-Marc Girardin appartenait, lui aussi, à cette forte génération qui depuis quarante ans a fait la renommée intellectuelle de la France. Son originalité, c'était le bon sens, et ce bon sens, il le portait dans la politique comme dans la littérature, en l'aiguisant de finesse et de piquante ironie, en le parant de toutes les grâces d'un art savant et habile. Il savait donner une séduction toujours nouvelle à ses cours de la Sorbonne, à ses livres, à ses essais littéraires et même à ses polémiques politiques. C'était en un mot un homme éminent et charmant. Partout où il a été, M. Saint-Marc Girardin laisse un grand vide, il le laisse surtout parmi nous, dans cette *Revue* où il a déployé son talent, où il a si souvent raconté avec une raison pratique et une verve toujours en éveil nos affaires de tous les jours. Par la mesure de son esprit, par la modération naturelle de ses opinions, comme aussi par cette éduca-

tion première qui fait tout l'homme, M. Saint-Marc Girardin appartient essentiellement à la monarchie constitutionnelle, et les derniers événemens l'avaient frappé non-seulement en attristant son patriotisme, mais encore en ouvrant devant lui une carrière où il voyait la France en péril, où il se sentait lui-même dépaysé; jusque dans ces épreuves qui devaient précéder de si peu sa mort, il gardait cependant la fermeté d'un esprit clairvoyant fait pour être un conseiller avisé et utile.

CH. DE MAZADE.

ESSAIS ET NOTICES.

Situation des Alsaciens-Lorrains en Algérie,
Rapport de M. Guynemer, adressé à la Société de protection.

Au 1er mars 1873, le nombre des Alsaciens-Lorrains débarqués en Algérie s'élevait à 3,261. L'installation des immigrans, qui au début avait rencontré des difficultés sérieuses, se fait aujourd'hui dans d'assez bonnes conditions. Le gouvernement dispose à cette heure, dans les trois provinces d'Oran, d'Alger et de Constantine, de 200,000 hectares prêts à être distribués aux colons qui voudront s'y établir; ce sont en partie des terres domaniales (azels, autrefois loués et dont l'état a repris possession), en partie des terres séquestrées à la suite de l'insurrection de 1871, ou bien acquises par voie d'échange ou d'achat. Aujourd'hui toutes les familles arrivées depuis 1871 ont été mises en possession de leurs terres. Celles qui disposaient d'un petit capital ont reçu des concessions en toute propriété; les autres, celles qui étaient sans ressources, et elles forment la grande majorité, ont reçu les terres au titre 2, c'est-à-dire avec condition de résidence : ce n'est qu'au bout de neuf ans que la toute-propriété leur appartiendra, mais aucune autre condition que celle de la résidence ne leur est imposée. La contenance des lots est en moyenne de 25 ou 30, au maximum de 50 hectares. L'état ne donne de terres qu'aux familles, les célibataires n'en reçoivent que par exception.

Les villages où les Alsaciens-Lorrains ont été placés sont disséminés sur toute l'étendue de la colonie. Il eût peut-être mieux valu les rapprocher les uns des autres dans une région convenablement choisie, soit sur les hauts plateaux de la province de Constantine, soit dans le voisinage de la Kabylie ou du chemin de fer d'Oran; mais on n'a pas eu le choix dans les premiers momens, il a fallu prendre les terres qui devenaient disponibles un peu partout. A l'avenir, on pourra procéder à la création des centres nouveaux d'après un plan plus rationnel, et surtout éviter les régions encore dépourvues de routes. En somme,

malgré les difficultés qu'il a fallu vaincre d'abord, malgré les conditions déplorables dans lesquelles la plupart des émigrés se sont dirigés sur l'Afrique, leur installation est aujourd'hui achevée, grâce à la bonne volonté de l'administration et au zèle admirable déployé par les sociétés d'assistance et de protection. Le sol est fertile, et le climat n'a rien qui puisse effrayer les colons; l'avenir paraît donc assuré pour tous ceux qui viendront en Algérie avec la résolution de travailler. C'est ce qui ressort du rapport très-circonstancié de M. Guynemer, qui vient de visiter presque tous les établissemens d'Alsaciens-Lorrains en Algérie, comme délégué de la société présidée par M. le comte d'Haussonville.

Le seul *desideratum* signalé par le rapport concerne les habitations. Les familles, à leur arrivée dans les villages, étaient d'abord logées sous des tentes, abri insuffisant pour les femmes et les enfans; plus tard le gouvernement fit construire des gourbis en pierre, mais dans la plupart des villages ces gourbis sont trop petits et mal couverts. Aussi est-ce à la construction de maisons définitives que M. Guynemer crut devoir affecter la plus grande partie des subventions allouées par la société, et c'est sur cette question qu'il appela la sollicitude de M. le gouverneur-général, qui s'empressa d'ouvrir à cet effet un crédit de 100,000 francs au préfet d'Alger. Il a été décidé ensuite que les constructions projetées seraient exécutées sous la direction du génie militaire, et dans ces conditions une maison qui reviendrait à 2,000 ou 2,300 francs, si elle était bâtie par un entrepreneur civil, n'en coûtera que 1,500. Il faut ajouter qu'ainsi on n'aura plus à craindre l'abandon des travaux ou les retards qui se produisent si souvent par suite du manque d'ouvriers ou de la négligence des entrepreneurs. Toutes ces maisons pourront être terminées dans un bref délai. Des dispositions semblables ont été prises pour les provinces d'Oran et de Constantine. Les émigrans trouveront donc à l'avenir leur installation toute préparée, surtout s'ils se conforment à l'avis du sous-comité d'Alger, qui leur conseille de retarder leur départ jusqu'à la fin de septembre, afin de leur éviter l'épreuve des grandes chaleurs. Au reste, le mouvement d'immigration tend à s'accroître, et l'avenir de la colonie inspire une confiance entière à tous ceux qui l'ont vue de près. On ne se fait pas en général une idée assez juste des ressources que peut offrir l'Algérie à des colons résolus et intelligens. « En voyant, dit M. Guynemer, tant de villes et de villages de construction européenne, tant de fermes dont les propriétaires, arrivés sans fortune, ont trouvé l'aisance et quelquefois la richesse, j'ai compris combien l'Algérie était peu connue en France. »

Le directeur-gérant, C. BULOZ.

TABLE DES MATIÈRES

DU

CENT QUATRIÈME VOLUME

SECONDE PÉRIODE. — XLIIIe ANNÉE.

MARS — AVRIL 1873

Livraison du 1er Mars.

La Guerre de France. — 1870-1871. — IV. — L'Invasion en Normandie, la campagne du nord et le général Faidherbe, par M. Charles de MAZADE. 5

Les Finances de l'Allemagne depuis l'indemnité de guerre, par M. Eugène TROLLARD. 39

Philippe, par M. Henri RIVIÈRE. 70

Impressions de Voyage et d'Art, Souvenirs de Bourgogne. — VIII. — Autun, Auxonne, Tournus et Macon, par M. Émile MONTÉGUT. 90

Un Naturaliste philosophe. — Lamarck, sa vie et ses œuvres, par M. Ch. MARTINS. 142

Les Finances de la ville de Paris depuis la guerre, par M. Louis REYBAUD, de l'Institut de France. 178

Un Poète théologien. — La religion romaine dans Virgile, par M. Gaston BOISSIER. 199

Céramique. — Anthropologie des vases grecs, par M. FROHNER. 223

Chronique de la Quinzaine. — Histoire politique et littéraire, ... 232

Essais et Notices. — Abraham Duquesne et la marine du XVIIe siècle, par M. Ch. LOUANDRE. 244

Livraison du 15 Mars.

La Nouvelle profession de foi du docteur Strauss, par M. Albert RÉVILLE. 257

Les Missions extérieures de la marine. — III. — La station du Levant. — Les Souliotes, Ali-Pacha, Canaris, par M. le vice-amiral JURIEN DE LA GRAVIÈRE. 289

L'Éducation des filles en Russie et les gymnases de femmes, par M. Alfred RAMBAUD. 321
Études sur les travaux publics. — Les canaux et les voies de communication aux États-Unis, par M. H. BLERZY. 351
L'Ondine, Scènes de la vie provinciale, par M. A. THEURIET. 374
Études nouvelles sur Grégoire VII et son temps. — I. — L'empire et la papauté avant Grégoire VII, par M. Ch. GIRAUD, de l'Institut de France. 437
L'Archéologie et l'Art, par M. Henri DELABORDE. 458
Le Japon depuis l'abolition du taïcounat, les réformes et les progrès des Européens. 472
Les Russes dans l'Asie centrale. — L'Expédition de Khiva, par M. Arminius VAMBÉRY. 504
Chronique de la Quinzaine. — Histoire politique et littéraire. 492

Livraison du 1er Avril.

Jean de Thommeray, par M. Jules SANDEAU, de l'Académie Française. . . . 513
L'enseignement exceptionnel a Paris. — I. — L'institution des Sourds-Muets, par M. Maxime DU CAMP. 535
Lord Palmerston d'après sa correspondance et le livre de lord Dalling, par M. le comte de JARNAC. 578
Études nouvelles sur Grégoire VII et son temps. — II. — Le moine Hildebrand, par M. Charles GIRAUD, de l'Institut de France. 613
Un Drame japonais. — L'histoire des quarante-sept loninés, par M. Alfred ROUSSIN. 646
La Physiologie de la mort, la mort apparente et la mort réelle, par M. Fernand PAPILLON. 669
Les déportés politiques en Afrique et a la Nouvelle-Calédonie. — Un essai de colonisation sans travail, par M. Paul MERRUAU. 689
La presse allemande en 1873 a propos de la France, par M. Albert SOREL. 711
Poème et Sonnets, par M. SULLY-PRUDHOMME. 733
Chronique de la Quinzaine. — Histoire politique et littéraire. 736
Essais et Notices. — Les Théatres. — Comédie-Française, reprise de *Dalila* d'Octave Feuillet. — Gymnase, *Andréa*, par M. Victorien Sardou. . . . 748

Livraison du 15 Avril.

La Suisse et la révision de sa constitution, par M. Ernest DUVERGIER DE HAURANNE, député à l'Assemblée nationale. 753
L'Enseignement exceptionnel a Paris. — II. — L'institution des Jeunes Aveugles, par M. Maxime DU CAMP. 801
Voyages géologiques aux Açores. — III. — Les oranges de San-Miguel, les cultures et le monde organique aux Açores, par M. F. FOUQUÉ. 829
Le géant Yéous, conte fantastique, par M. George SAND. 864
Impressions de voyage et d'art. — I. — Souvenirs du Nivernais, la vallée de la Loire et Nevers, par M. Émile MONTÉGUT. 896
La montagne kurde, scènes de la vie turque en Anatolie, par M. Albert EYNAUD. 923
Un roman politique en Allemagne. — *Pour le sceptre et la couronne*, de M. Gregor Samarow, par M. Th. BENTZON. 950
Chronique de la Quinzaine. — Histoire politique et littéraire. 977
Essais et Notices. — Les Alsaciens-Lorrains en Algérie. 989

Paris. — J. CLAYE, Imprimeur, 7, rue Saint-Benoît.